

CONVENTION
territoriale 2026-2030
globale
de Saint-Martin-d'Hères

ÉDITO

La Convention territoriale globale (CTG) est un document cadre partenarial qui vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles. Avec nos partenaires que sont la Caisse d'allocations familiales de l'Isère, le Conseil départemental de l'Isère et l'Éducation nationale, nous avons, dès 2021, partagé un diagnostic des politiques publiques menées en direction des familles martinéroises afin de définir collectivement des actions prioritaires et améliorer ainsi les réponses apportées.

Cette synergie, fruit d'une collaboration dynamique et d'un dialogue constant que je tiens à saluer, a favorisé l'adaptation de nos structures d'accueil et de nos services à l'évolution des familles et de leur réalité de vie quotidienne. Le travail partenarial a ainsi permis d'avancer sur les grands enjeux portés par cette première convention et a naturellement conduit les acteurs déjà mobilisés à s'engager dans la seconde génération de la CTG.

Dans une société en mutation, de nouveaux enjeux apparaissent comme le développement du numérique dans les démarches administratives mais aussi dans l'éducation, la relation aux autres. Dans une société qui peut si vite exclure, l'engagement auprès des jeunes enfants, des adolescents, des parents, des personnes isolées, en situation de fragilité reste un devoir.

La préservation de la cohésion sociale et du vivre-ensemble doit aujourd'hui plus que jamais tous nous réunir. C'est pourquoi cette seconde Convention territoriale globale est la traduction d'une ambition collective renouvelée et plus forte avec des actions définies dans l'ensemble des politiques publiques qui en relèvent : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, le numérique, l'inclusion, l'accès aux droits, l'accompagnement social mais aussi, désormais, le logement et l'animation de la vie sociale.

La politique familiale et sociale développée par la Ville de Saint-Martin-d'Hères et son Centre communal d'action sociale s'appuie sur un service public fort, présent sur l'ensemble du territoire municipal, accessible au plus grand nombre, tout au long de la vie. Elle se traduit à travers un investissement continu en tant que partenaire de l'État dans la conduite de la mission de l'école publique et dans cet objectif partagé de réussite pour tous les élèves. À ce titre, la ville de Saint-Martin-d'Hères s'inscrit au-delà de ses compétences obligatoires en accompagnant les enseignements des activités physiques, sportives et culturelles. De même, l'action de la collectivité pour l'inclusion des élèves en primaire a été saluée par la directrice de la Cnaf, lors de sa venue en mars 2024, comme exemplaire et cette ambition de l'école pour toutes et tous se poursuivra.

Nous serons ainsi présents, avec nos partenaires, au côté de l'ensemble des familles martinéroises, avec une attention pour les plus fragiles, afin que chacun et chacune soit, quel que soit son âge, pleinement citoyen et participe à la vie de la cité, dans une ville émancipatrice et solidaire.

David Queiros,
Maire
Président du CCAS

ÉDITO

La Caf de l'Isère agit pour les familles, construit des solidarités et renforce les coopérations territoriales.

À ce titre, elle couvre trois domaines :

- La famille : à travers le soutien à la vie quotidienne, le versement des allocations familiales, l'accueil de la petite enfance et de l'enfance, du soutien à la parentalité, etc.)
- Le logement : par l'accompagnement des familles dans leurs relations avec leur environnement et leur cadre de vie
- La solidarité : par la création de conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles (RSA, prime d'activité, AAH...)

Lancées en 2022, les conventions territoriales globales (CTG) sont des démarches fondées sur le partenariat entre la Caf, les collectivités et les acteurs d'un territoire. Elles visent à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants.

Véritables cadres de gouvernance partagée, elles permettent de structurer et de valoriser l'offre de services aux familles afin de répondre au mieux aux besoins des habitants.

Ainsi, les axes de travail proposés dans la CTG de Saint-Martin-d'Hères rejoignent directement les politiques d'action sociale déployées par la Branche Famille. Avec le soutien de la Caf, du Département de l'Isère et de l'Éducation nationale, les services de la Ville de Saint-Martin-d'Hères ont fait de cette convention territoriale un engagement collectif et dynamique au bénéfice des familles.

Cette nouvelle convention 2026-2030 se nourrit de l'expérience et des avancées de la première CTG et vient ajuster son plan d'action aux réalités actuelles du territoire et de ses habitants, notamment en ce qui concerne l'inclusion des publics porteurs de handicap ou en situation de précarité.

Ainsi, les thématiques déployées dans ce projet sont variées : la réponse aux besoins d'accueil des jeunes enfants, le vivre-ensemble, l'accès et l'éducation au numérique, le soutien à la parentalité, l'accès aux droits autour du logement public et privé, l'épanouissement des enfants et des jeunes, etc.

Grâce à cette convention, la Caf de l'Isère œuvre aux côtés de la Ville et de ses partenaires afin de façonner un environnement plus solidaire, attentif et durable pour les habitants de Saint-Martin-d'Hères.

Madame Florence Devynck
Directrice de la Caf de l'Isère

SOMMAIRE

Préambule	7
ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	11
ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF DE L'ISÈRE	12
ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNE ET DES PARTENAIRES SIGNATAIRES	13
ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGÉS AU REGARD DES BESOINS	16
ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES	18
ARTICLE 6 - MODALITÉS DE COLLABORATION	18
ARTICLE 7 - ÉCHANGES DE DONNÉES	19
ARTICLE 8 - COMMUNICATION	19
ARTICLE 9 - SUIVI, BILAN ET ÉVALUATION	19
ARTICLE 10 - DURÉE DE LA CONVENTION	20
ARTICLE 11 - EXÉCUTION FORMELLE DE LA CONVENTION	20
ARTICLE 12 - LA FIN DE LA CONVENTION	21
ARTICLE 13 - LES RECOURS	21
ARTICLE 14 - CONFIDENTIALITÉ	21
ANNEXE 1	26
SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DE LA CTG 2022-2025 ET PERSPECTIVES	26
ANNEXE 2	28
DIAGNOSTIC DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	28
ANNEXE 3	138
LISTE DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COLLECTIVITÉ LOCALE COMPÉTENTE	138
ANNEXE 4	141
PLAN D'ACTIONS 2026 - 2030 - MOYENS MOBILISÉS PAR CHAQUE SIGNATAIRE DANS LE CADRE DES OBJECTIFS PARTAGÉS	141
ANNEXE 5	166
MODALITÉS DE PILOTAGE STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNEL ET SUIVI DE LA CTG	166
ANNEXE 6	167
DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN-D'HÈRES EN DATE DU 17 DÉCEMBRE 2025	167
LISTE DES ACRONYMES	170



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SAINT-MARTIN-D'HÈRES

Entre

- La Caisse des allocations familiales de l'Isère représentée par la présidente de son conseil d'administration, Mme Anne-Laure Malfatto et par sa directrice, Mme Florence Devynck, dûment autorisées à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée "la Caf" ;

Et

- Le Conseil départemental de l'Isère, représenté par son président, M. Jean-Pierre Barbier, dûment autorisé à signer la présente convention,

Ci-après dénommé "le Département"

Et

- L'Éducation nationale, représentée par l'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale de l'Isère, M. Patrice Gros, dûment autorisé à signer la présente convention,

Ci-après dénommé "l'Éducation nationale"

Et

- Le Centre communal d'action sociale de Saint-Martin-d'Hères, représenté par sa vice-présidente, Mme Michelle Veyret, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération du Conseil d'administration du 21 janvier 2026,

Ci-après dénommé "le CCAS"

Et

- La commune de Saint-Martin-d'Hères, représentée par son maire, M. David Queiros, dûment autorisé à signer la présente convention par délibérations du Conseil municipal du 29 juin 2021 et du 17 décembre 2025

Ci-après dénommé "la commune de Saint-Martin-d'Hères"

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi ;

Vu le décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel ;

Vu le décret n° 2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'État et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération en commission permanente du Département du 30 janvier 2026 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf en date du 22 janvier 2021 concernant la stratégie de déploiement des CTG ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Saint-Martin-d'Hères en date du 17 décembre 2025 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Préambule

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'État et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- développer des services attentionnés tout au long des parcours de vie de chacun ;
- garantir un accès efficace au juste droit en améliorant le modèle de délivrance des prestations ;
- mobiliser les leviers de performance et accompagner les transformations, grâce à une organisation territorialisée, départementale, solidaire et au plus proche des partenaires locaux.

Ces missions passent par les objectifs suivants :

- Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance ;
- Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants ;
- Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes ;
- Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence ;
- Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles ;
- Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires ;
- Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services ;
- Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passe par la volonté des acteurs locaux. À ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La CTG peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social. Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

Son plan d'action s'inscrit en cohérence avec les orientations du schéma départemental des services aux familles, animé par le Comité départemental des Services aux familles, dont la Caf assure le secrétariat général. Ce comité est présidé par le préfet de département et ses vice-présidences sont assurées par le président du Conseil départemental ou un conseiller départemental, un maire ou président d'établissement public de coopération intercommunale du département, et le président du conseil d'administration de la Caf ou un administrateur de ce conseil d'administration désigné par celui-ci.

La collectivité locale peut ainsi s'appuyer sur la CTG pour formaliser ses engagements d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. Le volet petite enfance et parentalité de la CTG répond aux attendus du schéma d'Autorité organisatrice et dispense la collectivité signataire de la CTG de réaliser un schéma dès lors que son contenu est ajusté aux attendus définis dans le cadre du décret n° 2025-253 du 20 mars 2025.

La CTG s'appuie également sur une concertation des partenaires et des usagers. En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

• Les caractéristiques territoriales suivantes

(sources : diagnostic CTG 2025)

Saint-Martin-d'Hères est la deuxième commune la plus peuplée du département de l'Isère, avec 38 022 habitants en 2022, après Grenoble, commune limitrophe. Elle fait partie de la 1^{re} couronne de la métropole Grenoble-Alpes Métropole, qui rassemble 49 communes pour près de 450 000 habitants. Saint-Martin-d'Hères correspond à 8,5 % de la population de la métropole en 2022.

La commune comprend 14 Iris, regroupés en 5 territoires d'intervention des maisons de quartier :

- Le domaine universitaire, Neyrpic, Glairons, Croix-Rouge et Les Taillées, au Nord, formant le territoire de la maison de quartier Gabriel Péri.

- Portail Rouge, Semard et le Murier, formant le territoire de la maison de quartier Fernand Texier.
- La Plaine et Renaudie, formant le territoire de la maison de quartier Louis Aragon.
- Les Alloves et le Village, formant le territoire de la maison de quartier Romain Rolland.
- Paul Éluard et Paul Bert, formant le territoire la maison de quartier Paul Bert.

UNE POPULATION JEUNE

- 38 022 habitants en 2022 contre 38 634 en 2016, soit une évolution de -1,6 %.
- Près de 10% de la population martinénoise est étudiante, relié à la présence du domaine universitaire
- La tranche d'âge des 15-29 ans reste la plus représentée (35 % de la population) et présente une hausse (+1,5 %).
- En 2024, un ralentissement de la baisse des naissances depuis 2022.
- Les plus de 60 ans représentent près de 17 % de la population, (18 % en 2016), une part qui reste stable.

FOCUS FAMILLE

- Une légère hausse des ménages isolés (une personne), leur part représente 46,1% des ménages.
- La part des familles avec enfants représente près de 63 % des familles.
- Pour 2022, la composition des familles est similaire : la majorité des familles avec enfants est composée de 1 ou 2 enfants (63,1% contre 66,2% dans l'agglomération), et les familles avec 3 enfants et plus représentent 36,9 % à Saint-Martin-d'Hères ce qui est supérieur à l'agglomération.
- Une augmentation du nombre des familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 25 ans (+158 familles), qui représente 26 % du total des familles avec enfant(s) de moins de 25 ans en 2022 contre 23,6 % en 2016.
- Parmi les familles monoparentales avec enfant(s) de - de 25 ans, 55,6 % sont composées de femmes avec un emploi.
- 6 930 enfants de moins de 18 ans sont présents sur le territoire en 2022 (19 % des Martinénois).
- Les jeunes de 11 à 17 ans sont de plus en plus nombreux, passant de 2 425 (2016) à 2608 (2022), alors que le nombre d'enfants de 0 à 10 ans a diminué.
- En 2022, nous observons un taux de vulnérabilité des enfants de 17,9 %, avec une surreprésentation des 3-5 ans comme enfants vulnérables. Ce taux est bien au-dessus du taux national, qui se situe à 12,6 %, et du taux à l'échelle du département (10,6 %).

FOCUS CSP ET EMPLOI

- En 2022, 55,2 % de la population est en emploi, contre 51,7 % en 2016.
- Les catégories les plus représentées sont les employés (27,5 %) et les professions intermédiaires (27,4 %).
- Les cadres ou professions intellectuelles supérieures représentent 21,5 % des CSP, avec une hausse de 2,4 points entre 2016 et 2022. Cette catégorie socioprofessionnelle est sous-représentée à Saint-Martin-d'Hères comparé à la métropole (28,8 % en 2022).
- Un taux de chômage de 8,4 % en 2022, soit en légère baisse comparé à 2016 (-1,2 point). Ce taux est proche de celui de la métropole, qui est de 8,2 %.
- Près d'un quart des Martinénois non-scolarisés de + de 15 ans n'ont aucun diplôme ou certificat d'étude primaire, et 36,3 % ont un diplôme de l'enseignement supérieur : un contraste marqué entre une population plus formée et une population moins formée, donc plus susceptible d'être en situation de précarité.

FOCUS REVENUS ET PRÉCARITÉ

- Un revenu médian annuel de 21 160 €, soit un écart de - 2 780 € par rapport à la métropole, écart qui s'est accentué depuis 2016. Par ailleurs, l'écart inter-décile se renforce à Saint-Martin-d'Hères, passant de 21 420 € en 2016 à 23 690 € en 2022, indiquant un creusement entre les niveaux de ressources des 10 % des habitants les plus pauvres et les 10 % des habitants les plus riches.
- Le taux de pauvreté passe de 17 % à 19 % entre 2016 et 2021 à Saint-Martin-d'Hères. (agglomération 15 %).

- Le taux de pauvreté pour les moins de 30 ans augmente de 6 points entre 2016 et 2021, ce qui est l'évolution la plus forte sur le territoire.

ZOOM SUR LE TERRITOIRE SITUÉ EN QUARTIER POLITIQUE DE LA VILLE (QPV)

- Saint-Martin-d'Hères comprend un territoire au titre de la politique de la Ville en quartier prioritaire dont le périmètre a été agrandi en 2024 devenant le QPV Renaudie-Champberton-Henri Wallon.
- En 2024, 3 717 Martinérois résident au sein du QPV ; soit près de 10 % de la population municipale. Ce classement témoigne de la présence de population en situation de fragilités multiples.
- Les jeunes de moins de 25 ans représentent près de 40 % de la population du QPV, avec 25 % de 0-14 ans et 15 % de 15-24 ans.
- En 2024, le revenu médian sur le QPV est de 13 310 €, avec un premier décile à 6 830 € et un 9^e décile à 26 240 €. Le taux de pauvreté s'élève à 32,2 % et l'ensemble des prestations sociales correspond à 18,3 % des revenus en moyenne.
- C'est sur l'Iris (îlots regroupés pour l'information statistique) Renaudie, Iris principal du QPV, que le taux de familles monoparentales est le plus fort, représentant 45,3 % des familles de l'Iris en 2021.

PRESTATIONS VERSÉES PAR LA CAF

- En 2024, 906 foyers bénéficient du RSA, ce qui correspond à 7,5 % de l'ensemble des allocataires. Nous observons une hausse de 0,9 % depuis 2022.
- Plus de 39 % des ménages avec des ressources composées à plus de 50 % des prestations de la Caf.
- 14 % des allocataires ont un quotient familial inférieur à un demi-Smic.
- 2 746 Martinérois allocataires bénéficient de la prime d'activité, soit une augmentation de 3,2 % depuis 2022 (+1,5 % sur l'agglomération).
- Les aides à l'éducation des enfants en situation de handicap ont augmenté de 13,4 % entre 2022 et 2024.

• *L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles suivantes*

Se référer à l'annexe 3 de la présente convention

• *Les territoires (bassins de vie) et les champs d'intervention prioritaires suivants*

L'ensemble du territoire communal est concerné par la mise en œuvre de cette Convention territoriale globale. Ce territoire inclut un quartier situé en territoire politique de la ville : Champberton - Renaudie - Henri Wallon

La commune comporte également un territoire scolaire classé en Réseau d'éducation prioritaire (Rep) qui regroupe les établissements scolaires suivants : maternelle et élémentaire Joliot-Curie - Maternelle et élémentaire Paul Langevin - Maternelle et élémentaire Henri Barbusse - Maternelle et élémentaire Voltaire - Maternelle Jeanne Labourbe et collège Henri Wallon. Ceux-ci bénéficient d'effectifs moindres dans les classes et de subventions spécifiques pour des projets.

• *Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernent*

L'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, l'enfance, la jeunesse, le handicap, la parentalité, le vivre-ensemble, l'accès et le maintien dans le logement, la lutte contre l'exclusion, l'accompagnement des familles en difficulté.

• *Les degrés d'intervention de chaque partenaire signataire sur les champs d'intervention communs*

Ceux-ci seront déclinés dans les fiches actions, en fonction de leurs champs d'intervention respectifs.

Rappel de l'historique de partenariat sur le territoire

La ville et le CCAS de Saint-Martin-d'Hères travaillent historiquement en étroite collaboration avec les partenaires institutionnels, du fait des orientations municipales en matière d'éducation et d'action sociale.

Il convient de souligner le portage quasi-exclusif de la commune sur l'ensemble des domaines d'interventions de la politique éducative mise en œuvre à l'échelle du territoire, ce qui est une particularité propre à la collectivité.

C'est une volonté politique forte, qui favorise le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles et qui mobilise l'ensemble des professionnels de la Ville et du CCAS.

De nombreux dispositifs ont été mis en place sur le territoire, incluant notamment le Contrat enfance jeunesse depuis 2006, et les cinq projets sociaux territoriaux des 5 maisons de quartier, agréées "Centre social". Ces dispositifs ont fait l'objet de temps de concertation réguliers, favorisant ainsi l'évolution des projets et des prestations en direction des enfants et des familles martinéroises.

Dans cette continuité, une première Convention territoriale globale a été signée en 2022, pour une durée de 4 ans. Elle a eu pour objectif d'intervenir en cohérence avec les orientations générales des parties prenantes afin d'agir en réponse aux besoins du territoire. La Caf de l'Isère, la commune de Saint-Martin-d'Hères et son CCAS ont ainsi conclu une Convention territoriale globale avec leurs partenaires, le Département de l'Isère et l'Éducation nationale, pour renforcer leurs actions sur des champs d'intervention partagés.

Les modalités partenariales ont grandement facilité la mise en place des instances décisionnelles et de réflexion (comité de pilotage, comité technique partenarial) liées à la CTG et ont permis ainsi l'émergence de thématiques prioritaires partagées, puis la déclinaison des axes et des actions à retenir (Annexe 1).

De même, il a été noté l'impact de la démarche de la CTG sur la dynamique partenariale au bénéfice du projet de territoire et des actions menées en direction des habitants.

C'est pourquoi, dans la perspective de poursuivre une action en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de l'Isère, la commune de Saint-Martin-d'Hères et son CCAS souhaitent renouveler la mise en place d'une Convention globale territoriale avec leurs partenaires, le Département de l'Isère et l'Éducation nationale, pour renforcer leurs actions sur des champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- d'identifier, dans le cadre du diagnostic partagé, les besoins prioritaires et les besoins non satisfaits sur la commune (Annexe 2) ;
- de définir un plan d'actions et une programmation permettant d'identifier les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin et de développer des actions nouvelles permettant de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexes 3 et 4) ;
- de suivre la mise en œuvre du plan d'actions et de mesurer les impacts de la démarche (Annexe 5).

Au niveau local, il est convenu que la CTG a également pour objet :

- de consolider le partenariat et coordonner les acteurs ;
- de sécuriser les financements.

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF DE L'ISÈRE

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la commune de Saint-Martin-d'Hères visent à répondre aux objectifs suivants :

• **Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance par :**

- un égal accès à l'information et une offre d'orientation et d'accompagnement ainsi qu'à l'accès réel de tous les enfants aux modes d'accueil ;
- à la pérennisation et au développement des places d'accueil individuel et collectif pour garantir aux familles une offre de qualité, conforme aux exigences de la Charte d'accueil du jeune enfant en tout point du territoire.

La branche famille s'est engagée à déployer une réponse diversifiée aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du Service public de la petite enfance (SPPE). Véritable opportunité de vivifier le projet de territoire et d'accélérer les transformations à l'œuvre, le SPPE participe pleinement à l'attractivité des services aux familles. Il se structure autour de trois priorités : lutte contre les inégalités sociales et de destin dès le plus jeune âge, lever tous les freins au développement de l'offre d'accueil et proposer des solutions d'accueil de qualité.

• **Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires par :**

- le maintien et le développement des accueils péri et extrascolaires relevant des ACM, des accueils de jeunes et des départs en vacances des enfants en séjour collectif ;
- l'accessibilité financière des familles et l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs ;

• **Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes par :**

- le développement d'une information adaptée et d'un accompagnement à l'engagement et à la participation des jeunes ;
- l'autonomie des jeunes via le logement et l'engagement citoyen et l'accès aux droits et aux services des jeunes et de leur famille.

• **Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence par :**

- une action coordonnée avec le service public de la petite enfance et la démarche "1 000 premiers jours" dès l'arrivée de l'enfant ;
- l'accès des parents à une offre de soutien à la parentalité de proximité, diversifiée et innovante notamment pour les parents d'adolescents ;
- l'accompagnement de la séparation auprès des deux parents et la lutte contre la pauvreté des familles monoparentales.

• **Favoriser l'accès et le maintien dans le logement, notamment des allocataires les plus fragiles par :**

- l'évolution des aides personnelles au logement, le renforcement du partenariat avec les bailleurs sociaux et la prévention des expulsions et des impayés locatifs ;
- la contribution à la lutte contre la non-décence des logements et le soutien au développement de solutions de logements innovants ou adaptés.

• **Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap par :**

- La mise en œuvre des réformes relevant des politiques du handicap, de l'autonomie et de la solidarité ;
- les interventions de travail social en direction des familles en situation de vulnérabilité.

• **Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services par :**

- un niveau de service de base plus satisfaisant, s'appuyant sur ses partenaires, dans une démarche d'aller-vers et omnicanal ;
- la détection automatisée des droits potentiels et la lutte contre les erreurs et la fraude afin de garantir le versement à bon droit des prestations légales et d'action sociale.

- **Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux par :**
 - l'accompagnement des projets de territoires avec les partenaires et les élus ;
 - l'animation de la vie sociale des territoires ;
 - l'adaptation des politiques d'action sociale aux réalités locales et encourager les innovations de terrain.

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNE ET DES PARTENAIRES SIGNATAIRES

• Champs d'intervention de la commune de Saint-Martin-d'Hères

La commune de Saint-Martin-d'Hères met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés, dans le cadre de sa politique familiale et sociale.

La politique municipale se traduit à travers un investissement continu en tant que partenaire de l'État dans la conduite de la mission de l'école publique. À ce titre, la Ville de Saint-Martin-d'Hères s'inscrit au-delà de ses compétences obligatoires en accompagnant les enseignements des activités physiques, sportives et culturelles.

La politique éducative de Saint-Martin-d'Hères se caractérise par la mise en place d'un service public de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse riche et englobant, sur tous les temps de l'enfant et du jeune.

La Ville de Saint-Martin-d'Hères vise à accompagner les premiers jours de chaque enfant et soutenir les familles en amont de chaque naissance. À travers sa direction petite enfance, qui assure le service public de la petite enfance sur le territoire, la Ville diversifie les accompagnements pour mener chacun vers des réponses adaptées. La collectivité conduit en direct une offre d'accueils à travers des EAJE, anime le réseau d'assistantes maternelles, développe des espaces de parentalité. Ces outils complémentaires s'inscrivent dans une politique cohérente d'accompagnement des 1 000 premiers jours de l'enfant et facilitent le développement émotionnel, social et cognitif des jeunes enfants du territoire.

En réponse aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles, les collectivités locales sont, depuis le 1^{er} janvier 2025, les autorités organisatrices (AO) d'accueil du jeune enfant¹ et contribuent ainsi à la mise en place du **service public de la petite enfance**.

À ce titre, la commune de Saint-Martin-d'Hères exercera toutes les compétences concernant les villes de plus de 10 000 habitants :

- **Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire ;** cette compétence vise à identifier les besoins des familles en matière de soutien à la parentalité et d'accueil du jeune enfant (nombre de places d'accueil requises, type d'accueil, accessibilité financière et géographique, etc.) et à recenser l'offre d'accueil, individuel (assistants maternels) ou collective (crèches) présente dans la commune ou l'intercommunalité.
- **Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents :** cette compétence vise à garantir, à la hauteur de ses moyens et de manière adaptée aux besoins de son territoire, la bonne information des parents et des futurs parents sur l'offre d'accueil des jeunes enfants disponible dans la commune (publique et privée) et à organiser et structurer une offre d'accompagnement à la parentalité pour tous les parents.
- **Élaborer son schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant** prévu à l'article L. 214-2 du Code de l'action sociale et des familles. La commune ayant conclu avec la Caf une Convention territoriale globale, qui correspond aux attendus du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil, est dispensée de réaliser un nouveau schéma.

¹Loi plein emploi du 18 décembre 2024.

- **Soutenir la qualité des modes d'accueil** : cette compétence vise à œuvrer à la montée en qualité de tous les modes d'accueil, individuels et collectifs, publics et privés. Elle s'assure que le référentiel de qualité d'accueil soit mis en œuvre par tous les professionnels, diffuse la compréhension des droits et des besoins de l'enfant, et cherche à renforcer la cohésion de la communauté éducative au sein du territoire (entre les différents lieux d'accueil, et avec l'Éducation nationale).

Pour exercer cette compétence, les communes (ou leur groupement) de plus de 10 000 habitants doivent se doter d'un relais petite enfance à compter du 1^{er} janvier 2026. La commune de Saint-Martin-d'Hères possède 4 relais petite enfance.

La CTG constitue un cadre structurant sur lequel la commune peut s'appuyer pour exercer sa compétence d'AO. La CTG assure une vision cohérente et opérationnelle de l'offre d'accueil et dispense la collectivité de réaliser un schéma d'AO dans la mesure où, sur le champ de la petite enfance en particulier, elle comporte :

- le diagnostic des besoins (Annexe 2) ;
- la liste des équipements et services soutenus, chaque collectivité locale exerçant une compétence d'AO (Annexe 3) ;
- le plan d'actions de la CTG (Annexe 4) ;
- les modalités de concertation, les partenariats à développer et les ressources de coopération et d'ingénierie mobilisées (Annexe 5) ;
- les indicateurs de suivi et d'évaluation (article 9 de la présente convention).

À travers son Plan éducatif de territoire, la collectivité s'engage à mettre en place une offre qui se veut accessible à tous les enfants et les jeunes, avec la mise en place d'une politique tarifaire et d'une organisation des inscriptions facilitant l'information et l'accès de toutes les familles. De la petite enfance à la jeunesse, une priorité est donnée à la structuration des équipes de professionnels permanents, formés, afin de garantir la qualité d'accueil des enfants pour tous. Elle s'appuie notamment sur son pôle éducation inclusive mis en place en 2020. Par sa politique éducative ambitieuse, la Ville souhaite donner accès à tous les enfants à des temps de loisirs éducatifs informels, essentiels à leurs apprentissages et leur développement (périscolaire, Plan mercredi, extrascolaire) ainsi qu'un temps d'école réparti sur 4,5 jours pour favoriser un temps d'apprentissage régulier. Cette démarche traduit un engagement fort en faveur de l'égalité des chances. La Ville a engagé une refonte du service jeunesse en 2021 afin de proposer une offre éducative sur l'ensemble du territoire. Cela s'inscrit dans une volonté d'accompagner la jeunesse martinéroise vers l'autonomie et une conscience citoyenne. Par ailleurs, la Ville poursuit son investissement dans l'accompagnement des enfants et des jeunes rencontrant des difficultés (Programme de réussite éducative). Dans une perspective de cohérence éducative, la direction a évolué en 2025 pour devenir la direction éducation, enfance, jeunesse.

La ville de Saint-Martin-d'Hères mène une politique de logement accessible à tous depuis plusieurs décennies.

Cette politique se traduit par le développement du logement social sur le long terme et sur l'ensemble de la commune, permettant d'avoir à la fois une offre de logement conséquente et relativement bien répartie sur l'ensemble du territoire. De plus, dans le cadre de l'organisation métropolitaine, la Ville a maintenu un service d'accueil des demandeurs de logement social de proximité permettant à chacun d'être accompagné dans sa démarche.

Concernant le logement privé, au regard de la sociologie de la commune, la Ville a mis en place, depuis le milieu des années 1990 un accompagnement des copropriétés les plus fragiles. De plus, depuis 2010, la Ville s'est également impliquée dans l'aide à la réhabilitation thermique du dispositif Mur|Mur. Ceci permet aux propriétaires ayant des ressources modestes et aux locataires du parc privé d'avoir des conditions de logement de qualité.

L'ensemble de ces politiques ont permis, dans une ville qui poursuit la construction de logement de manière significative, de trouver des équilibres entre construction neuve et réhabilitation de l'existant, entre logement privé et locatif social favorisant la mixité et des solutions pour les familles, quelle que soit leur situation.

Échelon de proximité en relation directe avec les habitants, la Ville développe des politiques publiques familiales et sociales, dans une approche globale et transversale. À ce titre, l'ensemble des politiques municipales, et notamment les politiques culturelles (délégation cadre du 26 janvier 2021, labellisation 100 % EAC 2022-2027) et de santé (Contrat local de santé 2025-2029)

participent pleinement au développement de réponses en direction des enfants et des familles.

• *Champs d'intervention du CCAS de Saint-Martin-d'Hères*

Le CCAS de Saint-Martin-d'Hères porte et met en œuvre la politique sociale municipale, dans un objectif général de solidarité, de lutte contre les inégalités et de cohésion sociale, en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire intervenant auprès des habitants.

Plus spécifiquement dans le champ des politiques sociales et familiales, les axes d'intervention du CCAS s'articulent autour des objectifs suivants :

- favoriser l'accès aux droits, prévenir les exclusions et lutter contre les différentes formes de précarité sociale, financière, de santé...,
- accompagner les habitants dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle,
- accompagner les familles dans leurs problématiques de vie quotidienne et soutenir les parents dans leur fonction parentale,
- lutter contre l'isolement, favoriser les solidarités et soutenir la participation des habitants dans des projets de développement social et de vivre-ensemble,
- intégrer les enjeux environnementaux et sociaux dans une démarche de transition juste.

Ressource de proximité, le CCAS déploie son action à travers 5 maisons de quartier et le service accueil, aides et accompagnement social, assurant une présence sociale sur l'ensemble du territoire de la commune. S'adressant à tous, il propose une pluralité d'actions individuelles ou collectives afin de s'adapter au mieux aux besoins de chacun. Il développe une attention particulière aux habitants éloignés des services en veillant à mettre en œuvre des "aller vers" en proximité. À travers des instances formalisées, mais également en soutenant l'implication et la valorisation de chacun au fil des projets et des initiatives, le CCAS favorise le développement d'une citoyenneté de proximité. Il coordonne les acteurs du territoire pour proposer des temps conviviaux et fédérateurs qui participent à une dynamique de vie sociale et de vivre ensemble.

Il s'appuie sur un accueil social général, sa connaissance des réalités de vie quotidienne des habitants, de l'évolution des besoins sociaux de la population et des partenariats locaux, pour une évolution permanente des réponses proposées.

Pour la mise en œuvre de ses missions, le CCAS soutient une approche globale des personnes, le respect de la dignité de chacun, de ses capacités d'autonomie et d'exercice d'une pleine citoyenneté.

• *Champs d'intervention du Département de l'Isère*

Le Département de l'Isère, chef de file de l'action sociale, tel que désigné par le Code de l'action sociale et des familles, est compétent pour promouvoir les solidarités et renforcer la cohésion territoriale sur l'ensemble du territoire départemental. Dans ce cadre, il développe une approche transversale et globale des politiques sociales, médicosociales et jeunesse, en favorisant la mobilisation des partenaires institutionnels et la coordination des actions à la fois à l'échelle départementale et à l'échelle de chaque bassin de vie. Les Conférences territoriales des solidarités (CTS), instances de pilotage de solidarités au niveau local, visent à faciliter le dialogue et les échanges avec les élus locaux et les partenaires institutionnels en proximité. La Caf en est membre de droit. Le Département intervient auprès des publics, en proximité, en s'appuyant sur son organisation territorialisée et sur les compétences des professionnels qui assurent un accompagnement médicosocial selon les besoins. À travers ses 13 maisons du Département et de ses 46 centres médicosociaux.

En matière d'accès aux droits, le Département déploie l'accès aux droits liés à ses compétences et offre un accompagnement social global adapté à chaque situation. Un schéma territorial organisationnel d'accès aux droits et d'accueil social inconditionnel est mis en place pour chacun des 13 territoires définis dans l'organisation départementale afin, d'une part, de définir et organiser ces missions avec les acteurs locaux et, d'autre part, d'améliorer les services rendus à la population par une meilleure coordination.

En matière d'accompagnement social polyvalent, des professionnels appuient le public dans ses démarches : l'accès ou le maintien dans le logement, l'insertion sociale et professionnelle, l'accompagnement éducatif et budgétaire, un soutien à la parentalité ou éducatif et la mise en place d'aides spécifiques pour les adultes vulnérables.

Sur le volet petite enfance et parentalité, la Protection maternelle et infantile assure une mission :

- de prévention médicosociale précoce à destination des femmes enceintes et des enfants de moins de 6 ans, ainsi que de soutien à la parentalité,
- d'agrément des modes de garde et d'accueil des enfants. Les professionnels de la PMI veillent à garantir la santé, la sécurité et l'épanouissement des enfants accueillis par une assistante maternelle ou dans une crèche.

Sur le volet jeunesse, le Département accompagne les jeunes isérois selon plusieurs axes :

- le plan jeunesse : le Département investit et développe les réseaux des partenaires départementaux et locaux. L'action jeunesse auprès des 11-25 ans a pour thème la citoyenneté et l'engagement, la découverte des métiers et l'insertion professionnelle.
- la prévention de la radicalisation : le Département anime des réseaux locaux et accompagne les acteurs de terrain pour prévenir des situations de jeunes en risque de radicalisation. Il décline de manière volontariste un plan départemental de prévention de la radicalisation voté en 2016.

En matière d'insertion, le Département pilote le dispositif du Revenu de solidarité active (RSA). Il gère l'allocation RSA et propose une offre afin de faciliter l'insertion sociale et professionnelle des allocataires.

En matière de logement, le Département met en place un accompagnement social dans le cadre du Fonds de solidarité logement (FSL). Il est engagé dans la prévention des expulsions en lien avec les partenaires institutionnels et locaux.

• Champs d'intervention de l'Éducation nationale

L'Éducation nationale met en œuvre dans la commune de Saint-Martin-d'Hères la politique éducative nationale pour réduire les inégalités sociales, en particulier sur les axes d'interventions suivants :

- **Agir pour la réussite scolaire, prévenir le décrochage et soutenir la persévérance scolaire.**
 - » Consolider l'apprentissage des savoirs fondamentaux
 - » Renforcer les compétences langagières des élèves
 - » Faciliter l'égalité filles garçons dans les enseignements mathématiques et scientifiques
- **Sécuriser le parcours de l'élève**
 - » Promouvoir l'inclusion et la réussite de tous les élèves à besoins particuliers
 - » Accompagner l'éducation à la vie affective et relationnelle pour l'école maternelle et élémentaire et d'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité pour le collège et le lycée
 - » Agir contre toutes les inégalités et déterminismes
- **Favoriser la continuité éducative et la cohérence des parcours éducatifs**
 - » Renforcer l'alliance éducative avec les familles
 - » Préparer les jeunes enfants et leur famille à l'entrée en maternelle et renforcer la continuité inter-degrés
 - » Renforcer les parcours éducatifs et l'engagement des élèves (EAC, citoyen, santé)
 - » Soutenir l'émergence des projets personnels des jeunes (parcours Avenir)
- **Garantir les conditions d'une école qui protège et rassemble**
 - » Agir en faveur du climat scolaire, la sécurité et la prévention
 - » Suivre la santé mentale et physique des jeunes
 - » Renforcer les compétences psychosociales des élèves
 - » Accompagner les usages raisonnés au numérique.

ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGÉS AU REGARD DES BESOINS

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé (Annexe 2) sont :

- veiller à l'équilibre sur le territoire des équipements et des services pour s'ajuster aux besoins des familles,
- **la prise en compte des familles à besoins spécifiques :** les familles monoparentales, le soutien des parents à des périodes charnières : futurs parents, parents avec jeunes enfants, parents d'adolescent, et le soutien auprès des parents d'enfants en situation de handicap,

- **l'accompagnement au numérique à tous les âges de la vie**, de manière coordonnée sur le territoire : durant les périodes de l'enfance et auprès des jeunes, et dans la vie quotidienne en tant qu'adulte et parent, pour la réalisation de démarches permettant un accès à ses droits afin de favoriser l'autonomie et le sentiment de capacité,
- **le développement de la citoyenneté et du bénévolat**, qui débute dès l'enfance, se poursuit avec les jeunes et se manifeste au sein de la cité,
- **la prise en compte du handicap et son acceptation**, qui passe notamment par une société inclusive : à travers le soutien aux parents par l'accompagnement dans des démarches, la manière de penser le moment de transition écoles-collèges, l'accès aux pratiques culturelles et sportives, la formation des professionnels,
- **l'accès aux pratiques culturelles** dès le plus jeune âge, dans les activités péri et extrascolaires, auprès des jeunes et des publics éloignés, comme outil d'émancipation et d'expression contribuant également au développement de la citoyenneté,
- **Le vivre-ensemble** : la mixité fille-garçon à favoriser dans les activités jeunesse, l'intergénérationnel, dans le lien à l'autre : relations entre enfants, entre jeunes, dans les relations intrafamiliales et interfamiliales, et entre les familles et les structures d'accueil. L'utilisation des espaces qui soutiennent l'expression des habitantes et habitants, et donc des familles,
- **se coordonner entre acteurs du territoire** afin de proposer une offre adaptée et favoriser un accès aux dispositifs existants, entre la Ville, le CCAS et les partenaires du territoire pour favoriser la complémentarité des actions et une meilleure interconnaissance,
- **s'adapter et innover dans un environnement en constante évolution** : faire évoluer les pratiques des équipes pour être dans une amélioration continue de la qualité de l'accueil, l'image de certains métiers qui évolue (métiers de la petite enfance, de l'animation) et qui nécessite de renforcer leur attractivité, s'adapter aux évolutions de la société, aux réglementations, et enseignements issus de la recherche, pour construire des projets favorables au développement des enfants et des jeunes.

Les objectifs conjoints sont :

Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance :

- maintenir et développer les places d'accueil,
- rendre accessible l'offre, notamment pour les familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de travail, de leur état de santé, d'une situation de handicap ou de la faiblesse de leurs ressources,
- renforcer la qualité de l'accueil et favoriser l'attractivité des métiers de la petite enfance,
- informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents.

Accompagner les familles tout au long de la vie en tenant compte de leur diversité :

- favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes à travers une offre enfance jeunesse adaptée,
- conforter le soutien à la fonction parentale en direction des publics ayant des besoins spécifiques,
- accompagner enfants, jeunes et familles dans un monde numérique et relationnel en mutation.

Soutenir l'accès aux droits et le vivre ensemble :

- renforcer l'accompagnement des publics éloignés du numérique,
- renforcer l'accès aux droits autour du logement public et privé,
- animer la vie sociale et le vivre-ensemble,
- coordonner l'action sociale territorialisée.

Les annexes 3 et 4 à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires signataires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint, à travers notamment un plan d'action. Ces annexes font apparaître le soutien des financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

La Caf de l'Isère et la commune de Saint-Martin-d'Hères s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'État et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services familles du territoire.

La Caf de l'Isère s'engage à répartir des financements bonifiés directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de "bonus territoire CTG" et du bonus trajectoire de développement.

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en annexe 3.

Lorsqu'il se matérialise par le versement d'une subvention, le soutien financier de la collectivité territoriale doit permettre d'équilibrer un coût de fonctionnement garantissant la qualité du service attendu. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6 - MODALITÉS DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf et de la commune **de Saint-Martin-d'Hères et des partenaires signataires.**

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées, pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- contribue à renforcer la coordination entre les signataires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités techniques thématiques existants ;
- veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire ;
- le comité de pilotage sera assuré par la collectivité avec le soutien de la Caf ;
- le secrétariat permanent est assuré par la collectivité.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la CTG, fixés d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 5 de la présente convention.

Dans le cadre du Copil de la CTG, la collectivité de Saint-Martin-d'Hères exerçant la compétence de planification de l'offre en tant qu'Autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant établi et actualise périodiquement son schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant qu'elle transmet au comité départemental des services aux familles (CDSF). La Caf apporte son soutien à la collectivité locale dans la vérification de la compatibilité (contenu et durée) de son schéma avec le schéma départemental des services aux familles.

Avec l'accord express des collectivités locales, la Caf peut transmettre au CDSF les éléments de la CTG correspondant au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, ainsi que son bilan intermédiaire et final.

ARTICLE 7 - ÉCHANGES DE DONNÉES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la protection des données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la protection des données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement général sur la protection des données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 - SUIVI, BILAN ET ÉVALUATION

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre une démarche à visée évaluative structurée autour de deux dimensions complémentaires :

1. Le suivi continu du plan d'action

Un tableau de suivi partagé est mis en place dès le démarrage de la CTG dans le but de :

- actualiser régulièrement les informations (idéalement chaque trimestre),
- suivre l'état d'avancement des actions,
- rendre compte des modalités de mise en œuvre, des avancements et des difficultés.

2. Le pilotage de la démarche évaluative avec la collectivité territoriale en associant ses partenaires (associations, gestionnaires d'équipement, partenaires institutionnels, etc.)

Le pilotage s'organise autour de trois temps complémentaires en comité de pilotage :

- Des points d'étape annuels pour présenter l'état d'avancement du plan d'action et procéder à des ajustements mineurs si nécessaire.
- Un échange plus approfondi avec la collectivité territoriale à mi-parcours permettant

d'examiner les avancées et les difficultés, et de décider d'éventuels ajustements mineurs, ou plus significatifs qui pourraient nécessiter un avenant à la CTG. Cet échange se traduit par la formalisation d'un bilan intermédiaire.

- Un échange associant les partenaires de la collectivité territoriale en fin de période pour analyser les résultats obtenus, évaluer le fonctionnement de la démarche CTG et préparer le renouvellement. Cette réflexion permet de formaliser un bilan final.

Cette organisation permet de maintenir une dynamique partenariale tout au long de la CTG, avec une mobilisation renforcée sur des moments-clés.

Une attention particulière est progressivement portée à l'évaluation des changements engendrés, non pas par chaque dispositif ou action pris isolément, mais par les effets de l'ensemble de ces actions et dispositifs sur le territoire. Cette approche permet d'évaluer le maillage territorial, la réponse aux besoins des habitants et de valoriser la vision globale et territoriale spécifique à la CTG. Il est ainsi attendu que la démarche à visée évaluative rende compte non seulement des réalisations (ce qui a été fait), mais aussi des changements territoriaux (ce qui a évolué pour les habitants du territoire).

Sous la responsabilité du Copil CTG et avec l'aide de la Caf si nécessaire, les chargés de coopération ou les personnes désignées pour suivre la CTG au sein de la collectivité, conduisent l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre en :

- développant des partenariats afin de collecter des données et de l'information,
- concevant les indicateurs de suivi,
- conduisant les analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et qualitatives et des dispositifs d'évaluation,
- exploitant et communiquant les résultats [en s'appuyant sur les chargés de coopération thématiques] avec l'aide de la Caf si nécessaire.

Lorsque la CTG tient lieu de schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, ces bilans intermédiaire et final permettent de répondre aux exigences réglementaires prévues à l'article L. 214-2 du CASF. Ainsi, a minima les parties relatives au champ d'intervention "petite enfance" de ces bilans sont communiquées au CDSF. Ces bilans sont soit transmis par courrier ou mail par les signataires de la CTG au CDSF, soit la Caf les transmet au CDSF avec l'accord des signataires de la CTG.

ARTICLE 10 - DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2030. La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction. À ce titre, un avenant sera signé, notamment en cas de prolongation de la durée des projets sociaux de territoire.

ARTICLE 11 - EXÉCUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 - LA FIN DE LA CONVENTION

• *Résiliation de plein droit avec mise en demeure*

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

• *Résiliation de plein droit sans mise en demeure*

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

• *Résiliation par consentement mutuel*

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

• *Effets de la résiliation*

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 - LES RECOURS

• *Recours contentieux*

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14 - CONFIDENTIALITÉ

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.
Fait à Saint-Martin-d'Hères le 1^{er} mars 2026.

La Caf	La Caf
<p>La Présidente Mme Anne-Laure Malfatto</p>  <p>Mme Dorothee Durand Vice-Présidente Par délégation</p>	<p>^{P/} La Directrice Mme Florence Devynck</p>  <p>Nathalie HOTTEBART Sous-Directrice des Interventions sociales</p> <p>M. Stéphane Pacey Sous-directeur des interventions sociales Par délégation</p>
La commune de Saint-Martin-d'Hères	Le CCAS de Saint-Martin-d'Hères
<p>Le Maire</p>  <p>M. David Queiros</p>	<p>La Vice-présidente du CCAS</p>  <p>Mme Michelle Veyret</p>
Le Conseil départemental	L'Éducation nationale
<p>Le Président du Conseil départemental M. Jean-Pierre Barbier</p>   <p>Mme Anne-Sophie Chardon Conseillère départementale Par délégation</p>	<p>L'Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'Éducation nationale de l'Isère</p>  <p>M. Patrice Gros</p>



Les **annexes**



SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DE LA CTG 2022-2025 ET PERSPECTIVES

La première CTG déployée à Saint-Martin-d'Hères (2022-2025) a porté sur les trois thématiques suivantes :

- ⊕ Éducation et parentalité, notamment autour des dispositifs éducatifs de territoire, le soutien à la fonction parentale, la formation pour les professionnels et l'accès à l'information,
- ⊕ Accès aux droits et précarité comprenant notamment l'inclusion numérique, l'accès aux pratiques sportives, culturelles et de loisirs des publics les plus "éloignés/fragiles", l'accès aux droits sociaux et la lutte contre la précarité et le non-recours,
- ⊕ Handicap et inclusion portant notamment sur les lieux et les personnes ressources, les demandes d'accueil dans les structures, l'accompagnement et le soutien des parents d'enfants en situation de handicap.

Après quatre années de mise en œuvre, le bilan de la première CTG témoigne de la réalisation de 46 actions et de 3 actions enclenchées sur les 52 actions prévues. Cela est le fruit à la fois d'une priorisation partagée des objectifs de la CTG, du suivi de la démarche et de la dynamique interne et partenariale dans les réponses apportées à la population.

Certaines actions se poursuivront dans la deuxième CTG de manière à les consolider et les élargir. Pour exemple, le dispositif initial des "1 000 premiers jours" avec la réalisation d'un événement d'envergure, sera reconduit et étendu en questionnant les besoins des parents pour construire des actions adaptées avec les partenaires et les services. Cela suppose la mise en place de ressources et de moyens pérennes par la collectivité et un travail partenarial fort. Ce bilan traduit également la nécessité de faire évoluer le dispositif pour assurer un suivi étroit.

À titre d'illustration, des actions territoriales d'ampleur ont vu le jour, telles que :

- ⊕ le renforcement du Plan éducatif de territoire, comprenant des actions en lien avec les accueils collectifs de mineurs sur les temps péri et extrascolaires, et le développement de l'offre jeunesse (passeport jeune),
- ⊕ un comité de pilotage spécifique parentalité CTG, des formations à destination des professionnels autour de la parentalité, des actions partenariales coconstruites,
- ⊕ une meilleure compréhension du non-recours, avec un travail d'enquête et une sensibilisation entre partenaires et services.

En complément des actions réalisées, plusieurs effets ont été observés à l'issue de cette première CTG :

- ⊕ le renforcement d'une interconnaissance fine sur le territoire entre les acteurs de terrain et institutionnels permettant une meilleure connaissance des dispositifs,
- ⊕ une collaboration interne consolidée Ville - CCAS, notamment sur des actions conjointes auprès des jeunes et autour de la parentalité,
- ⊕ des partenariats renforcés qui contribuent à la cohérence des actions comme : le labo des parents qui consiste en des temps d'échanges autour de l'adolescence avec les parents (maisons de quartier, Service local de solidarité du Département, Apase, Maison des ados, service jeunesse et Psip) ; des partenariats entre la Ville et l'Éducation nationale (formations communes entre Atsem, animateurs et enseignants) ; la collaboration avec l'Afev pour une meilleure répartition des accompagnements dans le cadre du Programme de réussite éducative, le projet jeunes exclus (service jeunesse, collègues et lycée), et le groupe de travail sur les 1000 premiers jours (petite enfance, culture, santé,

- CCAS, Département, Caf, Psp, UGA) : à l'initiative d'un événement en 2023 et 2025. Ce groupe réfléchit à des propositions ciblées auprès du public très jeune enfant. Le lien avec la culture a permis d'élargir le dispositif 1,2,3 Culture au jeune public,
- ⊕ l'émergence de problématiques et la proposition de réponses adaptées au territoire par la connaissance plus fine du territoire et les rencontres formelles ou informelles, qui permettent une meilleure connaissance des situations familiales, individuelles ou collectives, en constante évolution,
- ⊕ une ouverture au-delà de Saint-Martin-d'Hères avec l'émergence d'une dynamique entre les CTG de l'agglomération qui favorise le développement de projets et l'acculturation des chargés de coopération CTG.

Ces effets ont été soutenus par les modalités suivantes :

- ⊕ des instances (comités de pilotage global et thématiques) qui ont élargi les échanges avec de nouveaux partenaires, associatifs notamment, et ont facilité également la présence de familles,
- ⊕ des projets coconstruits et coportés : les passerelles petite enfance/enfance/jeunesse et les animations de proximité développées entre les maisons de quartier, le service jeunesse et les partenaires (Apase...),
- ⊕ le développement d'une culture commune et d'une cohérence de territoire par des sensibilisations et formations interservices et partenariales (plan de formation Éducation inclusive - 110 professionnels formés...),
- ⊕ des réunions thématiques avec les familles martinéroises portant sur la restauration municipale et l'éducation inclusive permettant d'aller à la rencontre des habitants et de partager les préoccupations,
- ⊕ les comités de pilotage et de bilan à mi-parcours des Projets sociaux de territoire des maisons de quartier ainsi que les réunions des comités habitants qui ont soutenu les échanges entre élus, professionnels et habitants concernant les enjeux sociaux et les initiatives habitants sur les territoires des 5 maisons de quartier,
- ⊕ les réseaux d'acteurs reliés à la CTG au niveau de l'agglomération et du département.

Au vu des enjeux de territoire et du diagnostic actualisé, il est prévu d'intégrer dans la seconde CTG, deux nouvelles thématiques : le logement (accès aux droits et prévention des expulsions) et de manière plus explicite l'animation de la vie sociale et le vivre-ensemble.

Par ailleurs, des réflexions seront poursuivies ou étendues, comme par exemple en matière de lien entre les acteurs des champs de l'éducation et de la parentalité, et les parents.

De même, la place du numérique dans la vie quotidienne s'est accentué et devient un enjeu partagé, au-delà des démarches d'accès aux droits. Ce travail à venir pourra s'appuyer sur les coordinations et projets déjà mis en place ou préfigurés lors de cette première CTG.

Enfin, la perspective d'une cité éducative, en lien avec le PeDT, pour laquelle la Ville de Saint-Martin-d'Hères est en attente, est intégrée dans la seconde CTG afin d'inscrire la cohérence des politiques éducatives dans ce cadre.

DIAGNOSTIC DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

1. ORGANISATION DU DIAGNOSTIC	30
2. PRÉSENTATION DE LA VILLE DE SAINT-MARTIN-D'HÈRES.....	31
3. DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES SUR LE TERRITOIRE	33
3.1. Population générale	33
FOCUS MÉNAGES/FAMILLES	35
3.2 Population allocataire.....	40
FOCUS MÉNAGES/FAMILLES	40
FOCUS PAR ÂGE	40
3.3 Données socio-économiques sur le territoire.....	42
FOCUS REVENUS ET PRÉCARITÉ	42
FOCUS CSP ET EMPLOI	45
FOCUS LOGEMENT	47
FOCUS ENFANCE/JEUNESSE	50
FOCUS FAMILLES MONOPARENTALES.....	53
3.4 Les prestations versées par la Caf	56
FOCUS REVENUS ET PRÉCARITÉ	56
FOCUS CSP, FORMATION ET EMPLOI	58
FOCUS LOGEMENT	58
FOCUS ENFANCE/JEUNESSE	59
FOCUS FAMILLES MONOPARENTALES.....	59
4. PRÉSENTATION THÉMATIQUE CTG DE LA VILLE DE SAINT-MARTIN-D'HÈRES.....	60
4.1. Petite enfance (-3 ans)	60
4.1.1 L'accueil/l'information	61
4.1.2 Le maintien et le développement de l'offre	61
4.1.3 Activités des crèches publiques	62
FOCUS DEMANDES DE PLACE ET LISTE D'ATTENTE	63
FOCUS OFFRE PUBLIQUE ET PRIVÉE PAR SECTEUR	65
FOCUS IMPLANTATIONS ET QUALITÉ DES ÉQUIPEMENTS	68
FOCUS SOCIO-ÉCONOMIQUE	69
FOCUS PRISE EN CHARGE D'ENFANTS EN SITUATION SPÉCIFIQUE	70
4.1.4 Activités des relais petite enfance	71
4.1.5 Les ressources humaines du service petite enfance	72
FOCUS RECRUTEMENT	72
FOCUS FORMATION	73
4.2 Parentalité	74
4.2.1 Le projet "famille/parentalité" des maisons de quartier dans le cadre des PST	75
FOCUS SORTIES DÉTENTE.....	76
4.2.2 Les lieux et actions des services ville sur le champ de la parentalité	77
4.2.3 Une dynamique transversale et partenariale porteuse d'une culture partagée et de projets innovants	78
FOCUS SUR LE TRAVAIL DE CULTURE COMMUNE ET MONTÉE EN COMPÉTENCE DES PROFESSIONNELS.....	78
FOCUS ENJEU D'UNE COMMUNICATION GLOBALE ET LISIBLE POUR LES PARENTS	79
FOCUS ACTION "1 000 PREMIERS JOURS"	80

FOCUS LE LABO DES PARENTS ADOLESCENTS	81
4.2.4 Une démarche participative autour de la parentalité développée à travers la création d'une Université populaire de parents (UPP)	82
4.2.5 Un temps fort "parentalité" mettant en synergie l'ensemble des dynamiques	84
4.2.6 Les enjeux pour la futur CTG 2026-2030	85
4.2.7 Les aides et indicateurs du Département autour de la parentalité	85
4.3 Enfance	87
4.3.1 Le service éducation/enfance.....	88
4.3.2 Liste des équipements.....	88
4.3.3 Le personnel	89
4.3.4 Activité du service et effectifs d'enfants accueillis	89
4.3.5 Autour des caractéristiques socio-économiques des enfants	91
4.3.6 Programme de réussite éducative	92
4.3.7 Le pôle éducation inclusive du service éducation/enfance.....	93
4.4 Jeunesse	94
4.4.1 Le service jeunesse, prévention	95
4.4.2 Liste des équipements.....	95
4.4.3 Liste du personnel.....	95
4.4.4 Les accueils péri-scolaires et extra-scolaires.....	97
4.4.5 Les actions du service, favoriser l'insertion et l'accompagnement des jeunes	98
4.5 Les actions transversales petite enfance, enfance et jeunesse	101
4.5.1 En lien avec la santé	101
4.5.2 En lien avec la culture	102
4.5.3 En lien avec le sport	103
4.6 Animation de la vie sociale	104
4.6.1 Une coordination de territoire pour animer un réseau d'acteurs de proximité	105
4.6.2 Un soutien aux initiatives habitantes et au bénévolat	106
4.6.3 Une dynamique transversale Ville-CCAS pour soutenir l'animation de la vie sociale en période estivale :	108
FOCUS SUR LES VILLAGES ITINÉRANTS	109
FOCUS SUR LES TEMPS FÉDÉRATEURS "CULTURELS"	110
4.6.4 Les enjeux pour la future CTG 2026-2030.....	111
4.7 Accès aux droits et aux services.....	112
4.7.1 Accueil inconditionnel	113
4.7.2 Accès aux outils numériques et aide aux démarches en ligne	113
4.7.3 Une coordination numérique sur le territoire	115
FOCUS - UN DIAGNOSTIC ACTUALISÉ DES BESOINS NUMÉRIQUES DU PUBLIC	117
4.7.4 Aide ponctuelle aux démarches administratives d'accès aux droits	118
4.7.5 La domiciliation : une porte d'entrée vers l'accès aux droits	120
4.7.6 Soutien financier et lutte contre le non-recours dans un contexte de précarisation	121
4.7.7 Accès à la culture.....	122
4.8 Logement et cadre de vie.....	125
4.8.1 Les logements sociaux	125
4.8.2 Les aides et indicateurs du Département autour du logement	126
4.8.3 Les impayés signalés à la Caf	127
4.8.4 Les actions du CCAS.....	128
4.8.5 L'atelier logement : une réponse collective et transversale ville - CCAS	128
4.9 Insertion, autonomie et handicap.....	130
4.9.1 Accompagnements RSA	131
4.9.2 Actions d'insertion sociale au sein des maisons de quartier	133
4.9.3 Insertion, autonomie et citoyenneté des jeunes	136
4.9.4 Handicap	136
FOCUS CULTURE ET ACCESSIBILITÉ	137

1. ORGANISATION DU DIAGNOSTIC

4 sources de données principales ont été mobilisées pour réaliser ce diagnostic :

- ⊕ les données des recensements de la population Insee
- ⊕ les données Caf
- ⊕ les données du département (SLS)
- ⊕ et les données et bilans d'activité des services de la Ville et du CCAS.

Données Insee

Les données statistiques Insee présentées dans ce diagnostic, issues du recensement, sont des estimations calculées à partir de cinq enquêtes annuelles. Les données du recensement millésimées 2022 (les plus récentes) ont été élaborées à partir des enquêtes de 2019 à 2024 inclus. Les comparaisons se font donc sur des cycles de cinq ans. En 2021, le recensement de la population n'a pas eu lieu à cause de la crise sanitaire liée au Coronavirus, ainsi, pour ce diagnostic, c'est un cycle de 6 ans qui est étudié, de 2016 à 2022. Ces données sont sous la nomenclature RP (recensement de la population) suivi de l'année millésimée. Certaines données, principalement infra-communales, ne sont disponibles que pour l'année millésimée 2021.

Données Caf

Pour analyser l'évolution des besoins de la population martinéroise depuis la dernière CTG (2022-2025), il a été choisi de comparer les données allocataires Caf sur la période 2022-2024 ; 2024 étant l'année des données les plus récentes et 2022 celle du dernier diagnostic CTG.

Données Département et Ville/CCAS

Les données du Département et des services sont elles aussi plus récentes et sont comprises entre 2022 et 2024. Elles nous informent sur la fréquentation et le profil des bénéficiaires des prestations au niveau départemental et communal, tel que les aides sociales à l'enfance ou les accueils de loisirs.

Pour analyser les données, nous procéderons par comparaison entre années (évolutions) et entre territoires (principalement avec la métropole Grenoble-Alpes Métropole).

L'expression d'une évolution

Lorsque nous comparons deux valeurs dans le temps, il existe deux manières d'exprimer cette évolution : l'indice d'évolution et le taux d'évolution. Bien qu'ils traduisent tous les deux une variation, ils s'expriment différemment.

Le taux d'évolution mesure la variation relative entre une valeur de départ (appelée valeur de référence) et une valeur d'arrivée (appelée valeur finale). Il s'exprime généralement en pourcentage (%). Le taux d'évolution s'utilise donc pour analyser l'évolution entre 2 valeurs différentes dans le temps d'un même indicateur.

L'indice d'évolution s'exprime souvent avec une base 100 ; c'est-à-dire que la valeur de départ est représentée par 100. Les autres valeurs sont donc exprimées par rapport à cette base avec un nombre sans unité. Cet indice est pertinent pour analyser et comparer plusieurs indicateurs sur plusieurs années, puisque chaque valeur de départ est ramenée à 100.

2. PRÉSENTATION DE LA VILLE DE SAINT-MARTIN-D'HÈRES

Saint-Martin-d'Hères est la deuxième commune la plus peuplée du département de l'Isère, avec 38 022 habitants en 2022, après Grenoble, commune limitrophe. Saint-Martin-d'Hères est également limitrophe de Gières, la Tronche et Meylan au Nord, Échirolles à l'ouest, Poisat et Eybens au Sud. Saint-Martin-d'Hères est délimitée par l'Isère au Nord, et est située au pied de la chaîne de Belledonne.

La commune s'étend sur 926 hectares, dont 96 hectares appartenant au Domaine universitaire. Elle fait partie de la 1^{re} couronne de la métropole Grenoble-Alpes Métropole, qui rassemble 49 communes pour près de 450 000 habitants. Saint-Martin-d'Hères correspond à 8,5% de la population de la métropole en 2022.

La commune comprend 14 Iris (îlots de regroupement pour l'information statistiques), et 5 territoires d'intervention des maisons de quartier :

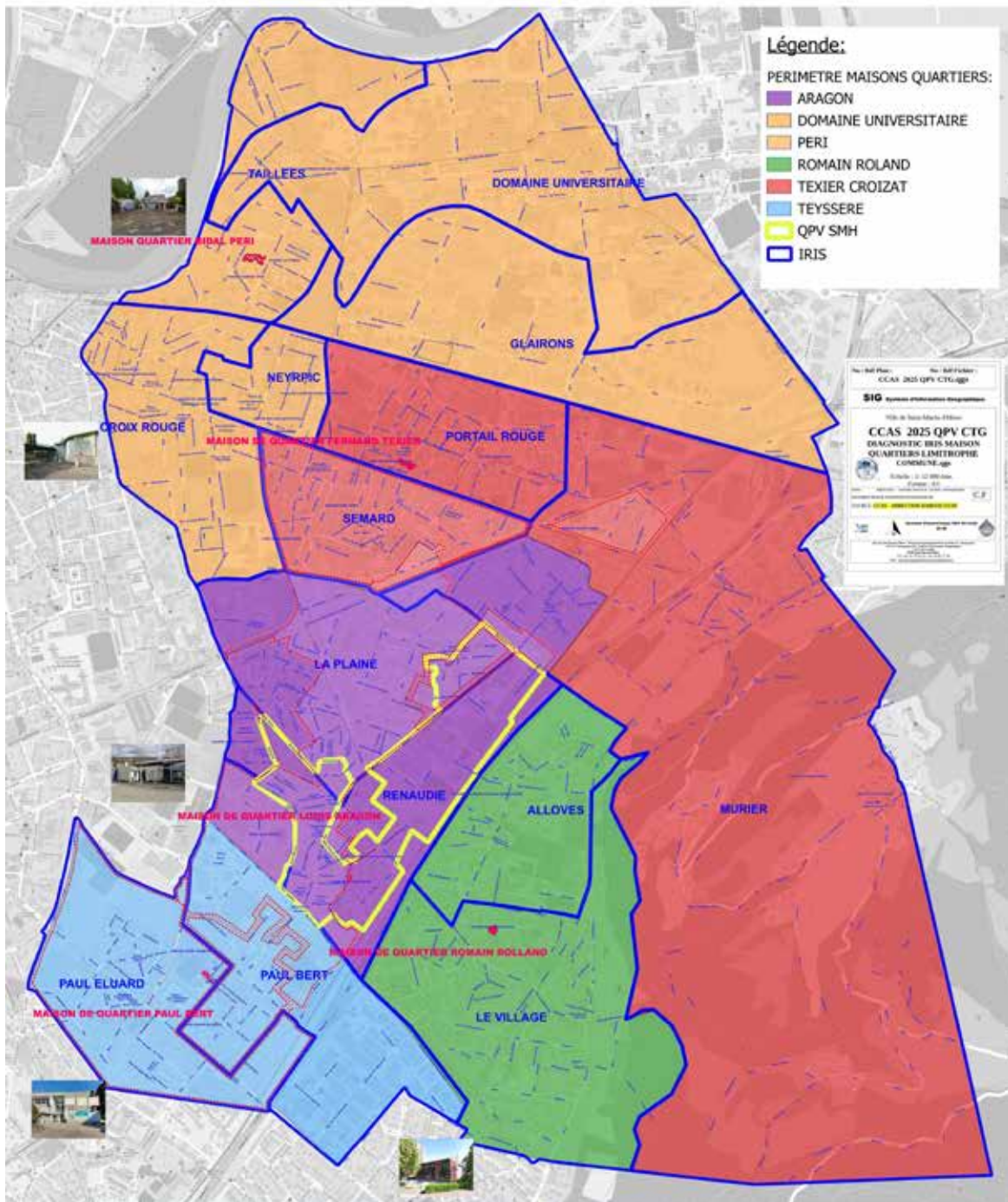
- ⊕ le domaine universitaire, Neyrpic, Glairons, Croix-Rouge et Taillées, au Nord, formant le territoire de la maison de quartier Gabriel Péri,
- ⊕ Portail Rouge, Semard et le Murier, formant le territoire de la maison de quartier Fernand Texier,
- ⊕ la Plaine et Renaudie, formant le territoire de la maison de quartier Louis Aragon,
- ⊕ les Alloves et le Village, formant le territoire de la maison de quartier Romain Rolland,
- ⊕ Paul Éluard et Paul Bert, formant le territoire la maison de quartier Paul Bert.

Particularités de la ville

La commune héberge la majeure partie du domaine universitaire de Grenoble. Le campus accueille, en 2024, environ 57 000 étudiants et 10 500 professionnels à l'année. Près de 10 % de la population martinéroise est étudiante, notamment sur le territoire Gabriel Péri, qui comprend de nombreuses résidences universitaires sur l'Iris du Domaine universitaire, mais aussi des colocations étudiantes identifiées en dehors de cet Iris.

Cette caractéristique est donc à prendre en compte dans l'analyse des données, car elle peut biaiser les pourcentages. En effet, les analyses au sein d'une catégorie seront peu impactées par cette population (par exemple une analyse des caractéristiques au sein des bénéficiaires du RSA), mais une analyse entre catégories le sera bien plus (par exemple analyser la proportion des ménages seuls par rapport à la totalité des ménages, ou calculer la proportion d'allocataires âgés entre 18 et 25 ans).

Saint-Martin-d'Hères comprend un territoire au titre de la politique de la Ville en quartier prioritaire (QPV Renaudie/Champberton/La plaine), dont l'étendue a été agrandie en 2024 avec le secteur Henri Wallon. En 2024, ce sont 3 717 Martinérois résidents au sein du QPV ; soit près de 10 % de la population municipale. Ce classement témoigne de la présence de population en situation de fragilité socio-économique, et des conséquences de ces situations (impact sur la santé principalement).



3. DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES SUR LE TERRITOIRE

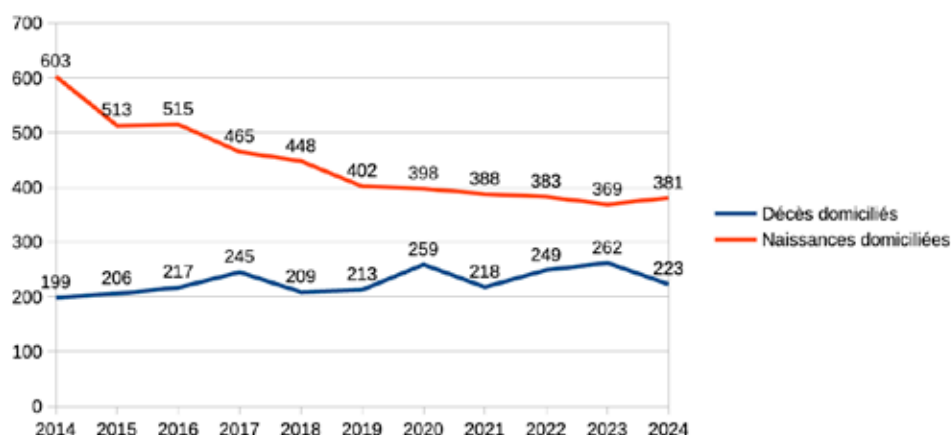
3.1 Population générale

Évolution de la population municipale

La population de Saint-Martin-d'Hères est en légère baisse, avec 38 022 habitants en 2022 contre 38 634 en 2016, soit une évolution de -1,6 %. À titre de comparaison, sur la même période, c'est une augmentation de 1,4 % qui est observée dans la métropole. Malgré cette baisse générale, nous observons une hausse de la part des 15-29 ans.

Évolution du nombre de naissances et de décès

III Décès et naissances entre 2014 et 2023



Le nombre de décès par an diminue en 2024 (-14,9 %) après une hausse plus ou moins régulière depuis 2014. Cette diminution est corrélée à la baisse du nombre de personnes âgées sur la commune. Nous observons un pic en 2020, témoignant de l'impact de la crise sanitaire du Coronavirus 2019. Le pic de 2017 peut s'expliquer par une épidémie de grippe particulièrement forte.

Après une forte chute de natalité depuis 2014, nous observons en 2024 une légère hausse des naissances en 2024 (381 naissances, soit +0,8 point), tandis qu'elles continuent de baisser à l'échelle nationale. Comparé à la France, les naissances ont baissé plus rapidement à Saint-Martin-d'Hères entre 2014 et 2019, avant un ralentissement dès 2020.

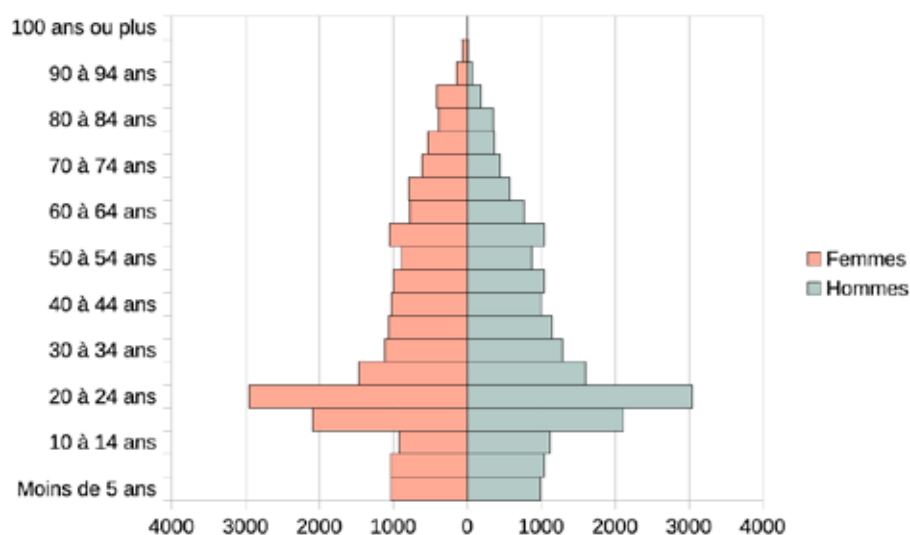
Solde entrées/sorties

III Évolution de la population en fonction du solde naturel et du solde apparent entre 2011 et 2022, Insee RP 2011 à 2022

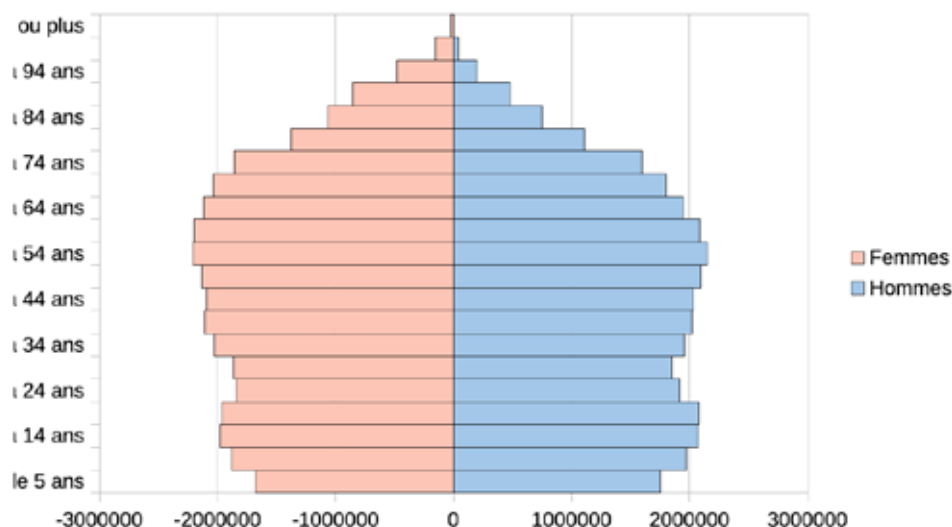
Indicateurs démographiques	2011 à 2016, Saint-Martin-d'Hères	2011 à 2016, Grenoble-Alpes Métropole	2016 à 2022, Saint-Martin-d'Hères	2016 à 2022, Grenoble-Alpes Métropole
Variation annuelle moyenne de la population en %	0,8	0,3	-0,3	0,2
Due au solde naturel en %	0,9	0,7	0,5	0,4
Due au solde apparent des entrées sorties en %	-0,1	-0,4	-0,8	-0,2

Le solde apparent des entrées/sorties correspond à la différence entre la variation de population et le solde naturel (naissances - décès) entre 2 recensements. Il permet d'estimer le taux d'entrée ou de sortie sur le territoire de la commune. La variation moyenne de la population entre 2011 et 2022 est bien plus marquée sur Saint-Martin-d'Hères (-1,1 point) que sur la métropole (-0,1 point), notamment dû à la baisse du solde apparent des entrées et des sorties. Les personnes ont plus tendance à quitter Saint-Martin-d'Hères que la métropole, ce qui peut s'expliquer par la population étudiante présente sur la commune.

III Pyramide des âges pour Saint-Martin-d'Hères en 2022



Pyramide des âges pour la France en 2022



La pyramide des âges nous permet d'observer une forte présence de 20-24 ans à Saint-Martin-d'Hères comparé à l'ensemble de la France, ce qui est cohérent avec la présence des étudiants sur le territoire. Les 55-59 ans sont aussi sur-représentés sur Saint-Martin-d'Hères.

Part de la population par tranche d'âge entre 2016 et 2022, Insee RP 2016 et 2022

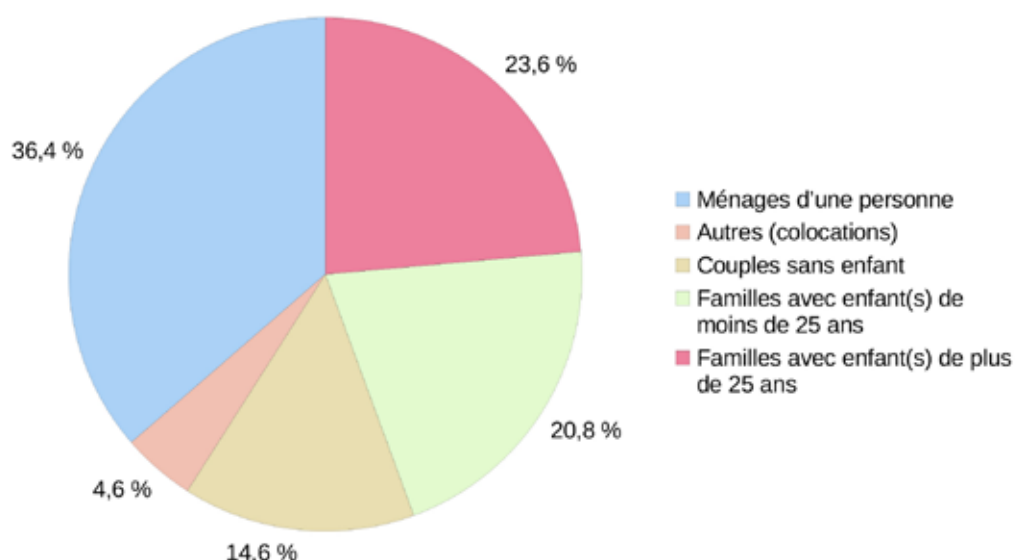
Âge	2016	%	2022	%
Ensemble	38 634	100	38 022	100
0 à 14 ans	6 245	16,2	5 822	15,3
15 à 29 ans	13 026	33,7	13 369	35,2
30 à 44 ans	6 870	17,8	6 681	17,6
45 à 59 ans	5 731	14,8	5 761	15,2
60 à 74 ans	4 207	10,9	3 884	10,2
75 ans ou plus	2 553	6,6	2 506	6,6

FOCUS MÉNAGES/FAMILLES

Définition d'un ménage selon l'Insee :

Un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de colocation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

III Ménages selon leur composition, en %, RP INSEE 2022



Entre 2016 et 2022, nous observons une légère hausse des ménages isolés (+1 point), et une baisse des ménages avec familles (-2,1 points).

Nous observons également une hausse des ménages autres sans familles, ménages dont la composition des membres n'ont pas de liens de parenté ; il s'agit par exemple de colocations étudiantes.

III Évolution du nombre de familles avec enfant(s) de moins de 25 ans par type de familles entre 2016 et 2022, Insee RP 2011 à 2022

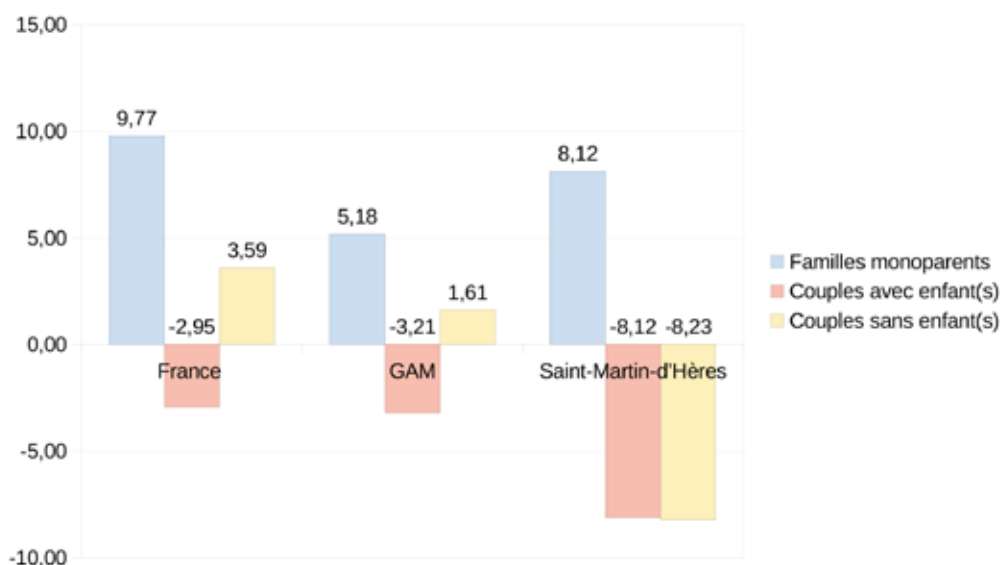
Type de famille	2016	%	2022	%
Ensemble	4 749	100	4 565	100
Couples avec enfant(s)	3 509	73,8	3 221	70,6
Familles monoparentales	1 243	26,2	1 344	29,4

Le nombre de familles avec enfants de moins de 25 ans diminue légèrement, passant de 4 749 en 2016 à 4 565 en 2022.

Nous observons une tendance à la hausse des familles monoparentales parmi l'ensemble des familles (avec ou sans enfant(s)) entre 2016 et 2022, avec + 101 familles monoparentales.

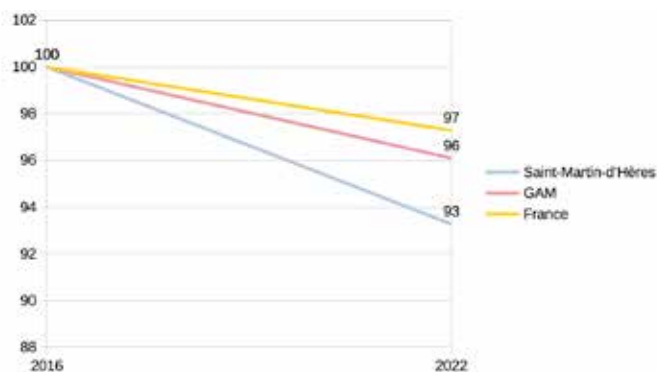
À l'inverse, il est identifié une baisse des couples avec enfant(s), avec - 288 couples.

▮ Évolution entre 2016 et 2022 du nombre de familles monoparentales, de couples sans enfant et couples avec enfant(s) à Saint-Martin-d'Hères, Grenoble-Alpes Métropole (GAM) et France entre 2016 et 2022, Insee RP 2016 et 2022

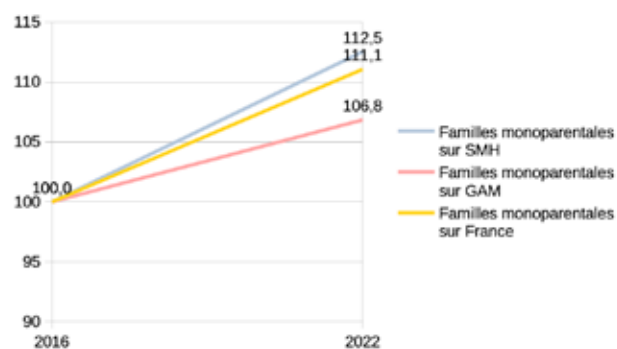


En général, ces tendances se confirment à l'échelle nationale et de la métropole. En effet, les couples avec enfant(s) passent de 68,4 % en 2016 à 64,3 % en 2022 pour l'ensemble de la France, et de 73,3 % en 2016 à 72,2 % en 2022 dans la métropole. Cependant, les couples sans enfant(s) baissent sur Saint-Martin-d'Hères (-1,7 point) alors qu'ils augmentent dans la métropole (+0,6 point) et la France (+0,6 point). Les familles monoparentales augmentent plus rapidement dans la commune (+3,2 points) que dans la métropole (+1,6 point), mais moins qu'à l'échelle de la France (+4,1 point).

▮ Évolution indice 100 du nombre de couples avec enfant(s) sur Saint-Martin-d'Hères, Grenoble-Alpes Métropole et France entre 2016 et 2022, Insee RP 2016 et 2022

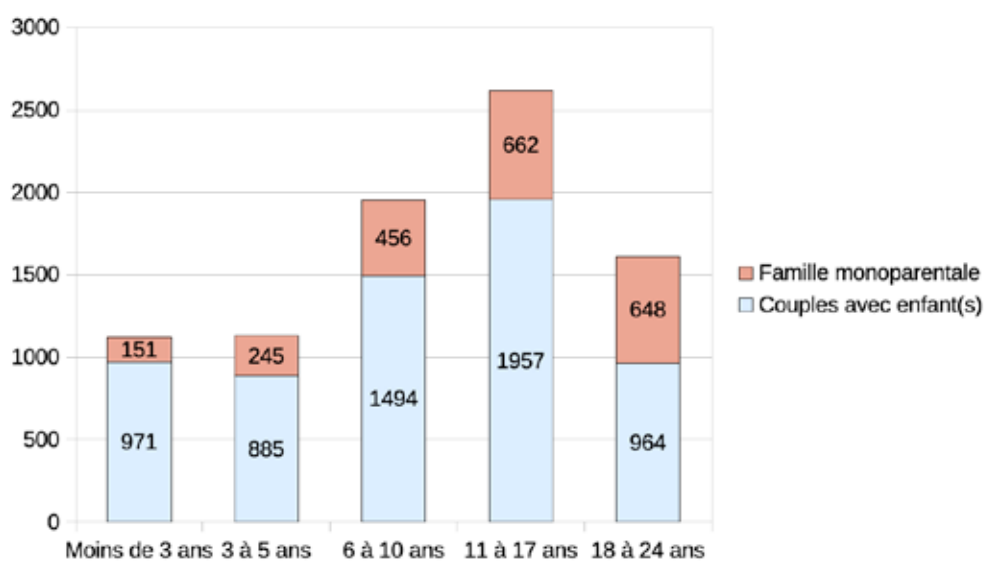


▮ Évolution indice 100 du nombre de familles monoparentales sur Saint-Martin-d'Hères, Grenoble-Alpes Métropole et France entre 2016 et 2022, Insee RP 2016 et 2022



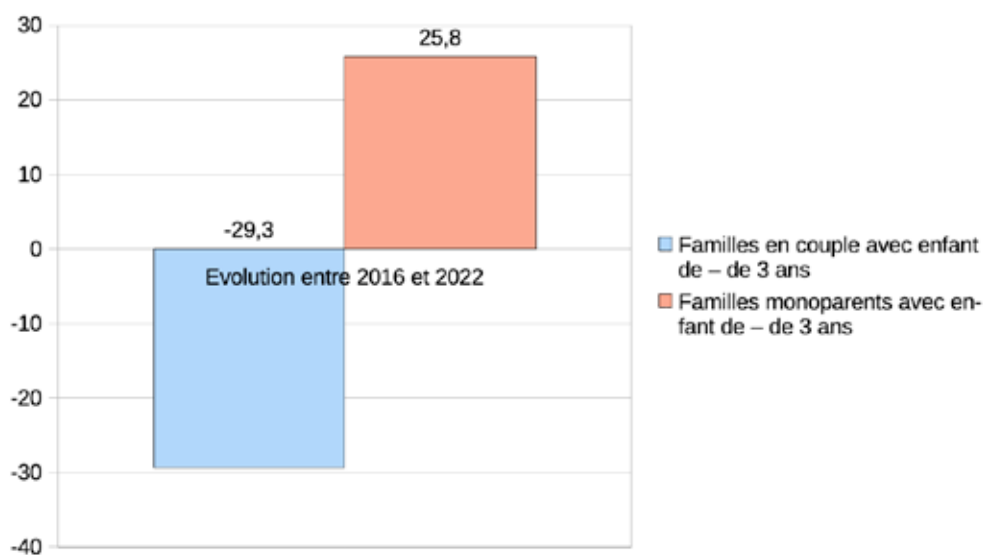
Nous analyserons en détail les caractéristiques des familles monoparentales dans le focus associé dans l'analyse socio-économique.

III Répartition du nombre d'enfants par âge en 2022, par type de famille, Insee RP 2022



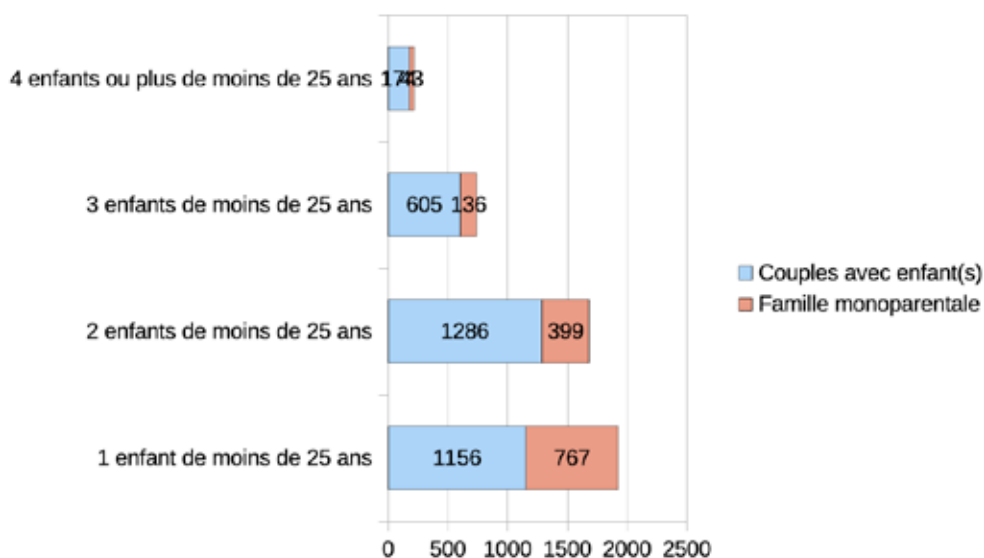
En 2022, la majorité des familles avec enfant(s) de moins de 25 ans, en couples ou monoparentales, ont des enfants âgés de 11 à 17 ans. Cette tendance est la même en 2016.

III Évolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans entre 2016-2022, par type de famille, en %, Insee RP 2016-2022



Cependant, en 2022, on dénombre 971 enfants de moins de 3 ans vivant dans un couple, contre 1 374 en 2016 ; soit une forte baisse de 29,3 %. Ce chiffre est en hausse de plus de 1/4 (25,8 %) pour les enfants de familles monoparentales, avec 151 enfants de moins de 3 ans contre 120 en 2016. Nous observons une tendance inverse entre couples et familles monoparentales. Cela peut s'expliquer par la tendance à la baisse générale des familles en couple, ou une augmentation des séparations des couples avec enfant(s) formant de nouvelles familles monoparentales.

III Répartition du nombre d'enfant(s) en 2022, par type de famille, Insee RP 2022



La majorité des familles ont 1 ou 2 enfants, avec une tendance pour les familles monoparentales à avoir 1 enfant, et une tendance pour les couples à avoir 2 enfants.

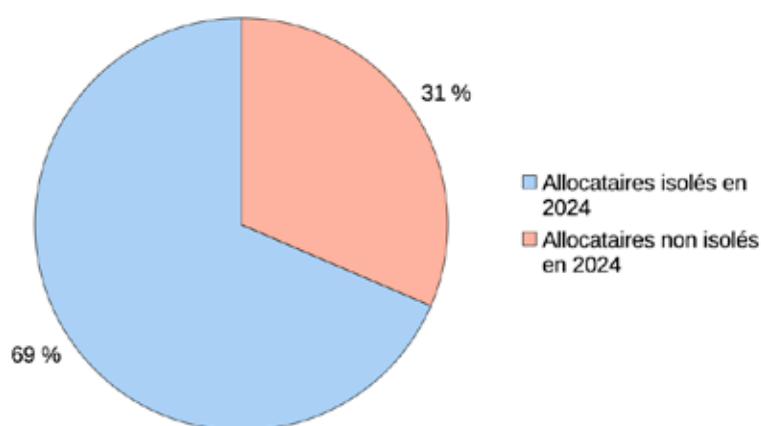
3.2 Population allocataire

FOCUS MÉNAGES/FAMILLES

À Saint-Martin-d'Hères, en 2024, 563 couples sans enfant étaient allocataires de la Caf pour 2 142 couples avec enfant(s). Il s'agit d'une hausse de 12,8 % pour les couples sans enfant comparé à 2022, et une baisse de 4,9 % pour les couples avec enfant(s). Cette tendance s'observe également dans la métropole.

Concernant les personnes seules, 8 238 allocataires isolés martinérois sont recensés, un chiffre qui reste relativement stable comparé à 2022 (+0,7 %). Ces allocataires isolés représentent 68,5 % des allocataires, soit 8 179 Martinérois, contre 56,5 % sur la métropole.

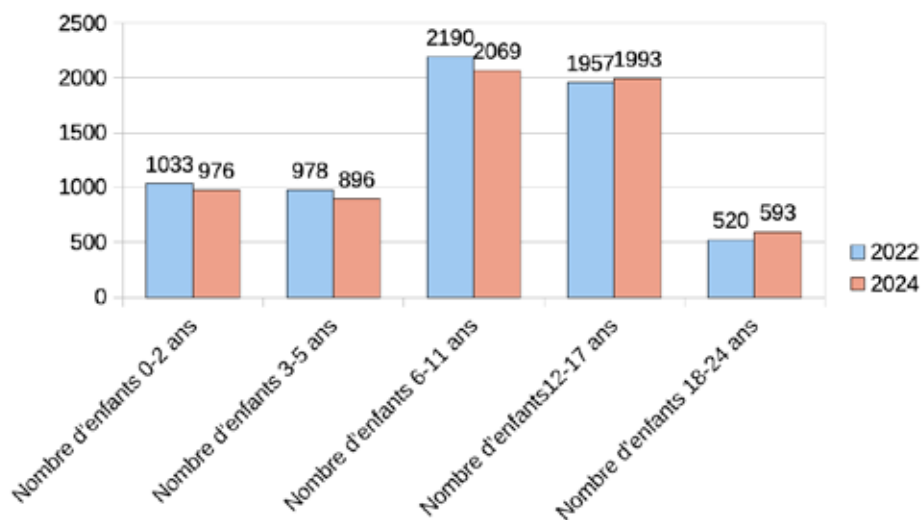
III Répartition des allocataires isolés Caf, Caf 2022 et 2024



FOCUS PAR ÂGE

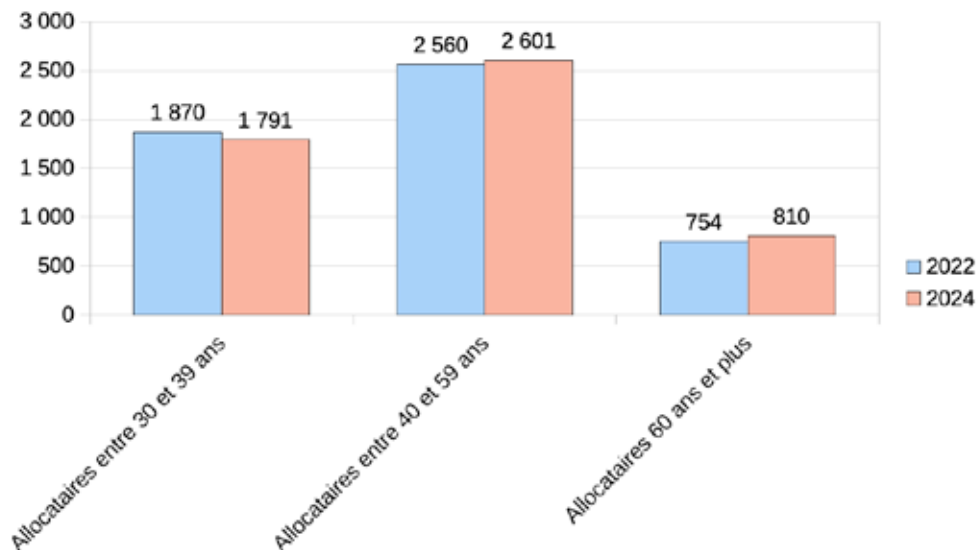
En 2024, 12 021 ménages martinérois sont allocataires de la Caf, avec un total de 21 282 personnes couvertes. Ce sont 64 allocataires de plus comparé à 2022 (augmentation de 0,5 %), pour 119 personnes couvertes en moins (baisse de 0,6 %). À titre de comparaison, dans la métropole, le nombre d'allocataires baisse de 0,8 % et le nombre de personnes couvertes de 1,4 %.

III Nombre d'enfants par âge au sein des ménages allocataires de le Caf, Caf 2022-2024



Nous observons une baisse du nombre d'enfants de 0 à 6 ans couverts par la Caf, mais une augmentation du nombre d'enfants de 12 à 24 ans couverts entre 2022 et 2024, en lien avec les tendances d'évolution de ces catégories d'âge. Cette tendance est également observée dans la métropole.

III Nombre d'allocataires + 30 ans, Caf 2022 et 2024



Le nombre d'allocataires + 30 ans reste relativement stable en 2022 et 2024, avec une augmentation des allocataires de + 60 ans (+7,4 %) et une diminution des allocataires entre 30 et 39 ans (-4,22 %).

3.3 Données socio-économiques sur le territoire

FOCUS REVENUS ET PRÉCARITÉ

III *Revenu disponible médian, premier et dernier décile et rapport interdécile entre 2016 et 2021, Insee Filosofi 2021*

	Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	Rapport interdécile	1 ^{er} décile (en euros)	9 ^e décile (en euros)	Écarts interdéciles	Population fiscale
2016	19 356	3,1	10 406	31 826	21 420	13 480
2021	21 160	3,2	11 010	34 700	23 690	13 676
Évolution 2016-2022 en %	9,3	3,2	5,8	9	10,6	1,5

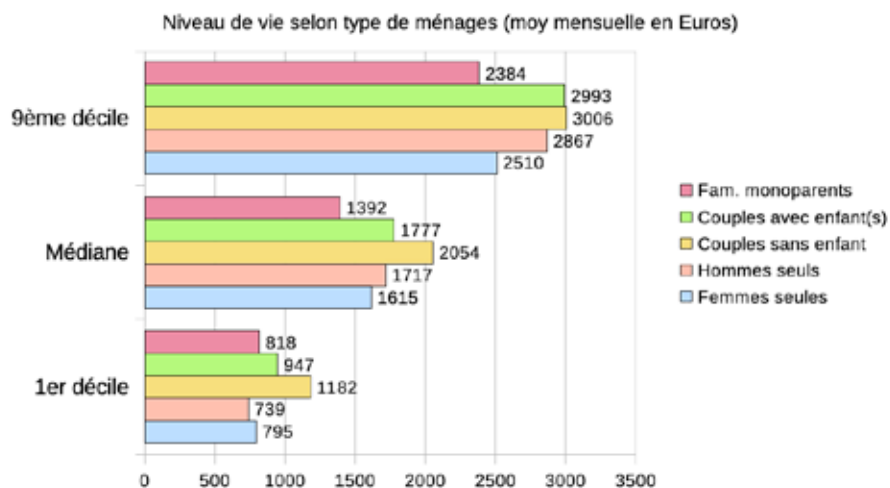
Nous observons entre 2016 et 2021 un creusement entre les populations les plus pauvres (1^{er} décile) et les populations les plus aisées économiquement (9^e décile). En effet, le 9^e décile augmente de 9 % tandis que le 1^{er} décile augmente de 5,8 % uniquement. Ainsi, l'augmentation du niveau de vie générale s'explique principalement par une augmentation des revenus des plus aisés économiquement, et non une augmentation des revenus des plus précaires.

Saint-Martin-d'Hères a un niveau de vie médian en 2021 de 1 763 € par mois contre 1 613 € par mois en 2016.

Il est inférieur à celui de la métropole, qui est de 1 995 € par mois en 2022 et 1 814 € par mois en 2016.

En 2016, l'écart entre le niveau de vie médian martinérois et celui métropolitain est de -205 € par mois. En 2021, il est de -232 €. L'écart se creuse, témoignant que le revenu médian évolue plus lentement à Saint-Martin-d'Hères que dans la métropole.

III *Revenu disponible médian par mois et par type de familles en 2021, Insee Filosofi 2021*

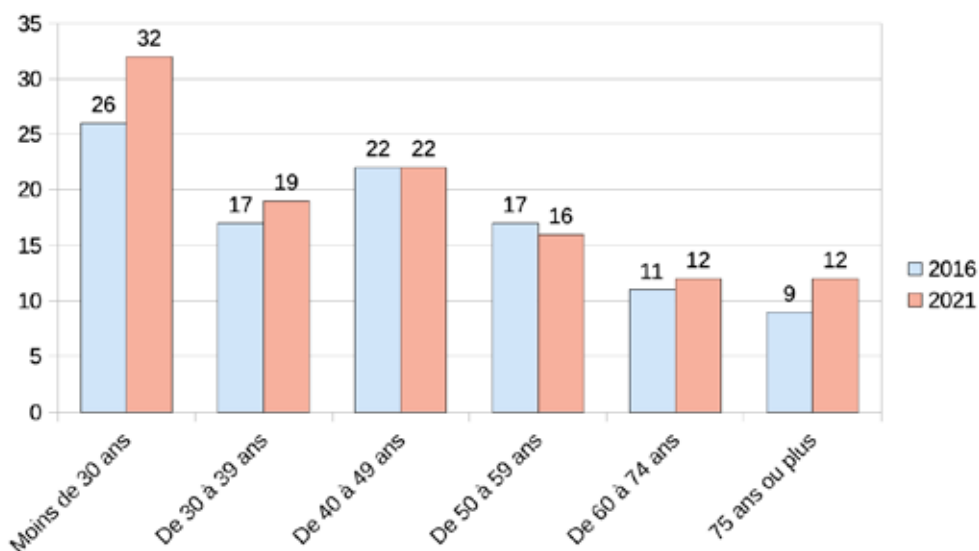


Les ménages les plus aisés financièrement sont les couples sans enfant, suivis des couples avec enfants. Les ménages les plus fragiles économiquement sont quant à eux les familles monoparentales, avec les indicateurs financiers les plus faibles.

Taux de pauvreté

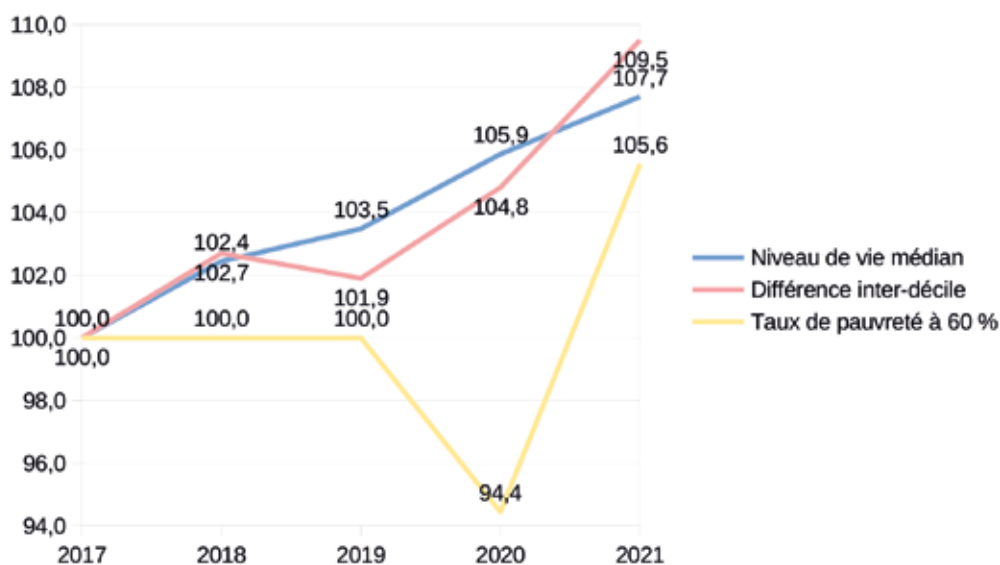
Le taux de pauvreté passe de 17 % à 19 % entre 2016 et 2021 à Saint-Martin-d'Hères, soit une évolution de 2 points. Le taux de pauvreté de la métropole est de 15 % en 2021, soit 4 points de moins que à Saint-Martin-d'Hères, et connaît une évolution plus faible depuis 2016 (1,1 point de plus).

III *Part de la population sous le seuil de pauvreté par tranche d'âge en 2016 et 2021, en %, Insee Filosofi 2021*



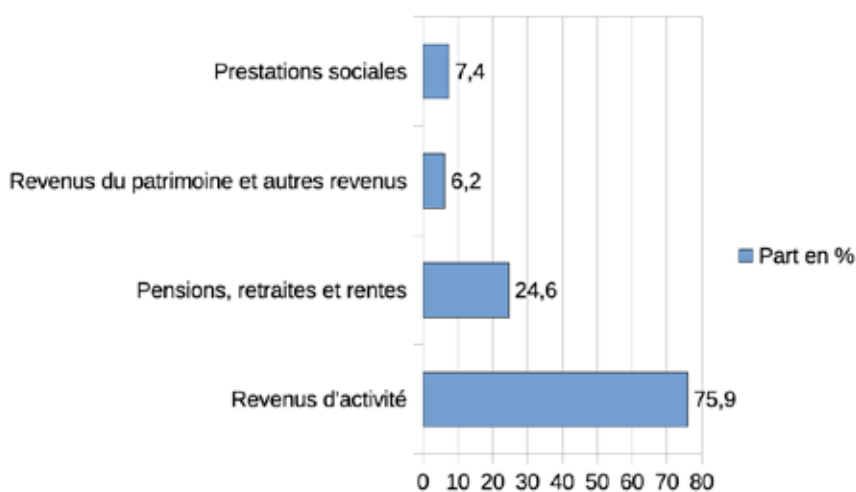
On note une augmentation du taux de pauvreté aux extrêmes de la vie adulte : +6 points pour les moins de 30 ans entre 2016 et 2021, ce qui est l'évolution la plus forte sur le territoire, et +3 points pour les personnes de 75 ans et plus.

III Évolution par indice 100 du niveau de vie, de la différence inter-décile et du taux de pauvreté entre 2017 et 2021, Insee Filosofi 2021



Nous remarquons que l'écart inter-décile augmente plus rapidement que le niveau de vie médian, tout comme le taux de pauvreté. Ces données témoignent d'un creusement entre les populations les plus aisées et les populations avec les revenus les plus précaires. La hausse du revenu médian s'explique principalement par l'augmentation des populations les plus aisées économiquement, bien que le taux de personnes sous le seuil de pauvreté augmente également, ce qui se traduit, dans le graphique ci-dessus, par une augmentation de l'écart inter-décile.

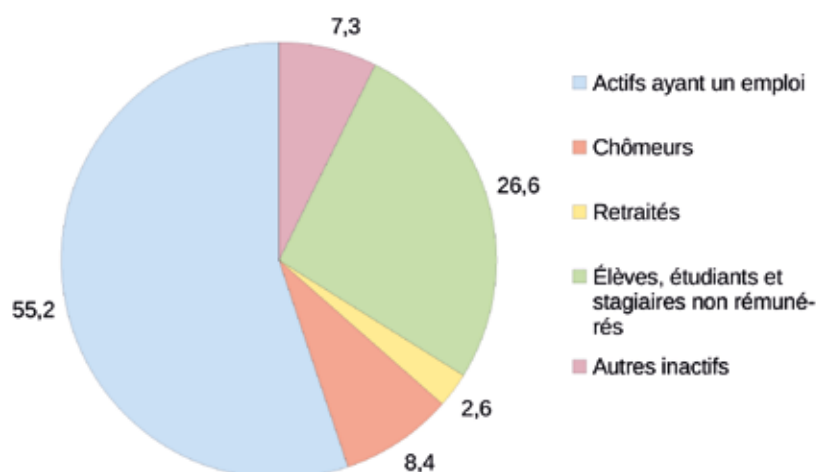
III Répartition des différents types de revenus, en %, Insee RP 2021



Les prestations sociales représentent 7,4 % des revenus disponibles en 2021 à Saint-Martin-d'Hères, contre 5,3 % dans la métropole. Cette part est stable entre 2016 et 2021 (7,5 % en 2016).

FOCUS CSP ET EMPLOI

Population de 15 à 64 ans par type d'activité, en %, Insee RP 2022

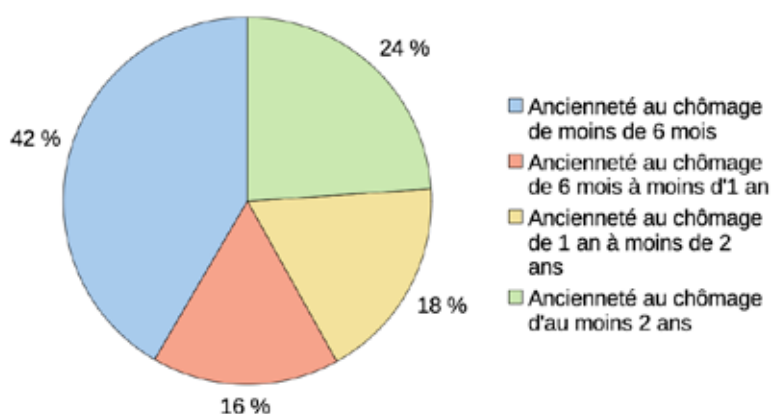


En 2022, 55,2 % de la population est en emploi, contre 51,7 % en 2016. Ce taux est en dessous de celui de la métropole, qui est de 65 % en 2016 et 62,5 % en 2022. Cela s'explique notamment par la présence de la population étudiante. En effet, à Saint-Martin-d'Hères, nous comptons 26,6 % d'élèves ou étudiants en 2022 et seulement 15,4 % dans la métropole.

22,6 % des salariés de plus de 15 ans sont considérés en contrats précaires (CDD, intérim, emplois aidés, stages rémunérés, apprentissage) en 2021 à Saint-Martin-d'Hères, contre 19,6 % dans la métropole et 15,5 % au niveau national.

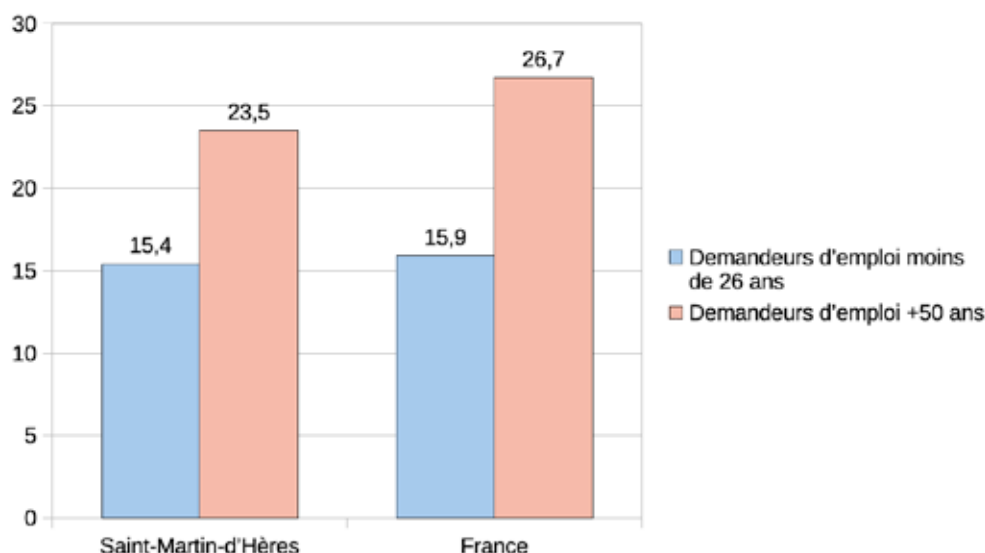
Le taux de chômage est de 8,4 % en 2022, soit en légère baisse comparé à 2016 (-1,2 point). Ce taux est proche de celui de la métropole, qui est de 8,2 %.

Répartition des demandeurs d'emploi par ancienneté, en % Insee DEFM 2022



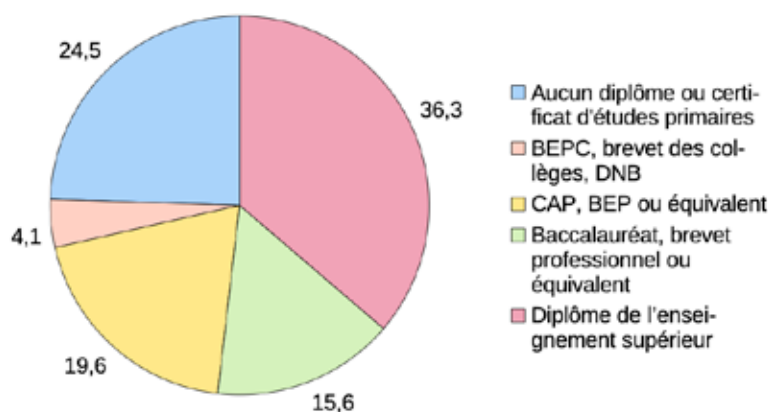
3 122 Martinérois sont en demande d'emploi. Près de la moitié des demandeurs d'emploi (42 %) le sont depuis moins de 6 mois, taux supérieur à 3,7 points celui de l'ensemble des communes (38,7 %).

Répartition des demandeurs d'emploi par âge en 2022, Insee RP 2022



La majorité des demandeurs d'emploi ont entre 26 et 50 ans. Ils sont légèrement surreprésentés comparé au niveau national (58 %), au détriment des plus de 50 ans (27 %). Le taux de demandeurs d'emploi de moins 26 ans sur la commune est proche de celui national (15,4 % et 15,9 %), mais les demandeurs d'emploi de plus 50 ans sont sous représentés à Saint-Martin-d'Hères (23,54 % contre 26,7 %).

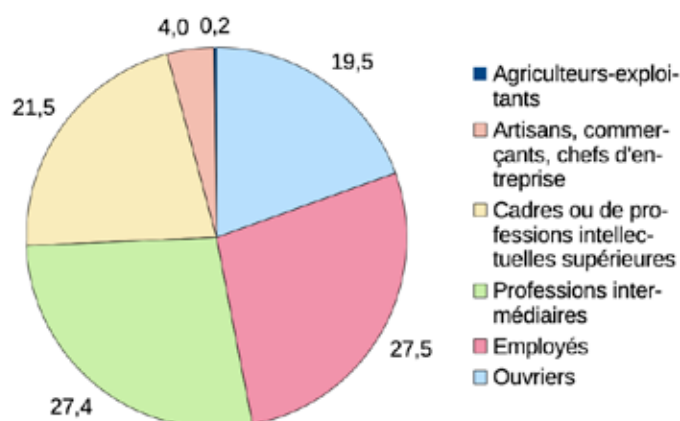
III Répartition des plus de 15 ans par niveau de formation, en % Insee RP 2022



38,4 % des 15-19 ans sortis du parcours scolaire/de formation n'ont aucun diplôme à Saint-Martin-d'Hères, contre 30,3 % dans la métropole. Pour les 20-24 ans, 12,2 % sont sans diplôme dans la commune et 10,7 % dans la métropole. Cette donnée a tendance à nous témoigner que, malgré la présence du campus universitaire, les étudiants une fois diplômés quittent la ville.

En 2022, 24,5 % des non-scolarisés de + de 15 ans n'ont aucun diplôme ou certificat d'étude primaire, et 36,3 % ont un diplôme de l'enseignement supérieur. Nous observons une surreprésentation des non-diplômés comparé à Grenoble-Alpes Métropole (taux à 17,8 %) et une sous-représentation des diplômés de l'enseignement supérieur (taux à 44 % sur la métropole). Cependant, le taux d'habitants ayant le bac est très proche sur ces deux territoires (15,7 % dans la métropole et 15,6 %). Ces données témoignent d'un contraste marqué entre une population plus formée et une population moins formée, donc plus susceptible d'être en situation de précarité.

Population active 15-64 ans par CSP en 2022, en % Insee RP 2022



Les ouvriers et les employés représentent la plus grande part des actifs en 2022, avec 47 %. Nous observons une baisse du nombre d'employés entre 2016 et 2022, qui passe de 29,6 % à 27,5 % ; soit une perte de 2,1 points. Les cadres ou professions intellectuelles supérieures représentent quant à eux 21,5 % des CSP, et connaissent une hausse de 2,4 points entre 2016 et 2022. Même si la part des ouvriers/employés présents dans la commune reste importante (48,4 % contre 40,4 % dans la métropole), il est noté une attractivité de la commune pour les CSP +.

FOCUS LOGEMENT

Le parc de logements à Saint-Martin-d'Hères s'élève à 18 453 logements en 2022.

Le parc public

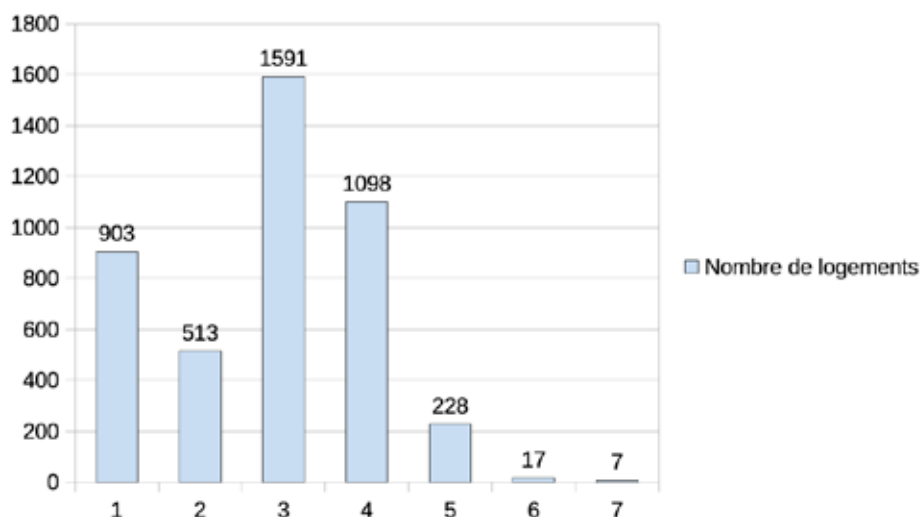
On compte 6 463 logements dans le parc social, ce qui correspond à 12,6 % des logements sociaux de la métropole. Ce nombre correspond à un taux SRU de 40,4 %, contre 24,4 % dans la métropole.

4 159 logements étudiants sont recensés, dont 3620 Crous.

30,2 % des logements sociaux sont situés dans le QPV.

Au 1^{er} janvier 2025, ce sont 4 397 logements sociaux dits familiaux qui sont recensés (24 % du total des logements). Ils représentent 9 % des logements sociaux de la métropole.

Nombre de logements par taille du logement, RPLS1 2024



La taille moyenne des logements recensés par le Répertoire du parc locatif social (RPLS)² est de 2,83 pièces, pour une majorité de logements à 3 pièces (1 591). Les logements sociaux ont une ancienneté de 35,8 ans en moyenne.

La surface moyenne est de 56,99 m² pour un loyer moyen de 465,84 € ; soit 8,17 € le m².

La majorité des logements sociaux sont des T3.

Le parc privé

Le parc privé se compose de 416 copropriétés pour 11 990 logements.

85 de ces copropriétés ont un critère de fragilité potentiel (2 774 logements). 1 416 logements sont vacants, dont 203 depuis plus de 2 ans.

Type de logements

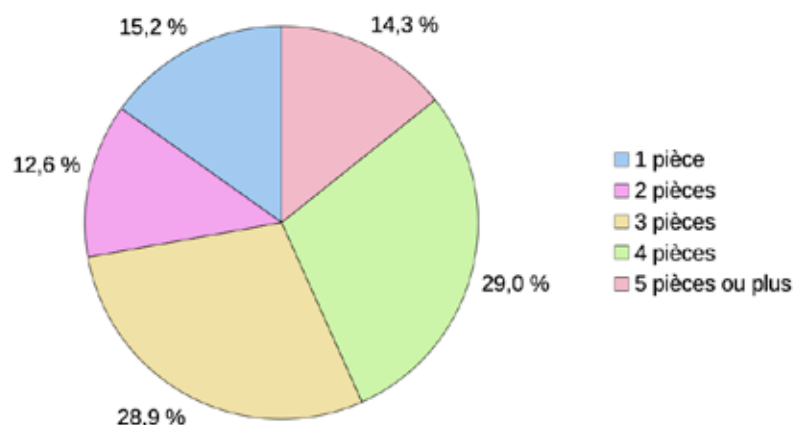
Entre 2016 et 2022, nous observons une baisse du nombre de logements principaux de -1,7 point. Le taux de logement principal reste cependant élevé, avec 92,6 % des logements.

86,3 % des logements de Saint-Martin-d'Hères sont des appartements en 2022.

Le taux de propriétaires est de 42,2 % à Saint-Martin-d'Hères en 2022, ce qui est en légère baisse comparé à 2016 (43,5 %). Le taux de propriétaires est sous-représenté comparé à Grenoble-Alpes Métropole (50,1 % en 2022).

III Répartition des logements publics et privés par taille en %, Insee RP 2022

²Répertoire du parc locatif social qui ne couvre pas certains logements, tels que les foyers pour les personnes âgées, en situation de handicap ou les foyers travailleurs, ainsi que les logements sociaux conventionnés appartenant à des personnes privées (telle qu'une partie des logements étudiants).



Les logements de 5 pièces ou plus, correspondant à 14,3 % des logements à Saint-Martin-d'Hères, sont sous-représentés comparé à Grenoble-Alpes Métropole (22,9 %). À l'inverse, le taux de résidences principales de 1 pièce est surreprésenté à Saint-Martin-d'Hères comparé à Grenoble-Alpes Métropole (15,2 % contre 9,3 %), s'expliquant par la présence des résidences universitaires prises en compte dans le RP.

III Répartition des ménages par type indice de peuplement entre 2011 et 2022, en %, Insee 2011 à 2022

Indice de peuplement	2011	2016	2022
Occupation dans la norme	28,3	27,2	26,9
Suroccupation modérée	16	19,3	18,9
Suroccupation accentuée	0,7	0,6	0,9
Sous-occupation modérée	30,1	28,3	30,3
Sous-occupation accentuée	17,6	17,6	16,1
Sous-occupation très accentuée	7,2	7	6,9

Définition de l'indice de peuplement Insee :

L'indice de peuplement permet de classer les logements en comparant le nombre de pièces d'un logement au nombre de pièces théoriquement nécessaire au ménage qui l'occupe.

On définit ainsi des situations de sur-occupation et inversement de sous-occupation. On parle de sur-peuplement si on utilise un critère additionnel de surface par personne.

Le nombre de pièces théoriquement nécessaire (norme) est calculé ainsi : une pièce de séjour pour le ménage ; une pièce pour chaque couple ; une pièce pour chaque personne de 19 ans ou plus ne vivant pas en couple dans le ménage ; pour les personnes de moins de 19 ans, une pièce pour deux personnes si elles ont le même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon, une pièce par personne.

- ⊕ Un logement est sur-occupé s'il comporte moins de pièces que la norme.
- ⊕ Un logement est surpeuplé s'il est sur-occupé ou s'il comporte autant de pièces que la norme et qu'il y a moins de 18 m² par personne.

Nous observons, depuis 2016, une tendance à la baisse des occupations dans la norme, avec une augmentation des sur-occupations accentuées. Cela signifie que les foyers dont le nombre de personnes est bien supérieur au nombre de pièces théoriques pour la taille du foyer sont plus

présents, et donc de moins bonnes conditions de vie. La sous-occupation modérée augmente également.

III Ancieneté d'emménagement des ménages en 2022, en %, Insee 2022

Ancieneté d'emménagement	Saint-Martin-d'Hères	GAM	France
Depuis moins de 2 ans	21,1	16,5	12,4
De 2 à 4 ans	26,5	24,1	20,8
De 5 à 9 ans	15,6	17,4	17,6
10 ans ou plus	36,8	42,1	49,2

En majorité, les Martinérois restent dans leur logement plus de 10 ans. Les personnes restant moins de 2 ans représentent 21,1%, soit moins d'une personne sur 4. Nous pouvons supposer que les étudiants restent généralement sur le territoire entre 1 à 4 ans (le temps des cursus), ayant alors un poids important de cette tranche représentant 47,6 % des ménages. Cette hypothèse est soutenue lorsque nous nous intéressons aux territoires complémentaires (Grenoble-Alpes Métropole et France).

FOCUS ENFANCE/JEUNESSE

Selon le RP 2022, 19 % de la population de Saint-Martin-d'Hères est mineure, dont 3,2 % de moins de 3 ans.

III La population de moins de 18 ans par tranche d'âge entre 2016 et 2022, Insee RP 2016 et 2022

Âge	2016	%	2022	%
Ensemble moins de 17 ans	7 267	100	6 930	100
Moins de 3 ans	1 502	21	1 182	17
De 3 à 5 ans	1 336	18	1 162	17
De 6 à 10 ans	2 004	28	1 978	29
De 11 à 17 ans	2 425	33	2 608	38

Nous observons une baisse importante des enfants (-4,6 %), avec une baisse plus marquée de 21,3 % pour les enfants de moins de 3 ans et une augmentations des jeunes de 7,5 % entre 2016 et 2022.

III Évolution de la population de moins de 18 ans par tranche d'âge et par sexe entre 2016 et 2022, Insee RP 2016 et 2022

	Hommes	Femmes	Ensemble
Moins de 3 ans	-29,9	-11,5	-21,3
De 3 à 5 ans	-5	-20,4	-13
De 6 à 10 ans	-6,6	5,3	-1,3
De 11 à 17 ans	0,5	16,7	7,5

Ce sont principalement les garçons de moins de 3 ans et les filles de 3 à 5 ans qui présentent la baisse la plus importante, avec respectivement -29,9 % et -20,4 % entre 2016 et 2022. Parmi les jeunes de 11 à 17 ans, ce sont les filles qui impactent le plus l'évolution positive, avec une augmentation de +16,7 % contre 0,5 % pour les garçons.

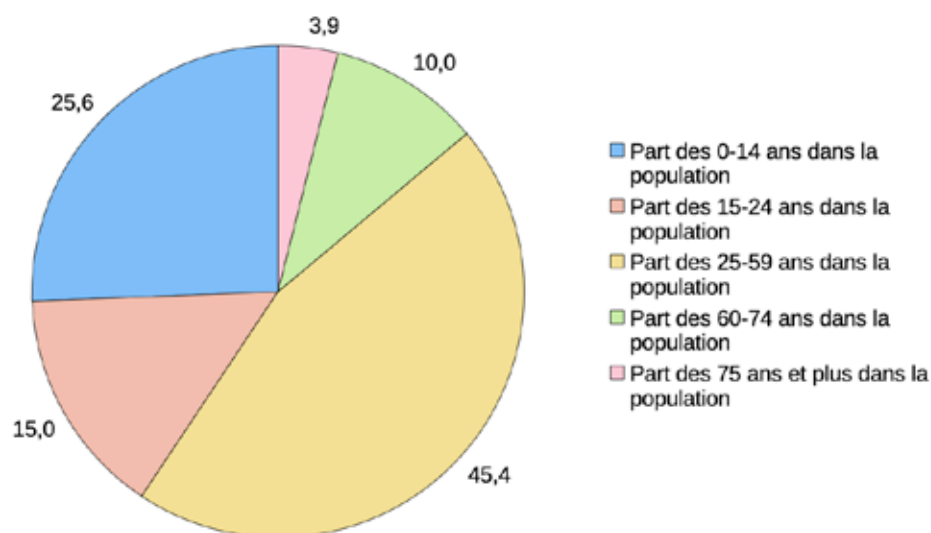
III Évolution de la part de population moins de 24 ans entre 2016 et 2022, en %, Insee RP 2016 à 2016

	2016	2022	Évolution 2016/2022
Moins de 3 ans	1 502	1 182	-21,3
De 3 à 5 ans	1 336	1 162	-13
De 6 à 10 ans	2 004	1 978	-1,3
De 11 à 17 ans	2 425	2 608	7,5
De 18 à 24 ans	8 816	9 102	3,2

La part des jeunes de 11 à 24 ans à tendance à augmenter à Saint-Martin-d'Hères entre 2016 et 2022, comme nous l'avons vu précédemment. À l'inverse, nous observons une baisse du nombre et de la part des enfants de 0 à 10 ans.

Les jeunes de moins de 25 ans représentent 40,6 % de la population du QPV, avec 25,6 % de 0-14 ans et 15 % de 15-24 ans.

III Structure de la population du QPV par tranche d'âge en 2021, en % Insee 2021



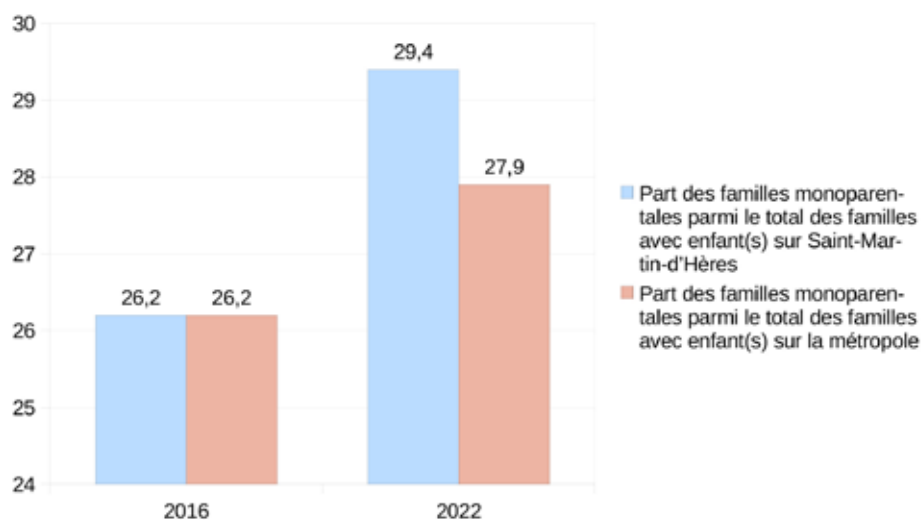
En 2022, nous observons un taux de vulnérabilité des enfants de 17,9 %, avec une sur-représentation des 3-5 ans comme enfants vulnérables. Ce taux est bien au-dessus du taux national, qui se situe à 12,6 %, et du taux à l'échelle du département (10,6 %).

III *Part des enfants vulnérables à Saint-Martin-d'Hères, Isère et France, en % Insee RP 2021*

	Saint-Martin-d'Hères	France hexagone	Isère
total enfants de 0-17 ans (2021)	17,9	12,6	10,6
enfants de moins de 3 ans (2021)	14,1	11,4	9,3
enfants de 3-5 ans (2021)	20,6	12,6	10,2
enfants de 6-10 ans (2021)	19,8	14	12,1
enfants de 11-14 ans (2021)	17,4	12,9	11
enfants de 15-17 ans (2021)	16,3	10,9	9,3

FOCUS FAMILLES MONOPARENTALES

Part des familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 25 ans entre 2016 et 2022 sur Saint-Martin-d'Hères et Grenoble-Alpes Métropole, Insee RP 2022



29,4 % des familles avec enfant(s) de moins de 25 ans sont des familles monoparentales, contre 26,2 % en 2016. Cela correspond à 101 nouvelles familles monoparentales avec enfant de moins de 25 ans entre 2016 et 2022.

À titre de comparaison, les familles monoparentales correspondent à 27,9 % des familles avec enfant(s) de moins 25 ans, soit une augmentation de +1,7 point depuis 2016. Il est important de noter que le nombre de familles monoparentales martinéroises est aussi compris dans ces chiffres.

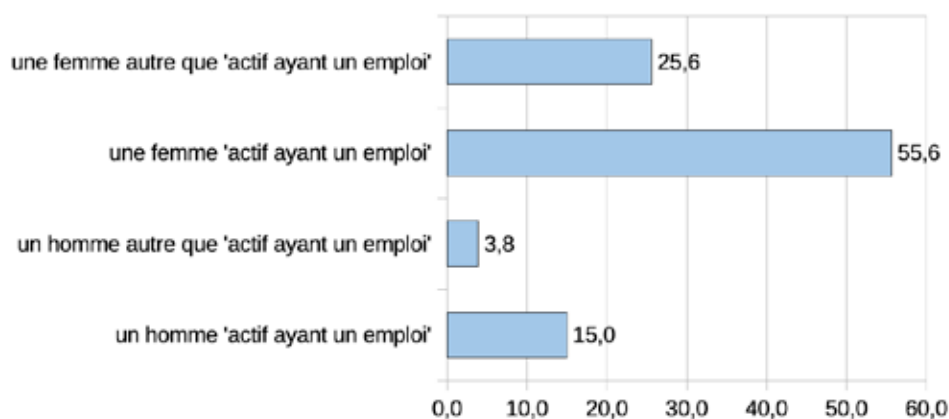
Le taux de familles monoparentales augmente donc plus rapidement à Saint-Martin-d'Hères que dans la métropole.

Le profil des familles monoparentales

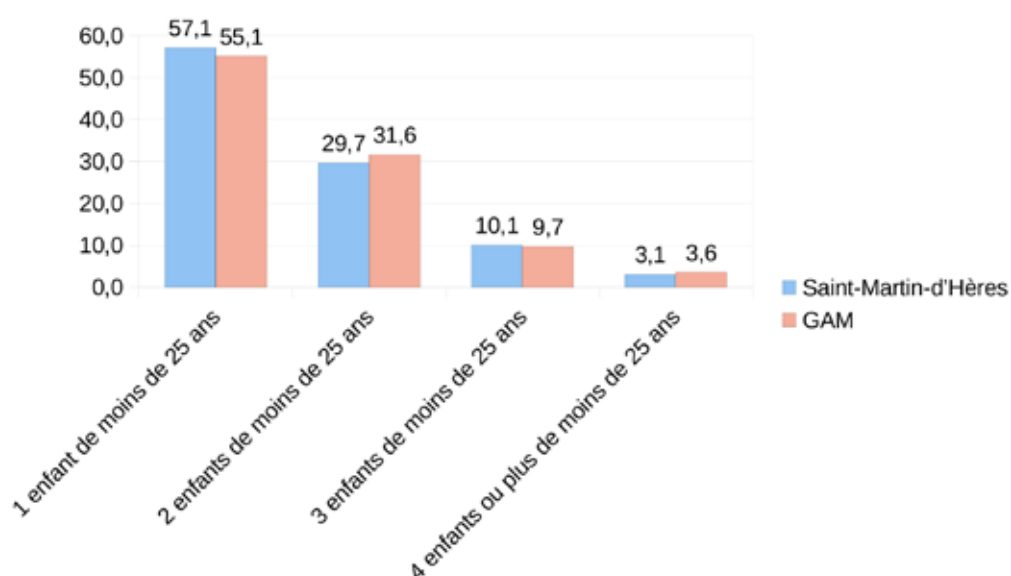
80 % des familles monoparentales concerne des femmes seules avec enfant(s).

La grande majorité des familles monoparentales sont composées de femmes exerçant une activité professionnelle. Il est toutefois noté qu'un quart des familles monoparentales sont en situation de fragilité, sans emploi.

Répartition des familles monoparentales par sexe et activité du parent en 2022, en %, Insee RP 2022

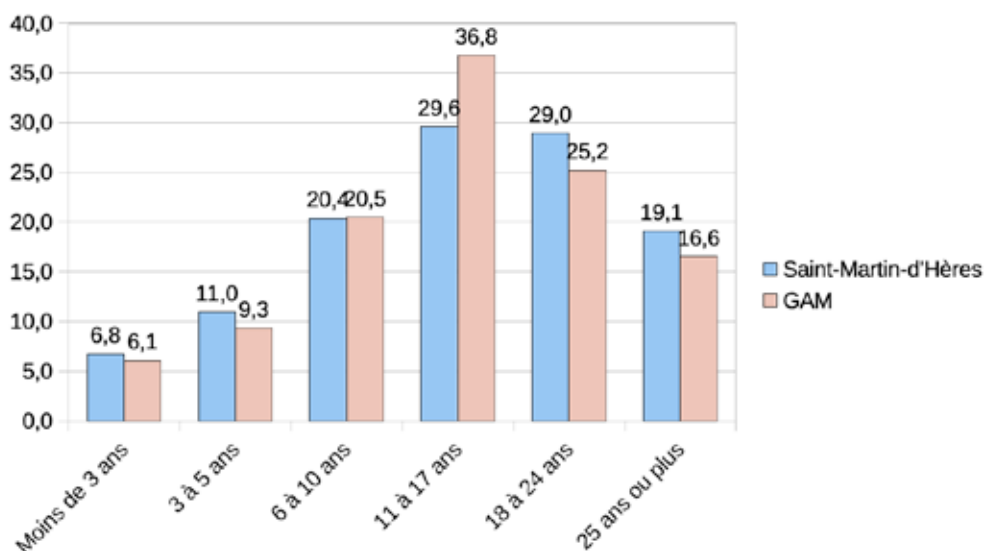


III Répartition des familles monoparentales par nombre d'enfant(s) à Saint-Martin-d'Hères et Grenoble-Alpes Métropole en 2022, en %, Insee 2022 :



57,1% des familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 25 ans ont un seul enfant, et 29,7% ont 2 enfants. Les familles monoparentales avec 4 enfants ou plus correspondent à 3,1% de l'ensemble de familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 25 ans, soit 43 familles. 86,8% des familles monoparentales ont 1 ou 2 enfants à Saint-Martin-d'Hères, et 86,7% dans la métropole. Le nombre d'enfants par familles monoparentales est proche sur les deux territoires.

III Répartition des familles monoparentales par âge des enfants à Saint-Martin-d'Hères et Grenoble-Alpes Métropole en 2022, en %, Insee 2022 :



Le nombre d'enfants en familles monoparentales âgés de 11 à 17 ans est sous-représenté dans la commune (29,6 %) comparé à la métropole (36,8 %). À l'inverse, les plus de 18 ans, et principalement les 18-24 ans, sont sur-représentés (48,1 % dans la commune contre 41,8 % dans la métropole).

Les enfants vivant en familles monoparentales sont majoritairement des adolescents et jeunes adultes.

Point d'attention

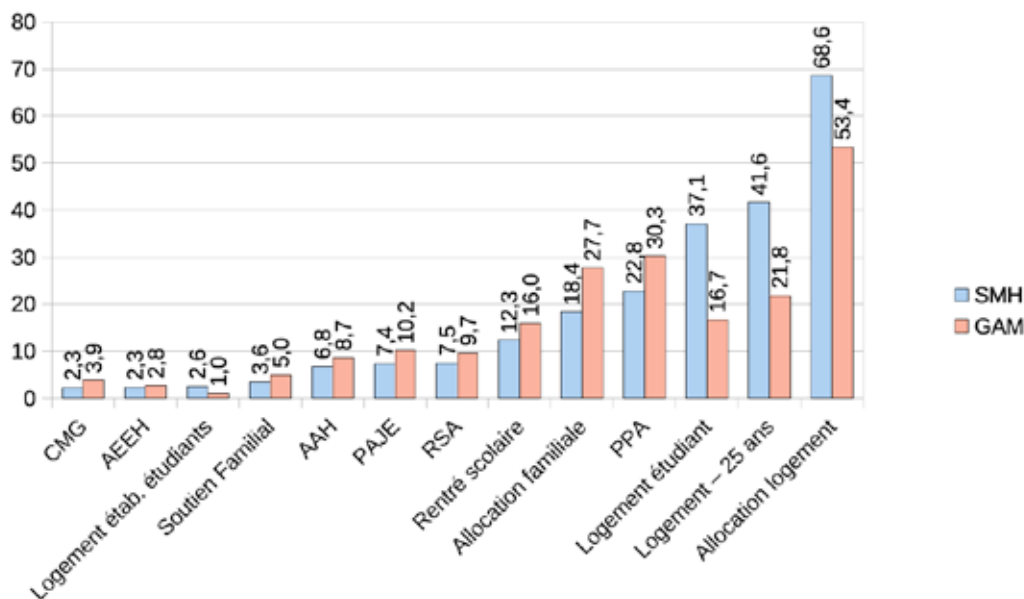
Entre 2016 et 2022, le nombre de familles monoparentales avec enfant(s) de plus de 25 ans augmente de 31,6 % dans la commune contre 17,6 % dans la métropole. Nous observons donc une plus forte augmentation des familles monoparentales avec enfant(s) de plus de 25 ans à Saint-Martin-d'Hères comparé à la métropole. Plusieurs hypothèses peuvent expliquer ces chiffres :

- ⊕ les familles monoparentales ont tendance à rester plus longtemps dans la commune,
- ⊕ la commune est attractive pour les familles monoparentales avec des enfants plus âgés,
- ⊕ les enfants de familles monoparentales continuent d'habiter avec leur parent après 25 ans, pouvant traduire une difficulté d'accès à l'autonomie principalement financière aussi bien pour le parent que pour l'enfant. Cette dernière hypothèse souligne un enjeu important d'autonomie pour les enfants de familles monoparentales, mais aussi pour l'autonomie des parents. En effet, l'enfant peut rester au domicile aussi bien pour être aidé que pour aider.

3.4 Les prestations versées par la Caf

Les allocations logements étudiants nous permettent d'estimer le nombre d'étudiants allocataires. Les bénéficiaires de cette prestation représentent à 37,1 % de l'ensemble allocataires, tandis qu'ils ne correspondent qu'à 16,7 % sur la métropole. Il s'agit de la catégorie d'allocataire la plus importante sur la commune. Les allocataires logements étudiants martinérois correspondent à près d'un quart des allocataires logements étudiants de la métropole.

Part des prestations parmi l'ensemble des ménages allocataires, Caf 2024



Lecture : parmi l'ensemble des allocataires, 2,3 % recevaient une prestation CMG en 2022.

FOCUS REVENUS ET PRÉCARITÉ

En 2024, 906 foyers bénéficient du RSA socle, ce qui correspond à 7,5 % de l'ensemble des allocataires. Nous observons une hausse de 0,9 % depuis 2022. À titre de comparaison, les allocataires au RSA représentent 9,6 % de l'ensemble des allocataires sur la métropole. Cette différence de 2 points s'explique une fois de plus par la présence d'étudiants allocataires en plus grand nombre sur Saint-Martin-d'Hères.

En 2021, selon l'Insee, les minima sociaux touchent 3,2 % de la population martinéroise.

En général, la part d'allocataires à bas revenus baisse entre 2021 et 2023, passant de 44,3 % à 37,5 %. Cette baisse s'observe également parmi les allocataires fragiles et dépendants.

Entre 2021 et 2023, nous remarquons que la part des allocataires à bas revenus en couple avec enfant, ainsi que celle des allocataires monoparents, a tendance à augmenter (respectivement +4,2 points et +3,1 points sur la période), tandis que la part des allocataires à bas revenus isolés tend à baisser (-7,2 points sur la période).

Cependant, peu d'évolution est observée entre 2021 et 2023 concernant la répartition des allocataires monoparents et des allocataires en couple avec enfant parmi les allocataires fragiles.

818 aides aux adultes en situation de handicap sont recensées en 2024 contre 736 en 2022, soit une hausse de 11,14 %.

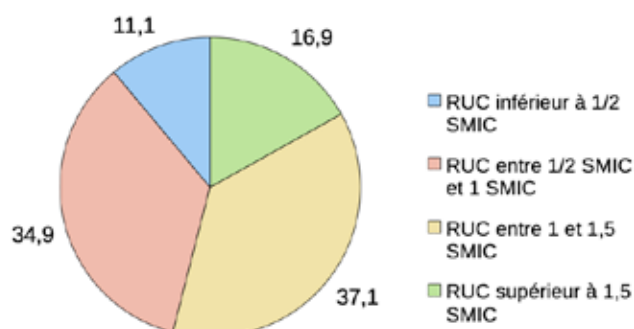
Concernant l'analyse des ressources, les données ne sont pas disponibles pour tous les allocataires (7 147 allocataires en 2024, soit 59,4 % des allocataires).

	Effectif allocataires 2021	Répartition 2021	Effectif allocataires 2023	Répartition 2023
Nombre d'allocataires à bas revenus	3 186	44,3 %	2 690	37,5 %
Nombre de personnes couvertes par allocataires à bas revenus	6 293	(-)	5 900	(-)
Nombre d'allocataires Fragiles	1 088	15,1%	1 045	14,6 %
Nombre de personnes couvertes* par allocataires fragiles	2 591	(-)	2 491	(-)
Nombre d'allocataires dépendants	2 128	29,6 %	1 739	24,3 %

	Effectif allocataires 2021	Répartition 2021	Effectif allocataires 2023	Répartition 2023
Nombre d'allocataires à bas revenus monoparents	593	18,6 %	584	21,7 %
Nombre d'allocataires à bas revenus isolés	1 878	58,9 %	1 391	51,7 %
Nombre d'allocataires à bas revenus couple sans enfant	172	5,4 %	146	5,4 %
Nombre d'allocataires à bas revenus couple avec enfant	543	17 %	569	21,2 %

	Effectif allocataires 2021	Répartition 2021	Effectif allocataires 2023	Répartition 2023
Nombre d'allocataires fragiles monoparents	241	22,2 %	231	22,1 %
Nombre d'allocataires fragiles couple avec enfant	301	27,7 %	286	27,4 %

III Répartition des allocataires par RUC en 2024, Caf 2024



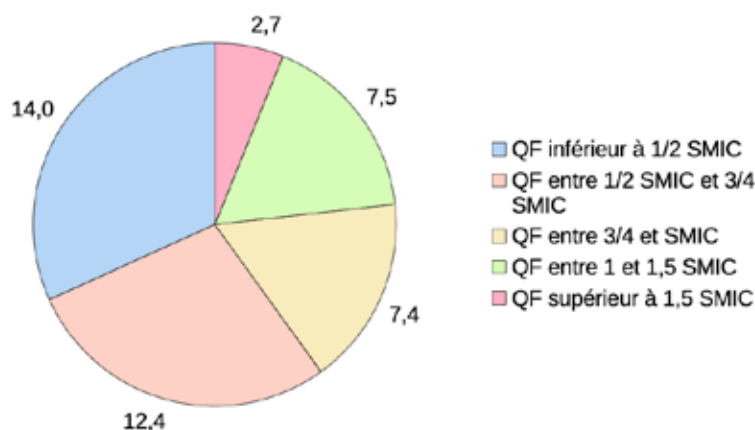
Définition RUC par la Caf

Le Revenu par unité de consommation (RUC) est égal au rapport entre le revenu mensuel disponible avant impôts et le nombre d'unités de consommation. Ces données ne sont disponibles que pour une partie des allocataires Caf ; les analyses concernant cet indicateur sont réalisées à parti de cette base.

46 % des allocataires ont un RUC inférieur à un Smic, et 11,1 % à un demi Smic. La majorité des allocataires ont un RUC supérieur au Smic (54 %).

Le nombre total d'allocataire dont les prestations de la Caf représentent au minimum 50 % des ressources est de 1808, soit 25,3 % des allocataires. Ce taux est de 26,3 % sur la métropole. Pour 1051 allocataires martinérois (14,7%), les prestations Caf correspondent à 100 % des ressources, contre 13,3 % sur la métropole.

III Répartition des allocataires par QF en 2024, Caf 2024



La plus grande part des allocataires, 14 %, ont un quotient familial inférieur à un demi Smic.

FOCUS CSP, FORMATION ET EMPLOI

Concernant la prime d'activité en 2024, il est recensé 2 746 martinérois allocataires en bénéficiant, soit une augmentation de 3,2 % depuis 2022. Sur la métropole, nous observons une augmentation de 1,5 % de cette prestation.

FOCUS LOGEMENT

En 2024, 5 006 Martinérois allocataires logement ont moins de 25 ans, soit 41,6 % de l'ensemble des allocataires, contre 21,84 % sur la métropole. Ces chiffres s'expliquent une fois de plus par la présence importante des étudiants sur le territoire.

Saint-Martin-d'Hères compte 8243 allocataires bénéficiant d'une allocation logement en 2024, contre 8 212 en 2022, ce qui reste relativement stable (+ 0,4 %). Sur la même période, nous observons une baisse de 2,9 % de cette allocation sur la métropole.

FOCUS ENFANCE/JEUNESSE

En 2024, 5934 enfants de moins de 18 ans étaient couverts par au moins une prestation de la Caf, et 6 158 en 2022, soit une baisse de 3,6 %.

	2022	2024	Taux d'évolution 2022-2024 en %
Enfant(s) moins de 18 ans couverts par au moins une prestation de la Caf	6 158	5 934	-3,6
Foyers allocataires de l'allocation familiale	2 277	2 208	-3
Foyers allocataires CMG	319	274	-14,1
Foyers allocataires PAJE	960	888	-7,5
Prestation AEEH	246	279	13,4
Allocation rentrée scolaire	1 520	1 483	-2,4

En excluant la prestation AEEH, nous observons une baisse générale du nombre de prestations sur Saint-Martin-d'Hères, avec des tendances à la baisse plus marquée pour les allocations Complément mode de garde (-14,1%) et les prestations accueil jeune enfant (-7,5 %). Les aides à l'éducation des enfants en situation de handicap, elles, augmentent de 13,4 %.

Cette baisse générale, bien que majoritairement faible, peut s'expliquer, comme nous l'avons vu dans la partie "Données socio-démographique", par une tendance à la baisse des enfants de 0 à 14 ans sur Saint-Martin-d'Hères.

FOCUS FAMILLES MONOPARENTALES

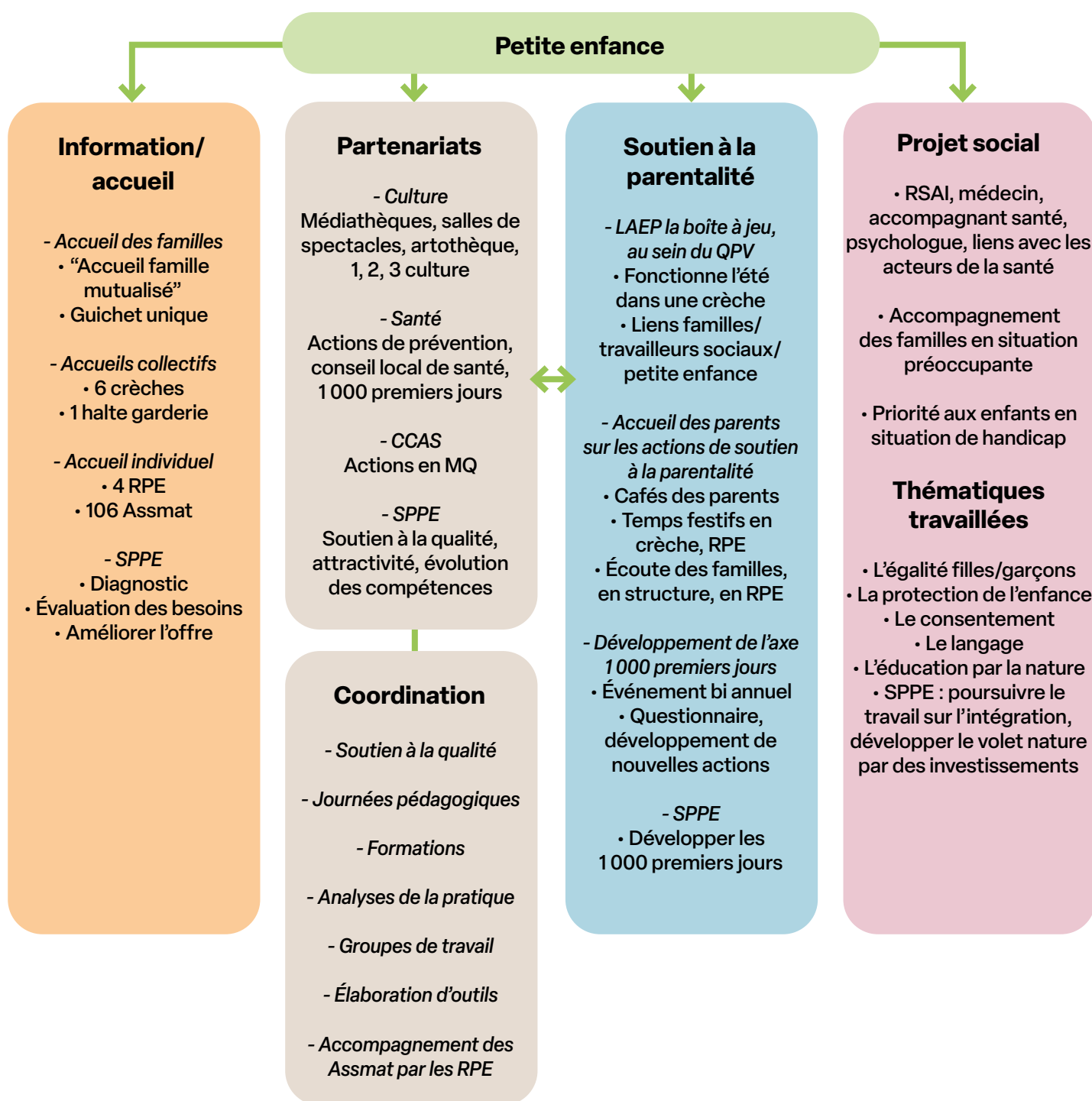
L'allocation au soutien familial, à destination des familles monoparentales, touchent 429 familles monoparentales allocataires sur Saint-Martin-d'Hères, soit 40,7 %, ce qui est proche des données pour Grenoble-Alpes-Métropole (40 %).

En 2024, 1053 familles monoparentales étaient allocataires de la Caf, ce qui représente 63,1% du total des familles monoparentales sur Saint-Martin-d'Hères en 2022. Ce dernier chiffre est à prendre en tant qu'estimation, puisque les données Caf sont précises sur l'année 2024 et les données RP Insee une moyenne des 5 dernières années. À titre de comparaison, ce taux est estimé à 70 % dans la métropole. Saint-Martin-d'Hères a donc un taux estimé d'allocataires monoparentales parmi l'ensemble des familles monoparentales inférieur de 7 points comparé à celui de Grenoble-Alpes Métropole. Cette tendance est vérifiée sur les estimations à partir des années antérieures.

Ainsi, la part des familles monoparentales augmentent, mais le taux estimé de familles monoparentales ayant accès à une prestation Caf est stable et reste inférieur à celui de la métropole.

4. PRÉSENTATION THÉMATIQUE CTG DE LA VILLE DE SAINT-MARTIN-D'HÈRES

4.1 Petite enfance (-3 ans)



Le Service public petite enfance (SPPE) comprend plusieurs fonctions

4.1.1 L'accueil/l'information

Le service administratif de la direction Petite enfance est situé à l'annexe Belledonne, proche de la maison communale et du CCAS. Il partage les locaux avec la direction éducation/enfance jeunesse ce qui a permis de mutualiser la fonction de premier accueil avec le service accueil familles. En effet la volonté de la ville est d'accueillir au même endroit les familles pour les inscriptions crèche, école, cantine, sport et jeunesse.

Les familles bénéficient au sein de l'accueil famille d'un premier niveau d'information, d'une inscription aux informations collectives, et prennent rendez-vous dans ce bâtiment avec le guichet unique.

L'information collective est facultative, en revanche le rendez-vous au guichet unique est obligatoire pour de l'accueil en régulier et en occasionnel.

Le guichet unique assure en moyenne 300 rendez-vous individuels par an.

Avec les relais petite enfance, les familles bénéficient d'information sur la recherche d'assistante maternelle (diffusion des listes, conseil sur le choix et l'élaboration des besoins). Les assistantes maternelles, quant à elles, bénéficient d'informations réglementaires et pédagogiques en cours d'accueil ou en amont de l'installation. Les relais petite enfance accompagnent les familles et les assistantes maternelles sur le déroulement des contrats, ainsi que sur les ruptures. Elles sont parfois amenées à faire de la médiation entre la famille et l'assistante maternelle. Elles répondent également aux questions liées au développement de l'enfant et aux difficultés rencontrées.

4.1.2 Le maintien et le développement de l'offre

Le territoire de Saint-Martin-d'Hères offre 58,2 places pour 100 enfants de moins de 3 ans, ce nombre reste proche de la moyenne avec une couverture moyenne nationale de 60,3 (Cnaf 2022).

L'offre petite enfance est composée :

Offre publique collective

6 crèches municipales multi-accueils réguliers/occasionnels réparties dans toute la ville pour un total de 205 places :

- ⊕ Gabriel Péri : 52 places
- ⊕ Alexandra David-Néel : 15 places
- ⊕ Salvador Allende : 62 places
- ⊕ Jeanne Labourbe : 14 places
- ⊕ Eugénie Cotton : 40 places
- ⊕ Romain Rolland : 22 places

- ⊕ 1 lieu d'accueil enfant parent "la boîte à jeu",
- ⊕ 1 halte-garderie de 18 places pour accueil occasionnel
- ⊕ 4 relais petite enfance (RPE)

Offre privée collective

- ⊕ 2 micro crèches au sein du groupe Léa et Léo avec une capacité de 24 places
- ⊕ 1 micro crèche Happy days sur Gabriel Péri avec une capacité de 12 places.
- ⊕ 1 projet d'ouverture de crèche par l'UGA pour 55 berceaux en 2026
- ⊕ 1 maison d'assistants maternels :
 - La MAM Ô Malices - 10 rue Colonel Manhès - Saint-Martin-d'Hères

Offre privée individuelle avec 106 assistantes maternelles

⊕ 397 places en 2024 (moins de 3 ans et péri scolaire)

4.1.3 Activités des crèches publiques

En moyenne, les crèches sont ouvertes 230 jour par an. Elles sont fermées 3 semaines en été et une aux fêtes de fin d'année.

Nous observons, depuis 2020, une baisse du nombre d'heures de fonctionnement liée d'une part à la fermeture de l'accueil familial, mais aussi à l'augmentation du nombre de jours de congés demandés par les familles. En effet, le nombre de jours de congés annuel était auparavant limités à 10 semaines sur 12 mois. Le nombre de congés a augmenté de 33 %, passant de 3 300 heures à 4 400 heures.

	2020	2021	2022	2023	2024
Heures facturées	275 294	357 691	364 865	355 471	326 135
Nombre enfants inscrits	622	614	600	573	528
Nombre enfants/place	2,37	2,35	2,46	2,41	2,37
Nombre heures par places	1 050	1 365	1 495	1 493	1 462
Nombre de places	262	262	244	238	223

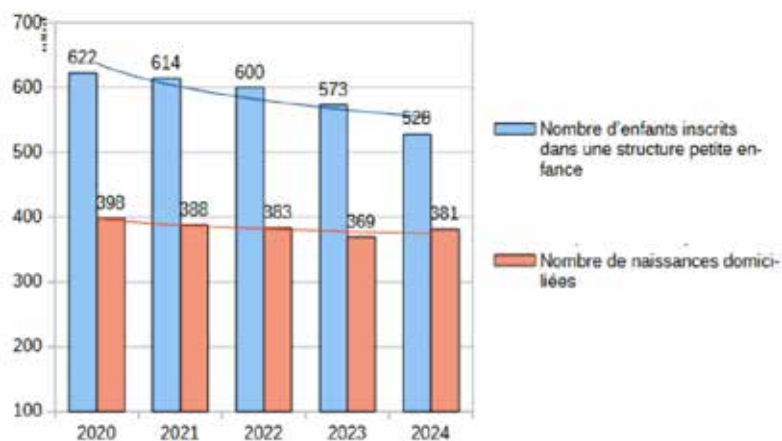
Capacité d'accueil

Le nombre élevé d'enfants par place s'explique :

- ⊕ par le fait que les enfants ne sont pas tous inscrits à temps plein, une même place peut être occupée par plusieurs enfants,
- ⊕ par les renouvellements d'inscription en début d'année scolaire.

La capacité d'accueil a baissé ces dernières années, lui aussi en raison de la fermeture de l'accueil familial. Le nombre de places a diminué de 15 % entre 2022 et 2024.

▮ Évolution du nombre d'enfants inscrits en structures petite enfance et du nombre de naissances domiciliées entre 2020 et 2024

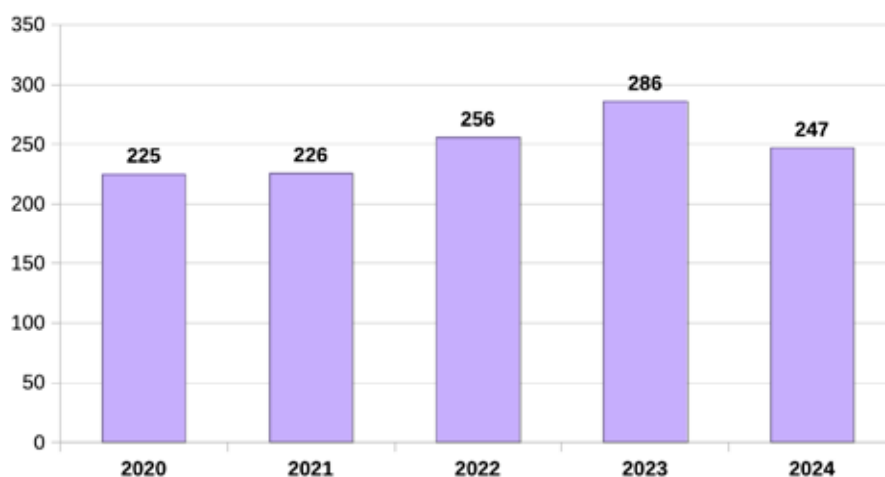


Entre 2022 et 2024, le nombre d'enfants inscrits en structures petite enfance a tendance à baisser lui aussi (-15 % sur la période, passant de 600 à 528). Cette baisse s'explique par la fermeture de l'accueil familial.

FOCUS DEMANDES DE PLACE ET LISTE D'ATTENTE

En 2024 la commission a instruit 172 dossier, 133 enfants sont rentrés en crèche. La commission se déroule fin février, la liste d'attente continuant à se remplir mois par mois. Les familles peuvent exprimer jusqu'à 3 demandes de crèches qui ne sont pas sectorisées.

III Évolution du nombre de demandes de place en crèche entre 2020 et 2024



Malgré la baisse de natalité, l'évolution du nombre de demandes de places en accueil régulier reste soutenue

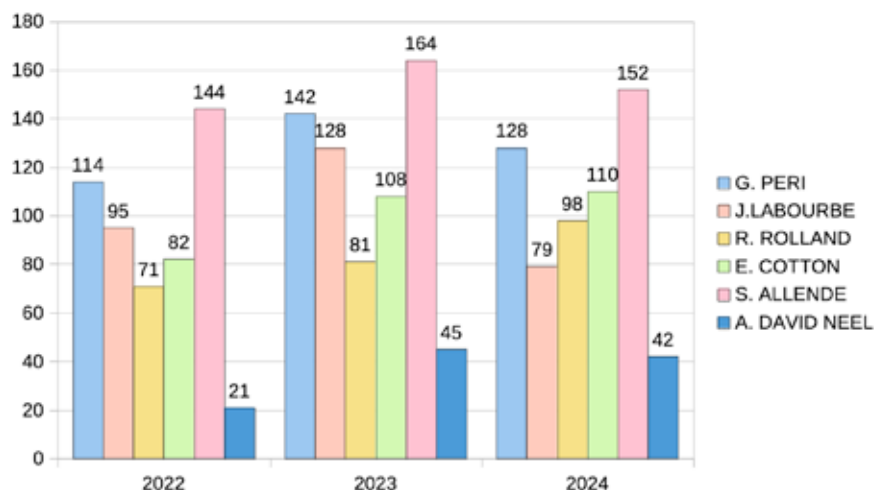
III. Nombre de dossiers sur liste d'attente entre le 31/12/2022 et le 31/12/2024 :

Années	Nombre de dossiers sur liste d'attente
31 décembre 2022	373
31 décembre 2023	281
31 décembre 2024	285

285 dossiers étaient inscrits sur liste d'attente au 31 décembre 2024. Nous observons donc une stabilisation du nombre de dossiers sur liste d'attente entre 2023 et 2024, après une baisse importante de 25 % entre 2022 et 2023.

L'écart entre le nombre de familles en demande et le nombre de places en crèche reste élevé (40 en 2024) au moment de la commission. Jusqu'à la rentrée, l'écart entre le nombre d'enfants en attente et la possibilité de répondre à la demande se creuse.

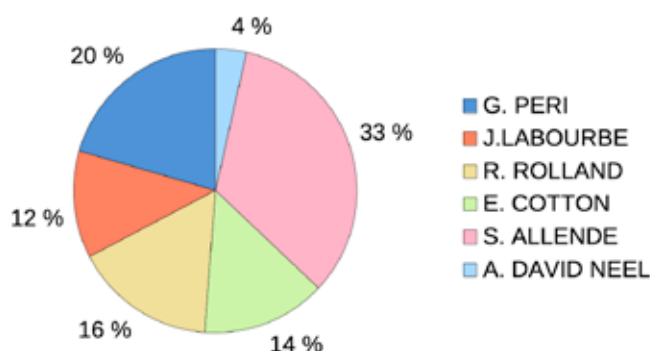
III. Évolution du nombre de demandes par crèche entre 2022 et 2024 (les familles peuvent exprimer 3 choix)



Nous constatons un déséquilibre des demandes en fonction de l'implantation des structures. Par ailleurs les structures n'ont pas toutes les mêmes horaires, influençant parfois les stratégies d'inscription des familles.

Ainsi, la crèche Eugénie Cotton avait des horaires différents, avec une fermeture à 17 h 30, n'incitant pas les familles à demander cette structure en premier choix. Les horaires ont été modifiés en 2025 pour répondre au mieux aux besoins de familles. Nous porterons une attention particulière à l'évolution des demandes pour cette structure.

Repartition des choix de structure en 2024 :



La crèche Salvador Allende est la plus demandée en premier choix, ce qui est stable entre 2022 et 2024. En 2022, elle correspondait à 32 % des premiers choix, et à 33 % en 2024.

FOCUS OFFRE PUBLIQUE ET PRIVÉE PAR SECTEUR

	% des demandes	% de l'offre publique
--	----------------	-----------------------

Gabriel Péri	21	26
Jeanne Labourbe	13	7
Romain Rolland	16	11
Eugénie Cotton	14	19
Salvador Allende	33	30
Alexandra David-Néel	4	7

Le taux d'offre publique par rapport au taux de demandes est plus faibles sur Jeanne Labourbe (6 % de différence), Romain Rolland (5 % de différence) et Salvador Allende (3 % de différence).

III Nombre d'enfant(s) moins de 3 ans et nombre de places privées/publiques en 2021, Insee RP 2021

Nous observons un déséquilibre entre le nombre d'enfants de moins de 3 ans et l'offre individuelle et collective. Ainsi, sur le secteur Salvador Allende, il faut compter 2,9 enfants par place, et sur le secteur Romain Rolland 2 enfants par place.

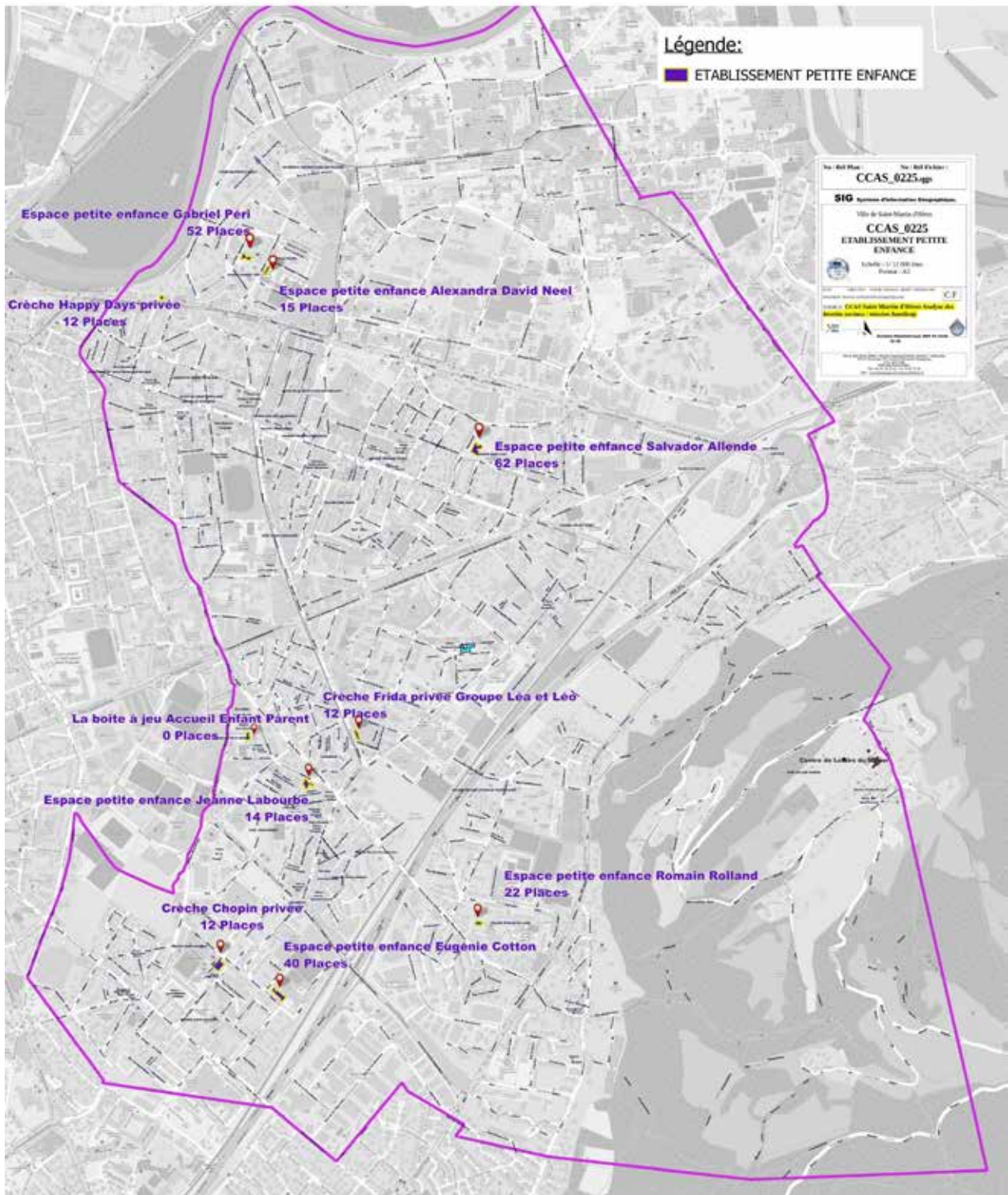
Lorsqu'un regroupement par secteur Sud/Nord est réalisé, les données confortent un écart entre l'offre et la demande entre le Nord et le Sud de la communes :

	Nombre d'enfants	Places publiques	Couverture publique, en %	Taux de couverture des places collectives, en %	Taux de couverture global, en %
Nord	520	129	24,8	29,4	54,3
Sud	699	76	10,9	12,6	46,6

Le secteur Sud a une couverture globale moins importante que le secteur Nord, (12,3 points de moins).

Structures petite enfance en 2025

Secteur	Iris	Assmat	Nombre de places Assmat (calcul moyenne places par Assmat)	Offre publique	Offre privée	Total places en accueil collectif	Enfants moins de 3 ans	Regroupement par secteur accueil collectif	Nombre de places accueil du jeune enfant	Regroupement par secteur pop. -3 ans
Secteur Gabriel Péri, Alexandra David-Néel	Les Taillées	10	35	67	0	67	69	79	152,5	227
	Croix-Rouge	9	31,5	0	12	12	120			
	Neyrpic	2	7	0	0	0	38			
Secteur Salvador Allende	Portail-Rouge	5	17,5	62	0	62	80	62	118	293
	Semard	5	17,5	0	0	0	82			
	Murier	6	21	0	0	0	131			
Secteur Romain Rolland	Alloves	7	24,5	0	0	0	66	22	95,5	191
	Village	14	49	22	0	22	125			
Secteur Labourbe	Paul Bert	6	21	40	12	52	90	78	193,5	508
	Paul Éluard	13	45,5	0	0	0	75			
	Renaudie	14	49	14	0	14	113			
	La plaine	14	49	0	12	12	230			



FOCUS IMPLANTATIONS ET QUALITÉ DES

ÉQUIPEMENTS

Étant donné la répartition des familles ayant des enfants de moins de 3 ans, les constats sur les demandes de places, il serait important de ré-équilibrer la répartition géographique de l'offre en fonction de la demande, et des futurs projets immobiliers. Ainsi il est constaté un déséquilibre Nord/Sud entre l'offre et la demande.

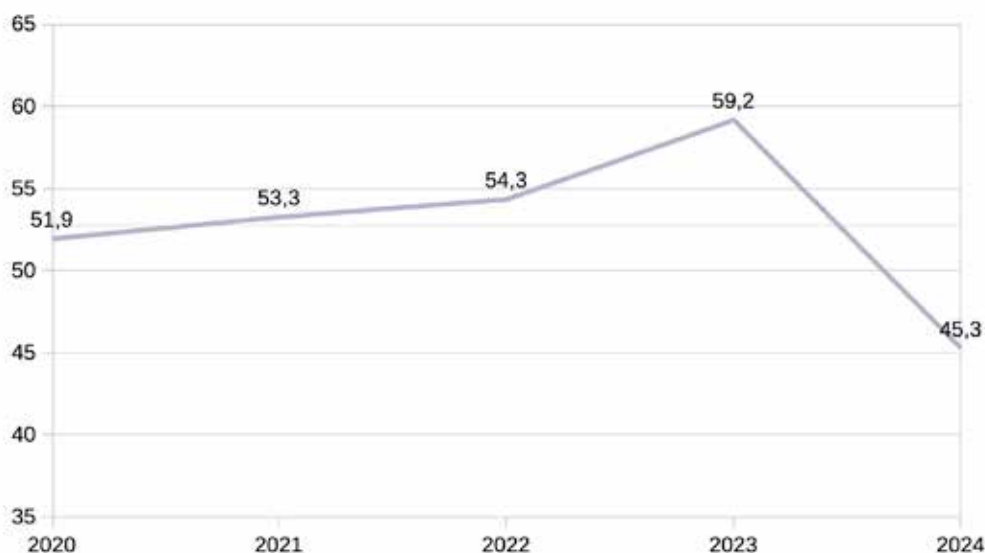
Par ailleurs, certains équipements sont trop petits et rencontrent des difficultés de gestion. Les locaux ne sont pas toujours adaptés aux projets pédagogique.

- ⊕ Ainsi, la halte garderie de l'Essartié intégrera les anciens locaux de la crèche Labourbe quand ils seront rénovés : ceci permettra de travailler dans le cadre de la nouvelle réglementation bâtementaire
- ⊕ Un projet de réhabilitation d'une école en crèche est en réflexion, avec la suppression de deux petites crèches. Ce projet permettra d'avoir un équipement de taille moyenne, plus facile à gérer, et répondant aux nouvelles normes et attentes pédagogiques.

Atypique dans le paysage de l'accueil de la petite enfance, la halte garderie répond à un vrai projet social, qu'il convient de maintenir. La composition de l'équipe (2 EJE dont la directrice) pour un nombre de places réduit permet un accompagnement social de proximité. La directrice de la halte garderie est également coordonnatrice de la boîte à jeu (LAEP). Ce maillage apporte un impact important auprès des familles les plus précarisées.

FOCUS SOCIO-ÉCONOMIQUE

Évolution du nombre d'enfants avec un tarif inférieur à 1 € entre 2020 et 2024



Le taux d'enfants inscrits avec un tarif inférieur à 1 € diminue de 6,6 points entre 2020 et 2024, après une augmentation régulière entre 2022 et 2023. Ces variations s'expliquent par les variations des plafonds de la tarification.

Les données concernant les familles monoparentales bénéficiant du service petite enfance sont collectées lors des inscriptions, à partir du nombre de parents renseignés sur les fiches d'inscription. De ce fait, il ne s'agit pas du chiffre de familles monoparentales objectivé, mais d'une interprétation des données recueillies lors des inscriptions. Ainsi, contrairement aux observations précédentes, le pourcentage d'enfants issus de familles monoparentales inscrits aux structures petite enfance est en baisse. Il passe de 17,4 % en 2020 à 12,3 % en 2024.

FOCUS PRISE EN CHARGE D'ENFANTS EN SITUATION SPÉCIFIQUE

Les difficultés de santé

La ville de Saint-Martin-d'Hères a constitué une équipe autour de la santé des enfants :

- ⊕ un référent santé accueil inclusion (cette mission est partagée entre une puéricultrice et un médecin généraliste),
- ⊕ une référente santé-puéricultrice,
- ⊕ une psychologue.

Cette équipe a pour mission de réaliser les protocoles médicaux, d'accompagner les agents dans les actes de soins et de prise de médicament, de réaliser des visites médicales. La psychologue a pour objectif d'accompagner les familles et les équipes.

Tout enfant en situation de handicap est prioritaire pour un accueil en crèche. Étant donné le jeune âge des enfants, il est fréquent que ce soit au cours de l'accueil en crèche que le handicap soit révélé.

Malheureusement, comme le révèle le tableau ci-dessous, le temps n'est parfois pas suffisant pour accompagner les parents dans les démarches nécessaires à l'accompagnement de l'enfant. En 2024 beaucoup de familles n'ont pas engagé les démarches nécessaires au suivi de leur enfant, ou alors, faute de place, les enfants sont en attente.

Prise en charge d'enfants en situation de handicap ou de difficulté

ANNÉES	Enfants avec un diagnostic, ayant l'AEEH	Enfants pris en charge dans un parcours de diagnostic	Enfants accompagnés pour des difficultés mais sortis de l'EAJE sans prise en charge	Enfants accompagnés pour des difficultés avec une prise en charge médicale hors handicap	Ensemble
2022	7	12	1	0	20
2023	4	6	5	0	15
2024	5	2	13	1	21

Les orientations à caractère social

Dans le cadre de l'accompagnement des familles en difficultés, de la protection de l'enfance, des parcours migratoires, et sur orientation, la Direction petite enfance a accueilli en priorité :

- ⊕ 13 enfants en 2024,
- ⊕ 16 enfants en 2025.

Les travailleurs sociaux expriment une demande argumentée pour que la ville instruisse une entrée à titre dérogatoire.

Ce travail partenarial permet d'accompagner au plus tôt les familles dans leur parentalité, et de mobiliser l'enfant sur des apprentissages nécessaires.

4.1.4 Activités des relais petite enfance

Comme partout en France, la commune de Saint-Martin-d'Hères voit diminuer le nombre d'assistantes maternelles.

Sur Saint-Martin-d'Hères, une seule MAM (Maison des assistantes maternelles) existe, créée par 3 assistantes maternelles qui ont construit leur local en pied d'immeuble. Régulièrement la ville est sollicitée pour de nouvelles implantations, avec une recherche de locaux qui n'aboutit pas.

La commune, avec 4 RPE, s'est donnée comme objectif de soutenir ces professionnelles en organisant au minimum un temps collectif toutes les deux semaines avec des groupes réduits.

En dehors de ces temps collectifs réguliers, les RPE organisent des temps de formation thématiques, des temps avec les familles. Certaines assistantes maternelles participent uniquement à ces temps spécifiques.

Les RPE participent aux journées pédagogiques, aux groupes de travail menés par la direction petite enfance et développent ces projets auprès des assistantes maternelles.

Les RPE assurent la mission de guichet unique et accueillent les familles en demande d'accueil régulier, occasionnel et les recherches d'assistantes maternelles.

Évolution du nombre d'Assmat entre 2022 et 2024

	2022	2023	2024
Assmat agréées	143	124	116

Assmat actives	131	116	108
Places	481	423	397
Assistantes maternelles participantes aux temps collectifs	58	73	69

Le nombre de places d'accueil individuel et d'assistantes maternelles a baissé de 17,5 % entre 2022 et 2024. Cependant, le nombre de participantes aux temps collectifs augmente de 19 % sur la même période.

Depuis que les agréments ne sont plus déclinés par âge il ne peut pas être possible d'évaluer le nombre de places pour les - de 3 ans.

4.1.5 Les ressources humaines du service petite enfance

Effectifs

La direction comprend :

- ⊕ 4 puéricultrices, directrices ou adjointes
- ⊕ 11 EJE, adjointes ou directeur
- ⊕ 43 auxiliaires de puériculture
- ⊕ 21,8 assistant-es petite enfance
- ⊕ 3 agents techniques

Un pôle transversal avec :

- ⊕ 1 psychologue
- ⊕ 1 puéricultrice accompagnant santé

Un pôle administratif avec :

- ⊕ une directrice
- ⊕ une adjointe, puéricultrice et référente RSAI
- ⊕ un rédacteur
- ⊕ deux agents administratifs

Un pôle RPE

- ⊕ 4 EJE (éducateurs de jeunes enfants)

Des compétences complémentaires :

- ⊕ convention avec un médecin généraliste-Référent RSAI
- ⊕ convention avec une psychomotricienne
- ⊕ analyses de pratiques : directrices, EJE, agents

Sur le territoire :

- ⊕ 116 Assistants maternels sont identifiées sur le territoire.

Les micro crèches privées emploient

- ⊕ 2 EJE
- ⊕ 6 APU
- ⊕ 6 CAP

FOCUS RECRUTEMENT

Le secteur de la petite enfance est un secteur en tension :

- ⊕ Déficit chronique du nombre de personnes formées : notamment sur les EJE et APU (les difficultés de recrutements sont récurrentes dans l'agglomération). La commune de Saint-Martin-d'Hères accompagne les agents vers la VAE et recrute un contrat d'apprentissage : l'accompagnement des agents dans cette démarche est important et permet de proposer une évolution dans les carrières.
- ⊕ En 2024, 2 agents ont ainsi validé leur diplôme d'éducatrice de jeunes enfants, 3 agents sont en cours de VAE d'Auxiliaire de puériculture.
- ⊕ Pénibilité au travail : la direction petite enfance a établi un document unique de réduction des risques

professionnels. Un travail important a été mené sur tous les risques physiques (ports de charges, risques de chute, bruit). Les équipes sont par ailleurs très soutenues par la psychologue en interne, par de l'analyse de la pratique en externe. De leur côté les cadres bénéficient également d'analyse de la pratique.

- ⊕ Sentiment de non reconnaissance des missions accomplies : comme tous les métiers du soin, les professionnels de la petite enfance ne se sentent pas valorisés. La valorisation passe par la reconnaissance des compétences, l'expression individuelle des besoins et des projets qui donnent du sens au travail.

FOCUS FORMATION

La direction petite enfance organise trois journées pédagogiques par an. Celle de la rentrée est consacrée à la constitution des équipes, l'accueil des nouveaux arrivants, l'occasion de revoir les protocoles et réaliser les exercices incendie/évacuation.

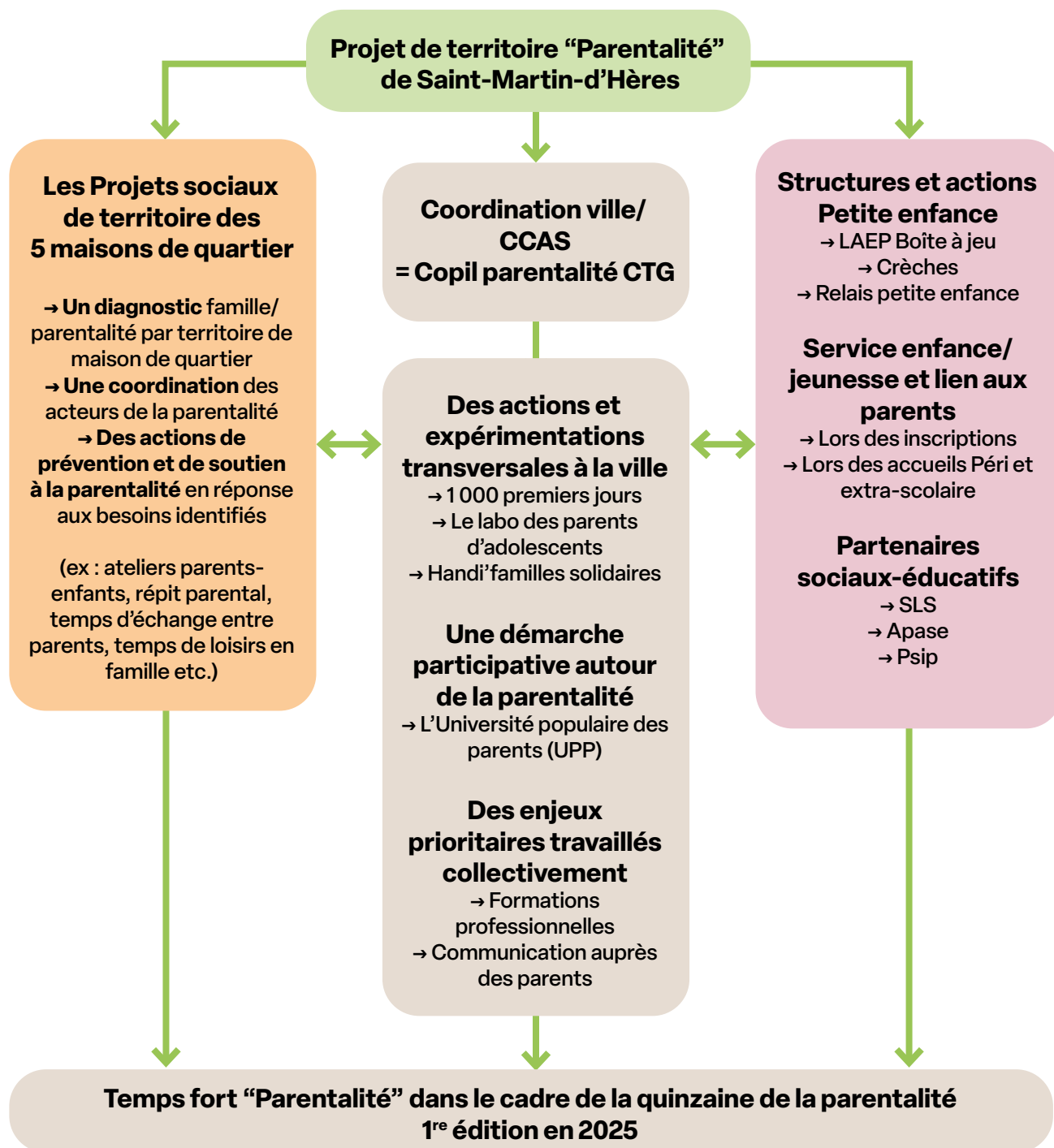
Sur les journées pédagogiques, de nombreux thèmes ont été abordés ces dernières années, et se poursuivent sous forme de groupes de travail et/ou de cycles de formation :

- ⊕ l'égalité filles garçon
- ⊕ le consentement
- ⊕ l'accueil des enfants en situation de handicap
- ⊕ la délivrance des médicaments
- ⊕ le développement du langage
- ⊕ l'accueil de l'enfant dans sa dimension culturelle
- ⊕ l'éducation par la nature

La ville favorise l'accès à la formation par le catalogue du CNFPT.

Ces thématiques font l'objet de groupes de travail inter crèches qui peuvent réunir toutes les catégories de personnel.

4.2 Parentalité



Selon la Caf, « Le soutien à la parentalité s'adresse à tous les parents qui s'interrogent sur l'éducation de leurs enfants au quotidien. Dans une logique de prévention primaire universelle, c'est une composante à part entière de la politique familiale, qui s'adresse à toutes les familles, quelles que soient leur catégorie socioprofessionnelle, leur lieu de résidence, leur composition, leurs vulnérabilités etc. En valorisant les parents dans leur rôle, le soutien à la parentalité contribue à prévenir et accompagner les risques pouvant peser sur les relations intrafamiliales (ruptures familiales, relations conflictuelles parents/ados, etc.). »

(définition Caf 2023).

Afin de s'inscrire dans cette logique de soutien et d'accompagnement en direction de l'ensemble des parents, le CCAS et la ville de Saint-Martin-d'Hères ont déployé un projet global de territoire "parentalité" qui repose sur trois piliers principaux :

- ⊕ des actions territorialisées portées par les 5 maisons de quartier de la commune dans le cadre de la prestation ACF de la Caf des Projets sociaux de territoire en réponse aux besoins identifiés auprès des familles et avec les acteurs de proximité,
- ⊕ des actions portées par les structures petite enfance, le LAEP et une veille par les services enfance/jeunesse dans le lien aux familles,
- ⊕ des réflexions, actions et expérimentations menées de manière transversale à l'ensemble de la commune dans une dynamique partenariale.

Ainsi, cette structuration globale du projet de territoire "parentalité" permet à la fois :

- ⊕ d'avoir des actions socles et structurantes offrant une diversité de réponses apportées aux familles et de lieux ressources sur le soutien à la parentalité,
- ⊕ d'expérimenter et d'innover sur des problématiques plus spécifiques repérées collectivement dans le cadre d'une coordination "parentalité" inter-services ville-CCAS et les partenaires du territoire.

4.2.1 Le projet "famille/parentalité" des maisons de quartier dans le cadre des PST

Dans le cadre des agréments "Centres sociaux" des maisons de quartier, la Caf confie au CCAS une mission de coordination du projet famille/parentalité sur chacun des territoires en cohérence avec le projet social de territoire (PST) 2022-2025 ou celui à venir 2026-2030.

Pour cela, la Caf confie le rôle de "référénte famille" aux Conseillères en économie sociale et familiale (CESF) qui doivent :

- ⊕ assurer un rôle veille pour repérer les problématiques et questionnements des parents, ainsi que leurs besoins, attentes et ressources,
- ⊕ soutenir et accompagner les parents dans leur rôle éducatif et valoriser leurs compétences à travers le développement et l'animation d'actions collectives,
- ⊕ coordonner l'ensemble des actions de soutien à la parentalité à l'échelle du territoire de la maison de quartier afin de favoriser la cohérence et le maillage dans une dynamique de partenariat.

En fonction du diagnostic par territoire, les actions déployées en terme de réponse s'appuient notamment sur des temps qui permettent de soutenir le lien parents/enfants mais également de favoriser les échanges entre parents à partir de leurs vécus, leurs compétences et leurs réflexions sur le rôle de parents.

Ainsi, les maisons de quartier sont des lieux ressources pour les parents qui s'inscrivent dans une approche sociale globale développée par le CCAS. De manière concrète, les parents peuvent à la fois :

- ⊕ participer à des ateliers parents-enfants et ainsi créer des liens avec d'autres parents et sortir de l'isolement,
- ⊕ trouver les informations nécessaires pour répondre à leurs questions et être orientés vers le bon interlocuteur,
- ⊕ échanger avec d'autres parents à partir de leurs vécus en présence de professionnels,
- ⊕ trouver un soutien pour accéder à des temps de répit parentaux sans leurs enfants et s'accorder un moment pour eux,
- ⊕ coconstruire avec les professionnels des réponses adaptées à leurs préoccupations autour de l'éducation et la parentalité,
- ⊕ être soutenus dans leurs initiatives concernant des thématiques ou des projets autour de la parentalité.

Des actions régulières et ponctuelles sont ainsi développées différemment selon les réalités des territoires, par exemple :

- ⊕ Paul Bert : espaces parents-enfants bas âge et enfants scolarisés, Samedi Brico, le groupe HandiFamilles Solidaires, Petit café vie familiale, ateliers créatifs et cuisine pendant les petites vacances scolaires,
- ⊕ Gabriel Péri : Récrés familles, Graines de familles, Les Matines de Péri, université populaire des parents,
- ⊕ Fernand Texier : les Créafamilles et jardifamilles, Parent'aise : ateliers de répit parentaux ponctuels, les ateliers parents-enfants pendant les vacances à l'espace Elsa Triolet,
- ⊕ Romain Rolland : Partageons nos samedis, ateliers créatifs et ateliers jardin, Bulle en famille du mercredi, ateliers cuisines, la rencontre des parents...
- ⊕ Louis Aragon : les ateliers parents-enfants "Se découvrir autrement", stages parents-enfants pendant les vacances scolaires, Ça m'dit d'Aragon...

L'ensemble de ces actions peuvent être évolutives en fonction de nouveaux besoins repérés et des dynamiques à l'œuvre avec les parents et les partenaires.

Par ailleurs, dans cette logique de coordination et cohérence sur chacun des territoires, certaines actions sont co-portées avec les autres acteurs en lien avec les familles, à titre d'exemple :

- ⊕ action "Les matines de Péri" avec la crèche Gabriel Péri en direction des parents et enfants de moins de 3 ans,
- ⊕ action autour de l'alimentation des jeunes enfants de moins de 6 ans, entre la maison de quartier Louis Aragon et la PMI du SLS,
- ⊕ action "Histoire à bricoler" entre la maison de quartier et la médiathèque Romain Rolland.

FOCUS SORTIES DÉTENTE

Les maisons de quartier proposent aux habitants (familles et personnes isolées) des sorties à la journée dans un objectif à la fois d'accès aux loisirs et de découverte de son environnement mais également de soutien aux liens intra-familiaux, entre les familles, et intergénérationnels. Ces sorties sont co-financées par la Caf dans le cadre du dispositif Vacances solidaires collectives.

Petites vacances/samedis :

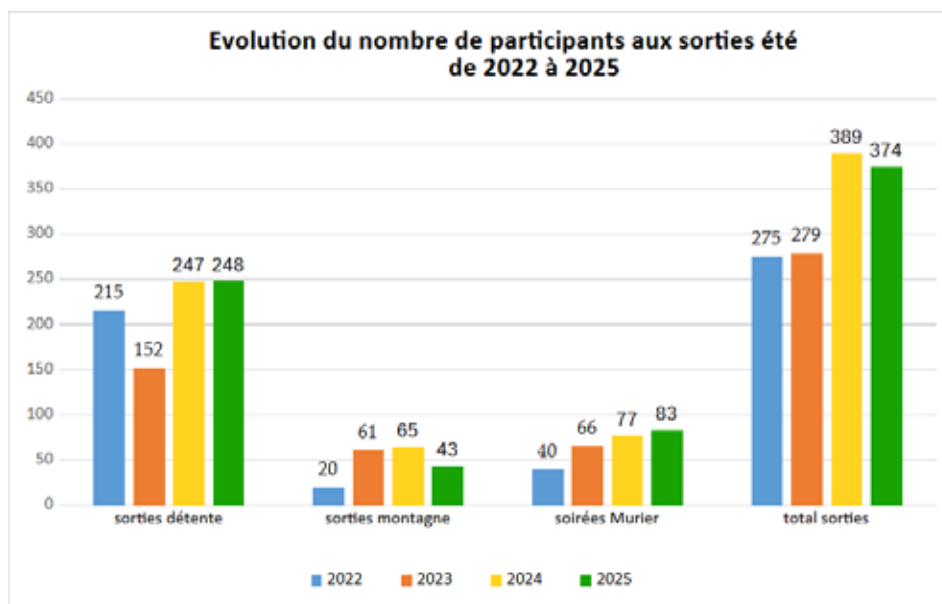
- ⊕ 15 sorties sont proposées chaque année depuis 2023 à raison de 3 sorties par maison de quartier.

2024	Romain Rolland	Paul Bert	Fernand Texier	Louis Aragon	Gabriel Péri	TOTAL 2024	Comparatif 2023
Nombre de participants pour 3 sorties sur chaque maison de quartier	126	82	139	112	109	568	574

Été : différents type de sorties sont proposées depuis 4 ans :

- ⊕ 5 sorties détentés inter-maisons de quartier autour de point de fraîcheur (lac, cours d'eau...),
- ⊕ 2 sorties "montagne" en partenariat avec le service des sports de la ville,
- ⊕ 2 soirées familles au Murier organisées en partenariat avec le service enfance de la Ville.

En 2025, un séjour collectif famille a été proposé en complément sur orientation des familles par les CESF.



Quelques tendances sur le profil du public touché sur l'été :

- ⊕ un public famille en majorité (70 %),
- ⊕ les territoires d'Aragon et Texier sont majoritairement représentés parmi les inscrits,
- ⊕ 46 % des inscrits ont un QF < à 650.

4.2.2 Les lieux et actions des services ville sur le champ de la parentalité

Le Lieu d'accueil Enfants-parents (LAEP)

La boîte à jeu est l'un des plus anciens LAEP de l'agglomération. Basé au cœur du quartier Renaudie (QPV), il est ouvert trois demies journées par semaine et ferme uniquement une semaine sur la période des fêtes de fin d'année. En août, il est délocalisé dans une crèche, afin de proposer un espace climatisé aux familles.

En 2024, 335 enfants différents ont été accueillis en LAEP, avec 445 adultes différents. Parmi eux, 370 sont les parents, avec 20 % de papas.

Ces chiffres sont en hausse depuis 2022, avec une augmentation de 21,8 % d'enfants différents et de 23,6 % d'adultes différents.

Au mois d'août 2025 : 61 enfants ont fréquenté le LAEP hors les murs.

Les crèches

Les crèches organisent régulièrement des Cafés des parents et proposent des thématiques à discuter, ou présentent des diaporamas illustrant les journées des enfants. Ces temps sont très appréciés par les familles.

Les relais petite enfance

Les relais petite enfance voient peu les familles en dehors des temps autour du contrat de travail. Ils organisent, à l'occasion d'ateliers, des temps de restitution (atelier musique, danse, Baby book face...) des temps d'échanges avec les familles.

L'accueil famille et les accueils péri et extra-scolaires

Ces structures permettent la création de temps de mise en lien avec les parents, notamment lors des démarches d'inscriptions, des accueils péri et extra-scolaires. Ces temps sont précieux pour recueillir les besoins des familles.

4.2.3 Une dynamique transversale et partenariale porteuse d'une culture partagée et de projets innovants

Une volonté commune aux services municipaux et au CCAS a vu le jour en 2021 pour mieux structurer les actions en direction des familles avec enfants de 0 à 12 ans. Des instances de pilotage ont par la suite été créées : un comité de pilotage composé d'élus (petite enfance, santé, action sociale) et un comité technique rassemblant plusieurs services (petite enfance, jeunesse, santé, action sociale du CCAS...).

Lors de l'élaboration de la CTG, cette démarche transversale autour de la parentalité s'est donc intégrée dans l'axe éducation-parentalité de la CTG 2022-2025. À ce titre, un comité de pilotage Parentalité avait été organisé en février 2023 afin de pouvoir valider les nouvelles orientations prioritaires de travail sur la période de la CTG à savoir :

- ⊕ *la poursuite du travail de culture commune et de montée en compétences des équipes qui interviennent auprès des familles au travers d'échanges de pratiques autour des Compétences psycho-sociales et de temps de formation inter-services,*
- ⊕ *la mise en œuvre du plan d'action sur l'axe communication afin de rendre plus lisible et visible la diversité des ressources en direction des familles,*
- ⊕ *la mise en œuvre de chantiers thématiques prioritaires en terme d'expérimentation : l'un sur les 1 000 premiers jours, l'autre sur le soutien à la parentalité de parents d'adolescents.*

FOCUS SUR LE TRAVAIL DE CULTURE COMMUNE ET MONTÉE EN COMPÉTENCE DES PROFESSIONNELS

2021-2023 : formation et accompagnement des professionnels autour des compétences psycho-sociales dans le cadre d'une convention passée avec l'Ireps.

Le public visé sur cette première phase de formation a été prioritairement les CESF-Référente famille des maisons de quartier ainsi que les éducatrices de jeunes enfants en crèche et des professionnels des structures partenaires (Mission locale...)

2024-2025 : formation parentalité interne ville-CCAS avec le CNFPT

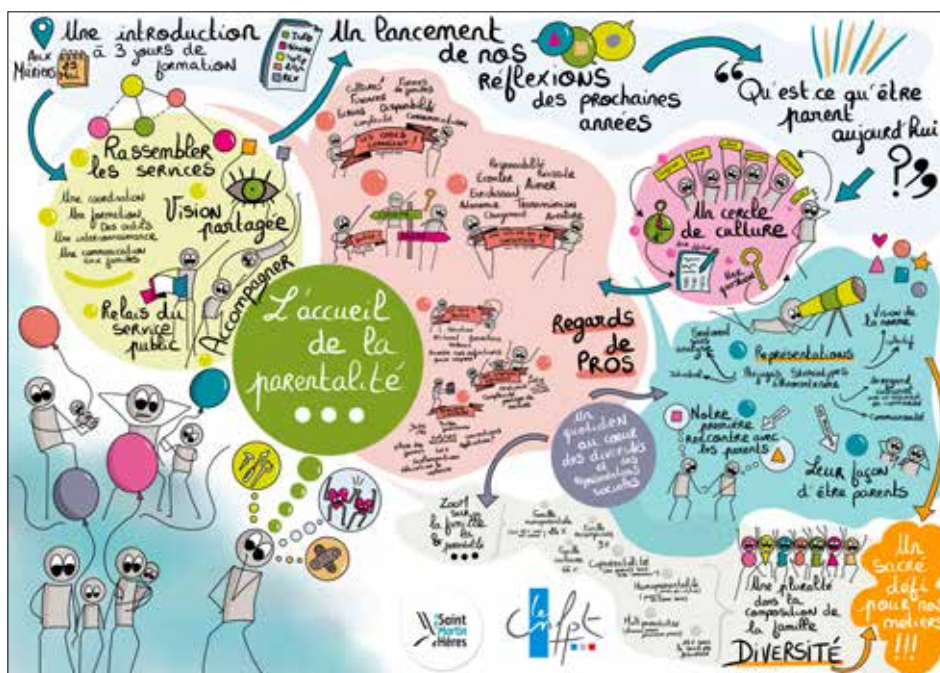
Améliorer l'inter-connaissance et les complémentarités entre les services en proposant de développer une culture commune et des repères partagés entre les professionnels au contact des parents. Le public visé était plutôt les professionnels qui ont moins d'étayage sur ces questions de parentalité dans le cadre de leur formation initiale comme les agentes d'accueil, les animateurs périscolaire et jeunesse etc.

Les objectifs spécifiques identifiés pour cette formation ont été :

- ⊕ *travailler sur les représentations "Être parent aujourd'hui...";*
- ⊕ *améliorer l'écoute, la communication et l'orientation par une posture adaptée,*
- ⊕ *mettre les familles dans une situation favorable à l'expression de leurs besoins,*
- ⊕ *apporter des connaissances sur la notion de famille, d'interculturalité, de parentalité et précarité.*

2024 :

Lancement de la formation par une journée collective au Murier en direction d'une soixantaine d'agents des différents services de la ville et du CCAS.



2025 :

Mise en place de 4 groupes réunissant 16 agents sur 3 jours de formation.

En terme de perspectives pour la prochaine CTG, l'enjeu est de pouvoir continuer à animer cette culture commune et organiser des temps collectifs intra et inter-services pour partager la manière dont chacun s'est approprié les repères et outils transmis et comment cela se traduit dans la mise en pratique dans son quotidien professionnel. Ces temps collectifs pourront prendre la forme d'échange de pratiques par exemple.

FOCUS ENJEU D'UNE COMMUNICATION GLOBALE ET LISIBLE POUR LES PARENTS

Suite à un constat partagé entre professionnels des différents services de la ville et du CCAS concernant la diversité de ressources pour les parents mais peu lisible, l'axe communication a fait l'objet d'un travail important qui s'est articulé autour de plusieurs phases :

- ⊕ la réalisation d'un état des lieux des actions existantes et des supports de communication utilisés par les différents services (y compris jeunesse, sport, culture, santé) pour avoir une vision la plus exhaustive possible,
- ⊕ l'analyse et la structuration des actions et des ressources autour de trois catégories :
 - Faire garder, inscrire son enfant à une activité
 - Partager du temps avec son enfant ou en famille
 - Trouver de l'aide, du soutien en tant que parents
- ⊕ la traduction opérationnel en outils de communication à travers :
 - la réalisation d'une affiche générique en direction des parents de manière à en faire un support visuel partagé sur l'ensemble des accueils de la ville et du CCAS. La réalisation de ce support a été accompagné par l'Ireps en terme de littératie,
 - le remaniement du site internet de la ville en créant un onglet "famille" permettant de décliner ces 3 nouvelles rubriques.



Ce travail de communication a été mené en parallèle de la formation "parentalité" dans une vision globale afin de renforcer l'interconnaissance et l'appropriation transversale de l'offre par les professionnels en contact avec les parents de manière à soutenir l'accès à l'information et être dans une orientation adaptée aux besoins.

FOCUS ACTION "1 000 PREMIERS JOURS"

En 2023, la direction petite enfance a initié un temps fort autour des 1 000 premiers jours, qui s'est tenu à L'heure bleue du 28 novembre au 2 décembre.

Ce projet a été porté par un groupe de travail interdisciplinaire réunissant la direction petite enfance, la direction enfance, la direction hygiène et santé, le CCAS, la direction des affaires culturelles, le Département (service local de solidarité), le Pôle santé interprofessionnel, l'UGA ainsi que le Centre des arts et du récit.

Le groupe s'est réuni à cinq reprises depuis 2022, avec des travaux en sous-groupes. Cette collaboration s'est prolongée par une réunion de bilan, avec l'objectif de renouveler l'événement.



Concrètement, l'événement comprenait 4 axes :

- ⊕ **La Maison Géante - Prévent'eure** : animations ludo-pédagogiques pour prévenir les risques en tout genre et favoriser des pratiques adaptées auprès du grand public comme des professionnels - accidents domestiques et de la vie courante, aménagement du domicile (initié par les RPE et repris dans le cadre des 1 000 premiers jours),
- ⊕ **des stands, expos des services et partenaires sur les thématiques identifiées dans le cadre des 1 000 premiers jours** : un espace médiathèques, un stand du Pôle Santé Interprofessionnel (Psip) consacré au thème des écrans, un stand UGA autour de l'action Babylab, un stand CCAS/UPP et un espace santé mentale,
- ⊕ **un spectacle petite enfance "Dans ma maison"** proposé par le service culturel à l'Espace culturel René Proby et Cie Kay Un pas plus loin. "Dans ma maison" a comptabilisé 140 entrées et Un pas plus loin 63,
- ⊕ **conférence de Patrick Ben Soussan (pédopsychiatre) sur le l'importance du livre**. 99 entrées sont comptées, principalement des professionnels, peu de familles.

Au total, 622 familles ont participé sur les temps d'ouverture au public, 80 professionnels sont venus sur les temps hors public, les assistantes maternelles ont participé sur temps dédiés, 27 assistantes maternelles et 71 enfants

Suite à ce travail inter-professionnels la ville a élargi le dispositif 1, 2, 3 Culture élargi aux assistantes maternelles.

Au total, 622 familles ont participé, dont plus de la moitié sur la journée du samedi, 80 professionnels de la petite enfance et 27 assistantes maternelles.

Au regard du succès de cette première édition, la ville renouvellera un événement qui réunira des acteurs similaires, sur le thème du jeu en novembre 2025.

FOCUS LE LABO DES PARENTS ADOLESCENTS

Fin 2022, le CCAS a impulsé et animé une réflexion partenariale autour du soutien à la parentalité de parents d'adolescents au regard du constat que les lieux d'échange proposés sur la commune au sein des maisons de quartier ou par la petite enfance mobilisent prioritairement des parents d'enfants de moins de 11 ans.

Suite à la constitution d'un groupe de travail inter-institutions (CCAS, SLS, Apase, Centre de santé sexuelle, service jeunesse, Mission locale, Psip), au partage de constats (perte du lien avec les parents au moment du passage au collège) et à l'intérêt commun pour développer un soutien à la parentalité d'adolescents dans une démarche de prévention, une méthodologie a été définie de manière à poser les bases d'une démarche d'expérimentation :

- ⊕ janvier à mai 2023 : réalisation d'un diagnostic partagé des besoins des parents d'adolescents (questionnaire, rencontres avec les parents etc.) qui a notamment fait ressortir l'isolement social des parents d'adolescents en raison de l'absence de lien avec d'autres parents au collège, le fait que les professionnels interviennent ou sont sollicités seulement une fois que les difficultés sont installées ou encore différentes thématiques identifiées comme questionnant les parents d'adolescents : comment adapter son autorité, comment gérer les écrans, autonomie versus protection...
- ⊕ juin 2023 : constitution et accompagnement du groupe d'accueillants par l'Ireps pour développer une culture commune en terme de postures et faire le lien avec les CPS et lancement d'une communication auprès des différents partenaires,
- ⊕ septembre 2023 : Lancement de l'expérimentation sous forme d'un "Labo des parents d'adolescents" à hauteur de 2 rencontres/mois autour d'une thématique préalablement définie soit par les professionnels ou au regard des questionnements et préoccupations exprimés par les parents.

L'expérimentation a été menée sur l'année scolaire 2023-2024 afin de procéder ensuite à une phase d'évaluation qui a montré la pertinence de cette action au regard de la fréquentation et qui a permis de réajuster et conforter cette nouvelle forme de réponse aux besoins identifiés auprès des parents d'adolescents.

	"Le Labo des parents d'ados" 2023-2024 en chiffres	"Le Labo des parents d'ados" 2024-2025 en chiffres
Proposition	16 séances, 8 thématiques différentes abordées	13 séances, 7 thématiques différentes abordées
Fréquentation	61 participants au total dont 36 participants différents Entre 2 et 11 participants par séance, 7,6 en moyenne par mois, 3,8 en moyenne par labo	28 participants au total dont 16 parents différents, entre 1 et 4 participants par séance, 4 en moyenne par mois, 2 en moyenne par labo
Partenariat	1 équipe de 8 accueillants, 5 métiers différents de 5 institutions différentes	1 équipe de 8 accueillants, 5 métiers différents de 5 institutions différentes

La deuxième année de consolidation de cette expérimentation reste tout aussi riche et pertinente dans la dynamique partenariale même si elle a connu une fréquentation plus faible en terme qui peut en partie s'expliquer par le temps moins important consacré à l'enjeu de la mobilisation de nouveaux parents. Cet aspect sera une priorité pour la rentrée 2025, notamment en se ré-appuyant sur le lien avec les parents qui sollicitent le service jeunesse dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité et une communication renforcée en direction des collègues.



4.2.4 Une démarche participative autour de la parentalité développée à travers la création d'une Université populaire de parents (UPP)

La dimension participative peut s'appréhender au travers des questions de parentalité, c'est tout l'enjeu de l'Université populaire de parents. Intégrée au réseau national animé par l'AF-UPP, l'UPP de Saint-Martin-d'Hères fait parti de la 5^e génération qui est composée de 9 territoires qui s'engagent dans une démarche sur 4 ans (2022-2026). L'UPP est soutenue financièrement par la Caf dans le cadre du REAAP/Actions collectives familles.

L'objectif est de constituer un groupe de parents dans chaque territoire pour mener une recherche sur une question de parentalité issue de leur vécu et préoccupations concrètes. La démarche UPP vise à reconnaître leurs savoirs et compétences de parents, promouvoir leur pouvoir d'agir en renforçant leur capacité de dialogue avec les institutions et acteurs de l'éducation au niveau local et leur prise de paroles publique au sens large.

Le collectif de parents, accompagné par la maison de quartier Gabriel Péri, est constitué d'un noyau dur de 6 parents investis depuis le départ.

La démarche de recherche s'est articulée autour de 3 phases :

- ⊕ **2022/2023 : travail exploratoire** permettant au groupe de parents d'affiner les thématiques qui les intéressent,
- ⊕ **2024/2025 : engagement du travail de recherche tout en bénéficiant de l'accompagnement d'une sociologue** pour structurer les différentes étapes (formulation de la question de recherche, protocole d'enquête pour vérification des hypothèses et analyse...) et apporter au groupe des outils en terme de méthodologie,
- ⊕ **Juin 2026 : restitution du travail de recherche.**

La question de recherche retenue par le collectif de parents martinérois est : « **De quoi les adolescents ont-ils besoin pour être épanouis et avoir confiance en eux ?** » : étude du rôle des adultes.

3 hypothèses ont été formulées par le groupe de parents :

- ⊕ **hypothèse 1 : Les adultes/l'entourage des adolescents n'écourent pas suffisamment les besoins des jeunes.**

- ⊕ hypothèse 2 : Pour favoriser l'épanouissement des adolescents, l'entourage doit pouvoir s'adapter à eux.
- ⊕ hypothèse 3 : Les adultes ne valorisent pas suffisamment les compétences et les réussites des ados.

Chaque année depuis 2022, un séminaire national avec l'ensemble des 9 UPP de la 5^e génération a lieu afin de favoriser l'échange d'expériences et de pratiques et se donner des points d'étape dans l'avancement du travail de recherche. De même, le groupe doit mener des actions citoyennes pour visibiliser leur démarche et croiser leur regard avec d'autres parents.

UPP SMH	2022	2023	2024	2025
Nombre de parents	15 parents au départ intéressés par la démarche	7/8 parents mobilisés	Un noyau dur de 6 mamans investies depuis le départ	Un noyau dur de 6 mamans et leurs adolescents
Nombre de rencontres dans l'année	9 rencontres du collectif	16 rencontres du collectif	16 rencontres du collectif dont 8 avec l'universitaire	- 1 journée de travail au Murier, en avril : universitaire, parents et leurs adolescents - 18 rencontres du collectif, dont 4 avec l'universitaire, et 3 en autonomie - 2 séances adolescents seuls avec une animatrice du groupe
Lieu du séminaire	Un séminaire à Annecy	Un séminaire à Ambleteuse (Nord-Pas-de-Calais) + 1 séance de travail partagée avec l'UPP de Gueugnon à SMH	Un séminaire à Buthier (région parisienne)	Un séminaire à Annecy + 1 séance de travail avec l'UPP de Gueugnon à Gueugnon
Actions citoyennes	2 animations parents-enfants pendant les vacances scolaires : "La citrouille sous toutes ses formes" et "Préparation de la décoration de la salle polyvalent"	- Animation d'un temps parent-enfant autour de la lecture et des contes - Stand aux portes ouvertes de la maison de quartier Gabriel Péri - Stand au temps fort des 1000 premiers jours	Stand aux portes ouvertes de la maison de quartier Gabriel Péri	Stand à la journée du 11 juin "En famille ça petille" - Temps fort parentalité dans le cadre de la Quinzaine de la parentalité + participation à l'émission radio

4.2.5 Un temps fort “parentalité” mettant en synergie l’ensemble des dynamiques

Lors du dernier Comité de pilotage CTG thématique “Parentalité” le 6 février 2025, a été partagée et validée la pertinence de proposer un temps fort en juin 2025, dans le cadre de la Quinzaine de la parentalité.

Cette initiative transversale à l’échelle de la ville a été une première dans l’objectif de fédérer les acteurs de la parentalité et les parents autour de différentes propositions pour valoriser, croiser et nourrir les dynamiques existantes tout en s’adressant à un public plus large.

Le temps fort a été coconstruit avec les partenaires du territoire en tenant compte de la thématique de la quinzaine “Parent, enfant on compose : la place de chacun selon la composition familiale” avec un focus sur la place des ados au regard du travail engagé sur la commune.

Par ailleurs, il s’agissait de proposer un format souple permettant à chacun de trouver sa place que ce soit autour d’un atelier parents-enfants, d’un spectacle sur les liens parents-enfants, de témoignages ou encore d’un apport théorique... en participant 1 heure ou sur l’ensemble de l’après-midi.



Cette première édition a été une réussite, grâce à la participation de nombreux services de la collectivité, d’associations et à la mobilisation des parents.

Au total, nous estimons à 170 le nombre d’habitants différents qui ont participé à ce temps premier temps fort soit : 20 adolescents 85 enfants 48 mères 11 pères 6 grands-parents.

Cette journée a été riche en échanges et en propositions, ainsi qu’en création de supports audios et vidéos permettant de valoriser les dynamiques locales autour de la famille et de prolonger la réflexion :

- ① la direction de la communication de la ville a réalisé une vidéo valorisant les différents ateliers proposés, le spectacle Les 7 familles de Gata et la conférence “Ados et parents, à chacun sa crise”. Vous pouvez regarder la vidéo “En famille, ça pétille” sur ce lien¹
- ② une émission radio Parents Live de la Petite Poussée a été tournée en direct avec la participation de parents, d’adolescents et de professionnels, Vous pouvez écouter l’émission radio sur la place des adolescents sur ce lien²
- ③ les familles de l’Université populaire des parents de Saint-Martin-d’Hères ont participé à la journée et ont pu approfondir leur recherche autour du bien-être des adolescents. La petite Poussée a réalisé une vidéo valorisant leur démarche lors de l’événement. Vous pouvez découvrir la vidéo de l’Université populaire des parents sur ce lien³

1



2



3



4.2.6 Les enjeux pour la futur CTG 2026-2030

Au regard de la richesse du projet de territoire "parentalité" de Saint-Martin-d'Hères à travers l'implication de nombreux services et partenaires, l'enjeu dans le cadre de la futur CTG 2026-2030 sera à la fois de :

- ⊕ **Poursuivre la richesse de l'offre déployée sur le territoire** par les services petite enfance, enfance, jeunesse de la Ville et par le CCAS, notamment par les maisons de quartier dans le cadre de leurs projets sociaux de territoire au titre de l'action collective famille. En effet, ce socle d'actions témoigne d'une volonté affirmée de soutenir la fonction parentale et de proposer des réponses adaptées aux besoins des familles. Elles permettent à de nombreux parents de trouver écoute, information et accompagnement dans leur quotidien, et contribuent à prévenir certaines situations de fragilité.
- ⊕ **Apporter une attention particulière en direction des familles ayant des besoins spécifiques** (familles monoparentales, parents isolés, en situation de précarité, familles migrantes, parents d'enfants en situation de handicap, familles confrontées à des problématiques de santé, etc.) qui rencontrent encore des difficultés d'accès aux dispositifs existants.
- ⊕ **Prendre en compte de nouveaux enjeux repérés par les professionnels**, tels que accompagnement des usages numériques, santé mentale des enfants et des jeunes, équilibre entre vie familiale et vie professionnelle, ou encore place des parents dans les parcours de scolarisation et d'inclusion. Ces évolutions renforcent la nécessité d'adapter certaines actions existantes et de développer une offre de soutien à la parentalité davantage ciblée qui pourra être travaillée dans le cadre de la coordination transversale.

4.2.7 Les aides et indicateurs du Département autour de la parentalité

III Évolution du nombre d'Informations préoccupantes entre 2022 et 2024, SLS 2022 à 2024

2022		2023		2024	
Nombre enfants	Nombre situations	Nombre enfants	Nombre situations	Nombre enfants	Nombre situations
79	84	129	131	149	155

Entre 2022 et 2024, le nombre d'enfants concernés par une information préoccupante a augmenté de 88,6 %. Cette augmentation peut s'expliquer à un retour à la normale post-crise sanitaire.

III Évolution des mesures d'aide sociale à l'enfance (ASE), SLS 2022 - 2024

Dominante de la mesure ASE							
	Accueil de jour	Accueil enfant	Accueil femme enceinte mère isolée	Action éducative (AED, AEMO)	Aide à domicile (TISF, aide ménagère)	Autre aide	Total
2024	7	103	1	116	22	0	238
2023	7	96	1	131	28	0	244
2022	7	91	2	117	23	2	229

Le nombre d'individus avec une mesure ASE est de 238 en 2024, soit en légère hausse depuis

2022 (+ 3,93%). Nous observons une hausse des accueils enfant.

En 2024, le département dénombre 157 allocations mensuelles d'aide à l'enfant (aides financières ASE) sur Saint-Martin-d'Hères contre 101 en 2022, soit une hausse de 55,4 %.

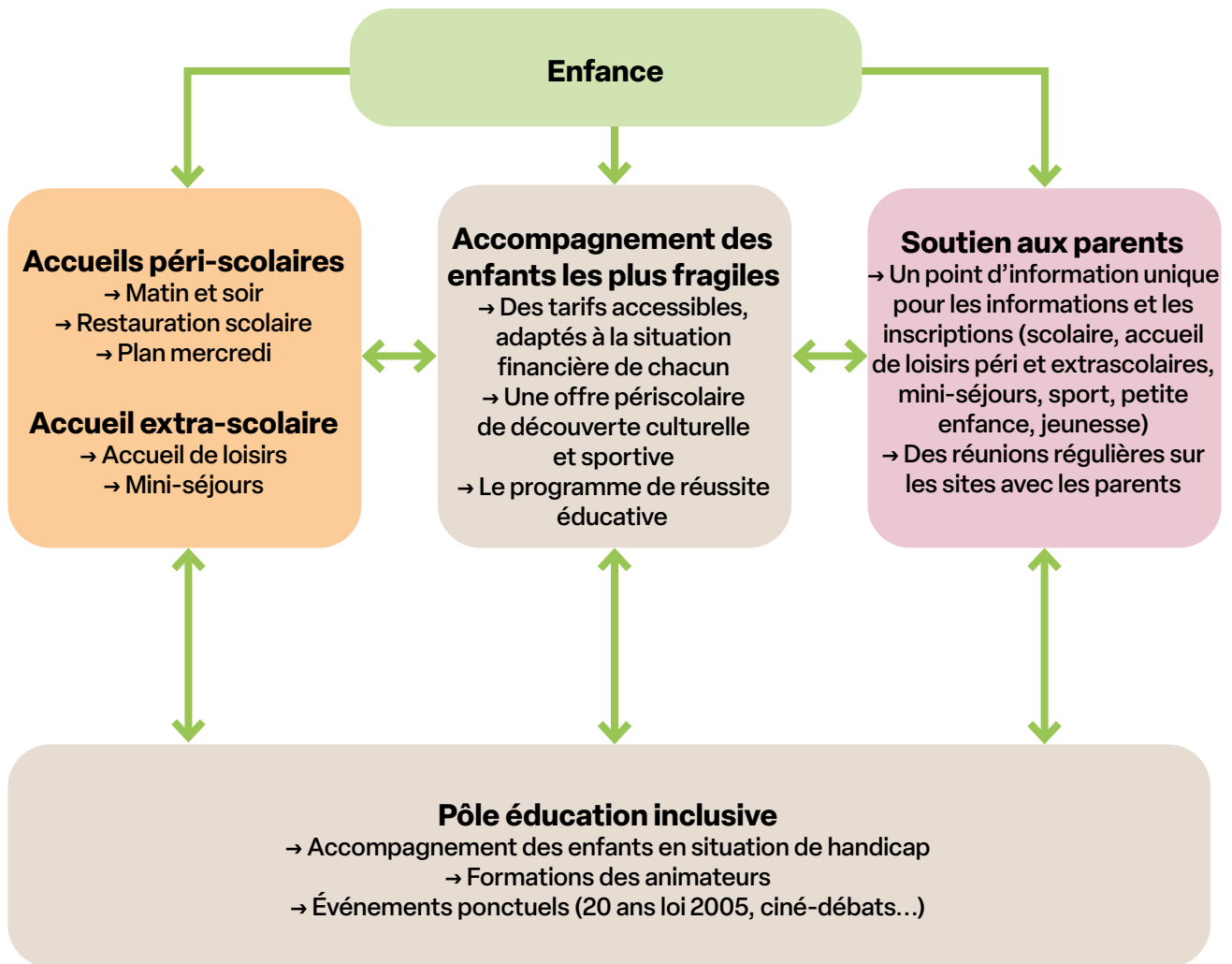
III Évolution des actes Protection maternelle et infantile (PMI), SLS 2022 - 2024

Année	Actes mères		Actes enfants (hors Bilan de santé 4 ans)		Nombre d'actes Bilan de santé 4 ans
	Nombre actes	Nombre mères	Nombre actes	Nombre enfants	Nombre enfants
2022	312	89	1 569	421	295
2023	242	64	1 819	482	261
2024	285	72	1 743	500	314

Le nombre de mères concernées par une PMI est de 72 en 2024, soit une diminution de 1,9 % depuis 2022. En 2024, 500 enfants sont concernés par une PMI, soit une augmentation de 18,8 % depuis 2022.

Par rapport à 2022, nous observons donc une tendance à la hausse des indicateurs fournis par le SLS autour des difficultés liées à l'enfance et la jeunesse, bien qu'ils semblent se stabiliser sur 2023-2024 pour l'ASE et la PMI.

4.3 Enfance



4.3.1 Le service éducation/enfance

La politique éducative menée par la ville de Saint-Martin-d'Hères se distingue par une approche globale, visant à accompagner l'enfant et le jeune à chaque étape de son parcours, de la petite enfance à l'entrée dans l'âge adulte. La direction éducation - enfance - jeunesse a pour objectif l'accompagnement et l'accueil des enfants des temps de vie périscolaires (matins et soirs, restauration scolaire, mercredis après-midi) et extrascolaires (petites vacances et vacances d'été) – en veillant à garantir l'accessibilité de ses dispositifs à toutes les familles. Cet engagement se traduit notamment par une tarification solidaire et une organisation des inscriptions pensée pour être lisible, fluide et équitable.

Les temps d'accueils périscolaires, avant et après l'école, poursuivent trois objectifs :

- ⊕ répondre aux besoins de garde des parents,
- ⊕ affirmer une démarche éducative en lien avec le Projet éducatif de territoire,
- ⊕ offrir aux enfants un repas équilibré et des activités ludiques et récréatives.

Dans le cadre du projet pédagogique périscolaire :

- ⊕ le matin, les enfants sont accueillis dans un espace de détente leur permettant de se préparer à la journée scolaire,
- ⊕ le midi, avant ou après le repas collectif, des activités intérieures ou extérieures de jeux et de découverte sont proposées,
- ⊕ le soir, s'ajoutent des ateliers d'initiation (culturels, scientifiques, sportifs, nature), une aide collective et des espaces réservés aux devoirs.

Dans une volonté de faciliter les démarches pour les familles, un point d'accueil unique a été créé de façon progressive entre 2015 et 2024 pour toutes les prestations municipales en direction des enfants (inscriptions scolaires, restauration scolaire, périscolaire, accueils de loisirs, petite enfance, École municipale des sports EMS). Ce service, Accueil famille, est situé à l'annexe Belledonne, proche de la maison communale et du CCAS. Il partage les locaux avec la direction petite enfance ce qui a permis de mutualiser la fonction de premier accueil des familles.

La direction éducation - enfance - jeunesse accorde une attention particulière à la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des enfants. Cela se concrétise par le renforcement et la professionnalisation des équipes : des personnels permanents et formés. En offrant à chaque enfant des temps de loisirs éducatifs diversifiés, la commune affirme sa volonté de favoriser le développement global de l'enfant, au-delà du seul cadre scolaire.

4.3.2 Liste des équipements

12 accueils de loisirs sans hébergement (centre de loisirs), au sein des écoles maternelles et primaires :

- ⊕ Henri Barbusse - 73 avenue Potié, écoles classées établissement d'éducation prioritaire (REP)
- ⊕ Condorcet - 3 rue Doyen Gosse
- ⊕ Pauline Léon - 22 rue Honoré de Balzac
- ⊕ Joliot-Curie - 9 avenue Jean Jaurès, écoles classées établissement d'éducation prioritaire (REP)
- ⊕ Paul Langevin - 10 rue Jules Verne, écoles classées établissement d'éducation prioritaire (REP)
- ⊕ Gabriel Péri - 2 rue Georges Politzer
- ⊕ Romain Rolland - 5 avenue Romain Rolland
- ⊕ Voltaire - 22 rue Edmond Rostand, écoles classées établissement d'éducation prioritaire (REP)
- ⊕ Vaillant Couturier - Place du 8 Février 1962
- ⊕ Paul Bert - 13 rue Chopin
- ⊕ Paul Éluard - 3 avenue Paul Éluard
- ⊕ Le Murier - Route du Murier

3 structures extra-scolaires :

- ⊕ Henri Barbusse - 73 avenue Potié
- ⊕ Paul Langevin - 10 rue Jules Verne
- ⊕ Centre du Murier - Route du Murier

4.3.3 Le personnel

Les accueils de loisirs péri et extrascolaires sont pilotées par les directeurs/trices périscolaires (8 personnes), qui encadrent une équipe d'animateurs permanents (15 animateurs/trices permanents référents de site), 45 Atsem et une centaine d'animateurs/trices occasionnel(le)s.

4.3.4 Activité du service et effectifs d'enfants accueillis

Les accueils périscolaires fonctionnent tous les jours d'école (matin, midi, soir, mercredi après-midi).

Concernant l'extra-scolaire, le service fonctionne entre 35 et 38 jours pendant les vacances d'été, et entre 35 et 38 jours pendant les petites vacances.

Accueil extrascolaire pendant les vacances : nombre moyen d'enfants par jour

Pendant les vacances scolaires, un à trois accueils fonctionnent selon les périodes. Depuis 2018, le nombre d'enfants accueillis en moyenne chaque jour est d'environ 200 enfants (avec une fréquentation plus élevée en 2023).

Accueil de loisirs vacances	2021	2022	2023	2023
Nombre de jours de fonctionnement	68	73	71	71
Nombre moyen d'enfants par jour	197	201	223	223
Nombre de "journées enfant" sur l'année	13 372	14 686	15 846	15 846

NB : en 2021, des périodes de fermeture ont été imposées au niveau national dans le cadre de la crise Covid, d'où un nombre de jours d'activité moins élevé.

Entre 2022 et 2024, nous observons une tendance à la hausse de fréquentation des temps extra-scolaire sur les petites vacances et les mercredis, mais une baisse autour des vacances d'été. Ainsi, la fréquentation par effectifs scolaires augmente de 1 point pour les mercredis entre 2022-2023 et 2024-2025. Pour les deux types de vacances, il y a un pic de fréquentation pour l'année scolaire 2023-2024.

Dans le cadre de l'accueil de loisirs, une activité accessoire est proposée avec l'organisation de mini-séjour. Il s'agit de séjours de 5 jours, organisés en proximité de Saint-Martin-d'Hères, avec des animateurs permanents de la ville identifiés par les familles, pour favoriser le départ des enfants qui n'ont pas l'occasion de partir seuls. Entre 110 et 120 enfants bénéficient d'un mini-séjour chaque année.

Accueil périscolaire : mercredi après-midi

La ville participe au plan Mercredi, en proposant un accueil de loisirs riche et diversifié. Trois accueils de loisirs fonctionnent le mercredi après-midi : les enfants de maternelle sont accueillis à Romain Rolland et Paul Langevin, tandis que les élémentaires se rendent au centre de loisirs du Murier. À la sortie des classes, les enfants sont récupérés dans leurs écoles respectives. Le soir, à partir de 17 h 15 et jusqu'à 18 h, les enfants d'élémentaire sont redéposés dans les accueils situés en plaine.

Accueil de loisirs mercredi	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Nombre de jours de fonctionnement	34	36	35	32	35
Nombre moyen d'enfants par jour	190	233	265	275	280

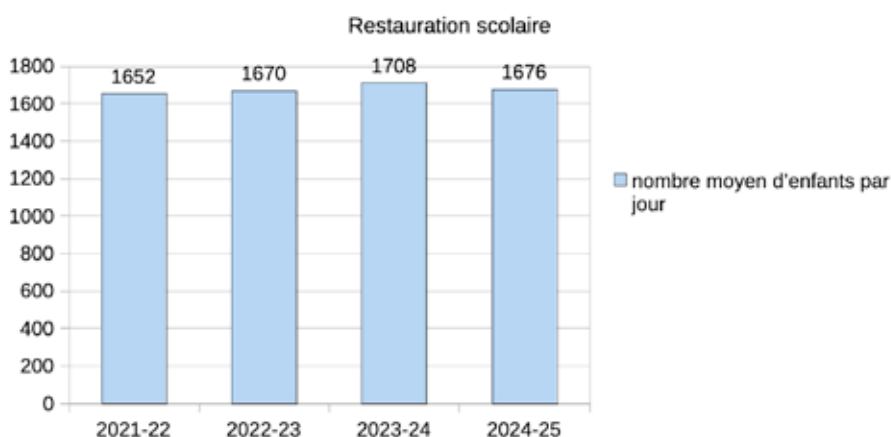
La fréquentation du mercredi après-midi augmente depuis 2020 (malgré la diminution des effectifs scolaires sur le territoire).

Activités périscolaires midi (restauration scolaire) et soir

Les accueils périscolaires du midi et du soir sont déclarés en accueil de loisirs auprès du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES).

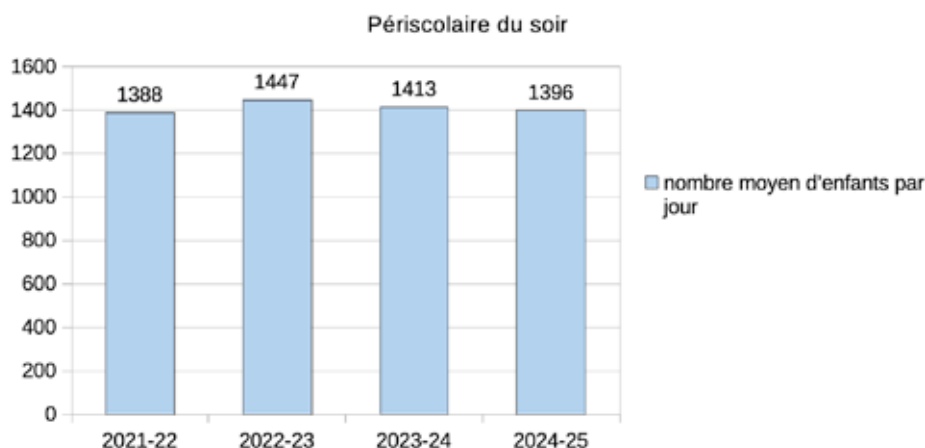
Le nombre moyen d'enfants accueillis en moyenne chaque jour est d'environ 1 700 enfants le midi et 1 400 enfants le soir.

III Nombre moyen d'enfants présents chaque jour à la restauration scolaire



En 2024-2025, 1 676 enfants étaient présents en moyenne chaque jour à la restauration scolaire, ce qui représente 64 % des enfants scolarisés.

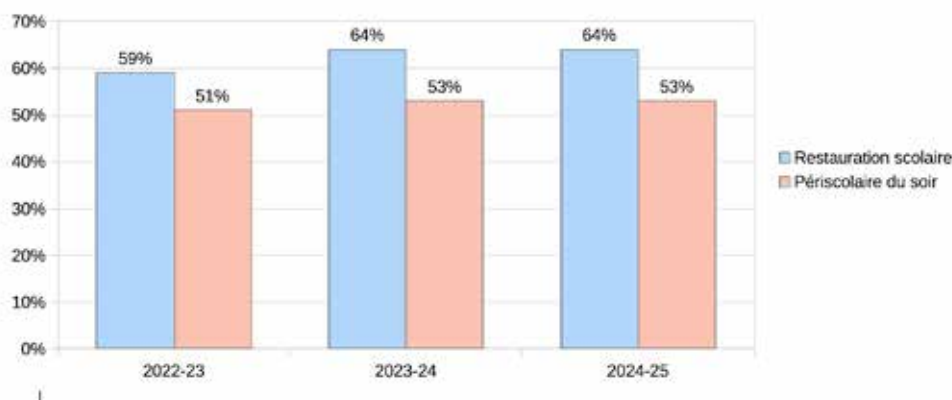
III. Nombre moyen d'enfants présents chaque jour le soir



En 2024-2025, 1 396 enfants étaient présents en moyenne chaque jour au périscolaire du soir, ce qui représente 53 % des enfants scolarisés.

Entre 2023-2024 et 2024-2025, on note une diminution des effectifs d'enfants présents chaque jour. Cette diminution correspond à la diminution des effectifs scolaires. En effet, dans le graphique ci-dessous, on note que le taux de fréquentation est identique entre ces deux années : le nombre d'enfants présents le midi en moyenne chaque jour représente 64 % des effectifs scolaires.

III. Pourcentage d'enfants présents chaque jour par rapport aux effectifs scolaires



4.3.5 Autour des caractéristiques socio-économiques des enfants

Le QF des enfants est renseigné pour 2 409 enfants en 2024.

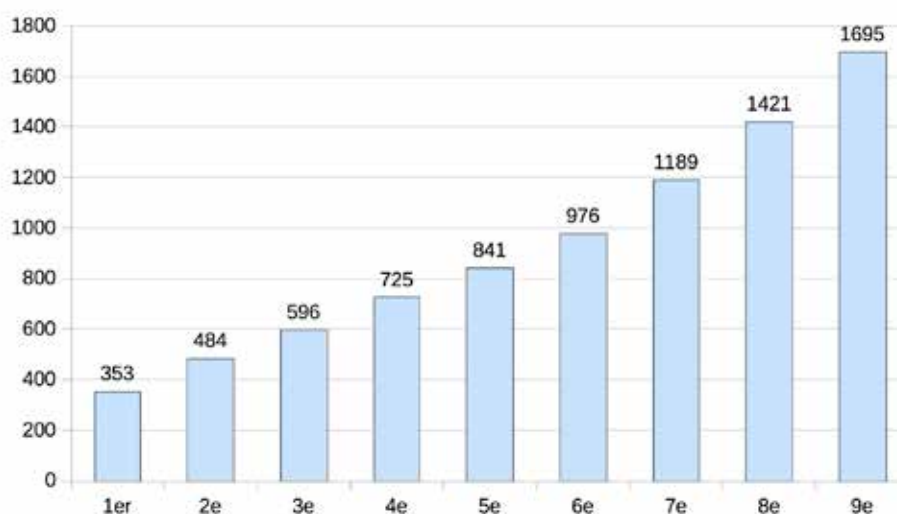
Sur cette même année, le QF moyen des enfants inscrits à au moins une activité est de 963,6 contre 877,82 en 2022. La médiane est à 841 contre 763 en 2022.

93 enfants sur 2409 ont un QF à 0, représentant 3,9 % du total des enfants en 2024, contre 105 en 2022, soit 3,89 %. Nous observons un écart-type de 628 en 2024 et de 614 en 2022.

	QF moyen	QF médian	Écart-type	QF 0 en %
2022	877,82	763	614	3,9
2024	963,6	841	628	3,9

Ces données nous informent qu'en général, le niveau de vie augmente (suivant la tendance nationale), mais que l'écart entre les plus aisés économiquement et les moins favorisés se creuse. Cela confirme la tendance observée dans l'analyse générale de la population.

III Répartition des QF par décile en 2024



30 % des enfants ont un QF inférieur à 596, et 30 % des enfants ont un QF supérieur à 1189.

4.3.6 Programme de réussite éducative

Depuis 2008, Saint-Martin-d'Hères s'est engagée dans les dispositifs de soutien individualisé aux enfants et jeunes en difficulté, placés sous la compétence de Grenoble Alpes Métropole depuis 2017. Le Programme de réussite éducative (PRE) pour les 2-16 ans est coordonné par un agent municipal à mi-temps, avec l'appui de référents de parcours vacataires et la mise en place d'ateliers de stimulation langagière. En 2024, 143 enfants ont ainsi bénéficié d'un accompagnement individualisé, d'ateliers langage ou encore de séjours éducatifs.

La priorité a été donnée à la tranche d'âge 3-8 ans, afin de renforcer le développement de l'enfant et prévenir le décrochage scolaire. En revanche, les besoins des enfants en fin de primaire et des collégiens restent aujourd'hui insuffisamment couverts.

Le PRE 15-18 ans est, quant à lui, porté par l'association Apase, spécialisée dans la prévention et le travail éducatif de rue. Le nombre de jeunes accompagnés reste limité (moins d'une dizaine par an), révélant la nécessité de penser des dispositifs intermédiaires entre le PRE et les offres de droit commun du service jeunesse, pour mieux répondre aux enjeux sociaux du territoire.

Si la qualité des suivis est reconnue, les PRE actuels ne permettent pas encore de répondre à l'ensemble des besoins. À terme, l'enjeu est de faire de ce dispositif un levier professionnel, favorisant les coopérations entre acteurs et une plus cohérence dans les parcours d'accompagnement. Cela implique un élargissement des moyens et une meilleure intégration des pratiques dans une culture professionnelle partagée.

4.3.7 Le pôle éducation inclusive du service éducation/ enfance

Depuis 2019, la Ville de Saint-Martin-d'Hères s'est engagée de manière croissante en faveur de l'accueil des enfants en situation de handicap ou à besoins particuliers dans les structures périscolaires et extrascolaires.

Alors qu'en 2019, l'accompagnement était moins structuré et peu soutenu financièrement, la création du pôle éducation inclusive fin 2020 a marqué un tournant, permettant une meilleure coordination entre les acteurs (Éducation nationale, structures spécialisées, services municipaux) et une préparation en amont de l'accueil, qui permet un meilleur accueil des familles et une montée en compétence des équipes.

En 2023, 80 enfants ont été accueillis (dont 64 bénéficiaires de l'AEEH) contre 60 en 2022 (dont 46 bénéficiaires de l'AEEH). Depuis la création du pôle en 2019, le nombre d'enfants accueillis a doublé.

La majorité des enfants sont scolarisés dans les écoles de la commune, avec une forte concentration dans les établissements disposant de dispositifs Ulis. La fréquentation péri et extra-scolaire est globalement stable par rapport aux autres enfants, bien que légèrement inférieure à la cantine mais plus élevée dans les accueils de loisirs.

La ville a initiée dès l'automne 2024 un plan de formation à destination de 120 professionnels en partenariat avec le PRHEJI (Pôle ressource handicap enfance jeunesse de l'Isère). Le plan de formation est étalé sur 2 ans, et est à destination des directeurs et animateurs périscolaires, des équipes d'animation enfance et, des Atsem et Etaps.

Enfin, l'année 2023 a vu la réussite de mini-séjours adaptés, signe d'un engagement qualitatif accru de la commune, soutenu par des moyens humains dédiés (trois postes titulaires) et un investissement financier global croissant. En 2025, l'équipe s'est de nouveau étoffée avec, au total, un poste de référente du pôle, 6 postes d'animateur/trice à temps plein et une quinzaine d'animateurs/trices occasionnel(le)s.

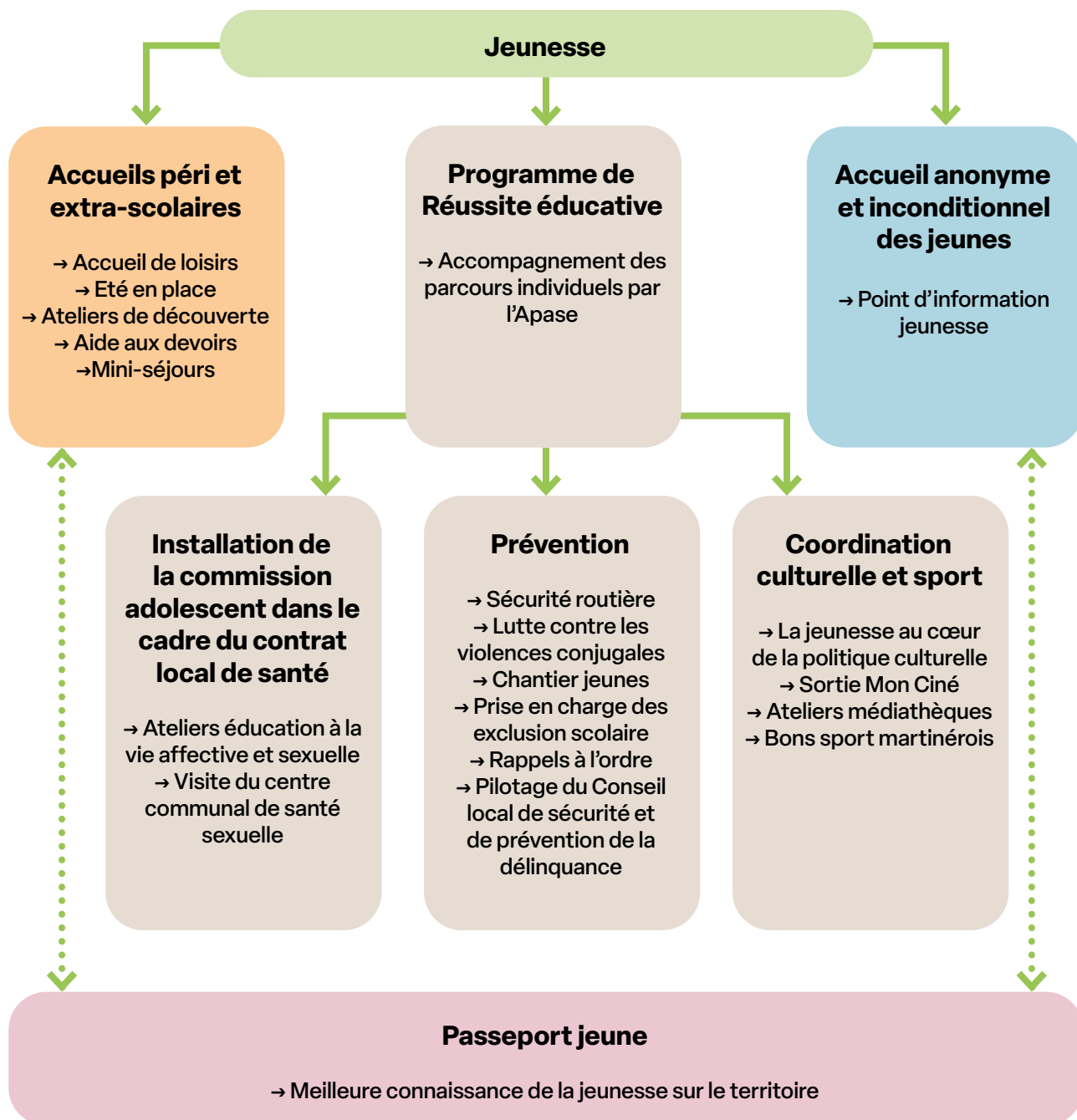
Le pôle éducation inclusive développe également des actions transversales :

- ⊕ 28 mars 2024 : visite de la présidente de la Cnaf pour échanger autour de l'éducation inclusive.
- ⊕ 21 mai 2024 : soirée d'échange « vers une société réellement inclusive pour les enfants et les jeunes en situation de handicap ». Autour du thème de l'accès aux droits et du regard porté sur le handicap, plusieurs invités sont intervenus : Gérard Brion, délégué défenseur des droits en Isère ; Marielle Lachenal, autrice et maman d'une jeune adulte vivant avec un handicap et Pauline Robert, Coordinatrice du Pôle ressource handicap enfance jeunesse Isère (PRHEJI). Ce temps fut également l'occasion de présenter le plan de formation "Éducation inclusive" 2024-2026, en lien avec le PRHEJI.

Dans le cadre des 20 ans de la loi 2005, un événement a été organisé en mai 2025 sous l'angle de l'éducation inclusive :

- ⊕ Le mardi 13 mai : la projection d'un film à destination des professionnels autour de l'intégration des enfants en situation de handicap à l'école, suivi d'un tour de table/débat sur les évolutions depuis 2005. 77 participants sont comptés.
- ⊕ Le samedi 17 mai : un événement festif place Édith Piaf, mobilisant plusieurs associations de personnes en situation de handicap. Environ 150 Martinérois ont participé.
- ⊕ Le 27 mai : pièce de théâtre Les 7 jours de Simon Labrosse par Scèn'ARIST, troupe de théâtre de comédiens professionnels en situations de handicap. Environ 80 spectateurs sont comptés.

4.4 Jeunesse



4.4.1 Le service jeunesse, prévention

Depuis octobre 2021, le service jeunesse et prévention anime des accueils de loisirs pour les 11-17 ans dans les maisons de quartier, dans le cadre d'un projet éducatif et social local. Encadrés par des référents de proximité, ces accueils proposent des activités adaptées favorisant le respect et l'inclusion de chaque jeune. Le service administratif du service jeunesse, ainsi que le point d'information jeunesse (Pij), est situé dans le quartier Henri Wallon, à proximité du collège

Les missions du Pij sont d'accompagner les jeunes vers l'autonomie, de proposer un accueil libre et anonyme des jeunes cherchant des informations ou un accompagnement aussi bien en matière d'orientation professionnelle et scolaire que de vie quotidienne.

Pilote du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), le service jeunesse, prévention travaille en partenariat avec les institutions judiciaires, éducatives, policières, les bailleurs sociaux et les associations pour renforcer la tranquillité publique et lutter contre le sentiment d'insécurité. Ce service remplit plusieurs fonctions dont des permanences juridiques gratuites à la Maison communale. Un conseiller juridique reçoit sur rendez-vous les 1^{er} et 3^e lundis du mois, de 9 h à 11 h 45. Un conciliateur de justice est également disponible, sur rendez-vous, pour aider à résoudre à l'amiable les litiges civils (voisinage, logement, consommation...) sans passer par la voie judiciaire.

4.4.2 Liste des équipements

Éducation nationale :

- ⋮ ⊕ Collèges
 - Collège Fernand Léger, 17 rue Georges Braque
 - Collège Édouard Vaillant, rue Paul Langevin
 - Collège Henri Wallon, rue Henri Wallon, classé établissement d'éducation prioritaire (REP)
- ⋮ ⊕ Lycée
 - Lycée Pablo Neruda, Lycée polyvalent - section enseignement professionnel Henri Fabre, 35 rue Henri Wallon
- ⋮ ⊕ Centre d'information et d'orientation (CIO), 8 avenue Jean Vilar

Équipement ville :

- ⋮ ⊕ Accueil de proximité ados et pré-ados
 - maison de quartier Paul Bert
 - maison de quartier Romain Rolland
 - maison de quartier Fernand Texier
 - maison de quartier Louis Aragon
- ⋮ ⊕ Les accueils de proximité pour les 11-17 ans sont tenus par les animateurs les jours suivants
 - mercredi de 14 h à 17 h pour les 11-14 ans et de 17 h à 19 h pour les 15-17 ans
 - mardi, jeudi, vendredi de 17 h 30 à 19 h
 - samedi de 14 h à 19 h pour les 11-17 ans
- ⋮ ⊕ Autres
 - Pij, 5 rue Albert Samain (déménagement en 2023, bénéfique car le Pij à gagner en proximité avec les jeunes du collège Henri Wallon).

4.4.3 Liste du personnel

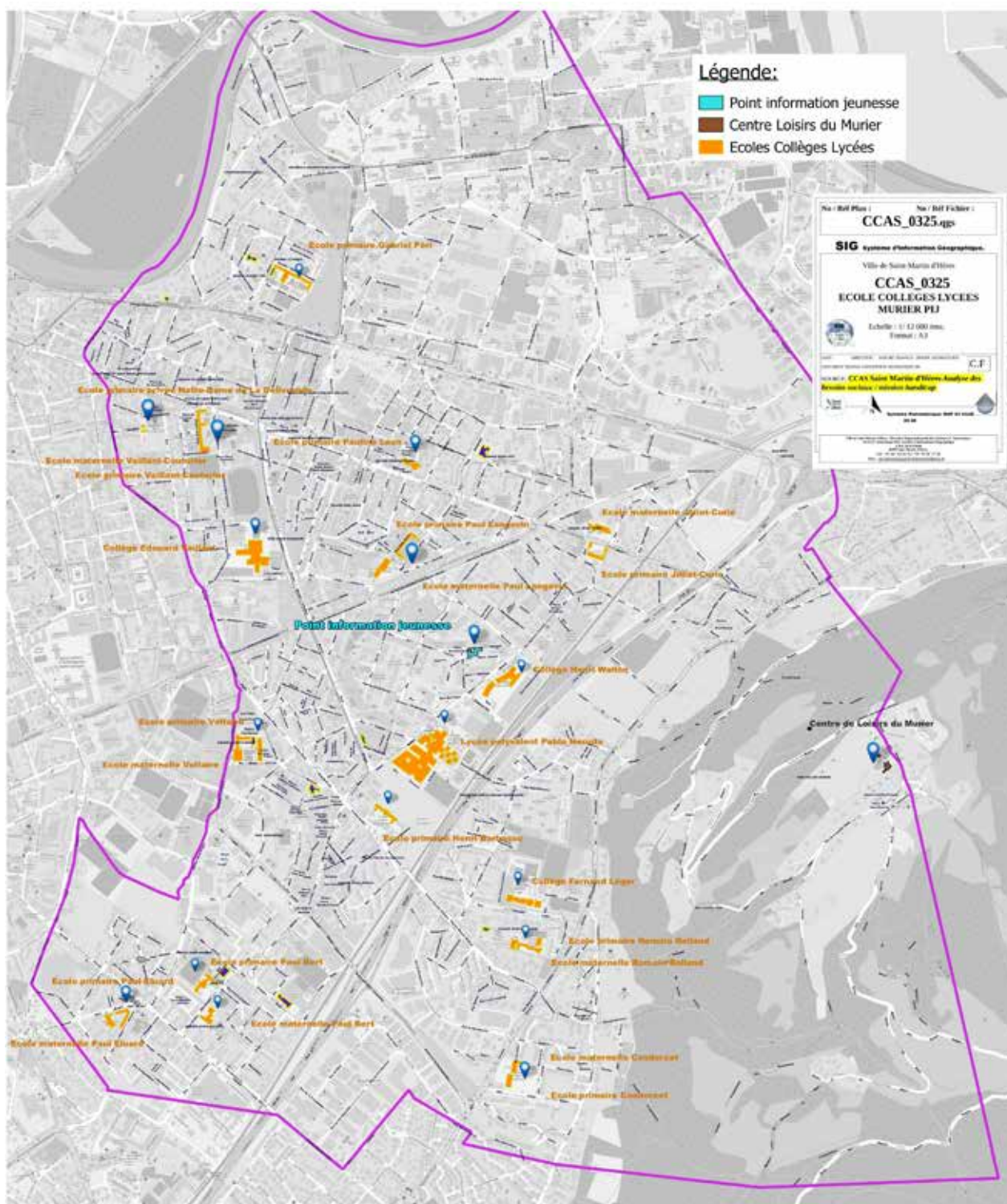
12 agents permanents organisent la proximité autour du péri-scolaire et de l'extra-scolaire dont :

- ⋮ ⊕ 4 coordinateurs de proximité - directeur/trices d'accueil de loisirs péri et extrascolaires

- Ⓜ 5 animateurs jeunes
- Ⓜ 2 animateurs/trices Pij
- Ⓜ 1 coordinateur CLSPD
- Ⓜ 1 coordinateur jeunesse

1 responsable du service Jeunesse, prévention

Implantation des collèges, lycées et structures jeunesse sur Saint-Martin-d'Hères en 2025



4.4.4 Les accueils péri-scolaires et extra-scolaires

Sur les périodes de vacances scolaires

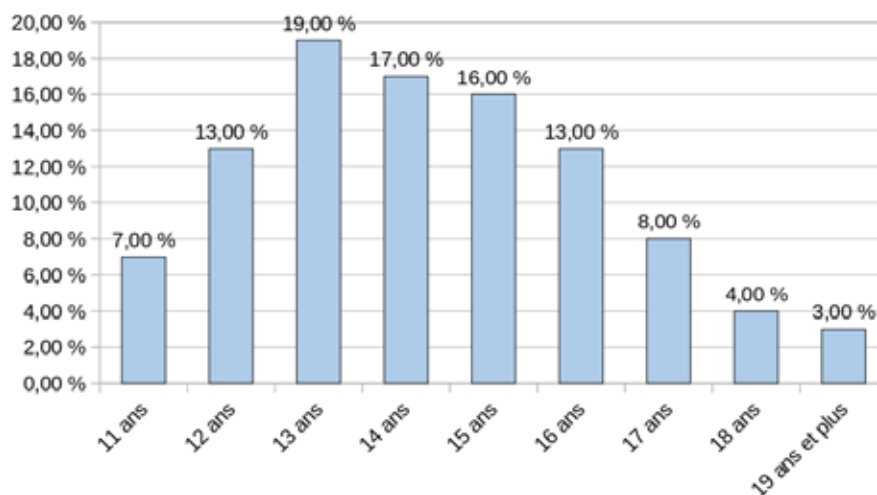
Sur les temps de vacances scolaires, la commune déploie deux sites d'accueil ACM 11-14 ans et un ACM 14-17 ans, trois mini-camps, des animations de rue en partenariat avec le CCAS et le service animation enfance.

Sur les périodes périscolaires :

Sur les temps péri-scolaires, le service propose une offre de loisirs sur chacune des maisons de quartier et un accueil quotidien au Pij pour accompagner les 14-21 ans dans la réalisation de leur projet de vie.

En 2023, ce sont 285 jeunes qui étaient inscrits en ACM (période de vacances scolaires). Parmi eux, 166 (58 %) avaient entre 11 et 14 ans, et 119 (42 %) entre 14 et 17 ans. Nous observons un pic des inscriptions sur la période été.

III Âges des jeunes fréquentant les ACM en 2023



Le nombre de jeunes participant est en augmentation depuis 2022, passant de 68 à 155 jeunes en 2024, soit une évolution de 127,9 %. 56,1% de ces jeunes ont entre 11/14 ans en 2024, contre 61,8 % en 2022.

Les accueils en maison de quartier sont aussi en augmentation, passant de 60 jeunes en 2022 à 89 en 2023, soit une augmentation de 48,3 %. Cette évolution s'explique par l'ouverture d'un nouvel atelier sur le secteur Gabriel Péri, ainsi que par une hausse significative du nombre de jeunes bénéficiant de l'aide aux devoirs. À l'exception de l'atelier théâtre, tous les ateliers ont vu leurs effectifs doubler. Selon les animateurs, le travail de proximité mené sur le terrain est de plus en plus reconnu et identifié par les jeunes et leurs familles. A noter que la majorité des jeunes viennent pour les activités d'aides aux devoirs.

Dans les activités périscolaires, la proportion de filles a fortement évolué. En 2022-2023, elles représentaient 48 % des participants, contre 52 % de garçons. En 2023/2024, la tendance s'inverse nettement : les filles constituent désormais 61 % des effectifs, contre 39 % de garçons, soit une progression de 22 points.

4.4.5 Les actions du service, favoriser l'insertion et l'accompagnement des jeunes

Tout au long de l'année

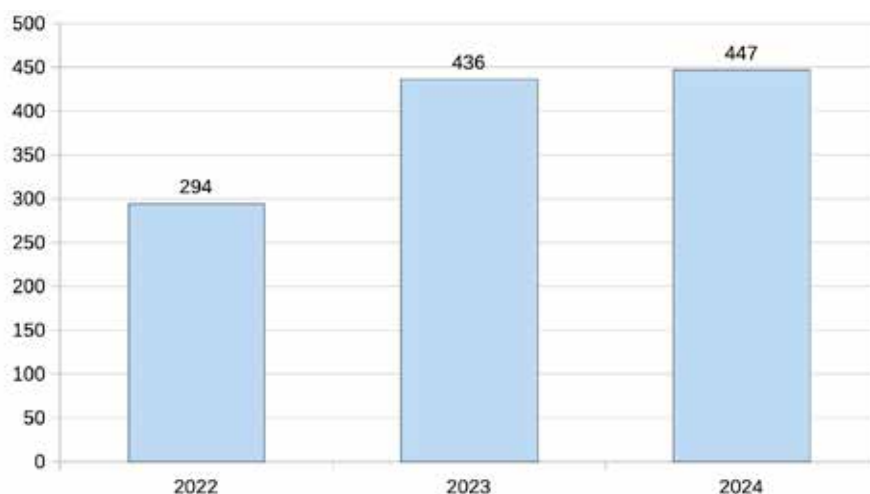
Des actions de prévention sont menées auprès des collégiens et lycéens, ainsi qu'un accompagnement spécifique pour les jeunes en situation d'exclusion. Le service jeunesse est par ailleurs impliqué dans de nombreuses initiatives locales, qu'il soutient ou qu'il a lui-même initiées, à travers le Point information jeunesse (Pij) ou dans le cadre des actions de prévention portées par l'animation du CLSPD.

En 2023, le Pij a accueilli au total 1412 jeunes, contre 1308 en 2022.

Passeport jeune

Dès sa construction, le service jeunesse a mis en place un passeport jeunesse, obligatoire pour ouvrir un droit d'entrée à l'offre jeunesse du territoire, afin de travailler sur l'appartenance à une jeunesse martinénoise, mais aussi pour avoir un outil qui nous permet d'évaluer l'évolution de la jeunesse sur le territoire.

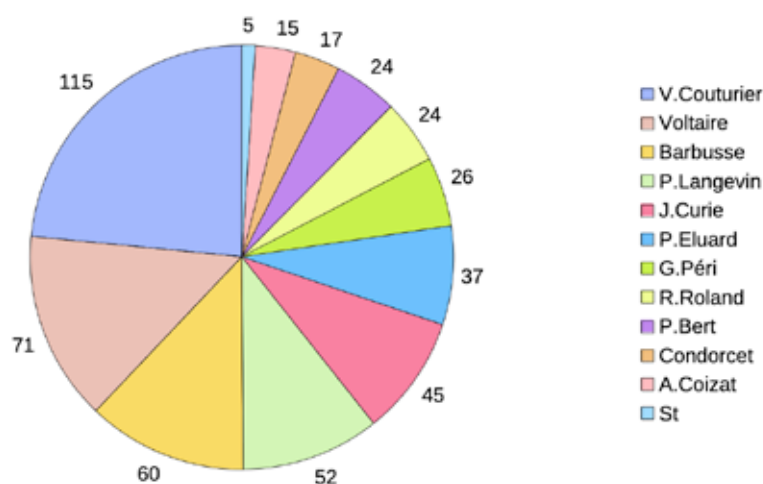
III Nombre de passeport jeunesse de 2022 à 2024



En 2024, le service a recensé 447 passeports jeunesse, avec une moyenne d'âge de 14 ans. C'est une augmentation de 52 % comparé à 2022, première année de mise en place du passeport jeune, et de 2,5 % comparé à 2023 (+11 jeunes). En 2023, 60 % des passeports jeune étaient en direction des garçons. Nous ne disposons pas des données pour 2024.

En 2023, 50 % des jeunes qui fréquentent le service proviennent de 3 territoires : Vaillant-Couturier, Voltaire et Henri Barbusse. Ce taux monte à 77 % en ajoutant les territoires Joliot-Curie et Paul Éluard. 21% des jeunes proviennent des territoires QPV de la ville. Ces chiffres sont une tendance, puisque les lieux de résidence de 135 jeunes sont manquants.

III Répartition des passeports jeunesse par lieu d'habitation en 2023



De multiples activités sont proposés et portés par les animateurs et les jeunes dans le cadre de l'action de proximité, telles que :

- ⊕ Concert à la Belle électrique
- ⊕ Lecture de textes dans le cadre de la journée de la femme
- ⊕ Tenue d'une buvette pour le Bazart en partenariat avec l'Apase
- ⊕ Lecture de textes, commémoration du 8 Mai 1945 et 27 mai, inauguration de la rue Lucie Aubrac
- ⊕ Soirée Loto en partenariat avec le CCAS
- ⊕ Après-midi mise en valeur des ateliers périscolaires
- ⊕ Journée porte avec le CCAS
- ⊕ Maraudes avec la MJC Anatole France et le secours populaire
- ⊕ Participation au concert de neige
- ⊕ Place aux jeunes
- ⊕ Parcours martinérois inspirants
- ⊕ Forum job d'été

Prise en charge et accompagnement des jeunes exclus temporairement

Après un travail de construction commun entre les principaux des collèges, le proviseur du lycée, l'Apase, la PJJ et l'ASE, une action de prise en charge des jeunes exclus temporairement est mise en place depuis 2022/2023.

Sur la période 2023-2024, 9 jeunes (8 garçons et 1 fille) ont été accompagnés dans le cadre d'une exclusion temporaire, avec 0 refus de la part des familles. Par comparaison, en 2022-2023, ce sont 6 jeunes garçons qui ont été accompagnés, avec 3 refus de la part des familles.

Lutte contre les violences faites aux femmes

Pour la deuxième année, le service jeunesse a mis en place une action dans le cadre de la semaine de lutte contre les violences faites aux femmes. Cette action s'articule autour de la prévention des comportements adolescents lors des premières relations amoureuses.

Le 22 novembre 2023, 35 jeunes ont pris part à une journée d'activités comprenant un escape Grenoble-Alpes Métropole, des lectures de textes réalisés par les jeunes de l'atelier théâtre autour de témoignages de femmes, ainsi qu'un spectacle en clôture. Cette action a été menée en partenariat avec le service hygiène santé de la ville de Saint-Martin-d'Hères.

Sécurité routière

Les actions de sécurité routière avec les collèges se déroulent sous forme d'une journée autour de la sécurité routière avec des partenaires comme le CLJ ou la Semitag et la police municipale.

En 2023, 3 collèges ont participé à l'action pour un total de 365 jeunes :

- ⊕ Henri Wallon : classe de 4^e soit 128 élèves
- ⊕ Édouard Vaillant : classes de 4^e soit 122 élèves
- ⊕ Fernand Léger : classes de 5^e soit 125 élèves

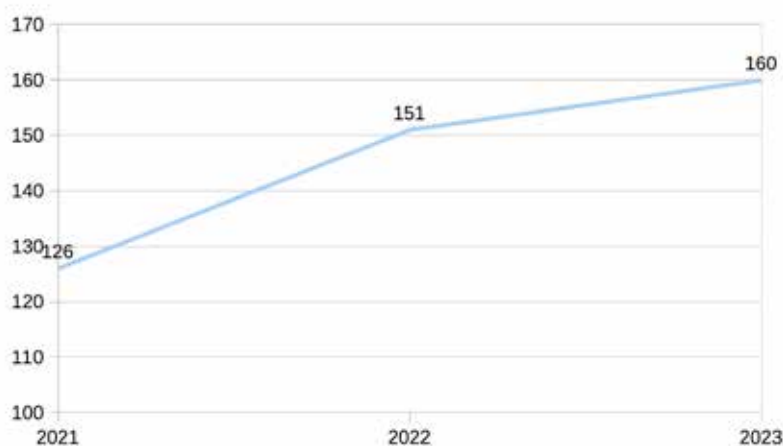
En parallèle, un projet autour du permis AM a été mis en place pour les jeunes à partir de 14 ans. 10 jeunes collégiens possédant le passeport jeune, dont 3 filles et 7 garçons, ont participé à l'action.

Les chantiers jeunes

Les chantiers jeunes, portés par le Pij, permettent aux jeunes d'avoir une première expérience professionnelle et de leur faire découvrir les attendus d'un emploi.

En 2023, 160 chantiers jeunes ont été réalisés, contre 126 en 2021 ; soit une augmentation de 27%.

Évolution du nombre de chantiers jeunes entre 2021 et 2023



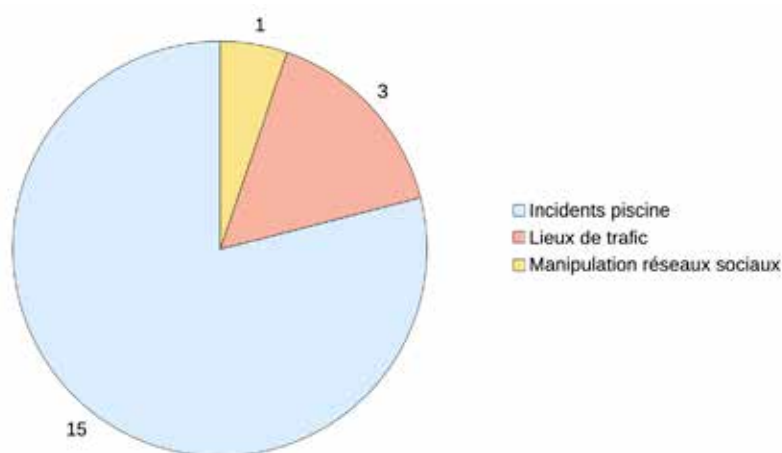
Les rappels à l'ordre

Fin 2022 a été mise en place, en lien avec le cabinet de Monsieur le Maire et la police municipale, un protocole pour les rappels à l'ordre. Ce protocole permet d'avoir un nouvel outil de prévention sur le territoire martinérois.

Sur l'année 2023, 19 RAO (Rappels à l'ordre) ont été mis en place. Les situations traitées se répartissent comme suit :

- ⊕ 15 mineurs concernés par des incidents survenus à la piscine municipale fin juin 2023
- ⊕ 3 jeunes repérés sur des lieux de trafic
- ⊕ 1 jeune impliqué dans des actions de manipulation via les réseaux sociaux

III Motifs de rappel à l'ordre en 2023



À noter :

- ⊕ Une seule famille n'a pas honoré le dispositif RAO
- ⊕ 4 jeunes ont ensuite intégré les activités proposées par le service jeunesse
- ⊕ Un seul jeune a récidivé avec des faits plus graves, ne permettant plus l'intervention du dispositif ni la mobilisation des moyens du service

4.5 Les actions transversales petite enfance, enfance et jeunesse

4.5.1 En lien avec la santé

Dans le cadre du contrat local de santé, une commission adolescents est programmée sur une année scolaire. Pour l'année scolaire 2023-2024, 7 réunions thématiques ont eu lieu, sur les questions du décrochage scolaire, du soutien à la parentalité, de l'inclusion/handicap, de la psychiatrie des adolescents, du parcours des jeunes placés, du harcèlement.

44 participants sont venus au moins une fois, et 13,5 participants sont comptés en moyenne par rencontre.

Les participants sont des professionnels en contact avec la jeunesse de Saint-Martin-d'Hères. Parmi les membres réguliers figurent l'Apase, SCHS, CSS, service des sports, Mission locale, CIO, CPTS et service enfance.

Le centre communal de santé sexuelle a permis à 1167 élèves de bénéficier d'une action de prévention. Elles ont porté sur les sujets de la puberté et du vivre-ensemble pour les élémentaire, du consentement, des règles et de l'estime de soi pour les collégiens et du consentement et de la santé sexuelle pour les lycéens.

- ⊕ 40 visites du centre communal de santé sexuelle ont été réalisées en 2023-2024, pour 509 élèves, dont 336 collégiens et 173 lycéens.
- ⊕ 29 séances EVARS (éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité) ont été réalisées dans les collèges, touchant 340 collégiens dans 17 classes différentes.
- ⊕ 10 séances EVAR ont été réalisées dans les écoles, touchant 119 collégiens dans 8 classes différentes.
- ⊕ 15 séances EVAR ont été réalisées auprès des élèves de maternelles, touchant 268 élèves répartis dans 15 classes.

497 élevés ont bénéficié d'une visite des locaux avec une séance d'EVARS.

Quelques données du centre communale de santé :

Ce sont principalement des filles qui sont reçues au centre de santé sexuelle. En 2024, 82 filles de 18 à 20 ans sont reçues pour 10 garçons, soit 89,1%, et 18 filles de 15 à 17 ans contre 2 garçons, soit 90 %. 3 filles de moins de 15 ans ont été reçues.

Ces données peuvent questionner l'implication des garçons dans les questions de la sexualité.

4.5.2 En lien avec la culture

Le premier objectif de la politique culturelle 2020-2026 est de placer la jeunesse au cœur du projet culturel. Elle comprend une programmation spécifiquement dédiée aux 0-25 ans de spectacles, l'adhésion aux dispositifs nationaux "École et cinéma", "Collège au cinéma" et "Lycéens et apprentis au cinéma", ainsi que l'accueil régulier de classes dans les médiathèques.

Spectacle vivant

2 263 élevés de Saint-Martin-d'Hères sont allés au théâtre dans le cadre des séances scolaires. 27 séances de spectacle scolaire pour l'année scolaire 2023-2024.

Médiathèques

Plus de 600 séances de contes sont réalisées pour les maternelles, co-portées par l'animation enfance et les affaires scolaires et le centre de l'art et du récit. Chaque élève de primaire est accueilli 4 à 5 fois par an dans les médiathèques.

Mon Ciné

En 2023, 36,6 % des entrées sont des entrées scolaires, 13,7 % des entrées jeunes public et 1,1 % des entrées crèches.

Des actions transversales sont menées avec les services de la ville, notamment le service petite enfance, le CCAS et les maisons de quartier.

Mon Ciné a aussi travaillé avec 22 écoles martinéroises, 1 collège et le lycée martinérois.

Conservatoire Erik Satie

Le conservatoire Erik Satie a accueilli 922 élèves en 2022, dont 58 % de filles. Le nombre d'élèves inscrit est en baisse depuis 2015 (-9,1 %). La baisse d'effectifs globale s'explique en partie par la fermeture de 3 classes d'éveil musical et des ateliers de pratiques amateurs de ukulélé.

43,93 % des effectifs inscrits sont âgés de 6 à 10 ans en 2023, contre 53,14 en 2015. À l'inverse,

nous observons une augmentation des 11-14 ans, qui représentent 13,29 % en 2015 et 19,41 % en 2023.

Le conservatoire touche 4,6 % des effectifs du secteur primaire/élémentaire en 2023, et 29 % du secteur maternel. En 2024, 82,5 heures hebdomadaires sont dédiées aux actions EAC + (éducation artistique et culturelle).

En 2021, un partenariat a été mis en place avec le collège Édouard Vaillant, situé à proximité du conservatoire, afin d'identifier les élèves qui pratiquent une discipline artistique au moment de la rentrée en 6^e. Ils sont regroupés en 6 classes PAC, dont l'emploi du temps scolaire est adapté afin de permettre un équilibre entre pratique artistique, parcours scolaire et organisation familiale. Cette organisation s'élargit jusqu'à la 5e uniquement, les contraintes devenant plus importantes par la suite (Collège - conservatoire).

Des projets thématiques sont organisés regroupant des élèves de la 6^e à la 3^e.

L'objectif est d'inscrire durablement une identité culturelle partagée, quels que soient les différents parcours de vie.

Des ateliers d'éveil musical pour les 0-3 ans accompagnés d'un adulte référent (parents, grand-parent...) sont organisés, dans l'objectif d'installer une culture artistique dès le plus jeune âge comme moyen d'expression et de communication. Ces ateliers, soutiens à la fonction parentales, permettent des moments privilégiés entre l'enfant et le référent.

Des ateliers pour les 4-5 ans sont aussi organisés autour de la découverte du monde sonore, permettant aux élèves d'expérimenter la scène devant un public. Le dispositif Audichoo permet d'intégrer les jeunes musiciens aux temps de diffusion programmés et de participer à des auditions de découverte et d'écoute d'instrument, les formant, ainsi que leurs parents, à la fréquentation d'une salle de spectacle sur le territoire.

Le cycle d'initiation concerne les 6-7 ans, avec des classes d'éveil musical. Dès le CE1, les enfants sont affectés dans les classes instrumentales.

Ces activités centrées sur l'enfance et la petite enfance laisse peu de place pour des activités avec des lycéens et des collégiens.

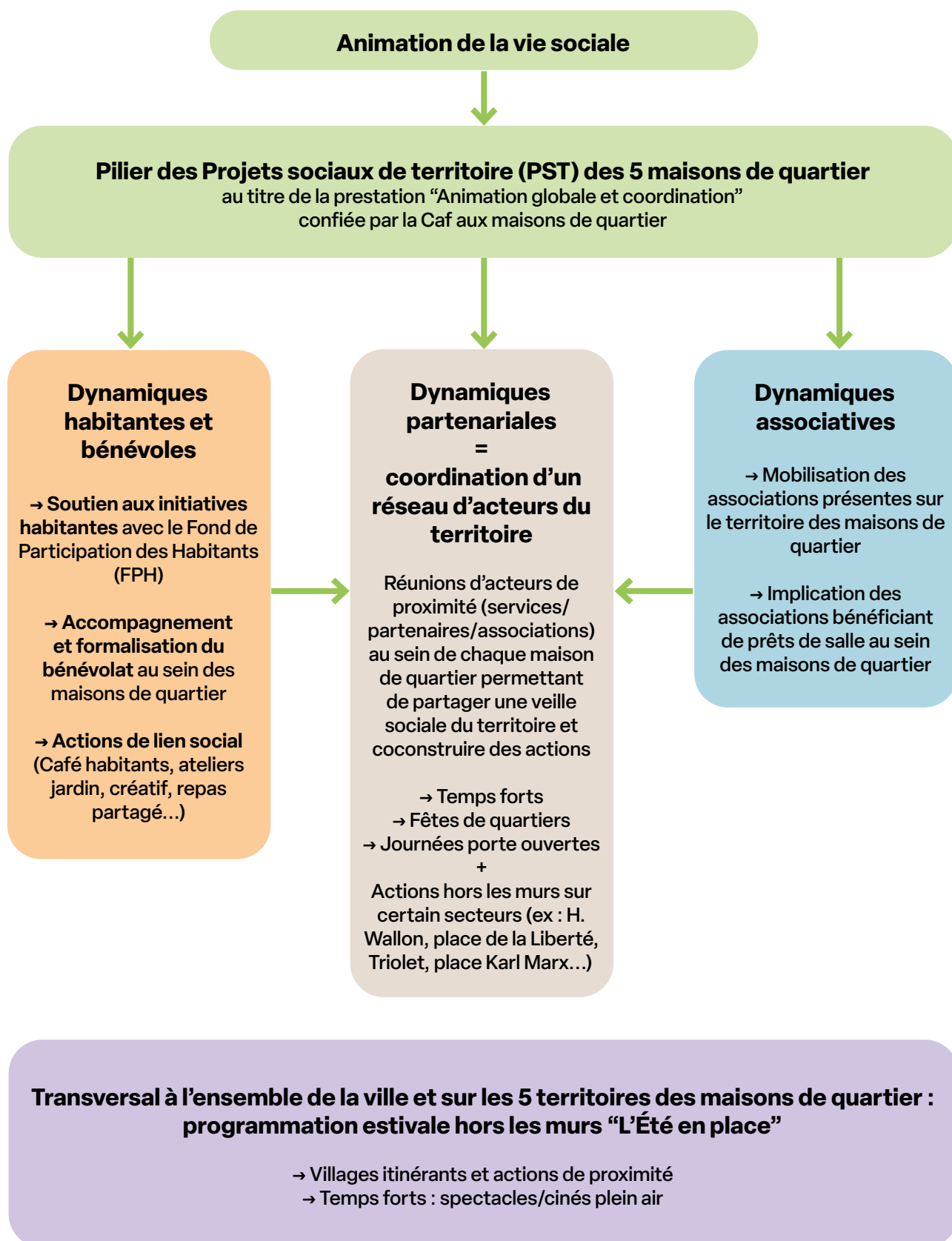
4.5.3 En lien avec le sport

Dans le domaine du sport, la Ville développe une politique articulée autour de trois axes complémentaires.

- ⊕ *Le premier repose sur le développement d'équipement et d'aménagement du territoire, pensé pour soutenir la pratique encadrée au sein des clubs et pour encourager les pratiques libres. En plus des six gymnases et six stades présents sur la commune, la ville a investi dans la création de parcours d'orientation et d'espaces dédiés aux pratiques urbaines, afin de favoriser l'accès au sport de loisir pour tous les publics.*
- ⊕ *Le deuxième axe s'appuie sur des partenariats avec le milieu associatif local. Ainsi, 16 clubs sportifs ont été conventionnés, afin de garantir une diversité d'activités sportives accessibles à l'ensemble des habitantes et habitants, quels que soient leur âge, leur niveau ou leurs moyens.*
- ⊕ *Enfin, le déploiement de l'école municipale des sports vient compléter l'offre associative. Elle propose des activités centrées sur la découverte, la pratique du sport de pleine nature et l'activité physique en lien avec la santé, participant à une approche éducative et préventive du sport, notamment auprès des plus jeunes.*

Depuis 2018, la ville développe un dispositif nommé Bons sports martinérois pour soutenir l'inscription des enfants et adolescents dans un club sportif partenaire. Une aide de 50 € est accordée aux familles ayant un quotient familial inférieur à 700 €, pour les jeunes âgés de 5 à 17 ans.

4.6 Animation de la vie sociale



L'animation de la vie sociale représente l'un des piliers du rôle des maisons de quartier dans le cadre de leurs Projets sociaux de territoire (PST) au titre de l'Animation globale et coordination, confiée par la Caf aux équipes du CCAS.

À Saint-Martin-d'Hères, 5 maisons de quartier et une antenne réparties sur tout le territoire permettent le déploiement de l'action de proximité :

- ⊕ *La maison de quartier Gabriel Péri, dont le territoire d'action comprend les Iris : le domaine universitaire, Neyrpic, Glairons, Croix-Rouge et Les Taillées. 11 701 habitants sont recensés au RP Insee 2021 mais 7 714 habitants hors domaine universitaire et l'Iris Glairons.*
- ⊕ *La maison de quartier Fernand Texier, dont le territoire d'action comprend les Iris : Portail Rouge, Semard et le Murier. L'antenne Elsa Triolet au cour du quartier des Éparres est rattachée à la maison de quartier F. Texier. 8 572 habitants sont recensés au RP Insee 2021.*
- ⊕ *La maison de quartier Louis Aragon dont le territoire d'action comprend les Iris : La Plaine et Renaudie et se situe en Quartier Politique de la Ville (QPV). 8 166 habitants sont recensés au RP Insee 2021.*
- ⊕ *La maison de quartier Romain Rolland dont le territoire d'action comprend les Iris : Les Alloves et le Village, formant le territoire de la maison de quartier Romain Rolland. 4 818 habitants sont recensés au RP Insee 2021.*
- ⊕ *La maison de quartier Paul Bert dont le territoire d'action comprend les Iris : Paul Éluard et Paul Bert. 5 197 habitants sont recensés au RP Insee 2021.*

4.6.1 Une coordination de territoire pour animer un réseau d'acteurs de proximité

L'animation de la vie sociale à Saint-Martin-d'Hères repose sur une coordination régulière à travers l'animation d'un réseau d'acteurs de proximité (Services ville, partenaires et associations du territoire), ainsi que des coordinations thématiques liées aux projets sur chacun des territoires des maisons de quartier.

Sur la période des PST 2022-2025, les équipes des maisons de quartier ont largement conforté les dynamiques partenariales sur chacun des territoires permettant de soutenir l'animation de la vie sociale tout au long de l'année avec un déploiement plus spécifique sur la période estivale de manière à apporter une diversité de réponses.

La consolidation des équipes du CCAS à travers la création de 5 postes d'agent de développement social et du partenariat a permis à la fois d'affiner la connaissance partagée du territoire, de ses habitants et des problématiques propres à chaque territoire et de déployer des modalités d'intervention à plusieurs niveaux à travers :

- ⊕ *des démarches d'aller vers et d'actions "hors les murs" en hyper proximité sur des secteurs bien identifiés au regard des besoins sociaux permettant d'aller à la rencontre des habitants dans leur environnement quotidien, notamment ceux qui ne fréquentent pas les équipements publics, et*
- ⊕ *des temps forts fédérateurs et partenariaux qui deviennent progressivement des rendez-vous attendus des habitant·es en terme d'espace de convivialité et de liens social et intergénérationnel. Il s'agit notamment de temps forts thématiques, de fêtes de quartier mais aussi des journées Portes ouvertes des maisons de quartier*

L'animation de la vie sociale constitue également un levier de participation citoyenne et de développement local en favorisant notamment l'émergence d'initiatives collectives.

4.6.2 Un soutien aux initiatives habitantes et au bénévolat

Fonds de participation des habitants (FPH)

Depuis 2022, le CCAS a repris en gestion directe le Fonds de participation des habitants au regard de ses missions d'animation sociale globale et d'accompagnement aux initiatives collectives dans la proximité. Il s'agit d'une enveloppe financière annuelle de 10 000 € permettant d'accompagner et soutenir des projets ponctuels portés par et pour les habitants. Le FPH finance ainsi à hauteur de 80 % et 800 € maximum des projets habitants de faible coût et de réalisation rapide qui visent à soutenir le lien social ou améliorer le bien-être et le vivre ensemble dans son quartier.

Les agents de développement social se sont fortement mobilisés les deux premières années (2022 et 2023) à la fois pour faire connaître cet outil et accompagner les habitants pour qu'ils puissent s'en saisir. En complément, il convient de préciser que de nombreuses initiatives habitantes ou associatives sont également accompagnées par les équipes des maisons de quartier sans pour autant faire l'objet d'un dossier ou bénéficier du financement du FPH.



De plus, une vraie dynamique participative a été impulsée au sein des comités d'attribution qui se réunissent tous les mois pour étudier et statuer sur le soutien ou non des projets présentés par des collectifs habitants ou des associations. Cela nécessite, en effet, un important travail d'animation de ces espaces de démocratie de proximité pour à la fois les faire vivre et tenir le cadre validé par le comité de pilotage. Chaque année, un temps de rencontre inter-comités d'attribution (celui du QPV et celui des autres territoires de la ville) permet d'enrichir les échanges et partager leurs questionnements réciproques qu'ils font ensuite remonter au Copil annuel en présence des élus de la ville et d'un représentant de l'État.

Concernant l'enveloppe de 10 000 € dédiée aux financements des projets déposés dans le cadre du FPH, elle a été entièrement consommée chaque année depuis 2022, avec une représentation plus importante des collectifs habitants parmi les porteurs de projets, ce qui correspond bien à l'enjeu du FPH de soutenir les initiatives habitantes.

Projets financés par le FPH	2022	2023	2024	Au 31/07/2025
QPV - Enveloppe de 4 000 €	12	7	5	2
Autres quartiers de SMH Enveloppe de 6000 €	7	14	13	7
TOTAL	19	21	19	9

Les types d'initiatives proposées par les habitants étaient essentiellement orientées sur des temps de convivialité en 2022 (à mettre en lien avec la sortie du Covid et le besoin de lien social) puis se sont largement diversifiés au fil des années autour d'initiatives solidaires, d'ateliers parents-enfants (éveil musical ou yoga parents-enfant), d'initiations culturelles et sportives, de sorties ou encore sur le cadre de vie (jardin, mosaïque.), ...

Accompagnement du bénévolat :

La dynamique habitante et bénévole au sein des maisons de quartier a été rendue visible à travers une première rencontre des bénévoles transversale aux 5 maisons de quartier en janvier 2025.

Il s'agit concrètement de plus de 190 habitants qui s'impliquent à différents degrés aux côtés des équipes pour faire vivre le projet social :

- ⊕ 36 porteurs de projets Fonds de participation des habitants (FPH) hors associations
- ⊕ 14 membres du Comité d'attribution FPH
- ⊕ 46 participants aux comités habitants ou commissions thématiques des maisons de quartier
- ⊕ 35 participants à des actions solidaires
- ⊕ 22 animateurs et animatrices d'actions ponctuelles ou régulières dans les maisons de quartier
- ⊕ 15 animateurs et animatrices des ateliers socio-linguistiques (ASL)
- ⊕ 23 donneurs et donneuses de coups de main lors des temps fort ou d'actions des maisons de quartier

Cette première rencontre inter-maisons de quartier avait un double objectif, à la fois

- ⊕ valoriser l'engagement des bénévoles
- ⊕ favoriser l'inter-connaissance et l'émergence de nouvelles idées

L'enjeu pour les prochains PST 2026-2030 est de poursuivre ce type de rencontre pour soutenir et valoriser cette dynamique habitante au sens large mais également de structurer et formaliser la place du bénévolat au sein des maisons de quartier de manière proposer un cadre clair et motivant pour toute forme d'engagement.

4.6.3 Une dynamique transversale Ville-CCAS pour soutenir l'animation de la vie sociale en période estivale :

Dans le cadre des orientations pour la programmation de l'été (proximité et accessibilité, porteuse de lien social, d'ouverture culturelle et de rencontres, pour tous les habitants), **une dynamique d'intervention "hors les murs" en proximité co-pilotée par le CCAS et le service jeunesse a été déclinée** sous différents formats depuis 2022 en complément de l'offre classique de chacun des services de la ville et du CCAS (ALSH enfant et jeunes, mini-camps, sorties familles et mini-séjour du CCAS...).

Ainsi, depuis deux ans, l'offre en proximité s'articule désormais autour de 2 axes qui ont été confortés :

- ⊕ Le principe des "Villages itinérants" dans une dimension tout public, sous la forme d'une offre d'animation diversifiée pendant une semaine sur les cinq territoires des maisons de quartier, permettant un lien qualitatif avec les habitants.
- ⊕ La dynamique des temps forts fédérateurs autour d'un spectacle et d'un cinéma plein air au cours de la semaine itinérante.

En 2025, 5 semaines sur 5 territoires des maisons de quartier, soit 24 jours d'animation de proximité de 17 h à 20 h :

Juillet

- ⊕ Semaine 1 : Romain Rolland
- ⊕ Semaine 2 : Gabriel Péri
- ⊕ Semaine 3 : Paul Bert

Fin juillet/début août

- ⊕ Semaine 4 : Henri Wallon

Fin août

- ⊕ Semaine 5 : Place Karl Marx

+ 5 temps forts "culturels" : spectacles + ciné plein air

+ Une clôture avec la répétition générale de la Biennale de la danse

Rappel des territoires en 2024

- Semaine 1 : Paul Bert
- Semaine 2 : Gabriel Péri
- Semaine 3 : Henri Wallon
- Semaine 4 : Les Éparres/Triolet
- Semaine 5 : Voltaire/Pré Ruffier

Des actions spécifiques développées en complément sur les territoires non couverts :

- ⊕ Une fête de quartier fin juin sur le secteur Voltaire permettant une large communication sur le programme de l'été
- ⊕ Une soirée d'ouverture aux Éparres/Triolet : le vendredi 4 juillet
- ⊕ Des allers-vers/animations de proximité conjoints Apase/service jeunesse sur les Éparres et Champberton

De nouveaux services impliqués : enfance, GUSP, sport et une participation plus importante des médiathèques.

Suite à un temps de bilan/perspectives à l'issue de



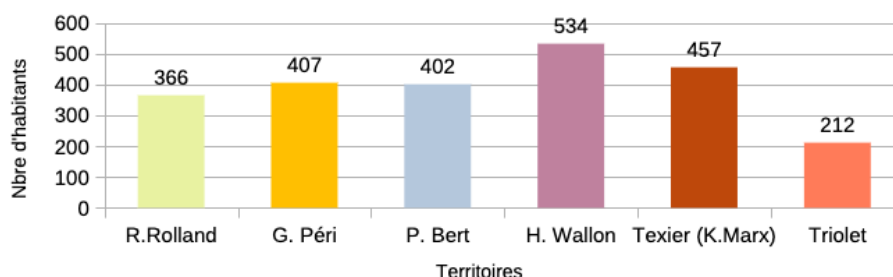
l'été 2024, les éléments suivants ont été travaillés pour l'été 2025 :

- ⊕ Consolider les “Villages itinérants” dans leur dimension tout public (antérieurement orientés “adolescents”) à travers un coportage service jeunesse et CCAS-maisons de quartier, en impliquant le service enfance permettant de toucher tous les âges et une réelle mixité des publics
- ⊕ Impliquer et mobiliser plus fortement les acteurs associatifs du territoire dans les propositions d'animations/initiations-découverte sur le village itinérant
- ⊕ Un enjeu de mobilisation du public adolescents sur les “Villages itinérants”
- ⊕ Poursuivre l'accompagnement des familles/publics vers les propositions en dehors de leur quartier
- ⊕ Retravailler la déclinaison de la communication des diverses propositions de L'Été en place pour une meilleure lisibilité de l'offre auprès des Martinérois

FOCUS SUR LES VILLAGES ITINÉRANTS

En termes de bilan, il en ressort une fréquentation à la fois satisfaisante (estimation de plus de 2 300 participations) et équilibrée entre les territoires, ce qui conforte l'enjeu de cette présence régulière en proximité sur la période estivale dans la continuité du lien avec les équipes des maisons de quartier (CCAS et jeunesse) le reste de l'année :

▮ Fréquentation globale 2025 sur les Villages itinérants des 5 territoires des maisons de quartier



▮ Zoom sur la répartition par tranche d'âges par territoire en 2025

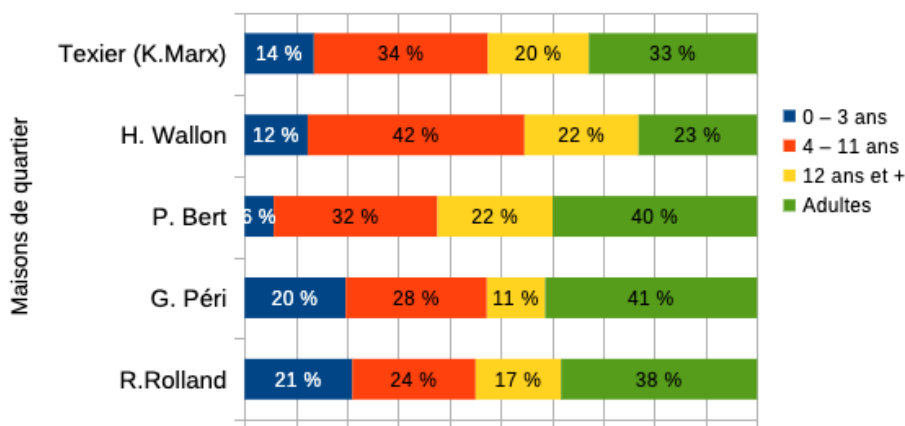
- Une proportion des moins de 3 ans plus importante sur Péri et Romain Rolland peut-être liée à la présence des crèches à proximité.

- Une majorité de 4-11 ans comme l'an dernier, dont une partie sans adulte qui les accompagne.

- Des pré-adolescents/ados bien représentés sur 3 territoires

- Une faible part des adultes sur Henri Wallon

Zoom sur la répartition par tranche d'âges par Territoire en 2025



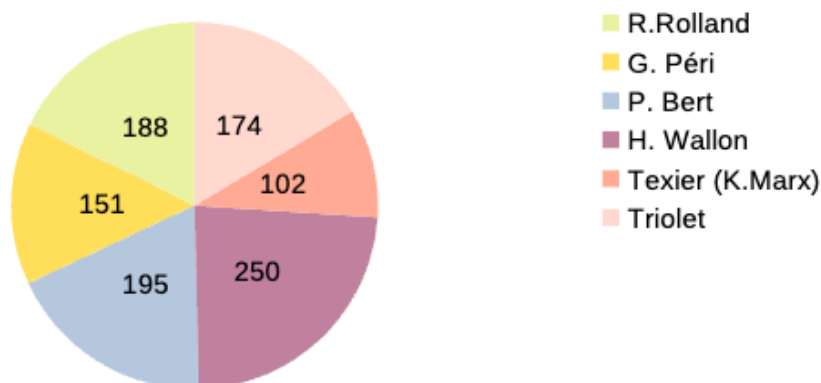
En complément de ce zoom sur le public touché, les professionnels sur le terrain qui ont une connaissance des habitants et des familles ont pu constater la réelle mobilité du public d'un quartier à l'autre, notamment ceux qui n'ont pas la possibilité de partir en vacances sur cette période estivale afin de bénéficier de l'offre proposée.

De plus, d'un point de vue qualitatif, il ressort du bilan 2025 des "Villages itinérants" :

- ⊕ Une offre sportive, culturelle, de détente et de loisirs qui a permis de prendre en compte et satisfaire tous les âges
- ⊕ Des contenus qualitatifs et diversifiés proposés par les services ville/CCAS et des intervenants extérieurs
- ⊕ Un public très familial mais avec une vraie mixité et croisement de tous les publics et une part plus importante des pré-ados/ados cette année
- ⊕ Des temps propices à la rencontre, l'échange entre habitants et avec les professionnels et au lien social et intergénérationnel
- ⊕ Un moment clés d'animation de la vie sociale de chacun des quartiers et de valorisation/occupation positive des espaces publics de la ville

FOCUS SUR LES TEMPS FÉDÉRATEURS "CULTURELS"

▮▮▮ Fréquentation globale des spectacles = 1 060 personnes par territoire



Une fréquentation en hausse des spectacles proposés par les équipes des maisons de quartier du CCAS dans la continuité des Villages itinérants à 19 h 30.

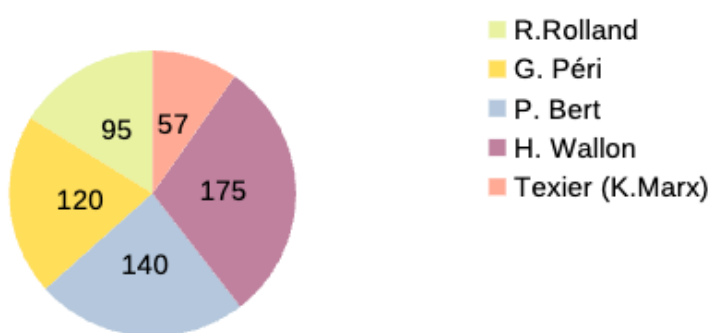
Une moyenne de 176 spectateurs par spectacle contre 125 en 2024 (et 100 en 2023).



Fréquentation globale des ciné-plein air = 587 personnes par territoire

5 séances de ciné plein air proposées dans le cadre du dispositif "Passeurs d'image" par Mon Ciné suite à un choix concerté des films en lien avec le CCAS et le service jeunesse.

Une fréquentation satisfaisante mais un peu en baisse par rapport à 2024 sachant qu'une séance a été repliée en intérieur en raison des conditions météorologiques.



En terme de bilan qualitatif et d'impact de ces temps forts "culturels", il ressort :

- ⊕ Une réelle mixité sociale et intergénérationnelle des publics touchés
- ⊕ Une adhésion des publics aux propositions de spectacles/ciné plein air dont les choix reposent sur une réelle accessibilité notamment pour les publics éloignés de l'offre culturelle classique
- ⊕ Une mobilité des publics d'un territoire à un autre

En effet, cette offre culturelle gratuite et accessible à tous sur l'espace public est une réelle opportunité pour capter des publics plus éloignés. Cette dynamique est soutenue par des ateliers de médiation artistique et culturelle proposés en amont du spectacle avec les artistes de la compagnie au sein des maisons de quartier.

4.6.4 Les enjeux pour la future CTG 2026-2030

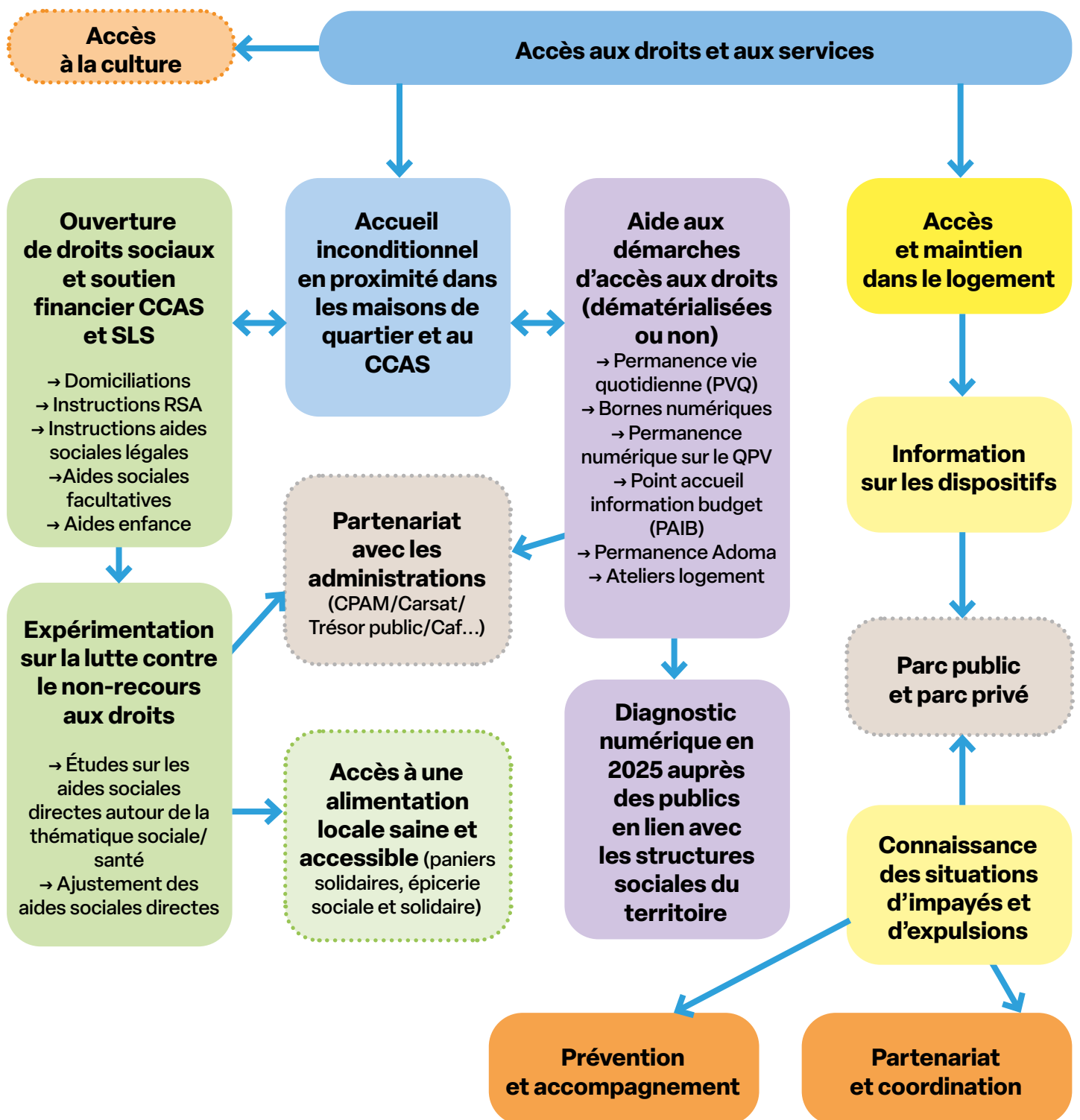
Au regard du rôle clé des maisons de quartier dans l'animation de la vie sociale à travers à la fois sa fonction ressource et de proximité avec les habitants, l'animation d'un réseau d'acteurs permettant de coconstruire des temps fédérateurs et le soutien aux initiatives habitantes et implications bénévoles, **l'enjeu de consolidation de cette dynamique et d'adaptation de ces équipements de proximité devient central.**

En effet, face à l'accroissement de l'isolement des habitants et du besoin de cohésion sociale, ces équipements de proximité, qui sont les lieux ressources saisis en premier recours par les habitants, doivent s'adapter pour consolider leur fonction d'accueil et répondre à l'évolution des besoins et des usages.

De même, l'émergence de certains enjeux autour des transitions dans un objectif de justice sociale (alimentation, mobilité, précarité énergétique...) nécessite de soutenir plus fortement l'expression et les dynamiques habitantes/bénévoles autour de ces questions.

Par ailleurs, au regard de la richesse de l'offre culturelle martinénoise et de l'enjeu à valoriser la culture dans sa fonction émancipatrice et de vivre ensemble, **l'objectif de l'accessibilité de tous les publics à l'offre culturelle martinénoise, notamment celle des plus éloignés ou fragiles, dans une dynamique partenariale et de proximité avec les habitants est une priorité à consolider** dans la CTG 2026-2030. Il s'agira notamment de mieux identifier et qualifier collectivement les actions spécifiques mises en place afin de poursuivre et développer ce travail transversalement à l'échelle du territoire.

4.7 Accès aux droits et aux services



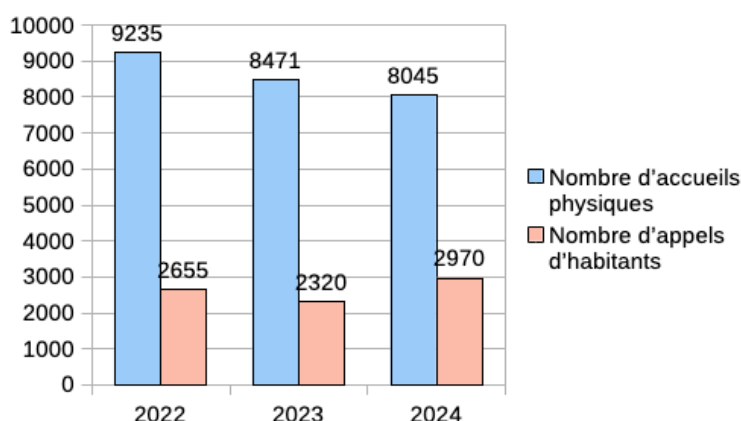
L'accès aux droits et aux services pour les habitants repose avant tout sur un accueil inconditionnel, de qualité et accessible à tous dans la proximité. Ainsi, sur le territoire de Saint-Martin-d'Hères :

- ⊕ D'une part, les 5 maisons de quartier et l'accueil du CCAS jouent ce rôle au quotidien en apportant écoute, information et orientation auprès des martinérois sur l'ensemble des sujets qui les concernent tout en apportant une attention particulière aux publics les plus fragiles
- ⊕ D'autre part, le Service local de solidarité du Département assure un premier accueil social inconditionnel garantissant à toutes personnes rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande d'ordre social, une écoute de la globalité de ses besoins afin de lui apporter une orientation adaptée

4.7.1 Accueil inconditionnel

Le nombre d'accueils physiques en maison de quartier et au CCAS a été en forte hausse sur l'année 2022 suite aux deux années Covid qui avaient limité une partie de l'activité des maisons de quartier et a montré l'importance pour les habitants de réactiver les démarches en présentiel. Ensuite, la fréquentation a tendance à se stabiliser sur 2023 et 2024 autour d'un peu plus de 8 000 passages/an sur les maisons de quartier, sachant que les données sont légèrement sous-estimées en 2024 au regard de difficultés à tenir les statistiques sur certains accueils en raison d'absence et de changement de personnel.

III Évolution du nombre d'accueils physiques et du nombre d'appels entre 2022 et 2024 en maison de quartier



Pour l'accueil du CCAS, les accueils physiques se stabilisent autour de 2 800 passages/an, quant aux accueils téléphoniques, ils sont en forte augmentation sur l'année 2024 avec 4 432 appels (contre 3 421 en 2023).

4.7.2 Accès aux outils numériques et aide aux démarches en ligne

À partir de 2022, le CCAS a été confronté à une augmentation des enjeux liés à la dématérialisation des démarches administratives, dans le cadre de la politique nationale Cap 22. Les professionnels ont constaté un nombre grandissant des sollicitations des habitants, en particulier dans les maisons de quartier, et une utilisation en hausse des bornes numériques, souvent accompagnée par les agents d'accueil face à la complexité des démarches.

Bornes numérique	2022	2023	2024
En autonomie	633	660	804
Accompagnée	714	872	820
TOTAL	1347	1532	1624

On constate **une augmentation de 20 % entre 2022 et 2024** (sachant que les chiffres d'une des maisons de quartier sont sous estimés en raison de statistiques non suivies sur une période de l'année 2024). **L'accès aux droits représente plus de 70 % des accompagnements sur les bornes numériques** : Caf, santé, rendez-vous préfecture, retraite, emploi, gestion des mots de passe...

C'est à la maison de quartier Louis Aragon, qui comprend le QPV, que le nombre de passage en borne numérique est le plus élevé en 2024, représentant 35 % du total des passages. Cette tendance se retrouve les années précédentes et s'explique également par la présence d'une médiatrice numérique et sociale depuis 2023. Globalement, les personnes utilisent davantage la borne de manière autonome à l'accueil du CCAS et de manière accompagnée sur les maisons de quartier.

De plus, les agents d'accueil des maisons de quartier observent davantage de sollicitations concernant :

- ⊕ Les démarches en ligne liées à la santé (prise de rendez-vous médecin) et la retraite (gestion compte et message Carsat)
- ⊕ Les démarches liées aux droits des étrangers sur les sites ANTS et ANEF (rendez-vous préfecture...)
- ⊕ La gestion de création de comptes administratifs, d'adresse mail et de réinitialisation des mots de passe
- ⊕ Le relecture de CV/lettres de motivation

Les professionnels observent également des situations de plus en plus complexes et des personnes qui reviennent plusieurs fois pour les mêmes démarches n'ayant pas sur eux les documents ou mots de passe nécessaires à la réalisation de celles-ci. Même si l'enjeu de l'accompagnement vers l'autonomie reste au centre des préoccupations des agents d'accueil, elles constatent une réelle difficulté à rendre certaines personnes autonomes dans leurs démarches en ligne.

En parallèle, les médiathèques de Saint-Martin-d'Hères mettent à disposition gratuitement 25 ordinateurs

Espaces publics numériques	Paul Langevin	André Malraux	Gabriel Péri	Romain Rolland	TOTAL 2024
Nombre de postes publics	8	6	4	7	25
Nombre de connexions	985	104	108	74	1271

Une évolution de 30 % du nombre de connexions entre 2023 et 2024
66 % des usagers des ordinateurs ont moins de 25 ans et viennent pour des recherches pour le travail scolaire–accès aux savoirs, taper les rapports de stage, jeux vidéos...

4.7.3 Une coordination numérique sur le territoire

Face à l'importance de la place du numérique dans l'accès aux droits et des difficultés rencontrées pour une partie du public pour s'approprier les outils numériques et être autonome dans leurs démarches, le CCAS a initié et structuré en 2022 une coordination "numérique" des acteurs sur le territoire martinérois qui a mis en évidence 4 enjeux prioritaires :

- ⊕ L'articulation des acteurs et des services d'accompagnement au numérique : renforcer l'inter-connaissance, la lisibilité et la complémentarité de l'offre
- ⊕ La communication des lieux et ressources numériques à destination des publics
- ⊕ Le développement de nouvelles réponses face à des besoins identifiés sur certaines thématiques (santé, logement...) dans une logique collective et partenariale
- ⊕ Le renforcement des liens avec les administrations (CPAM, Caf...) autour des démarches dématérialisées

À partir de ces enjeux identifiés, une stratégie d'inclusion numérique et la déclinaison d'un plan d'actions a été mené sur la période de la CTG de 2023 à 2025, à savoir :

- ⊕ **Création d'outils d'interconnaissance et de communication**
 - un outil partagé pour les professionnels (fin 2022)
 - un "guide" à destination des habitants (septembre 2023)



ACCOMPAGNEMENT AUX DÉMARCHES ADMINISTRATIVES EN LIGNE		Qui ?	Quel ?	Pour qui ?	Quand ?	Où ?
MAISONS DE QUARTIER • LOUIS ARAGON • PAUL BERT • GABRIEL PÉRI • ROMAIN ROLLAND • FERNAND TELLER	Accompagnement individuel dans la réalisation de démarches administratives en ligne ou des démarches en ligne par une conseillère économique sociale et familiale ou leur remplaçant	Tous	En rendez-vous après des accueils aux Maisons de quartier	Tous	En rendez-vous	Lucie Aragon 27 rue Charles Drouot - 94 76 24 00 18 accueil@ccas.saintmartinheres.fr Paul Bert 8 rue Frédéric Chopin - 94 76 24 03 18 accueil@ccas.saintmartinheres.fr Gabriel Péri 16 rue Pierre Brocassini - 94 76 24 02 18 accueil@ccas.saintmartinheres.fr Romain Rolland 5 avenue Romain Rolland - 94 76 24 04 18 accueil@ccas.saintmartinheres.fr Fernand Teller 102 avenue Antonin Crayac - 94 76 05 50 24 accueil@ccas.saintmartinheres.fr
SERVICE LOCAL DE SOLIDARITE (SLS)	Accompagnement individuel avec un médiateur numérique dans la réalisation de démarches administratives en ligne ou en présentiel	Tous		Tous	Jeudi 14h - 17h Sans rendez-vous	18 rue Dr Fagotat 94 76 27 41 18
MISSION LOCALE	Accompagnement individuel dans la réalisation de démarches administratives en ligne ou en présentiel et l'accompagnement professionnel	16 à 25 ans		16 à 25 ans	Mardi au vendredi 9h - 17h 16 ans et plus pour démarches en ligne sans rendez-vous	30 rue Gallica Saint-Martin-d'Herès 94 76 27 42 27 mission@ccas.saintmartinheres.fr
POINT D'INFORMATION JEUNESSE (PIJ)	Accompagnement individuel dans les démarches administratives en ligne notamment liées à l'habitat et les loisirs	16 à 25 ans		16 à 25 ans	Mardi au vendredi 9h - 12h, 13h - 17h 16 ans et plus	5 rue Albert Einstein 94 76 02 30 32 94 76 02 30 35
SERVICE COMMUNAL HYGIENE ET SANTE	Accompagnement individuel par une infirmière dans les démarches administratives et sociales liées aux soins	Tous		Tous	Lundi au vendredi 9h - 17h 16 ans et plus	5 rue Anatole France 94 76 02 14 42
PÔLE INTERPROFESSIONNEL DE SANTE	Accompagnement individuel par un médiateur dans les démarches administratives et sociales liées aux soins	Tous		Tous	Lundi au vendredi 9h - 17h 16 ans et plus	16 avenue de la mer 1945 94 76 24 24 50 pôle@ccas.saintmartinheres.fr

- ⊕ **Le développement des nouvelles actions en réponse aux besoins identifiés :**

- Des formations numérique collectives de 6 séances par thème "Vers l'autonomie numérique" et "Accès aux droits" avec PIMM'S dans le cadre du dispositif APTIC (2022 et 2023) qui ont malheureusement du être suspendues en 2024 en raison de l'arrêt du financement APTIC
- Des ateliers collectifs logement/santé en lien avec les partenaires concernés depuis (2023)
- Le recrutement d'une médiatrice numérique sur le QPV depuis mai 2023

L'arrivée du poste de médiatrice sociale et numérique a permis de renforcer l'accompagnement au numérique au sein de la maison de quartier Louis Aragon à travers le déploiement de différentes actions :

- ⊕ **Permanences numériques** : organisées deux fois par semaine, elles ont permis d'accompagner individuellement 88 personnes différentes en 2024, pour un total de 209 rendez-vous. Le public majoritairement rencontré est composé de femmes en couple, âgées de 25 à 59 ans.
- ⊕ **Ateliers collectifs thématiques** : proposés une fois par mois, ces ateliers ont réuni 23 participants en 2024, autour de six thématiques clés : mobilité, alimentation, accès aux droits, espace citoyens, gestion des fichiers et des photos.
- ⊕ **Atelier collectif "Numérique et emploi"** : mis en place une fois par mois en partenariat avec la Maison de l'emploi, cet atelier vise à renforcer les compétences numériques liées à la recherche d'emploi.



⊕ **Le renforcement du partenariat avec les administrations :**

- **CPAM** : depuis octobre 2022, une convention tripartite a été validée entre la Ville, le CCAS et la CPAM, permettant aux travailleurs sociaux ainsi qu'au personnel du Service hygiène santé de la ville d'accéder à la Ligne urgence précarité (LUP) et à la Mission d'accompagnement santé (MAS).
- **Service des impôts** : en mai 2023, un nouveau partenariat a été mis en place avec le service des impôts, qui a proposé deux permanences délocalisées au sein du CCAS. Ces permanences visent à aider les ménages les plus éloignés dans leur déclaration de revenus, après identification par les travailleurs sociaux.
- **Carsat** : depuis avril 2025, accès à une lignée dédiée pour les travailleurs sociaux du CCAS concernant les situations complexes, ce qui était déjà le cas pour le SLS.

Les médiathèques ont également adapté leur offre d'accompagnement numérique en réponse aux besoins observés sur le terrain.

L'accompagnement individuel s'est révélé plus efficace que les séances collectives, ce qui a conduit à une réorientation progressive vers les Coups de pouce numériques à partir de septembre 2024.

Accompagnement numérique	Accompagnement numérique individuel (5 séances d'1h)	Accompagnement numérique collectif (séances de 2h)	Coups de pouce numériques (séances de 30 min max)
Thèmes	Accompagnement individuel pour mieux appréhender les outils et l'environnement numérique	Ateliers thématiques : gérer ses photos, accéder à ses droits (en partenariat avec la Maison de Quartier Aragon), smartphone, ...	Accompagnement numérique individuel sur tout type d'ordinateur, tablette ou téléphone, pour répondre à un besoin d'aide ponctuel.
Période	Janvier à Décembre 2024	Janvier à Juin 2024	Septembre à Décembre 2024
Nombre de bénéficiaires	36	15	18
Volume horaire	160	48	16,5

En 2024 : nombre total de bénéficiaires : 69/volume total d'accompagnement : 225,5 heures

En mars 2025, un temps fort "Quinzaine du numérique" a été proposé dans les 4 médiathèques autour de la thématique "robotique et intelligence artificielle" dans un objectif de découverte et de sensibilisation du public à l'IA. Cet événement a permis de toucher 618 personnes à travers 20 animations proposées.



FOCUS - UN DIAGNOSTIC ACTUALISÉ DES BESOINS NUMÉRIQUES DU PUBLIC

Face à un besoin d'accompagnement numérique en proximité toujours plus important et à l'inverse un contexte de baisse de soutiens financiers (sur les formations et les emplois aidés), le CCAS a répondu à un appel à projet régional auprès d'Emmaüs Connect afin de bénéficier d'un accompagnement sur l'évolution de sa stratégie d'inclusion numérique et des ajustements à opérer.

Ainsi, dans ce cadre là et afin de nourrir la CTG 2026-2030, un diagnostic local des besoins numériques du public a été mené sur 3 volets :

- ⊕ L'équipement : 80 % des personnes interrogées ont un smartphone/45 % ne sont pas à l'aise avec un ordinateur
- ⊕ L'accompagnement : 52 % des personnes interrogées souhaitent un accompagnement individuel
- ⊕ La formation : 72 % des personnes interrogées sont intéressées pour se former

Dans le cadre de cette démarche, en complément, différents constats ont été partagés par les services ville - CCAS :

- ⊕ Des publics éloignés à la fois de la culture administrative et numérique auquel se rajoute parfois la barrière de la langue
- ⊕ Un besoin d'accompagnement sur l'environnement numérique mais tous les publics ne pourront pas acquérir une autonomie au regard de multiples freins
- ⊕ Un besoin important de réassurance (peur de mal faire, faire une erreur...) dans l'usage du numérique pour des démarches administratives et d'accès aux droits. Certaines personnes préfèrent solliciter un professionnel pour être accompagné
- ⊕ Un besoin de relation humaine et de lien social
- ⊕ Un besoin de formation régulière des agents en situation d'accueil et d'accompagnement des publics en proximité confrontés à des sollicitations multiples et des situations complexes

L'enjeu dans le cadre de la futur CTG 2026-2030 sera donc à la fois :

- ⊕ d'élaborer et déployer un nouveau plan d'actions sur 5 ans :
 - à partir du diagnostic des besoins (questionnaire)
 - prenant en compte différentes modalités d'accompagnement et de médiation à la fois individuelles et collectives en réponse aux besoins identifiés
 - s'appuyant sur la "coordination numérique" pour la mise œuvre

- ⊕ tout en confortant les moyens humains pour une mise en œuvre effective du plan d'action à travers :
 - une prise en compte dans tous les services à la population de ce soutien aux démarches dématérialisées avec les moyens en interne (enjeux du temps, formation...)
 - avec des moyens dédiés à consolider (ex : poste de médiatrice sociale et numérique) “compétences en terme de conception et animation d’actions individuelles et collectives pour favoriser l’inclusion numérique”
 - en mobilisant des bénévoles : partenariat avec Emmaüs Connect/Mécénat de compétences...
 - en faisant appel à des prestataires extérieurs via la recherche de financements sur le volet formation/montées en compétences des habitants.

4.7.4 Aide ponctuelle aux démarches administratives d'accès aux droits

Les Permanences “vie quotidienne” dans les maisons de quartier

Ces permanences sont à destination des ménages souhaitant chercher des informations, du soutien ou une orientation sur des thématiques de la vie quotidienne, tel que le logement, le budget ou encore l'emploi....

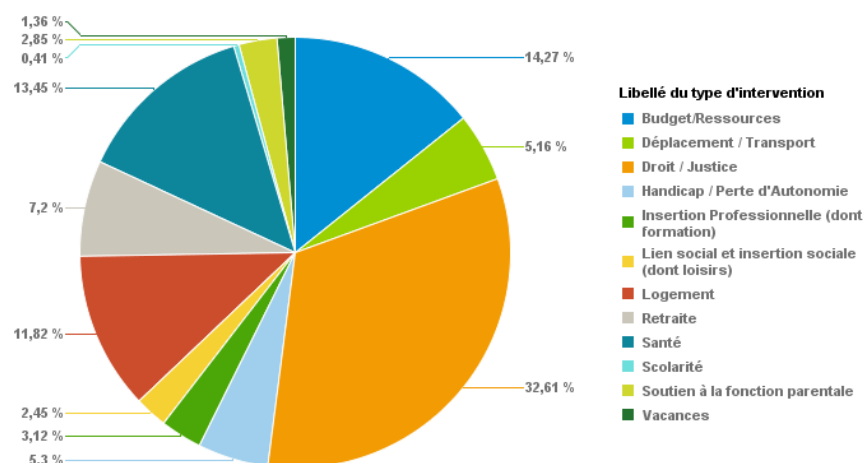
Les Permanences vie quotidienne (PVQ) restent bien repérées par les habitants avec un nombre de ménages différents relativement stable ces deux dernières années qui sollicitent à plusieurs reprises dans l'année les PVQ car le nombre de rendez-vous moyen a eu tendance à augmenter. **En 2024, 331 ménages différents ont été reçus dans l'ensemble des maisons de quartier et 676 rendez-vous honorés sur les 848 rendez-vous proposés.**

Territoire	Nombre de rendez-vous effectués			Nombre de personnes différentes			Nombre de rendez-vous moyen		
	2024	2023	2022	2024	2023	2022	2024	2023	2022
Aragon	192	170	143	101	89	88	1,90	1,91	1,63
Péri	126	163	116	63	73	55	2,00	2,23	2,1
Texier	135	126	138	75	92	82	1,80	1,36	1,68
Romain Rolland	119	102	94	55	25	59	2,16	4,08	1,59
P. Bert	104	144	111	56	50	64	1,85	2,88	1,73
Non renseigné					9				
Total	676	705	602	331	338	348	2,04	2,49	1,74

Le public touché en 2024 est majoritairement un public féminin à 65,5 % mais la part des hommes reste plus conséquente que sur les actions collectives des maisons de quartier, ce qui en fait une porte d'entrée intéressante.

Par ailleurs, les couples avec enfants et les personnes seules restent les deux compositions familiales les plus représentées dans les permanences vie quotidienne, à hauteur de 28 % respectif en 2024. Les familles monoparentales sont peu représentées (9 %), ce qui peut s'expliquer par un suivi social au service local de solidarité plus fréquent.

Répartition des thématiques traitées dans le cadre des Permanences vie quotidienne



On constate une évolution des thématiques principalement traitées en permanences vie quotidienne en 2024 par rapport à 2023 :

- ⊕ Droit/Justice (32,61 %) en forte augmentation contre 19 % en 2023 spécifiquement sur la question du droit des étrangers. Cette augmentation peut s'expliquer par un contexte préfectoral tendu (grande difficulté à obtenir des rendez-vous) et un retrait de certains acteurs dans ce champs
- ⊕ Budget/ressources (14,27 %,.) en augmentation contre 13,3 % en 2023
- ⊕ Santé (13,45 %) en diminution car 17,5 % en 2023 mais reste en 3^e position des thématiques
- ⊕ Logement (11,82 %)
- ⊕ À l'inverse, une diminution drastique des sollicitations sur la thématique retraite (de 19 % en 2023 à 7 % en 2024) qui pourrait s'expliquer en partie par une orientation plus systématique vers l'ARAPR (permanence retraite à Échirolles)

Pour l'ensemble des démarches, l'activité principale lors des rendez-vous reste la constitution de dossiers et l'information, l'orientation sur leurs droits.

Les PVQ sont également un point d'appui important pour faire un diagnostic global de la situation au-delà de la démarche administrative pour laquelle le rendez-vous a été pris.

Accompagnements budgétaire

Afin de faciliter l'accès à l'information et à l'accompagnement budgétaire, le CCAS a mis en place en 2022 un Point accueil information budget (PAIB), ouvert à tous les habitants de la commune confrontés à une difficulté financière ponctuelle, sans nécessité d'orientation préalable par un travailleur social.

Lorsqu'un usager sollicite le CCAS pour un problème financier, un rendez-vous est proposé avec un travailleur social afin de réaliser un diagnostic budgétaire, rechercher des solutions adaptées et, si besoin, orienter vers les structures compétentes.

Une augmentation est constatée entre 2022 et 2023, s'expliquant par une année de fonctionnement complète du PAIB, qui intègre les anciens dispositifs d'accompagnement budgétaire, et qui commence à atteindre son public prioritaire : des personnes à faibles ressources sans suivi social préalable.

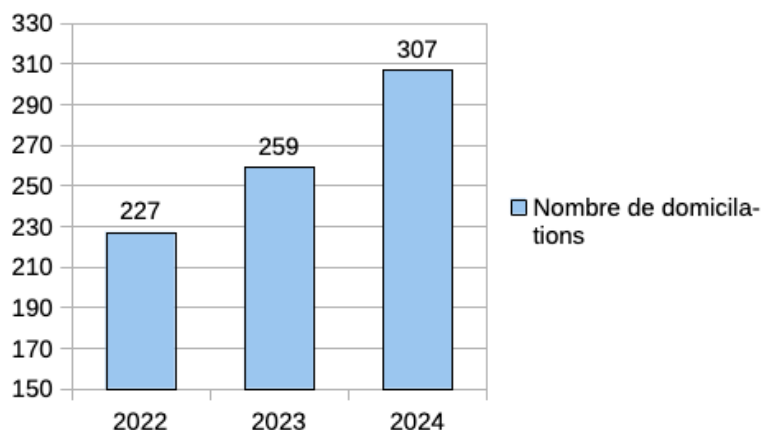
4.7.5 La domiciliation : une porte d'entrée vers l'accès aux droits

La domiciliation permet aux personnes sans logement stable de disposer d'une adresse pour recevoir leur courrier et accéder à leurs droits civils, civiques et sociaux. Ce service s'accompagne d'un entretien avec un travailleur social, et s'inscrit dans une démarche globale d'écoute, d'aide à la compréhension des courriers, d'orientation vers les services ou outils numériques, et d'accompagnement social plus large.

L'activité de domiciliation au CCAS de Saint-Martin-d'Hères est en constante augmentation depuis plus de cinq ans, une tendance qui se confirme encore en 2024 avec 307 personnes domiciliées, contre 259 en 2023. Cette évolution s'inscrit dans un contexte national de hausse des demandes, liée notamment à la précarisation croissante et à la réticence des hébergeant à partager leur adresse, par crainte de conséquences administratives.

En 2024, 4498 courriers ont été reçus.

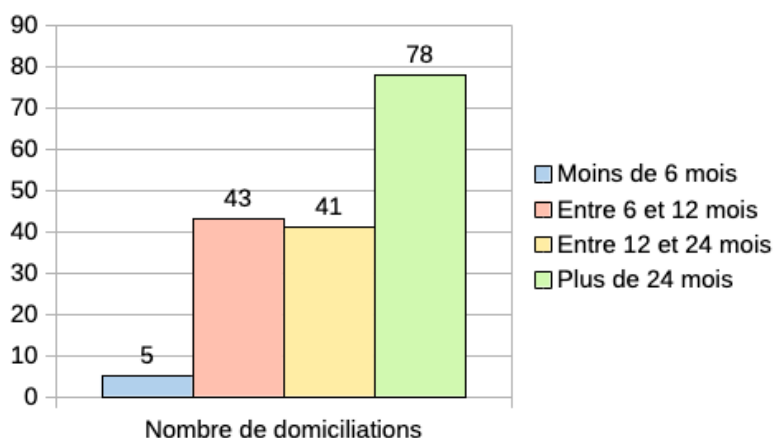
III Évolution du nombre de personnes domiciliées au CCAS entre 2022 et 2024



Le profil dominant des personnes domiciliées est un homme seul, toutefois, la part des femmes continue d'augmenter, atteignant 33,5 % en 2024 contre 27 % en 2022. Les jeunes adultes, en particulier les 25-35 ans, restent le groupe le plus représenté depuis 2020. Les personnes isolées restent majoritaires, représentant 84 % des domiciliations en 2024, mais on observe une légère progression du nombre de familles monoparentales (18 % en 2024).

36,8 % des personnes domiciliées sont sans emploi. La principale raison de domiciliation au CCAS reste le manque de justificatif d'hébergement.

Répartition de la durée de la domiciliation en 2024



La majorité des domiciliés du CCAS le sont depuis plus de 24 mois, les domiciliations ont donc tendance à perdurer dans le temps.

En parallèle, le nombre de passages à l'accueil pour la domiciliation a diminué en 2024 (3 924 passages contre 4 461 en 2023), probablement en lien avec la dématérialisation des courriers administratifs. La remise en main propre du courrier par un agent du CCAS reste un moment important : il permet non seulement de soutenir les usagers dans la compréhension de leurs démarches, mais aussi de maintenir un lien social régulier.

Enfin, cette évolution est aussi portée par une augmentation des orientations vers le CCAS par les partenaires locaux, dans un contexte de manque de solutions d'hébergement et de situations administratives non régularisées qui prolongent les périodes de précarité.

La domiciliation est un point d'appui important pour vérifier l'ouverture de droits des personnes reçues et ainsi procéder aux démarches nécessaires selon la situation des personnes (Instruction RSA, CSS, AME...).

4.7.6 Soutien financier et lutte contre le non-recours dans un contexte de précarisation

Les Aides sociales facultatives (ASF)

Un travail de réflexion autour des Aides sociales facultatives a été mené sur l'année 2021, avec une volonté d'adapter le dispositif existant pour une meilleure prise en compte des besoins des habitants, dans un objectif de :

- ⊕ Lutter contre le non-recours
- ⊕ Diversifier les modalités d'accès aux aides dans un contexte de précarisation et de perte de confiance dans les institutions de protection sociale, en prenant en compte ce besoin de simplification en proximité
- ⊕ Consolider les ASF dans le projet global du CCAS, en lien avec les différentes actions menées

Ainsi, depuis 2022, les ASF s'articulent autour des 2 axes suivants :

- ⊕ **Une commission d'aide financière réunie de manière hebdomadaire et qui reste le pilier des ASF afin d'étudier toute demande transmise par un travailleur social (CCAS, Département, association) sur évaluation sociale et budgétaire, permettant une prise en compte individualisée des situations. Sur 2024 : 465 aides accordées à 232 ménages (contre 448 aides accordées à 245 ménages en 2023) avec une aide d'un montant moyen de 351 € par ménage et par an (contre 255 € en 2023).**

- ⋮ Nous pouvons observer un nombre de ménages aidés en légère diminution mais avec une augmentation significative du montant accordé par rapport à 2023. Cela met en évidence l'importance de la précarité de certaines situations liées souvent à des ruptures de droits pouvant durer plusieurs mois. La part des aides dédiées à l'alimentaire représente 86,2 % puis vient ensuite les aides liées aux charges de logement.
- ⋮ ⊕ En complément, des aides sur critères administratifs en accès direct, notamment dans le domaine du logement et de la santé : aide à la CSS, aide aux frais d'emménagement et aide au paiement de la TEOM.

Expérimentation autour de la lutte contre le non-recours aux droits

Sur l'année 2024, le CCAS a engagé un travail d'expérimentation de lutte contre le non-recours aux droits autour de la thématique "social/santé" dans le cadre d'un financement de l'UD-CCAS, lauréate d'un appel à projet de l'UNCCAS sur la lutte contre le non-recours aux droits. Cette expérimentation s'inscrit dans la poursuite du travail de réflexion engagé en 2022 par le CCAS sur les aides facultatives en accès direct.

Une démarche transversale a ainsi été élaborée, notamment par la mise en place de comité technique avec différents partenaires (Mission locale, SLS, Secours populaire, Psip, CPAM). Une étude a été réalisée afin d'identifier les caractéristiques du non-recours sur le territoire autour de 3 aides ciblées de la collectivité :

- ⋮ ⊕ L'aide à la CSS
- ⋮ ⊕ Les paniers solidaires
- ⋮ ⊕ Les Bons sports martinérois.

Cette étude a permis le recueil d'éléments quantitatifs mais aussi qualitatifs à travers des entretiens menés auprès de 13 professionnels et 24 habitants, complétés par 4 observations sur le terrain. Il en est ressorti un taux estimé jusqu'à 70 % de non-recours de certaines prestations et des freins identifiés sur lesquels travailler.

En octobre 2024, une session de sensibilisation en direction d'une trentaine de professionnels du CCAS, de la ville et de partenaires en contact avec les habitants a été co-animée avec Odénone/VizGet permettant à la fois de partager un socle commun en matière de non-recours aux droits et prestation à l'échelle nationale, présenter les résultats de l'étude locale et ouvrir sur un temps d'identification des freins et leviers.

Ainsi, ce travail sera poursuivi dans le cadre de la prochaine CTG 2026-2030 en terme d'ajustement à partir des leviers identifiés de manière partenariale. Il est ressorti comme enjeux transverses au non recours :

- ⋮ ⊕ La communication tant au niveau des professionnels qu'en direction des habitants éligibles pour rendre plus lisibles et accessibles ces aides
- ⋮ ⊕ L'enjeu en terme d'outils méthodologiques pour un meilleur suivi et analyse du recours aux aides
- ⋮ ⊕ L'enjeu d'ajustement et d'évolution du montant des aides et des modalités d'accès

4.7.7 Accès à la culture

En janvier 2021, le conseil municipal a adopté une délibération cadre de la politique culturelle 2020-2026 définissant les objectifs stratégiques de la politique culturelle dont celui d'améliorer l'accessibilité de tous les publics à l'offre culturelle martinéroise, notamment celle des plus fragiles, dans une dynamique de développement équilibré du territoire et de proximité avec les habitants.

La culture à Saint-Martin-d'Hères repose à la fois sur :

- ⋮ ⊕ Ses 9 équipements culturels : 4 médiathèques, un conservatoire à rayonnement communal Erik Satie, deux salles de spectacles à savoir L'heure bleue et l'Espace culturel René Proby (ECRP) label-

- lisées scènes régionales, une galerie d'art contemporain Espace Vallès, un cinéma art & essai Mon Ciné
- ➔ **Des associations culturelles conventionnées** : association labellisée d'intérêt nationale Centre des arts du récit, Citadanse, le collectif Baz'Arts regroupant 8 compagnies culturelles
- ➔ **Des événements culturels/festivals ponctuant la vie culturelle de la commune** : Festival Hip-Hop never stop, Les Rendez-vous des cinémas d'Afrique, Trois Petits pas aux cinéma, les Journées européennes du patrimoine et du matrimoine, la Quinzaine numérique, Au Bonheur de..., la Quinzaine artistique, le Street Art Festival, Biennale de la danse, programmation de 5 séances de cinéma plein air
- ➔ **Un événement professionnel** : "Cultures partagées EAC" valorisant l'offre culturelle auprès des structures éducatives (temps scolaires et hors temps scolaires) et des professionnels de santé (en lien avec le Contrat local de santé). Enfin, la ville a obtenu le label 100 % EAC "Éducation artistique et culturelle" 2022-2027, délivré par les ministères de la Culture et de l'Éducation nationale

Améliorer l'accessibilité suppose des mesures très diverses qui vont de la communication et la médiation pour toucher les publics éloignés des pratiques culturelles, à l'installation d'équipements spécifiques pour les personnes en situation de handicap, d'une politique tarifaire incitative, à la mise en œuvre d'activités culturelles "hors les murs".

Autour des médiathèques

Les médiathèques mobilisent 26 agents, dont 11 en temps partiels. En 2024, 5 500 inscrits individuels aux médiathèques sont recensés. Ce nombre est en augmentation depuis 2022 (+2 %). Cependant, les inscrits correspondent à 14,5 % de la population martinénoise, tandis qu'à l'échelle nationale 16 % de la population est inscrite à une bibliothèque. Ce chiffre peut s'expliquer par la présence du campus universitaire sur le territoire.

236 000 prêts sont comptés en 2024, chiffre stable depuis 2022, bien que les prêts de documents adultes augmentent de 8,9 % tandis que les prêts jeunesse diminuent de 5,3 %.

Concernant la population fréquentant les médiathèques : 14,8 % des inscrits viennent du quartier Teyseire et 13,1 % du quartier le Village. À l'inverse, le secteur la Galochère ne représente que 8,9 % des inscrits.

Spectacles vivants

Pour la saison 2023-2024, 38 spectacles ont été portés par Saint-Martin-d'Hères en scène, ainsi que 72 représentations. Ces chiffres sont en hausse comparée à 2021-2022, période post Covid avec encore certaines restrictions.

13 831 spectateurs en salle ont été comptés, dont environ 15,8 % sont martinénois.

L'Espace Vallès

3 383 entrées sont recensés en 2023-2024 contre 2918 en 2022-2023. Il s'agit d'une hausse de 15,9 % sur la période. Des conférences d'histoire de l'art sont réalisées dans les écoles pour sensibiliser les élèves.

Mon Ciné

Comprend 7 postes équivalent temps plein. 32 942 entrées ont été comptés en 2024, contre 26 972 en 2022. Il s'agit d'une hausse de 22,1 %. Cette hausse s'explique en partie par la reprise des pratiques culturelles suite à la crise sanitaire Covid 19. Sur les 1 164 séances, 239 étaient à destination du jeune public et 140 des séances scolaires.

Mon Ciné organise également des événements ponctuels, dont en 2023 :

- ⊕ 7 animations débats médiation 15-25 ans
- ⊕ 12 animations jeune public
- ⊕ 27 ciné-débats et animations adultes

La ville de Saint-Martin-d'Hères déploie une politique culturelle riche et diversifiée, l'enjeu pour la prochaine CTG 2026-2030 sera donc de consolider l'accès aux pratiques culturelles des publics éloignés en soutenant davantage les actions hors les murs et de médiation dans une dynamique partenariale et transversale avec le CCAS et les services de la ville (jeunesse, GUSP...) tout en valorisant la culture dans sa dimension émancipatrice et de vivre ensemble.

4.8 Logement et cadre de vie

4.8.1 Les logements sociaux

Au 31 décembre 2024, sur la métropole, 19 824 demandes de logements sociaux sont actives, dont 1 490 avec Saint-Martin-d'Hères en premier choix (7,5 % des demandes). 44,7 % des demandes sur la commune ne comprend aucun actif au sein du ménage, contre 42,1 % sur la métropole, et 44 % sont déjà locataires du parc social contre 42,51 % sur la métropole.

30 % des demandes sur la commune ont une ancienneté de plus de 2 ans, ce qui est similaire à la métropole. 40 % des demandeurs en mutation ont une ancienneté de demande de plus de 2 ans, contre seulement 22,3 % des demandeurs en accès.

III Répartition des demandes par type de ménage, sur Saint-Martin-d'Hères et Grenoble-Alpes Métropole, en %, Insee RP 2022

	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble-Alpes Métropole
Couples avec enfant(s)	20,47	18,12
Personnes seules	48,79	49,96
Familles monoparentales	18,46	21,41
Couples sans enfant	12,28	10,51

48,79 % des demandes sont faites par des ménages seuls, contre 49,96 % dans la métropole. Cette donnée s'éloigne de la tendance identifiée précédemment de la hausse du nombre de familles monoparentales. Sur Grenoble-Alpes Métropole, les

demandeurs de logements sociaux peuvent engager une démarche DALO (droit au logement opposable) après une demande restée infructueuse pendant 24 mois afin d'être prioritaire pour l'accès à un logement. Au 7 octobre 2025, sur toutes les demandes de logements sociaux avec Saint-Martin-d'Hères en choix (premier choix ou non), 24 demandes ont une reconnaissance DALO. Sur la métropole, ce sont 288 demandes.

III Nombre de logements par année du bail en cours

Année du bail en cours	2021	2022	2023
Nombre de logements	311	283	302

Entre 2021 et 2023, le nombre de baux est relativement stable (évolution de 1 % et 6,7 % de variation).

En 2022, 270 baux ont été signés pour 1 318 demandes actives. Cela correspond à 1 bail signé pour 8 demandes, témoignant d'une certaine tension.

Autour des logements accessibles :

En avril 2025, 961 demandes de logement avec une fiche handicap étaient actives, dont 249 avec Saint-Martin-d'Hères en premier choix.

4.8.2 Les aides et indicateurs du Département autour du logement

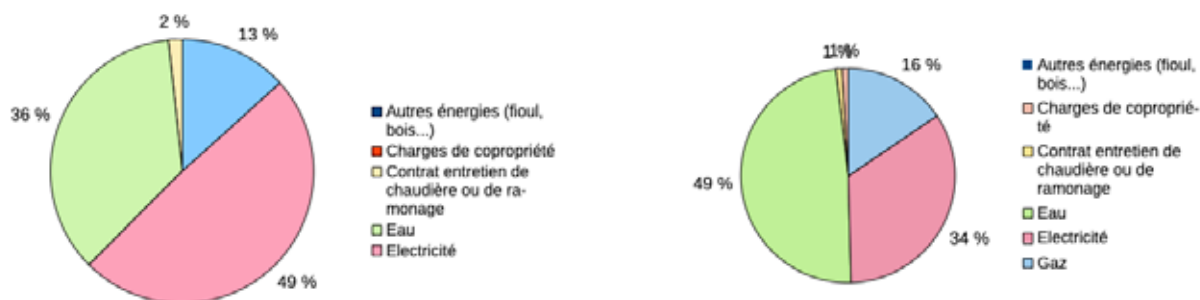
Le nombre de ménages aidés financièrement par le Service local de solidarité (SLS) du Département de l'Isère dans le cadre des procédures de prévention des expulsions par impayés a augmenté de 27,1% entre 2020 et 2024, passant de 48 par mois en moyenne à 61. C'est en 2023 que le nombre de foyers aidés par mois était le plus élevé (69 foyers). Entre 2022 et 2024 uniquement, le nombre a tendance à se stabiliser.

En 2024, la majorité (60,6 %) des aides du Fond de solidarité logement concernent des dettes de loyer d'un montant de moins de 3 mois ; 39,3 % concernent des dettes de loyer d'un montant de plus de 3 mois. Cette particularité s'explique par les conditions nécessaires pour bénéficier du fond de solidarité logement : il faut que le dispositif permette de solder l'entièreté de la dette ou qu'il y ait un plan global pour la solder ; cependant, il y a un plafond à l'aide financière du fond de solidarité logement. Ainsi, ce sont majoritairement les dettes d'un montant de moins de 3 mois qui peuvent être soldées sans dépasser le plafond du fond de solidarité logement.

Le nombre de ménages aidés dans le cadre des aides pour lutter contre la précarité énergétique a augmenté de 13,54 % entre 2022 et 2024. Ce sont les aides à l'électricité qui ont le plus augmenté, et qui correspondent au premier type d'aide (54,13 % des aides en 2024). En 2022, c'étaient les aides au paiement des factures d'eau qui étaient le plus mobilisées. Il est à noter qu'il y a eu une modification du règlement intérieur du Fond de solidarité logement, comprenant une évolution de ces aides et participant à expliquer l'évolution observée. De plus, la crise énergétique, l'augmentation du prix de l'énergie et évolution du chèque énergie (fin de l'envoi automatique) ont également un effet sur cette évolution.

■ ■ ■ Répartition des types d'aide "précarité énergétique" FSL en 2024 (SLS 2024)

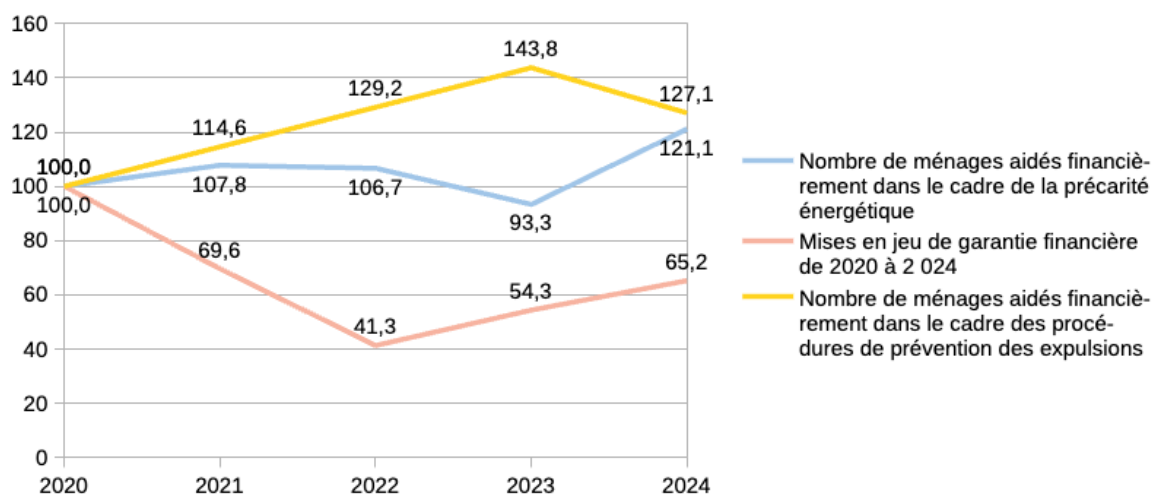
■ ■ ■ Répartition des types d'aide "précarité énergétique" FSL en 2022 (SLS 2024)



Le nombre de mises en jeu de garantie financière a diminué de 34,8 % entre 2020 et 2024. Nous observons cependant une augmentation de 57,9 % entre 2022 et 2024. Selon le SLS, cette tendance s'observe également à l'échelle départementale et s'explique par un changement de règlement intérieur sur la période 2021 - 2022.

Nous observons donc une fluctuation des aides et du nombre de ménages aidés entre 2020 et 2024.

Évolution par indice 100 des prestations SLS entre 2020 et 2024

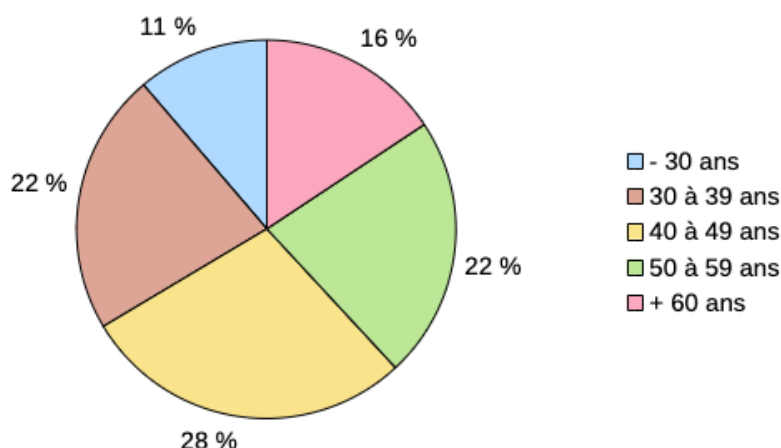


4.8.3 Les impayés signalés à la Caf

En 2024, 268 impayés loyers étaient recensés parmi les allocataires logement de la Caf, avec une moyenne de l'impayé à 1 695 euros. Cependant, il est à noter que les bailleurs privés ne signalent que rarement à la Caf les impayés, ce nombre est donc une estimation basse. En effet, déclarer les impayés suspend les APL, privant les bailleurs privés d'une entrée d'argent. Une expérimentation sur la métropole est en cours afin d'aller-vers les locataires du parc privé.

Parmi les 268 signalements, 128 de ces impayés concernaient des allocataires isolés sans enfant(s) (44,7 %). La tranche d'âge la plus concernée par les impayés est 40-49 ans, avec 76 impayés (soit 28,35 %).

Répartition des impayés de loyers par tranche d'âge en 2024, en %



4.8.4 Les actions du CCAS

Le service accueil, aides et accompagnement social du CCAS propose des accompagnements logements variés :

- ⊕ **OPAH (Opérations programmées d'amélioration de l'habitat) :** un accompagnement socio-budgétaire est offert aux propriétaires occupants des copropriétés dégradées, avec un suivi spécifique pour les copropriétés Malfangeat et les Éparres. Cet accompagnement a pour finalité de permettre aux propriétaires occupants de se maintenir dans leur logement en trouvant des solutions de financement pour les travaux de rénovation engagés.
- ⊕ **Prévention des impayés de loyers :** des commissions réunissent le CCAS, le Service local de solidarité et les bailleurs publics pour rechercher des solutions individualisées et orienter vers un accompagnement social et/ou budgétaire afin de prévenir de l'expulsion. En 2023, 136 situations ont été étudiées à travers 7 commissions, contre 87 en 2022 pour 5 commissions. Il s'agit d'une augmentation de 56,3 % de situations.
- ⊕ **Suivi des expulsions :** le CCAS organise des rendez-vous sociaux à la demande du Préfet lors des demandes de concours de la force publique faites par les bailleurs. Ces rendez-vous permettent d'expliquer l'imminence de l'expulsion, de vérifier l'ouverture des droits à l'hébergement ou au relogement (lien avec service habitat) et d'orienter vers les dispositifs adaptés. Ils permettent également d'étudier les solutions pour le traitement de la dette dans l'objectif d'un relogement ensuite.
- ⊕ **Accompagnement de situations complexes :** en collaboration avec le service communal d'hygiène et de santé, le CCAS intervient auprès de ménages en situation de logement insalubre ou difficile, proposant diagnostics sociaux et aides spécifiques. N'ayant pas eu lieu en 2024, cette action sera relancée dans le cadre du contrat local de santé 2025-2029.

En complément, dans les éléments d'activités du service, nous pouvons mettre en évidence deux éléments :

- ⊕ En 2024, 61 % des allocataires RSA accompagnés vivent dans un logement considéré stable et 30 % sont hébergés chez un tiers ou en hébergement transitoire. Ces données sont stables depuis 2022.
- ⊕ Le CCAS octroie également des aides financières sur critères administratifs pour la TEOM et l'eménagement à hauteur de 60 €, 234 demandes ont été formulées en 2024. Le CCAS soutient également les martinérois par le biais d'aides financières instruites par un travailleur social pour des dettes de loyer, d'assurance habitation, d'énergies, de charges de copropriétés etc. En 2024, 44 demandes ont été reçues.

4.8.5 L'atelier logement : une réponse collective et transversale ville - CCAS

Suite au constat partagé d'une forte sollicitation des services du CCAS (maisons de quartier et SAAAS), du SLS et du service habitat autour des questions de logement, en 2023, il a été proposé de mettre en place un atelier collectif d'aide à la recherche de logement que ce soit en terme d'information, d'orientation et de conseils. En effet, les professionnels constatent un besoin à la fois d'information générale sur les circuits de la demande de logement, les dispositifs existants, les partenaires vers qui orienter sur des thématiques précises (ex : CESF pour contrôle des charges, permanences "Un toit pour tous" pour DALO, Action logement...). À cela s'ajoute, la fracture numérique qui

DEVEZ ACTEUR DE VOTRE RECHERCHE DE LOGEMENT

UN JEUDI PAR MOIS DE 14 H À 16 H

- JEUDI 13 NOVEMBRE
- JEUDI 11 DÉCEMBRE
- JEUDI 15 JANVIER
- JEUDI 26 FEVRIER
- JEUDI 19 MARS
- JEUDI 23 AVRIL
- JEUDI 21 MAI
- JEUDI 18 JUIN

MAISON DE QUARTIER LOUIS ARAGON
27, rue Chante-Grenouille
38400 Saint-Martin-d'Hères

QUE FAIRE APRÈS AVOIR DÉPOSÉ MA DEMANDE DE LOGEMENT ?
COMMENT TROUVER MON LOGEMENT SUR LES OFFRES EN LIGNE ?

Logo Saint Martin d'Hères CCAS et maison quartier Louis Aragon.

dynamique et solidaire saintmartindheres.fr

éloigne une partie des demandeurs de l'offre de logement en lien avec la dématérialisation des démarches.

Ainsi, l'objectif général de "l'atelier logement" est de permettre aux personnes d'être accompagnées par différents professionnels (CCAS et service habitat de la ville) dans l'ensemble de leurs démarches en lien avec la recherche de logement sur un lieu unique (la maison de quartier Louis Aragon).

Voici les éléments de bilan de deux années de fonctionnement de cet atelier collectif qui a vocation à la fois de :

- ⊕ Informer et faciliter la recherche de logement à la fois dans la parc public et privé
- ⊕ Former aux outils et services numériques en lien avec le logement
- ⊕ Désengorger les permanences vie quotidienne et soutenir une réponse collective

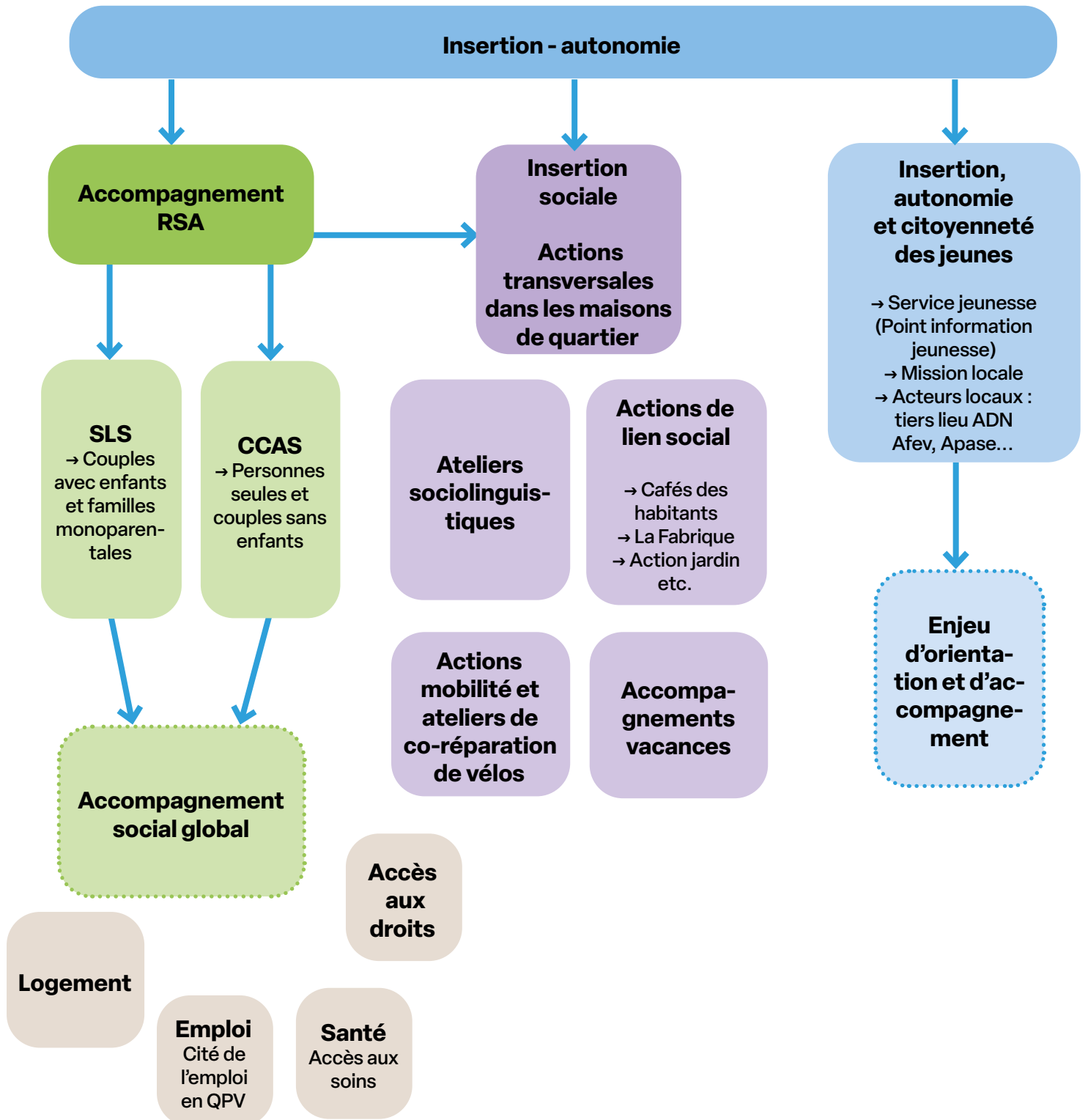
Après une année de lancement avec une fréquence de 2 fois par mois pour permettre aux habitants d'identifier l'atelier, il a été décidé de poursuivre cette action mais à hauteur d'une fois par mois la seconde année.

	2023-2024	2024-2025
Nombre d'ateliers	2 x/mois soit 15 séances	1 x/mois soit 8 séances
Nombre d'habitants touchés	47	19
Information sur le fonctionnement des logements sociaux et le processus d'attribution	40	19
Accompagnement sur les différents sites/plateformes de recherche de location active (Bienvéo, Al'In, Leboncoin....)	46	17
Information sur le DALO et orientation vers la permanence d'Un Toit pour Tous	15	10
Aide au remplissage des demande de logement social	12	7

Cet atelier collectif et interactif repose sur une co-animation de 2 travailleurs sociaux qui permet de répondre aux attentes des participants en proposant à la fois un cadre commun en début d'atelier tout en s'adaptant aux questionnements de chacun avec si besoin une prise en charge individuelle en fonction des situations.

Pour l'année à venir, une attention sera portée à l'enjeu de communication de cet atelier aussi bien en direction des habitants que des professionnels relais, qui peuvent orienter les personnes vers cette réponse collective autour du logement.

4.9 Insertion, autonomie et handicap



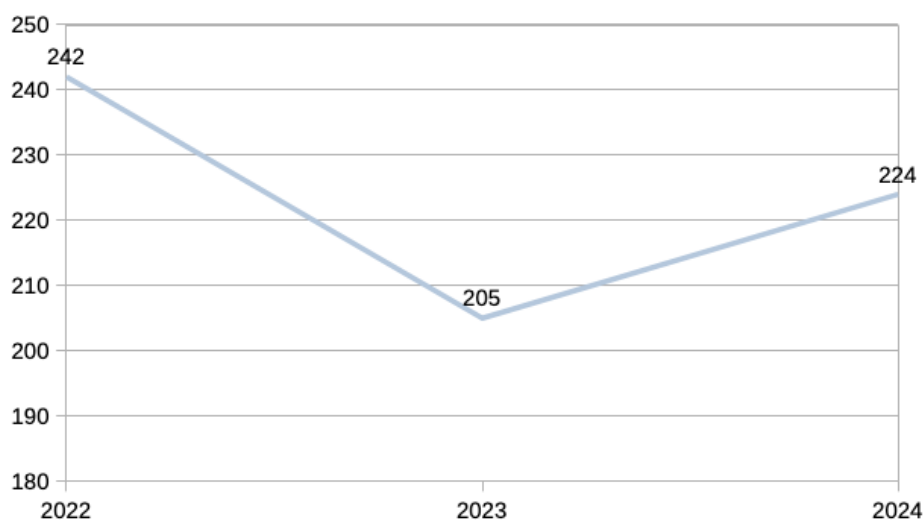
L'enjeu d'insertion sociale et d'autonomie des publics avec lesquels les services et structures du CCAS, de la ville et du département sont en lien est inscrit au cœur de leurs missions et repose sur différentes modalités d'intervention : des accompagnements individuels ou des actions collectives bien souvent pensées de manière complémentaires.

4.9.1 Accompagnements RSA

Le CCAS réalise des accompagnements sociaux auprès des personnes bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) isolés ou en couple sans enfant, orientés vers un parcours santé-social insertion (PSSI) par le Département.

Entre 2022 et 2024, le nombre de personnes suivies a tendance à se stabiliser après une chute en 2023.

III Nombre de personnes suivies dans le cadre du RSA entre 2022 et 2023



60 % des personnes suivies sont des hommes, ce qui est stable depuis 2022 (62 %). Le public accompagné de plus de 55 ans continue d'augmenter depuis 2022, passant de 35 % à 45 % en 2024.

Le vieillissement du public entraîne une augmentation des besoins liés aux démarches retraite et aux demandes d'ASPA, souvent longues et complexes.

Plus de la moitié des personnes accompagnées sont dans le dispositif RSA depuis plus de cinq ans, témoignant de situations de précarité durables et complexes, et 80 % le sont depuis plus de 2 ans.

Les nouvelles orientations ont fortement augmentées (76 en 2024), mais peu concernent des entrants récents dans le RSA.

Les principales problématiques identifiées dans les contrats et travaillées dans le cadre des accompagnements, en %

	Emploi formation	Insertion sociale	Logement	Santé	Budget	Soutien dans les démarches administratives
2022	7	10	13	39	5	26
2023	12	4	11,5	40	6,5	26
2024	8,8	5,2	10	40,4	6,4	29,2

Répartition des principales problématiques identifiées en 2024

En 2024, la santé reste un frein majeur à l'insertion, identifiée dans 40 % des contrats, tandis que les projets d'insertion professionnelle sont souvent repoussés ou difficilement mobilisables, notamment du fait du profil des allocataires. Le soutien dans les démarches administratives est également bien identifié et augmente de 4 points entre 2022 et 2024, notamment autour de la dématérialisation et de la relations avec certaines administrations. L'insertion sociale a reculé de presque 50 % par rapport à 2022, qui est travaillée dans le cadre d'une action collective en transversalité avec les maisons de quartier.

Enfin, le nombre de sorties du dispositif PSSI a diminué de moitié par rapport aux années précédentes, passant de 81 sorties du parcours santé-sociale insertion à 43, confirmant la difficulté de fluidifier les parcours.

Motifs de sorties

	Déménagements	Fin de droit car ressources	Accès à un autre dispositif	Réorientations	Décès	Radiation pour non respect des obligations	Non connu	TOTAL
2022	26	9	23	13	4	6	x	81
2023	16	8	17	8	3	3	x	55
2024	14	4	14	9	0	0	2	43

Les déménagements et les accès à un autre dispositif (AAH, retraite etc) représentent à eux deux 63 % des motifs de sorties.

Pour finir, les difficultés de collaboration avec les administrations et les effets de la dématérialisation restent des enjeux majeurs pour les travailleurs sociaux. Ces facteurs compliquent la gestion des droits des allocataires, entraînant régulièrement des blocages, suspensions ou ruptures de prestations.

4.9.2 Actions d'insertion sociale au sein des maisons de quartier

Le CCAS propose, à travers les maisons de quartier, des actions transversales d'insertion et

d'autonomie, l'objectif étant de permettre à tout martinérois de prendre sa place dans la vie de la cité et la vie quotidienne.

Ateliers sociolinguistiques (ASL)

Le dispositif ASL de Saint-Martin-d'Hères repose sur une volonté politique forte inscrite dans le cadre des orientations du CCAS en matière d'accès aux droits et de lutte contre les exclusions et toutes formes de discriminations.

À travers un apprentissage de la langue française, ces ateliers ont pour objectifs, d'une part de favoriser l'intégration sociale d'un public étranger en l'accompagnant pour acquérir des compétences linguistiques et une autonomie, et d'autre part de rompre l'isolement et favoriser l'insertion sociale.

Il s'agit d'un dispositif coordonné de manière transversale par le secteur action sociale de proximité/ Développement social, tout en étant ancré dans chaque maison de quartier, permettant ainsi de coordonner une équipe d'une quinzaine de bénévoles et d'offrir un nombre plus important d'ateliers :

- ⊕ 8 ateliers hebdomadaires par niveau dont 1 en soirée pour les personnes en activité
- ⊕ 1 atelier de discussion thématique hebdomadaire "Parler Parler"
- ⊕ 4 ateliers en période estivale (depuis 2024)

Ces différents ateliers permettent d'accueillir **chaque année entre 130 et 150 apprenants** suite à un entretien de positionnement avec l'animatrice pédagogique.

Les ASL ont accueilli :

- ⊕ 135 apprenants en 2024/2025, dont 48 % primo arrivants dont 15 personnes signataires du CAI/CIR
- ⊕ 51 apprenants en 2023/2024 dont 57,62 % primo arrivants dont 18 personnes signataires du CAI/CIR
- ⊕ 147 apprenants en 2022/2023 dont 55,10 % primo arrivants dont 14 personnes signataires du CAI/CIR

Les proportions restent stables concernant la répartition hommes/femmes d'une année sur l'autre avec **un public très majoritairement féminin**, 68 % de femmes et 31 % d'hommes environ. Le public reste varié mais avec une baisse du nombre de non-scolarisés (14,4 % contre 17,6 % l'an dernier), tandis que les niveaux avancés progressent.

La tranche d'âge des moins de 35 ans était moins représentée en 2024-2025 (28 % des apprenant-es contre 43 % l'année passée), tandis que la part des 35-60 ans a augmenté (62 % contre 45 % l'année passée).

Concernant la composition familiale, la répartition semble plutôt stable d'une année à l'autre. La grande majorité des participant-es vivent en couple (94 personnes dont 71 avec enfants contre 82 l'année précédente).

Ces ASL sont une porte d'entrée dans les maisons de quartier pour les apprenants et cela permet, par le biais des professionnels, de les mettre en lien avec les autres ressources ou actions proposées au sein de l'équipement. En effet, bien que transversale, cette action a un véritable ancrage dans chaque maison de quartier et permet de nouer des relations de confiance et d'identifier plus finement les besoins de ce public pour développer ensuite des réponses adaptées en terme de parcours individuel ou construire des interventions thématiques spécifiques (ex : santé/bien-être) et des projets collectifs (ex : sortie culturelle). Les personnes accompagnées dans le cadre des ASL sont invitées plus globalement à participer à l'ensemble des actions et à la vie sociale du territoire.

Action mobilité : "J'apprends à faire du vélo" et ateliers de co-réparation

L'action "J'apprends à faire du vélo", accompagnée par une professionnelle des maisons de quartier et en partenariat avec le service des sports de la ville et métrovélo, s'inscrit dans une

approche d'insertion sociale, de sensibilisation à d'autres modes de déplacements plus écologiques et de santé à travers la pratique d'une activité physique régulière.

En effet, il s'agit pour des personnes qui sont limitées dans leurs démarches de vie quotidienne (démarches administratives etc.) du fait de leur faible degré de mobilité géographique et/ou dépendantes des transports en commun (horaires, dysfonctionnement du service...) d'apprendre ou réapprendre à faire du vélo. Cette action se déroule autour d'une dizaine de séances qui s'articulent autour de l'apprentissage du vélo mais aussi de la réalisation de petites réparations, d'une séance sur la piste d'éducation routière du CLJ et enfin autour de l'orientation/itinéraire avec des balades sur différents lieux de l'insertion socio-professionnelle (Maison de l'emploi, SLS, etc).

La session réalisée en 2024 a réuni 14 participantes (contre 7 en 2023) suite à un objectif de remobilisation du public.

En 2025, un nouveau partenariat avec l'ADTC dans le cadre du programme Vélo- Égaux a permis de consolider l'action en proposant 2 sessions complémentaires :

- ⊕ Une session Vélo-Égaux permettant à 14 personnes n'ayant jamais fait de vélo de suivre 12 séances d'avril à juin à raison de 2 fois par semaine avec l'ADTC
- ⊕ Une session d'apprentissage du vélo intermédiaire "savoir se déplacer en ville" de 6 séances proposée en parallèle par le CCAS et le service des sports pour 12 personnes

Afin de soutenir leur démarche d'insertion sociale durablement, les personnes ont également la possibilité d'acquérir un vélo à l'issue de l'action dans le cadre d'un partenariat avec l'association "Cycle and go" en bénéficiant d'une aide du CCAS à hauteur de 80 € en complément de l'aide de la métropole de manière à être autonome dans leurs futurs déplacements.

De même, depuis 2024, cette action s'inscrit dans une dynamique plus globale autour des mobilités déployée à travers également :

- ⊕ Des ateliers de co-réparation de vélo proposés sur chaque maison de quartier : 129 personnes ont participé à l'un des 15 ateliers mobiles de co-réparation, déployés sur les 5 territoires des maisons de quartier en partenariat avec deux ateliers solidaires de réparation de vélos, la recyclerie sportive et l'Incongrue. La moyenne de fréquentation a été de 9 personnes/ atelier
- ⊕ Un temps fort mobilité en 2024 : 350 personnes sont passés sur les stands et actions "mobilité"
- ⊕ Des permanences du conseiller mobilité M'Réseau : 25 personnes ont participé

Dans le cadre de ses missions d'accès aux droits et d'accompagnement au changement dans les pratiques liées à la vie quotidienne des habitants, les enjeux à consolider pour le secteur des maisons de quartier sont à la fois de pouvoir :

- ⊕ Inscrire l'information/sensibilisation et l'accompagnement au changement dans la durée et à différents niveaux dans un cadre de transition juste
- ⊕ Développer de nouveaux partenariats avec des associations de l'économie sociale et solidaire du bassin grenoblois sur ces questions de mobilité
- ⊕ Favoriser et soutenir les dynamiques habitantes et citoyennes sur les enjeux de mobilité (ex : bourse aux vélos enfants, atelier solidaire de réparation en formant des bénévoles...)

Actions jardin/environnement

Le jardin est un outil mobilisé par les équipes des maisons de quartier **dans un double objectif, à la fois, de développement du lien social et intergénérationnel** en privilégiant la mixité des publics y compris avec un public en perte d'autonomie (SDVS) **et de sensibilisation à l'environnement, la saisonnalité et à d'autres manières de consommer** (ex : ateliers de transformation, anti-gaspillage, troc etc.).

Le CCAS dispose d'un jardin collectif Chantegraine qui permet d'accompagner, avec l'appui d'un référent technique jardin, différents publics sur des temps de jardinage (semis, rempotage, défrichage, bricolage-aménagement du site etc.) et d'ateliers de sensibilisation pouvant mobili-

ser des partenaires en lien avec les thématiques abordées.

En complément, plusieurs maisons de quartier dispose d'un "espace jardin" autour de l'équipement qui se veut être un outil au service du lien social et de mobilisation des bénévoles et/ou de collectifs d'habitants pour créer des synergies en terme d'initiatives collectives autour du développement durable (jardin, composte, atelier de sensibilisation...).

D'autres actions développant les liens sociaux et l'insertion sont développées au sein des maisons de quartier, telles que les "cafés habitants" ou différents ateliers thématiques, support à l'échange.

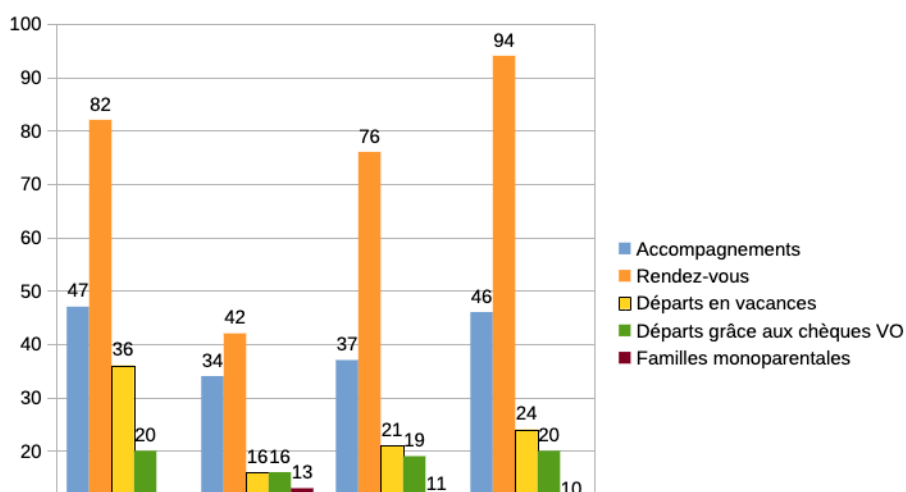
Accompagnements vacances

L'accompagnement aux projets vacances a pour objectifs de permettre aux personnes de prendre du temps pour elles et de sortir du quotidien, de favoriser les liens sociaux et intra-familiaux, de lutter contre les logiques d'isolement et d'exclusion et de contribuer à la lutte contre les inégalités.

Pour cela, le CCAS propose des accompagnements collectifs et individuels pour lever les freins aux départs en vacances qui peuvent être multiples (financiers, culturels, personnels, ...) et actionne différents outils visant à diminuer le coût financier et/ou à faciliter l'organisation du séjour (Vacances ouvertes, Vacaf...)

Ainsi, chaque année, les CESF des maisons de quartier reçoivent entre 35 et 45 ménages souhaitant bénéficier de simples conseils ou d'un accompagnement sur un projet de départ en vacances. En 2024 et 2025, environ 45 % des ménages qui sollicitent cet accompagnement ont un Quotient familial < à 450, sachant que les leviers en terme d'aide financière sont pour les ménages ayant un QF < à 900.

Évolution des accompagnements et départs entre 2022 et 2025



Parmi l'ensemble des personnes reçues, certaines sont suffisamment autonomes pour poursuivre la préparation de leur projet vacances et cela fait l'objet d'un seul rendez-vous ; par contre celles qui souhaitent un accompagnement global, bénéficient de plusieurs rendez-vous pour travailler sur la globalité du projet et lever les freins identifiés.

Ainsi, parmi les départs en vacances effectifs, une vingtaine de ménages bénéficient chaque année des chèques "Vacances Ouvertes" qui permettent de prendre en charge une partie du coût du séjour.

Parmi ces ménages, les familles monoparentales représentent au moins la moitié des ménages.

Toutefois, au regard du contexte d'inflation et de la précarité accrue de certains ménages qui ne

peuvent pas partir malgré les aides parfois insuffisantes, le CCAS a proposé au Conseil d'administration de février 2024 de faire évoluer les critères tels que définis jusqu'à présent en renforçant la participation du montant de l'aide au dispositif Vacances Ouvertes ainsi que le nombre de départs aidés concernant les familles monoparentales (passant de 2 à 3 départs aidés possibles). Les différentes évolutions ont été inscrites dans un nouveau règlement intérieur.

De même, en complément, le CCAS a proposé en 2025 un mini-séjour collectif en direction de quelques familles, identifiées dans le cadre de ces accompagnements et pour lesquels les freins financiers mais également liés à la capacité d'un départ autonome étaient trop importants. Ainsi, offrir la possibilité d'un premier départ dans un cadre collectif et sécurisant à un coût très accessible est une réponse complémentaire, soutenue par la Caf dans le cadre de VSC, pour renforcer ces accompagnements aux vacances.

4.9.3 Insertion, autonomie et citoyenneté des jeunes

Rappel : Le Pij est un lieu d'accueil de proximité pour toutes et tous. C'est un lieu d'informations générales pour les jeunes de 11 à 25 ans. La majorité des jeunes qui fréquentent le Pij ont entre 15 et 21 ans.

En 2023, le Pij a accueilli au total 1412 jeunes, contre 1308 en 2022 avec une bonne mixité de genre puisqu'en 2023 49 % sont des filles contre 47 % de garçons et 4 % ne sont pas renseignés.

Le Pij, dans le cadre de l'organisation du service, porte et coordonne les actions ayant un rayonnement territorial à savoir :

- ⊕ **Les chantiers jeunes** permettent aux jeunes d'avoir une première expérience professionnelle et de leur faire découvrir les attendus d'un emploi. C'est une activité importante au Pij, pour les jeunes Martinénois et les services de la ville qui a connu une augmentation régulière entre 2021 et 2023. En effet, en 2023, 160 chantiers jeunes ont été réalisés, contre 126 en 2021, soit une augmentation de 27 %
- ⊕ **Les jobs d'été** permettent également aux jeunes la découverte d'une première expérience professionnelle, au sein des différents services de la ville, sur des périodes plus longues et des missions spécifiques, liées à la période d'été
- ⊕ **Clean Ton quartier** : cette action citoyenne vise à sensibiliser et responsabiliser les jeunes au respect du cadre de vie de leur quartier et plus largement de leur ville
- ⊕ **Place aux jeunes** : cet événement vise à favoriser la participation des jeunes à la vie de la cité, notamment par le biais d'activités d'expression et d'éducation aux médias, mais également par des activités de découverte artistique, sportive et culturelle
- ⊕ **Cérémonie citoyenne** : chaque année, les élus martinénois accueillent les jeunes nouvellement majeurs, en amont de leur première participation à la vie électorale, pour un temps d'échange autour de la vie politique et de la fonction d' élu

Le Pij travaille en lien très étroit avec les partenaires éducatifs du territoire, ainsi que les acteurs de l'insertion, afin d'aller à la rencontre des jeunes (collèges, lycée) et de leur permettre de bénéficier de passerelle vers d'autres lieux d'accompagnement (éducation spécialisée avec l'Apase, mission locale, Afev, etc.).

4.9.4 Handicap

En référence à la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap et à son projet d'une ville pour tous, Saint-Martin-d'Hères met en œuvre une politique handicap intégrée dans ses services qui ont développé des connaissances et des compétences dans la prise en compte des personnes en situation de handicap.

Par ailleurs, la ville s'est dotée courant 2024 d'un poste de chargé de mission ABS (analyse des besoins sociaux)/Handicap. Ce poste a pour objet de favoriser l'animation transversale de la politique handicap et sa connaissance, notamment à travers l'organisation de la Commission communale pour l'accessibilité (CCA), le recensement des actions et la coordination avec les acteurs. Ainsi, la CCA s'est réuni en avril 2025 autour des points thématiques accessibilité Ad'AP

et du pôle éducation inclusive.

Pour répondre à des besoins plus spécifiques, la ville a intégré le service commun accessibilité de la métropole.

Le service commun accessibilité propose notamment :

- ⊕ **La formation des agents à l'accessibilité :**
 - formation des agents d'accueil à l'accessibilité et aux handicaps
 - formation des agents techniques à l'accessibilité
- ⊕ **L'expertise/conseil dans les projets d'accessibilité**
 - concertation avec les usagers et associations relevant du champ du handicap sur les projets ERP et espaces verts

FOCUS CULTURE ET ACCESSIBILITÉ

Des séances de cinéma ouvertes à tous sont co-organisées par Loisirs pluriel porte des Alpes et l'Alpysia au sein du cinéma municipal. Ces projections sont adaptées pour que des personnes en situation de handicap, principalement invisible, puissent suivre une projection en s'y sentant bien (environ 6 projections par an).

En 2024, 406 spectateurs sont comptés pour les 5 séances organisées. C'est 63,7 % de spectateur en plus qu'en 2022. La salle de projection est équipée d'un système TWAVOX, de 4 places PMR et réalise régulièrement des séances sous-titrées.

Le conservatoire adapte ses activités afin que tous martinérois, en situation de handicap ou non, puissent accéder à l'offre. Cela se traduit notamment par une équipe enseignante sensibilisée et formée à accueillir tout public et l'adaptation du planning d'enseignement.

LISTE DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COLLECTIVITÉ LOCALE COMPÉTENTE

Saint-Martin-d'Hères	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE PSU	Salvador Allende - 7 rue Paul Gueymard - Saint-Martin-d'Hères Gabriel Péri - 18 rue colonel Manhès - Saint-Martin-d'Hères Jeanne Labourbe - 42 rue Edmond Rostand - Saint-Martin-d'Hères Alexandra David-Néel - 21 rue Pierre Brossolette - Saint-Martin-d'Hères Romain Rolland - 5 avenue Romain Rolland - Saint-Martin-d'Hères Eugénie Cotton - 33 rue George Sand - Saint-Martin-d'Hères Accueil familial - 33 rue George Sand - Saint-Martin-d'Hères Essartié - 5 rue Rosa Luxembourg - Saint-Martin-d'Hères
EAJE micro-crèche Paje	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe Léa et Léo : <ul style="list-style-type: none"> - crèche Frida : 1 place Frida Kahlo - Saint-Martin-d'Hères - crèche Chopin : 2 rue Frédéric Chopin - Saint-Martin-d'Hères • Crèche Happy Days 15 avenue Gabriel Péri - Saint-Martin-d'Hères
Maisons d'assistants maternels	La MAM Ô Malices - 10 rue Colonel Manhès - Saint-Martin-d'Hères
Services d'accueil au domicile des parents	Convention entre la Ville et Depann'Familles Isère : association qui assure un service de dépannage en urgence et de courte durée, pour la garde à domicile des enfants de 0 à 6 ans, particulièrement sur des horaires atypiques et pour des personnes en situation de précarité ou dans des démarches de retour à l'emploi et propose, pour les enfants porteurs de handicap de 0 à 20 ans, des temps de garde, de répit, de soutien et des accompagnements éducatifs.
RPE	Nord et Nord Ouest - 44 avenue Benoît Frachon - Saint-Martin-d'Hères Sud et Centre - 33 rue George Sand - Saint-Martin-d'Hères
Structures mettant en place des dispositifs passerelles	
LAEP	La Boîte à Jeu - 22 rue Edmond Rostand - Saint-Martin-d'Hères
Maison des 1000 premiers jours/ Maison des parents	
Actions de soutien à la parentalité	Des actions au sein des maisons de quartier (voir Centres sociaux/Espace de vie sociale) Des actions menées par ou avec le soutien des Directions petite enfance et éducation, enfance, jeunesse de la Ville de Saint-Martin-d'Hères - 44 avenue Benoît Frachon Saint-Martin-d'Hères Quelques actions : <ul style="list-style-type: none"> • Le Labo des parents dans les maisons de quartiers : temps d'échanges organisés à destination des parents avec la présence de professionnels, sur des sujets en lien avec la parentalité, ex : communiquer avec mon ado. Action pluri partenariale. • Les ateliers parents - enfants dans les maisons de quartiers • Actions organisées dans le cadre des 1 000 premiers jours • Actions dans le cadre de la Quinzaine de la parentalité • Université populaire des parents (UPP)

<p>ALSH périscolaire/ ALSH extrascolaire</p>	<p>AL Péri Barbusse - 73 avenue Potié - Saint-Martin-d'Hères AL Péri Condorcet - 3 rue Doyen Gosse - Saint-Martin-d'Hères AL Péri Croizat - 22 rue Honoré de Balzac - Saint-Martin-d'Hères AL Péri Joliot-Curie - 9 avenue Jean Jaurès - Saint-Martin-d'Hères AL Péri Paul Langevin - 10 rue Jules Verne - Saint-Martin-d'Hères AL Péri Gabriel Péri - 2 rue Georges Politzer - Saint-Martin-d'Hères AL Péri Romain Rolland - 5 avenue Romain Rolland - Saint-Martin-d'Hères AL Péri Voltaire - 22 rue Edmond Rostand - Saint-Martin-d'Hères AL Péri Vaillant Couturier - Place du 8 Février 1962 - Saint-Martin-d'Hères AL Péri Saint-Just - 13 rue Le Corbusier - Saint-Martin-d'Hères AL Péri Paul Bert - 13 rue Chopin - Saint-Martin-d'Hères AL Péri Paul Éluard - 3 avenue Paul Éluard - Saint-Martin-d'Hères AL Péri Le Murier - Route du Murier - Saint-Martin-d'Hères AL Extra Barbusse - 73 avenue Potié - Saint-Martin-d'Hères AL Extra Paul Langevin - 10 rue Jules Verne - Saint-Martin-d'Hères AL Extra Le Murier - Route du Murier - Saint-Martin-d'Hères</p> <p>ALSH associatif porté par l'ESSM Kodokan Dauphiné : centre de loisirs porté par le Club de Judo</p>
<p>Accueils de jeunes</p>	<p>Point information jeunesse - 5 rue Albert Samain - Saint-Martin-d'Hères Les accueils collectifs de mineurs sont organisés au sein des maisons de quartier : ACM 11-14 ans et ACM 14-17 ans ACM Gabriel Péri- 16 rue Pierre Brossolette - Saint-Martin-d'Hères ACM Louis Aragon - 27 rue Chante-Grenouille - Saint-Martin-d'Hères ACM Romain Rolland - 5 avenue Romain Rolland - Saint-Martin-d'Hères ACM Paul Bert - 4 rue Frédéric Chopin Saint-Martin-d'Hères et la Salle Elsa Triolet</p> <p>Les référents de proximité sont présents sur les maisons de quartier : Paul Bert, Romain Rolland, Fernand Texier, et Louis Aragon. Des accueils de proximité sur les maisons de quartiers pour les 11-17 ans sont tenus par les animateurs les jours suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mercredi de 14 h à 17 h pour les 11-14 ans et de 17 h à 19 h pour les 15-17 ans • vendredi de 17 h 30 à 19 h pour les 15-17 ans • samedi de 14 h à 19 h pour les 11-17 ans <p>Un passeport jeunes couvrant ces activités, permet d'accéder à l'offre jeunesse du territoire comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les accueils jeune 11-17 ans en semaine - l'aide aux devoirs - les activités intra-muros ne nécessitant pas de surcoût spécifique - des activités encadrées par les animateurs de proximités - les accueils de loisirs 11-17 ans sur les périodes de vacance, les mercredis, et samedis.
<p>CLAS (Contrat local Accès à la scolarité</p>	<p>Porté par la Confédération Syndicale Des Familles 38 (CSF 38) pour 1 école de la commune : école Voltaire - 22 rue Edmond Rostand - Saint-Martin-d'Hères</p>
<p>Centres sociaux/ Espace de vie sociale</p>	<p>Maison de quartier Gabriel Péri - 16 rue Pierre Brossolette - Saint-Martin-d'Hères Maison de quartier Fernand Texier - 163 avenue Ambroise Croizat - Saint-Martin-d'Hères Maison de quartier Aragon - 27 rue Chante-Grenouille - Saint-Martin-d'Hères Maison de quartier Romain Rolland - 5 avenue Romain Rolland - Saint-Martin-d'Hères Maison de quartier Paul Bert - 4 rue Frédéric Chopin - Saint-Martin-d'Hères</p>
<p>Associations financées par la Caf</p>	<p>- Le Baz'Arts - 63 avenue du 8 Mai 1945 - Saint-Martin-d'Hères - Du vent dans les voiles - 6 rue Yves Farges Saint-Martin-d'Hères</p>



PLAN D' ACTIONS 2026 - 2030 - MOYENS MOBILISÉS PAR CHAQUE SIGNATAIRE DANS LE CADRE DES OBJECTIFS PARTAGÉS

Axe 1 : Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance - SPPE

- ⊕ Fiche action 1 : maintenir et développer les places d'accueil
- ⊕ Fiche action 2 : rendre accessible l'offre notamment pour les familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de travail, de leur état de santé, d'une situation de handicap ou de la faiblesse de leurs ressources
- ⊕ Fiche action 3 : renforcer la qualité de l'accueil et favoriser l'attractivité des métiers de la petite enfance
- ⊕ Fiche action 4 : informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents

Axe 2 : Accompagner les familles tout au long de la vie en tenant compte de leur diversité

- ⊕ Fiche action 5 : favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes à travers une offre enfance jeunesse adaptée
- ⊕ Fiche action 6 : conforter le soutien à la fonction parentale en direction des publics ayant des besoins spécifiques
- ⊕ Fiche action 7 : accompagner enfants, jeunes et familles dans un monde numérique et relationnel en mutation

Axe 3 : Soutenir l'accès aux droits et le vivre ensemble

- ⊕ Fiche action 8 : renforcer l'accompagnement des publics éloignés du numérique
- ⊕ Fiche action 9 : renforcer l'accès aux droits autour du logement public et privé
- ⊕ Fiche action 10 : animer la vie sociale et le vivre ensemble
- ⊕ Fiche action 11 : coordonner l'action sociale territorialisée

Axe 1. Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance - SPPE

Cet axe constitue le socle minimum des attendus du plan d'actions du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant

Tableau récapitulatif des compétences des autorités organisatrices des modes d'accueil des jeunes enfants par la commune

Nom de la commune (indiquer seulement les communes qui exercent au moins une compétence d'AO)	Nombre d'habitants	Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire	Informier et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents	Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil ; les communes de + de 10 000 habitants élaborent un schéma de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant	Soutenir la qualité des modes d'accueil ; les communes de + 10 000 habitant se dotent d'un relais petite enfance (RPE) à compter du 1 ^{er} janvier 2026
Commune D	+ 10 000	<input checked="" type="checkbox"/> Exercée par la commune ou <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI	<input checked="" type="checkbox"/> Exercée par la commune ou <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI	<input checked="" type="checkbox"/> Exercée par la commune ou <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI	Indiquer si la commune conserve cette compétence ou la transfère à l'EPCI : compétence gardée par la commune

FICHE ACTION 1	Maintenir et développer les places d'accueil
Domaine d'intervention	Petite enfance, accès aux droits et aux services
Diagnostic initial	<p>Constat : La collectivité exerce la mission d'Autorité organisatrice concernant l'accueil du jeune enfant. À ce titre elle exerce les compétences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • recensement des besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil • information et accompagnement des familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents • la planification, au vu du recensement des besoins le développement des modes d'accueil qui prend la forme d'un schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant • soutenir la qualité des modes d'accueil recensés sur son territoire <p>L'offre d'accueil petite enfance est composée sur le territoire de Saint-Martin-d'Hères : d'accueil collectif municipal, d'accueil collectif privé et d'accueil privé individuel. Voir page ci-après : Récapitulatif des structures existantes [...] d'accueil du jeune enfant. L'implantation de l'offre publique révèle un déséquilibre entre l'offre et la demande entre le Nord et le Sud de la commune. Les petites structures se révèlent difficiles à gérer (plannings, gestions des absences) et leurs bâtiments sont peu performants. Les structures de taille moyenne sont plus faciles à gérer en termes de planning et les professionnels préfèrent travailler dans une grande équipe. Un projet de rénovation d'une école est à l'étude permettant d'ouvrir un équipement de 40 places, et de fermer deux petites crèches. Un équipement géré par un bailleur est en cours de réhabilitation pour accueillir la halte garderie de l'Essartié. Par ailleurs le nombre d'assistantes maternelles est en baisse sur le territoire. La commune au travers de ses RPE cherche à susciter des vocations en menant des actions de promotion du métier, et en accompagnant ces professionnelles de façon régulière.</p> <p>Les enjeux identifiés</p> <ul style="list-style-type: none"> - restructurer l'offre : <ul style="list-style-type: none"> • répartir plus équitablement l'offre en fonction de la demande entre les territoires Sud et Nord • optimiser les moyens humains et apporter des locaux plus conformes aux besoins actuels - soutenir la qualité du travail et attractivité des structures petite enfance : faire évoluer les compétences (cf fiche action 3) - soutenir l'activité des assistantes maternelles : promotion du métier, soutien dans l'exercice de leurs fonctions, soutien à l'implantation des MAM <p>Documents cadres</p> <ul style="list-style-type: none"> - Référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant - juillet 2025 - Guide de l'action sociale pour les partenaires - 2024 dont appels à projet Caf : actions collectives de soutien à la parentalité - charte nationale d'accueil du jeune enfant - schéma départemental de service aux familles - diagnostic CTG 2025
Objectifs spécifiques	Maintenir et développer les modes d'accueil
Publics cibles	Petite enfance
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un état des lieux de la demande et des réponses d'accueil, avec une approche territoriale : cartographie de la demande et de l'offre - Adapter les structures et les projets pour répondre à l'évolution des pratiques : évolution des espaces extérieurs, augmenter le plus possible le temps passé à l'extérieur - Mettre en place des actions de valorisation du métier d'assistante maternelle (AM) et de leur accueil auprès des familles : aller-vers les candidat.e.s au métier d'AM, organiser des réunions avec France Travail, la maison pour l'emploi, orienter vers les informations collectives organisées par le Département, temps auprès des familles : les avantages de l'accueil individuel (ex : forum) - Apporter des réponses étayées aux demandes d'implantation des structures : pouvoir argumenter sur la pertinence ou non de l'implantation d'une crèche
Échéances de réalisation	2026-2030
Porteur de l'action	Direction petite enfance

Services mobilisés et partenaires externes	Ville avec la direction services techniques, la direction petite enfance, la direction santé publique et environnementale, CCAS, Caf, Département de l'Isère (PMI), AIH
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un outil d'évaluation des besoins - Nombre de places d'accueil - Type de mode d'accueil - Nombre de réhabilitation-implantation de structures - Verbatims perception des familles et des professionnels quant à l'évolution de l'offre

FICHE ACTION 2	Rendre accessible l'offre notamment pour les familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de travail, de leur état de santé, d'une situation de handicap ou de la faiblesse de leurs ressources
Domaine d'intervention	Petite enfance, accès aux droits et aux services, handicap
Diagnostic initial	<p>Constat Dans les accueils publics, le taux de familles en situation de pauvreté est surreprésenté ; en revanche le taux de familles monoparentales est en diminution (17 % en 2020, 12,3 % en 2024) En 2024 : 5 enfants en situation de handicap avérée, 3 ont entamé un parcours de soin/diagnostic, et 13 familles ont été accompagnées sans donner de suite concrète. Accompagnement handicap par la Ville : la direction petite enfance a une équipe dédiée à l'accompagnement de la santé des enfants : le référent RSAI, l'accompagnatrice santé et la psychologue. Elles mènent un travail coordonné auprès des directions de crèche. Quand les enfants entrent à l'école, un relai est fait avec la direction enfance, et en accord avec la famille avec le pôle handicap. Par ailleurs, la direction petite enfance instruit des demandes d'entrée dérogatoires en crèche, orientées par des travailleurs sociaux (notamment la PMI et l'ASE). Ainsi une quinzaine d'enfants entrent en crèche de manière prioritaire par an. Ces enfants font l'objet d'un co accompagnement avec les référents qui les ont orientés. Parfois certains enfants souffrent également de problématiques de santé.</p> <p>Les enjeux identifiés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rencontrer l'ensemble des familles en demande d'accueil du jeune enfant, connaître et évaluer leurs besoins - Répondre aux familles rencontrant des difficultés, pouvoir les orienter sur les bons services - Qualifier le personnel sur l'accueil des enfants qui vivent dans des familles rencontrant des difficultés : primo arrivants dans des dispositifs de logement, familles précarisées, problèmes de maltraitance, violence intra conjugale - Qualifier le personnel sur l'accueil et l'accompagnement d'enfants en situation de handicap <p>Documents cadres</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant - juillet 2025 - le guide "repérer et agir" réalisé par la Direction petite enfance - le Guide de l'action sociale pour les partenaires - 2024 dont Appels à projet Caf : actions collectives de soutien à la parentalité - Charte nationale d'accueil du jeune enfant - règlement des établissements petite enfance de Saint-Martin-d'Hères - Le schéma départemental de service aux familles - Diagnostic CTG 2025
Objectifs spécifiques	Rendre accessible l'offre notamment pour les familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de travail, de leur état de santé, d'une situation de handicap ou de la faiblesse de leurs ressources
Publics cibles	Familles rencontrant des difficultés : dans leur parentalité, dues à une situation de précarité, dues à des situations de santé de l'enfant, du parent
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la mise en place du guichet unique - Accompagner les familles vers/dans les réseaux liés au handicap et la scolarité : observation des enfants par la psychologue, la coordination RSAI/directrice/psychologue autour de la famille, faciliter les démarches auprès de la MDPH, les réseaux de diagnostic, l'Éducation nationale - Maintenir la fonction de RSAI partagée entre une puéricultrice et un médecin - Poursuivre le soutien aux équipes par la présence d'une psychologue à temps plein, par de l'analyse de la pratique, le financement de l'intervention d'une psychomotricienne et la formation régulière des équipes sur repérer et agir dans les situations d'enfance en danger - Consolider le partenariat avec le Département pour l'accueil des enfants suivis par la PMI, l'ASE (co-accompagnement, prise en charge), avec le CCAS pour les familles qui suivent les ateliers sociolinguistiques, avec les associations d'accompagnement vers le logement
Échéances de réalisation	2026-2030
Porteur de l'action	Direction petite enfance

Services mobilisés et partenaires externes	Département avec MDPH, PMI, ASE, service social, CCAS, CMP, CAMSP, CPTS, Psip Ville avec la direction petite enfance et le pôle handicap Ville, enseignant référent de l'Éducation nationale, Caf
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de familles rencontrant des situations difficiles - Ressources des familles accueillies - Nombre de familles monoparentales enregistrées dans le cadre des accueils - Nombre de familles orientées par des services sociaux, et suites données - Nombre et type de soutien aux équipes mis en place (séances d'analyse de la pratique, formations internes et externes, ...) - Verbatims perception des professionnels sur le soutien apporté - Évaluation qualitative du maintien du médecin sur la mission RSAI (freins, leviers, perspectives) - Nombre d'instances partenariales - Fonctionnement du partenariat : freins, leviers et perspectives

FICHE ACTION 3	Renforcer la qualité de l'accueil et favoriser l'attractivité des métiers de la petite enfance
Domaine d'intervention	Petite enfance, accès aux droits et aux services, handicap
Diagnostic initial	<p>Constat Les métiers et les référentiels de la petite enfance sont en pleine transformation, dans un contexte de pénurie de personnes qualifiées. La commune a su accompagner les réformes par une réflexion collective sur ces évolutions et une structuration hiérarchique qui stabilise les équipes. La formation continue, en équipes, les analyses de la pratiques sont une nécessité dans ces métiers. La qualification du personnel, la stabilité des équipes, et le soutien de l'engagement professionnel par une dynamique de projets sont les gages du maintien de la qualité d'accueil. Au-delà de la réponse aux besoins des enfants : besoin affectifs, de motricité, de culture, de nature, de stimulation, le service public doit veiller à l'égalité des chances entre les enfants, et accompagner les familles dans leurs diversités et difficultés.</p> <p>Les enjeux identifiés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Restructurer l'offre : optimiser les moyens, adapter les locaux (cf fiche 1) - Répondre au référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant - Créer un socle commun de travail à partir du référentiel qualité pour l'ensemble des personnes accueillant des jeunes enfants - S'adapter à la pénurie de personnels qualifiés sur le marché de l'emploi - Mettre en adéquation les compétences des personnels et l'évolution de leur catégorie dans la fonction publique - Développer l'éducation par la nature : cette approche nécessite de repenser l'organisation, le poste des professionnel.le.s. Cette approche est favorable au bien être au travail, et porteuse de sens - Former l'encadrement à la slow pédagogie, et progressivement s'approprier ses concepts (valoriser la curiosité, élargir les possibles des jeux habituels, proposer des espaces qui répondent simultanément aux besoins de l'enfant) <p>Documents cadres</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant - juillet 2025 - le guide "repérer et agir" réalisé par la Direction petite enfance - le Guide de l'action sociale pour les partenaires - 2024 dont appels à projet Caf : actions collectives de soutien à la parentalité - Charte nationale d'accueil du jeune enfant - Le schéma départemental de service aux familles - Livret pédagogique réalisé par la Direction petite enfance pour le personnel et les parents - Règlement des établissements petite enfance de Saint-Martin-d'Hères - Diagnostic CTG 2025
Objectifs spécifiques	<ol style="list-style-type: none"> 1. Soutenir la qualité de l'accueil 2. Soutenir/développer les compétences des équipes et améliorer l'attractivité
Publics cibles	Petite enfance, professionnelle.s de la petite enfance

Modalités de mise en œuvre	<p>Pour soutenir la qualité de l'accueil</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser les locaux, le temps présence hors et dans les locaux (le travail avec et dans la nature), choisir des supports et du matériel adaptés afin de répondre aux besoins affectifs de l'enfant et son développement, en lien avec un groupe de travail ad hoc - Accompagner les agents par un encadrement soutenant et de l'analyse de la pratique - Organiser des temps de développement des compétences : des formations sur : la notion d'égalité filles garçons, le consentement (réflexion sur la création d'un "consentomètre"), poursuite du groupe de travail pour approfondir le soutien du développement du langage, des journées pédagogiques sur la notion de référence et d'observation - Poursuivre le travail avec et autour de la culture : séance de cinéma, spectacle, musées, travail avec les médiathèques, réfléchir à un dispositif qui prolonge "les livres à soi". <p>Pour soutenir/développer les compétences et améliorer l'attractivité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place de 3 journées pédagogiques par an - Poursuivre la formation par l'apprentissage des auxiliaires de puériculture - Développer un dispositif d'accompagnement des agents désireux de progresser par la VAE (Validation des acquis de l'expérience) ex : diplôme d'auxiliaire de puériculture - Poursuivre les formations internes : sur les enfants en situation de handicap, sur l'autisme, sur la protection de l'enfance, les analyses de pratique - Mettre en place une formation sur le thème de la slow pédagogie, afin d'aborder les fondamentaux, réfléchir sur ses pratiques et les faire évoluer. - Mettre en place des groupes de travail transversaux et inter compétences afin de poursuivre les changements de pratiques - Organiser un temps de travail inter structure sur le référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant afin de soutenir le développement des compétences des professionnel.le.s - Réfléchir à la mise en place du bonus attractivité : évaluer l'impact économique
Échéances de réalisation	2026-2030
Porteur de l'action	Direction petite enfance
Services mobilisés et partenaires externes	Ville avec la direction petite enfance et la direction des ressources humaines, CNFPT (Centre national de la Fonction publique territoriale), Caf
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'adéquation entre qualifications recherchées et recrutées - Nombre de professionnels ayant évolué vers un diplôme supérieur - Nombre de temps de travail avec les professionnels privés et thèmes travaillés - Type d'actions menées en lien avec la nature, temps passé en extérieur, freins, leviers et perspectives - Nombre et type de temps formatifs - Nombre de jours de formation et thématiques - Verbatims sur les apports perçus par les professionnel.le.s à la suite des temps de soutien et de développement de compétences

Récapitulatif des structures existantes sur la petite enfance et des projets envisagés dans le cadre du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant

Nom de l'autorité organisatrice compétente pour la planification de l'offre : **Ville de Saint-Martin-d'Hères**

Type de mode d'accueil/ dispositif	Nombre de places ou nombre d'ETP RPE	Projection sur la durée de la CTG					Évaluation des besoins en matière d'emplois et de compétences pour répondre aux projections	Autres besoins identifiés (démarche IDA, difficultés identifiées, partenariat spécifique...)	Si projets d'investissements en matière de rénovation, d'aménagement et de création d'équipements, de services		
		2026	2027	2028	2029	2030			Préciser le typ de projets : rénovation, construction, transplantation, aménagement, extension...	Coûts et calendriers prévisionnels (années cibles) des opérations envisagées - À titre indicatif -	Ingénierie et moyens humains nécessaires pour conduire les projets d'investissement
EAJE PSU (places)		223 Ville et 55 UGA L'UGA ne pourra probablement offrir que 30 places en 2026	223 Ville et 55 UGA	228 Ville si réhabilitation de crèche et 55 UGA	228 Ville si réhabilitation de crèche et 55 UGA	228 Ville si réhabilitation de crèche et 55 UGA	Postes offre publique : - 6 puéricultrices/ infis - 14 éducateur de jeunes enfants (EJE) - 43 APU - 25 assistants éducatifs Pour les micro crèches - 2 EJE - 6 assistants éducatifs - 2 APU Postes pour la crèche de L'UGA : - 4 EJE - 1 puéricultrice - 5 APU - 3 ASPE - 2 agents entretien		- Transplantation des crèches ADN et Labourbe - Rénovation de la cour de Romain Rolland, conformité au projet grandir avec la nature	2026/27/28 ? en cours de validation 2 000 000 euros 2026/27/28 ? en cours de validation 160 000 euros	Un cabinet d'étude coordonne le projet
Micro crèche Paje (places)		36	36	36	36						

Récapitulatif des structures existantes sur la petite enfance et des projets envisagés dans le cadre du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant

Nom de l'autorité organisatrice compétente pour la planification de l'offre : **Ville de Saint-Martin-d'Hères**

Type de mode d'accueil/ dispositif	Nombre de places ou nombre d'ETP RPE	Projection sur la durée de la CTG					Évaluation des besoins en matière d'emplois et de compétences pour répondre aux projections	Autres besoins identifiés (démarche IDA, difficultés identifiées, partenariat spécifique...)	Si projets d'investissements en matière de rénovation, d'aménagement et de création d'équipements, de services		
		2026	2027	2028	2029	2030			Préciser le typ de projets : rénovation, construction, transplantation, aménagement, extension...	Coûts et calendriers prévisionnels (années cibles) des opérations envisagées - À titre indicatif -	Ingénierie et moyens humains nécessaires pour conduire les projets d'investissement
Assistants maternels (hors MAM) (places)		220	220	220	220		110 assistant·tes maternelles				
RPE (Nombre ETP)		4	4	4	4						
Dispositifs passe-relles	Pas de projet										

FICHE ACTION 4	Informier et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents
Domaine d'intervention	Petite enfance, parentalité, accès aux droits et aux services, handicap, accompagnement social
Diagnostic initial	<p>Constat La direction petite enfance rencontre les familles : - lors du guichet unique pour la recherche d'accueil en crèche et/ou chez un-e assistant-e maternel-le - lors des accueils en structure d'accueil - au LAEP : lieu d'accueil enfants parents Une information collective est organisée une fois par mois pour informer les futurs parents de l'offre existante, et leur apporter des clés pour choisir le meilleur mode de garde pour eux et leur enfant. Sur toutes ces phases une attention est portée au bien-être de l'enfant et de sa famille, à la pertinence des informations/relais. <i>Voir Annexe 3</i></p> <p>Les enjeux identifiés - Apporter une réponse adaptée aux besoins de la famille - Développer des actions autour des 1 000 premiers jours - Informer l'ensemble des familles, y compris celles qui n'ont pas recours à un mode de garde</p> <p>Documents cadres - Le Référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant - juillet 2025 - le Guide de l'action sociale pour les partenaires - 2024 dont Appels à projet Caf : actions collectives de soutien à la parentalité - Diagnostic CTG 2025 - Contrat local de santé 2025-2029, fiche action n°8 et n°11</p>
Objectifs spécifiques	Informier et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents
Publics cibles	Familles avec jeune(s) enfant(s), futurs parents
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir les modalités actuelles d'accueil et d'information : guichet unique, LAEP, accueils en structures - Étudier la nécessité de créer un outil d'information à donner aux familles par l'état civil - Développer un axe afin de rencontrer toutes les familles (lien avec la fiche action n°6 concernant le soutien à la parentalité) <p>Un axe autour des 1 000 premiers jours est en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser un temps fort tous les deux ans, événement qui permet de regrouper au même endroit un certain nombre de partenaires qui contribuent au bien-être des parents et enfants - Réaliser un questionnaire sur les besoins des familles pour construire une offre qui répondent aux questions que soulèvent les familles de jeunes enfants - Animer un réseau de partenaires autour des 1000 premiers jours et co-construire des actions collectives et des outils
Échéances de réalisation	2026-2030
Porteur de l'action	Direction petite enfance
Services mobilisés et partenaires externes	CCAS, Département, UGA, Caf, Pôle santé interprofessionnel, Ville avec la direction petite enfance, la direction santé publique et environnementale et la direction des affaires culturelles
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de familles qui fréquentent le temps fort 1 000 premiers jours - Satisfaction perçue des familles lors du temps fort 1 000 premiers jours - Nombre et diversité des actions dans le cadre du temps fort 1 000 premiers jours - Nombre de familles qui fréquentent les actions collectives - Type et nombre de thématiques abordées

Axe 2. Accompagner les familles tout au long de la vie en tenant compte de leur diversité

FICHE ACTION 5	Favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes à travers une offre enfance jeunesse adaptée
Domaine d'intervention	Enfance, jeunesse, accès aux droits et aux services, animation de la vie sociale, handicap
Diagnostic initial	<p>Constat</p> <p>La ville de Saint-Martin-d'Hères déploie une politique éducative ambitieuse qui vise à garantir l'égalité des chances et l'accès de tous les enfants et jeunes à des loisirs éducatifs, sportifs et culturels. Cette ambition se traduit notamment à travers le Projet éducatif de territoire, le Plan mercredi ou encore le Plan éducation inclusive 2024-2026.</p> <p>Soucieuse de rendre cette offre accessible à l'ensemble des familles, la commune propose une politique tarifaire attractive et solidaire, ainsi qu'une organisation simplifiée des inscriptions grâce à un guichet unique. Ces dispositifs visent à lever les freins financiers et administratifs qui pourraient limiter l'accès aux activités proposées.</p> <p>La commune a fait le choix de conserver une organisation du temps scolaire à 4,5 jours, qui semble la plus favorable à la réussite scolaire de tous les enfants, notamment les plus fragiles, et qui permet de renforcer la complémentarité entre temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.</p> <p>L'attention portée à la qualité de l'accueil sur les temps péri et extrascolaires constitue une priorité municipale. Elle se traduit par la structuration d'équipes permanentes de professionnels qualifiés et formés. Les accueils péri et extrascolaires sont organisés par la ville et tous déclarés en accueil de loisirs auprès du SDJES, ce qui permet à la Ville de bénéficier de la prestation de service ordinaire (PSO).</p> <p>L'inclusion est au cœur de la démarche éducative de la Ville. Le pôle éducation inclusive, ainsi que les formations spécifiques proposées aux équipes, favorisent l'accueil de tous les enfants, y compris ceux en situation de handicap.</p> <p>Enfin, l'offre culturelle et sportive de Saint-Martin-d'Hères témoigne d'une volonté affirmée d'ouverture et de diversification. À travers des dispositifs tels que 1,2,3 Culture ! ou le label 100 % Éducation artistique et culturelle, la commune favorise l'accès de tous à la culture et aux pratiques artistiques. L'ensemble de ces actions traduit l'engagement fort de la Ville en faveur de l'égalité des chances, en permettant à chaque enfant, quel que soit son contexte, de bénéficier d'expériences éducatives de qualité et de s'épanouir dans un cadre sécurisé et inclusif.</p> <p>En 2025, la ville a déposé un dossier de candidature à la labellisation "cité éducative" afin de renforcer son action éducative dans les quartiers du réseau d'éducation prioritaire. Le programme de réussite éducative, déjà mis en place à Saint-Martin-d'Hères, serait intégré au sein de cette cité éducative.</p> <p>Les enjeux identifiés</p> <p>Professionnalisation et formation continue des équipes d'animation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre les violences éducatives ordinaires. - Développer des pratiques favorisant le vivre-ensemble (compétences psycho-sociales notamment) - Favoriser la prise en compte du jeu comme outil éducatif. <p>Renforcement de l'inclusion des enfants et des jeunes en situation de handicap :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prolonger le travail de partenariat avec l'Éducation nationale - Travailler spécifiquement sur l'entrée dans l'adolescence et le passage au collège. <p>Lien familles/enfants/territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consolider les relations parents-enfants - Renforcer les actions d'accompagnement parental. <p>Diversité des publics et égalité d'accès :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la participation des filles aux activités sportives et culturelles. - Développer des actions intergénérationnelles encore peu présentes. <p>Réponse aux enjeux sociétaux actuels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer l'éducation au numérique et à ses usages responsables. - Mieux accompagner la santé mentale des jeunes. - Poursuivre l'ouverture culturelle et l'accès aux pratiques artistiques. - Encourager l'engagement citoyen et la participation des jeunes à la vie de la cité.

	Documents cadres Projet éducatif de territoire Plan mercredi Dossier de candidature "cité éducative" Diagnostic CTG 2025 Contrat local de santé 2025-2029, fiches actions n°5,11 et 12
Objectifs spécifiques	<ol style="list-style-type: none"> 1. Adapter l'offre jeunesse aux enjeux actuels : la mixité (fille garçon) dans les activités, le développement de la citoyenneté, le numérique, la santé mentale des jeunes, l'intergénérationnel et l'ouverture culturelle 2. Favoriser la prise en compte des enfants et des jeunes en situation de handicap dans la vie de la cité 3. Soutenir la qualité d'accueil des temps péri et extrascolaires 4. Étudier les conditions de développement d'un pôle jeu, dans une double dimension d'outil d'éducation et de média aux relations, et notamment dans une dynamique intergénérationnelle
Publics cibles	Enfants et jeunes dont ceux en situation de handicap, acteurs du champ de l'enfance et de la jeunesse
Modalités de mise en œuvre	<p>Pour adapter l'offre enfance jeunesse aux enjeux actuels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un groupe de travail partenarial pour définir les orientations et actions à développer vis-à-vis des enjeux identifiés dans le diagnostic réalisé dans le cadre du renouvellement de la CTG - Organiser des temps de culture commune entre les acteurs, notamment les acteurs de la jeunesse, l'enfance, la culture et la santé <p>Pour favoriser la prise en compte des enfants en situation de handicap dans la cité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un état des lieux sur la prise en compte des enfants et jeunes en situation de handicap dans les actions existantes menées par les acteurs culturels et sportifs - Renforcer la dynamique des passerelles école/collège concernant les enfants en situation de handicap (y compris dans les activités municipales) <p>Pour soutenir la qualité d'accueil des temps péri et extrascolaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre et développer la formation du personnel d'animation - Enrichir l'offre des accueils collectifs sur les enjeux culturels - Renforcer la continuité éducative entre les temps scolaires et les temps hors scolaires <p>Pour étudier les conditions de développement d'un pôle jeu, dans une double dimension d'outil d'éducation et de média aux relations, et notamment dans une dynamique intergénérationnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une étude de faisabilité d'un pôle jeu
Échéances de réalisation	2026-2030
Porteur de l'action	Direction éducation enfance jeunesse
Services mobilisés et partenaires externes	Ville avec la direction éducation enfance jeunesse (services périscolaire et extrascolaire, service jeunesse, le pôle éducation inclusive), la direction des affaires culturelles, la direction des sports et de la vie associative et la direction santé publique et environnementale CCAS (maisons de quartier), L'Éducation nationale : établissements scolaires du premier et second degré, Le service départemental à la jeunesse, l'engagement et aux sports (SD-JES), Caf
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Thèmes, types et nombre d'actions développées à destination des enfants et des jeunes répondant aux enjeux repérés - Thèmes, types et nombre de temps d'interconnaissance entre les acteurs enfance et jeunesse - Types d'actions identifiées à développer pour une meilleure prise en compte des enfants et jeunes en situation de handicap dans les actions culturelles et sportives - Nombre et type de formation ayant eu lieu à destination du personnel d'animation - Type d'évolution de l'offre des accueils collectifs - Types de possibilité pour la réalisation d'un pôle jeu

FICHE ACTION 6	Conforter le soutien à la fonction parentale en direction des publics ayant des besoins spécifiques
Domaine d'intervention	Parentalité, accès aux droits et aux services, handicap, accompagnement social
Diagnostic initial	<p>Constat Le CCAS et la Ville de Saint-Martin-d'Hères mènent des actions en direction des familles afin de les accompagner dans leur rôle éducatif et de renforcer le lien entre parents, enfants et institutions. Une offre riche est aujourd'hui déployée sur le territoire par les services petite enfance, enfance, jeunesse de la Ville et par le CCAS, notamment par les maisons de quartier dans le cadre de leurs Projets sociaux de territoire au titre de l'animation collective famille. Ce socle d'actions témoigne d'une volonté affirmée de soutenir la fonction parentale et de proposer des réponses adaptées aux besoins des familles. Elles permettent à de nombreux parents de trouver écoute, information et accompagnement dans leur quotidien, et contribuent à prévenir certaines situations de fragilité.</p> <p>Toutefois, plusieurs constats émergent. Les familles ayant des besoins spécifiques (familles monoparentales, parents isolés, en situation de précarité, familles migrantes, parents d'enfants en situation de handicap, familles confrontées à des problématiques de santé, etc.) rencontrent encore des difficultés d'accès aux dispositifs existants.</p> <p>De plus, les professionnels constatent une augmentation de sollicitations liées à de nouveaux enjeux : accompagnement des usages numériques, santé mentale des enfants et des jeunes, équilibre entre vie familiale et vie professionnelle, ou encore place des parents dans les parcours de scolarisation et d'inclusion. Ces évolutions renforcent la nécessité d'adapter les actions existantes et de développer une offre de soutien à la parentalité davantage ciblée. Le nombre de familles monoparentales est en augmentation à Saint-Martin-d'Hères, ce qui nécessite une prise en compte particulière de cet enjeu.</p> <p>Les enjeux identifiés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'accessibilité et la lisibilité des dispositifs de soutien à la parentalité, en particulier pour les familles les plus éloignées des services. - Adapter l'accompagnement aux besoins spécifiques des publics vulnérables : familles monoparentales, parents d'enfants en situation de handicap, en situation de précarité sociale ou économique, parents d'adolescents... - Renforcer le lien de confiance entre parents, institutions éducatives et acteurs sociaux, pour permettre une coéducation sereine. - Développer des actions innovantes répondant aux nouveaux besoins (numérique, santé mentale, etc). - Valoriser les compétences parentales et favoriser la participation des parents dans les espaces de décision et d'échange. - Mobiliser et coordonner l'ensemble des partenaires (Éducation nationale, associations, Caf, CCAS, services municipaux, Département) autour d'une stratégie commune en faveur de la parentalité. <p>Documents cadres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic CTG 2025 - les PST : projets sociaux de territoire 2026-2030 (Axe familles) des 5 maisons de quartiers - le Guide de l'action sociale pour les partenaires - 2024 dont Appels à projet Caf : actions collectives de soutien à la parentalité - Contrat local de santé 2025-2029, fiches actions 8 et 11
Objectifs spécifiques	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réaliser des diagnostics selon les problématiques identifiées 2. Consolider les expérimentations de la précédente CTG (2022-2025) 3. Développer de nouvelles réponses adaptées
Publics cibles	Parents (avec besoins spécifiques), acteurs intervenant auprès des familles
Modalités de mise en œuvre	<p>Pour réaliser des diagnostics selon les problématiques identifiées et développer de nouvelles réponses adaptées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Constituer un groupe de travail pour identifier les orientations du diagnostic et approfondir les besoins et prévoir les pistes d'actions à mettre en place - Définir une méthode et un calendrier <p>Pour consolider les expérimentations de la précédente CTG (2022-2025) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les actions engagées autour des 1 000 jours : le groupe de travail, le lancement du questionnaire 1 000 premiers jours (voir fiche action n°4)

	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les dynamiques des actions collectives à destination des parents : - le Labo des parents : l'animation du groupe des accueillants, le comité technique (département, Apase, SCHS et CCAS) et la mise en place des temps Labo des parents (1/ trimestre), la réflexion autour de la diffusion de la communication de cette action et le recueil des besoins auprès des parents - Handi' familles - l'Université populaire des parents (JPP) - la Quinzaine de la parentalité
Échéances de réalisation	2026-2030
Porteur de l'action	CCAS
Services mobilisés et partenaires externes	Ville avec la direction petite enfance, la direction enfance jeunesse, la direction santé publique et environnementale, la direction des affaires culturelles, le direction communication, CCAS (les maisons de quartier), la Caf, le Département, l'Éducation nationale, l'Apase, Chercheur-e, Psip, parents
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et types d'actions développées dans le cadre des 1000 premiers jours (Indicateurs complémentaires dans la fiche action 4) - Nombre et types d'actions collectives à destination des parents, avec enfants de plus de 3 ans, et type de besoins spécifiques concernés (familles monoparentales, parents d'enfants en situation de handicap, parents d'adolescents, ...) - Nombre de parents rencontrés - Observations des professionnel.le.s sur les actions collectives à destination des parents : leviers, freins, qualité des partenariats, perspectives - Verbatims des parents lors des actions organisées : ressentis, soutien perçu, éléments marquants/retenus

FICHE ACTION 7	Accompagner enfants, jeunes et familles dans un monde numérique et relationnel en mutation
Domaine d'intervention	Enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale
Diagnostic initial	<p>Constat</p> <p>L'enjeu du numérique est au centre des préoccupations tant des professionnels qui sont en lien avec les enfants/jeunes et leurs familles que des parents eux-mêmes en prise avec de nombreux questionnements. En effet, aujourd'hui le numérique occupe une place centrale dans le quotidien des familles tant du point de vu de la scolarité, des loisirs que de la vie sociale et amicale à travers les réseaux sociaux et l'IA, ce qui impacte nécessairement les relations et postures éducatives et parentales.</p> <p>Les différents acteurs présents sur le territoire (services ville et CCAS, Psip et Éducation nationale) mènent chacun de leur place des actions de sensibilisation ou d'accompagnement dans l'usage du numérique auprès de différents publics de la petite enfance à l'âge adulte sans toutefois avoir une vision d'ensemble de ce qui se fait. Ainsi, lors du Copil Parentalité du 6 février 2025, il a été mis en exergue l'importance de l'enjeu du numérique et de pouvoir le travailler de manière plus partenariale à l'échelle du territoire dans une logique de complémentarité. L'ensemble des acteurs présents se sont accordés sur le fait d'avoir une approche nuancée en abordant tant les aspects positifs que les enjeux sur la santé des enfants mais surtout pas moralisatrice auprès des publics.</p> <p>Par ailleurs, cette question du numérique n'est pas sans conséquence non plus sur l'évolution des relations interpersonnelles qui peuvent être observées par les équipes sur le terrain. En effet, les tensions sont particulièrement prégnantes ces dernières années autant entre les enfants eux-mêmes ou avec les parents qu'entre parents et adultes différents (parents/professionnels). Cela génère des situations de tension qui obligent les professionnels à se positionner différemment, en posture de médiation pour désamorcer ces situations. De plus, la frontière entre ce qui se passe dans et hors des établissements scolaires ou entre la vie privée et la vie publique est bousculée avec l'usage des réseaux sociaux. Ainsi, l'enjeu d'une responsabilité partagée et d'une cohérence de positionnement ou d'intervention entre les différents professionnels en lien avec les familles semble d'autant plus important à travailler collectivement.</p> <p>De plus, la santé mentale des jeunes est également une préoccupation partagée notamment au sein de la « commission ados » du Contrat local de santé Mentale qui observe des situations qui se dégradent pour de multiples raisons (précarité sociale et économique, famille épuisée, échec scolaire, isolement relationnel...) et engendre de la tension et des difficultés pour formuler et exprimer ses besoins.</p> <p>Face à ces situations relationnelles qui se détériorent, certains acteurs s'appuient sur les CPS (Compétences Psycho-sociales) afin de soutenir la capacité à nommer ses émotions et ses difficultés et faciliter la communication interpersonnelle et la recherche de solutions. De même, pour l'Éducation nationale, les CPS sont clairement un domaine fléché pour les enfants et les adultes, notamment dans le cadre de la prévention du harcèlement et des violences entre élèves.</p> <p>Au regard de l'ensemble de ces constats et de l'évolution du contexte sociétal de manière plus générale sur les enjeux numériques et relationnels, la nécessité d'imaginer des pistes et de créer une synergie entre les acteurs du territoire pour accompagner les familles est au centre de cette nouvelle CTG.</p> <p>Les enjeux identifiés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le travail en partenariat entre l'Éducation nationale, la Ville, le CCAS et les parents pour se coordonner, se compléter - La cohérence d'une stratégie de territoire sur l'enjeu du numérique à travers une coordination des actions dans une logique de complémentarité - La prise en compte de l'Intelligence Artificielle comme priorité en terme de réflexion pour accompagner les jeunes à capitaliser les atouts de l'IA dans leur parcours scolaire et personnel dans un objectif de lutte contre les inégalités. - Favoriser des relations interpersonnelles apaisées : les relations entre enfants, entre parents (autour des structures municipales et des établissements scolaires), entre parents et professionnel.le.s : interconnaissance des acteurs et élaboration d'un référentiel commun sur les gestions de situations - Relier les actions développées sur ces enjeux dans la Cité éducative (lien avec la FA 5) <p>Documents cadres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PEdT : projet éducatif de territoire - PST : projet social de territoire - Délibération cadre de la politique culturelle - Diagnostic CTG

Objectifs spécifiques	<p>1. Accompagner les enfants, les jeunes et leurs parents dans l'usage du numérique en cohérence avec le développement de l'enfant et du jeune</p> <p>2. Favoriser la coopération entre les acteurs sur les relations interpersonnelles en lien avec les familles</p>
Publics cibles	Acteurs œuvrant auprès des familles, familles (parents, enfants, jeunes)
Modalités de mise en œuvre	<p>Pour accompagner les enfants, les jeunes et leurs parents dans l'usage du numérique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recenser l'offre existante des actions de sensibilisation et d'éducation aux médias à destination des enfants, des jeunes et des familles pour mieux structurer l'offre : mettre en place un groupe de travail partenaires pour définir les contours du recensement, la méthodologie, le rétroplanning et son analyse - Structurer, développer et coordonner une réponse adaptée au regard des éléments issus de l'état des lieux et en partenariat avec les acteurs mobilisés. <p>Pour favoriser la coopération entre les acteurs sur les relations interpersonnelles en lien avec les familles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des temps d'interconnaissance des acteurs d'un même secteur, permettant également l'identification des rôles, place et possibilités d'actions de chacun.e dans le cadre des relations avec les familles - Formaliser des référentiels dans le cadre des relations interpersonnelles avec les familles selon les situations
Échéances de réalisation	2026-2030
Porteur de l'action	Direction enfance jeunesse/CCAS/médiathèques
Services mobilisés et partenaires externes	Le CCAS et la Ville avec la direction des affaires culturelles avec les médiathèques, la direction petite enfance, la direction enfance jeunesse, la direction santé publique et environnementale, le Pspip, l'Éducation nationale (élémentaire et collèges)
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et type de professionnels mobilisés dans le cadre de l'état des lieux des actions existantes et des besoins prioritaires - Nombre et types d'actions développées dans le cadre de l'accompagnement à l'usage du numérique (éducation aux médias) - Nombre de temps d'interconnaissance organisés entre professionnel.le.s dans le cadre des relations interpersonnelles avec les familles - Nombre et type de partenaires et de partenariat mis en place selon les axes de travail définis - Observation de la qualité du partenariat : freins, leviers, perspectives

Axe 3. Soutenir l'accès aux droits et le vivre ensemble

FICHE ACTION 8	Renforcer l'accompagnement des publics éloignés du numérique
Domaine d'intervention	Accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, accompagnement social
Diagnostic initial	<p>Constat</p> <p>Le développement de l'usage et des pratiques numériques est présent dans tous les domaines de la vie (administratif, loisirs, scolarité vie sociale). De nombreux publics possèdent et utilisent ces outils numériques (9 français sur 10 ont un smartphone) sans toutefois être à l'aise ou maîtriser ces outils pour la réalisation de démarches administratives, ce qui constitue des freins pour l'accès aux droits : en particulier les jeunes (18-25 ans), les personnes ayant des difficultés de compréhension de la culture administrative et numérique auquel se rajoute parfois la barrière de la langue ainsi que les personnes plus âgées. La dématérialisation affecte davantage les publics en situation de précarité car leurs besoins (recours aux droits, aux soins, constitution de dossiers ...) sont plus importants au regard de leur situation sociale. Le numérique pose aussi des difficultés (temps dédié, etc) et questions notamment éthiques aux professionnel-le-s accompagnateurs (gestion de données personnelles, faire à la place de...). Les parents doivent désormais assurer une partie du suivi de la scolarité de leurs enfants/adolescents sur des outils dématérialisés (ex : pronote) sans toujours en maîtriser l'usage ou les différentes fonctionnalités. Un diagnostic local des besoins du public mené en 2025 sur le territoire de Saint-Martin-d'Hères confirme certaines tendances nationales en terme à la fois de besoins d'équipement, d'accompagnement et de formation.</p> <p>Lors de la précédente CTG 2022-2025, une coordination numérique partenariale a été initiée en 2022 et se poursuit toujours. Animée par le CCAS, cette coordination a permis de définir de manière collective des enjeux prioritaires et une stratégie d'inclusion numérique qui s'est articulée autour de 4 axes mis en œuvre sur la période 2022-2024 à travers des actions concrètes. L'année 2025 a été consacrée à une actualisation du diagnostic des besoins et la définition d'un nouveau plan d'actions dans le cadre d'un accompagnement par Emmaüs Connect suite à la réponse à un appel à manifestation d'intérêt.</p> <p>Les enjeux identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur la "coordination numérique" pour la mise œuvre de la fiche action - Les moyens nécessaires à cet accompagnement : mission à intégrer dans les services à la population (organisation, formation,...) et les moyens dédiés spécifiques pour le développement des compétences pour des actions d'accompagnement individuel et collectif - la mobilisation de bénévoles : partenariat avec Emmaüs Connect/Mécénat de compétences... - le recours à des prestataires extérieurs via la recherche de financements sur le volet formation/montées en compétences des habitants. <p>Documents cadres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic CTG 2025 - Baromètre national du numérique 2025 - Diagnostic local du numérique 2025 du CCAS - Projets sociaux de territoire 2026-2030 - Contrat local de santé 2025-2029, fiche action 1
Objectifs spécifiques	<ol style="list-style-type: none"> 1. Accompagner la montée en compétences et l'autonomie des habitants 2. Consolider et développer des réponses individuelles et collectives en terme d'accompagnement et de médiation numérique sur différentes thématiques en fonction des besoins repérés 3. Faciliter et accompagner l'appropriation des outils numériques liés à la scolarité (educonnect, pronote, parcours sup...) et aux démarches d'inscription en ligne des enfants/jeunes (espace citoyen...)
Publics cibles	Publics éloignés du numérique dont les parents

Modalités de mise en œuvre	<p>Pour accompagner la montée en compétences et l'autonomie des habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des cycles de formation sur la prise en main des outils numériques de base et sur l'accès aux droits (ressources internes + externes) - Expérimenter un "Café numérique" sur le QPV avec la mise à disposition d'un espace et d'outils numériques pour faire des démarches seuls en présence de la médiatrice numérique pour rassurer les habitants, ou s'entraîner à l'usage de l'ordinateur ou du smartphone. - Organiser le partenariat avec des associations solidaires pour faciliter l'acquisition de matériels <p>Pour consolider et développer des réponses individuelles et collectives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre et étendre les permanences numériques - Consolider et développer les ateliers collectifs thématiques ponctuels dans une logique partenariale (Maison de l'emploi, service hygiène santé, service accueil famille, police municipale...) - Expérimenter des allers-vers numériques sur certains secteurs ciblés de la ville <p>Pour faciliter et accompagner l'appropriation des outils numériques liés à la scolarité et aux démarches d'inscription en ligne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les difficultés rencontrées par les parents - Recenser les propositions d'accompagnement mises en place par les établissements scolaires en direction des parents - Mener une réflexion collective sur de nouvelles pistes d'actions d'accompagnement ou d'information/communication auprès des parents à travailler conjointement
Échéances de réalisation	2026-2030
Porteur de l'action	CCAS - Ville (Direction affaires culturelles : médiathèques)
Services mobilisés et partenaires externes	<p>Les acteurs de la coordination numérique : CCAS (maisons de quartier- SAAAS - SDVS), SLS, médiathèques, Maison de l'emploi, Mission locale, Ville (direction santé publique et environnementale, direction enfance jeunesse : service accueil familles, service des affaires scolaires), Psp,</p> <p>Autres services à mobiliser : police municipale, Éducation nationale : élémentaire, collège, lycée...</p>
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et type de formations et d'actions mises en place pour accompagner la montée en compétence - Nombre de participants aux actions de montée en compétences - Sentiment de montée en compétence et d'autonomie des participants, réassurance (questionnaire de fin de formation, verbatims...) - Nombre et type de réponses (individuelle/collectives) développées - Thématiques abordées - Freins et leviers à la mises en place des réponses développées - Freins et leviers à la mobilisation du public - Nombre et type d'accompagnement mis en place concernant les outils liés à la scolarité et aux démarches - Sentiment d'aisance et d'autonomie dans l'usage du numérique lié à la scolarité et la réalisation des démarches - Évolution de la fréquentation des actions existantes (%)

FICHE ACTION 9	Renforcer l'accès aux droits autour du logement public et privé
Domaine d'intervention	Accès aux droits et aux services, logement
Diagnostic initial	<p>Constat</p> <p>Depuis 1990, le logement est reconnu comme un droit fondamental. Un ensemble de lois a été adopté afin de faciliter l'accès à ce droit, parmi lesquelles les lois Alur, LEC et ELAN, qui ont réformé le système d'attribution des logements sociaux. Cependant, la crise du logement demeure une réalité préoccupante, comme en témoigne le nombre croissant de demandeurs de logements sociaux et les délais d'attente, ce qui a conduit à l'élaboration d'un plan quinquennal pour le logement à l'échelle métropolitaine.</p> <p>Dans le cadre du plan partenarial de gestion de la demande et de l'information à destination des demandeurs, la ville de Saint-Martin-d'Hères a décidé de devenir un lieu d'accueil de niveau 3 pour les demandeurs de logements sociaux. Parallèlement, elle mobilise son droit de réservation de logements sociaux au travers du bloc des collectivités territoriales. Dans ce contexte, les difficultés d'accès au logement social au sein de la commune demeurent significatives, avec 1490 demandeurs pour seulement 318 attributions annuelles (données 2024). Les indicateurs de précarité montrent également que celles-ci ne se limitent pas au parc social, mais concernent également les propriétaires très modestes ainsi que certains locataires du parc privé. La porosité entre le logement social et le parc privé, potentiellement dégradé, se renforce donc l'enjeu de développer le repérage et l'information de ce public également. Grenoble Alpes Métropole mène par exemple une expérimentation d'aller-vers les locataires du parc privé en impayés en partenariat avec la Caf.</p> <p>Dans ce contexte, et dans un souci de cohésion sociale et de prévention, le maintien dans le logement revêt une importance essentielle. Pour prévenir les expulsions, le CCAS s'engage au sein de la CCAPEX départementale, répond aux enquêtes relatives aux demandes de concours et participe aux commissions des impayés de loyer, animées par les bailleurs en coopération avec le SLS. La prévention des expulsions nécessite l'implication de nombreux partenaires, et dans le but de développer et pérenniser des actions en faveur des locataires, il apparaît nécessaire de renforcer et fluidifier le travail partenarial.</p> <p>Les enjeux identifiés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la connaissance sur les dispositifs en lien avec le logement par les locataires/propriétaires et la lisibilité des dispositifs qui sont portés par des acteurs différents - Fluidifier la compréhension du public au regard de la complexité des dispositifs autour de l'accès et du maintien dans le logement. - Améliorer la structuration locale du travail partenarial en lien avec les expérimentations déployées - Renforcer la communication autour des droits et des devoirs des propriétaires et locataires - Renforcer la prévention des impayés de loyer. <p>Documents cadres</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lois dites Besson réaffirmé par la loi DALO en 2007 - Deuxième plan pour la mise en œuvre du Logement d'abord 2023-2027 - La Charte départementale pour la prévention des expulsions qui voit son rôle réaffirmé par la loi Alur - Arrêté préfectoral 38-2024-12-11-00004 fixant les loyers de référence, les loyers de référence majorés et les loyers de référence minorés sur 21 communes du territoire de Grenoble-Alpes Métropole effectif depuis janvier 2025 - Diagnostic CTG 2025 - Contrat local de santé 2025-2029, fiche action 10
Objectifs spécifiques	<p>1. Améliorer la connaissance des dispositifs et des droits auprès des publics</p> <p>2. Favoriser le maintien dans le logement</p>
Publics cibles	Locataires et propriétaires
Modalités de mise en œuvre	<p>Pour améliorer la connaissance des dispositifs et des droits auprès des publics</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consolider les ateliers logement en identifiant le public cible et améliorant la communication autour des ateliers logement : constitution d'un groupe de travail afin d'identifier le public cible, les thématiques, la stratégie de communication - Informer sur les dispositifs existants (encadrement des loyers, logement indigne...) - Réaliser un état des lieux sur le recours DALO

	<p>Pour favoriser le maintien dans le logement</p> <p><i>En lien avec les professionnels :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Recenser les ressources en faveur du maintien dans le logement en lien avec les partenaires (mise en place d'un groupe de travail : Ville, CCAS, Adil, La Metro) - Mettre en place un document cadre qui définit le fonctionnement de la CIL (Commission des Impayés de loyers) en lien avec le Département et les Bailleurs <p><i>En lien avec les publics :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Construire une campagne de communication en lien avec les partenaires autour du maintien dans le logement (ex : "parlons-en !")
Échéances de réalisation	2026-2030
Porteur de l'action	Le Service accueil aides et accompagnement social (CCAS) et le service habitat (Ville)
Services mobilisés et partenaires externes	Ville (direction habitat et politique de la ville, direction communication), CCAS (SAAAS et les maisons de quartier), La Métro, le Département (SLS), l'Adil (Centre de ressources des Agences départementales d'information sur le logement), les bailleurs sociaux, la Caf, la DDETS
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants aux ateliers logements et origine de leur orientation - Nombre et type d'accompagnements réalisés lors des ateliers logement - Type d'orientations complémentaires annexes à l'atelier logement - Nombre de rencontre sur la connaissance des dispositifs et type de partenaires rencontrés - Nombre et types d'actions de communication réalisées sur l'encadrement des loyers - Réalisation d'une listes des structures réalisant le recours DALO - Nombre de documents cadre signés dans le cadre des CIL - Observation de la qualité du partenariat : type, freins et leviers observés - Évolution du nombre de procédures d'expulsion selon les étapes (assignation, concours de la force publique, ...) - Nombre et type de supports réalisés auprès des professionnels et du grand public - Nombre et montants des demandes réalisées et octroyées d'aides financières CCAS et FSL

FICHE ACTION 10	Animer la vie sociale et le vivre ensemble
Domaine d'intervention	Accès aux droits et aux services, animation de la vie sociale, accompagnement social, culture, citoyenneté
Diagnostic initial	<p>Constat Le CCAS, à travers les maisons de quartier, agréées « Centre social » dans le cadre de leurs Projet social de territoire, est un acteur clé de l'animation de la vie sociale du Territoire. À ce titre, chaque maison de quartier assure à la fois un rôle de proximité avec les habitants à travers un accueil inconditionnel et anime un réseau d'acteurs mobilisant différents services de la Ville, partenaires et associations locales afin de partager une veille sociale du territoire, définir des priorités d'actions, et coconstruire des temps d'animation fédérateurs. Enfin, l'enjeu de la participation des habitants et du soutien aux initiatives est au cœur du travail des équipes au quotidien.</p> <p>Au regard de l'accroissement de l'isolement des habitants et du besoin de cohésion sociale ces équipements de proximité, qui sont les lieux ressources saisis en premier recours par les habitants, doivent s'adapter pour consolider leur fonction d'accueil et répondre à l'évolution des besoins et des usages. De même, l'émergence de certains enjeux autour des transitions dans un objectif de justice sociale (alimentation, mobilité, précarité énergétique...) nécessite de soutenir plus fortement l'expression et les dynamiques autour de ces questions.</p> <p>La ville de Saint-Martin-d'Hères déploie une politique culturelle riche et diversifiée qui prend appui sur ses 9 équipements culturels. Concernant l'objectif relatif à l'accessibilité de tous les publics à l'offre culturelle martinéroise, en partenariat avec différents services de la ville et du CCAS et les partenaires locaux, la lisibilité et l'impact de ses actions menées en direction des publics éloignés de l'offre et des pratiques culturelles (communication et médiation culturelle, politique tarifaire incitatrice, action « hors les murs » etc.) nécessitent d'être mieux identifiés et qualifiés collectivement afin de poursuivre et développer ce travail transversalement à l'échelle du territoire.</p> <p>Par ailleurs, les établissements scolaires souhaitent s'inscrire dans la vie locale en menant des projets avec les services de la collectivité et les partenaires du territoire (projets culturels et intergénérationnels)</p> <p>Les enjeux identifiés</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'articulation avec les Projets sociaux de territoire des maisons de quartier 2026-2030 et Contrat local de santé 2025-2029 - Des locaux adaptés à l'accueil des publics et l'animation de la vie sociale - L'accompagnement aux transitions, aux changements : enjeu de formation et d'outillage des professionnels pour un accompagnement adapté en fonction du public. - L'accessibilité de tous les publics à l'offre culturelle martinéroise, notamment celle des plus éloignés ou fragiles, dans une dynamique partenariale et de proximité avec les habitants. <p>Documents cadres</p> <ul style="list-style-type: none"> - Délibération cadre de la politique culturelle 2020-2026 adoptée au conseil municipal de janvier 2021 définissant les objectifs stratégiques de la politique culturelle. - Diagnostic CTG - Projets sociaux de territoire 2026-2030 de chaque maison de quartier - Contrat local de santé 2025-2029, fiche action n°12
Objectifs spécifiques	<ol style="list-style-type: none"> 1. Soutenir la dynamique et adapter les lieux ressources dédiés à l'animation de la vie sociale sur le territoire 2. Consolider l'accès aux pratiques culturelles pour les publics éloignés
Publics cibles	Martinéroises et martinérois, dont publics éloignés

Modalités de mise en œuvre	<p>Pour soutenir la dynamique et adapter les lieux ressources dédiés à l'animation de la vie sociale sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adapter les lieux ressources dédiés à l'animation de la vie sociale sur le territoire : (Cf lien fiche action 5 offre enfance jeunesse) • par la réhabilitation de la maison de quartier Louis Aragon • par une adaptation des locaux et notamment des accueils des autres maisons de quartier - Accompagner l'expression et la participation des habitants sur les enjeux actuels et futurs (transition juste, citoyenneté,...) • par l'organisation de temps d'échange-débat et de qualification des habitants sur les thématiques et enjeux liés aux transitions • par le soutien aux initiatives habitantes sur ces enjeux - Soutenir la place de l'intergénérationnel dans le vivre ensemble (cf fiche action 5, pôle jeu) <p>Pour consolider l'accès aux pratiques culturelles pour les publics éloignés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recenser les actions culturelles d'aller-vers en direction des publics éloignés - Consolider les outils de suivi afin de structurer les données existantes - Valoriser la culture dans sa fonction émancipatrice et de vivre ensemble
Échéances de réalisation	2026-2030
Porteur de l'action	CCAS et Ville (direction des affaires culturelles)
Services mobilisés et partenaires externes	CCAS avec les maisons de quartier, Ville avec la direction des services techniques, la direction enfance jeunesse, la direction habitat et politique de la Ville : GUSP, la direction des affaires culturelles : équipements culturels, direction communication et événementiel, direction sports et vie associative : Associations Ressources et Moyens), les structures éducatives sur et hors temps scolaire (Éducation nationale, acteurs associatifs,...), l'UGA, la Caf..
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et types d'actions mises en place pour adapter les lieux ressources (ex : aménagement ou réhabilitation maison de quartier) - Perception des équipes sur la qualité des conditions d'accueil et les conditions de travail : Verbatims - Nombre et types d'actions mises en place pour accompagner l'expression et la participation des habitants - Verbatims des habitants lors des actions mises en place - Nombre et type d'actions culturelles d'aller-vers - Types de données recueillies concernant les actions culturelles d'aller-vers - Freins et leviers rencontrés dans la mise en place des actions d'aller-vers

FICHE ACTION 11	Coordonner l'action sociale territorialisée
Domaine d'intervention	Accès aux droits et aux services, accompagnement social
Diagnostic initial	<p>Constat Le CCAS et le Service local de solidarité du Département sont les deux principaux acteurs du territoire en terme d'action sociale dans une approche globale du public tout en ayant une répartition de certaines missions/publics. Au-delà de ces deux collectivités, un certain nombre d'associations implantées ou non sur le territoire œuvrent en direction des publics en situation de précarité. Ainsi, un travail d'interconnaissance des équipes et des missions respectives de chacun est nécessaire en continu au regard des changements de professionnels au sein des équipes. Ceci dans un objectif d'une meilleure prise en compte des usagers et de leurs problématiques afin d'être orientés vers le bon interlocuteur.</p> <p>Une expérimentation sur la lutte contre le non-recours sur trois aides dites "social/santé" (aides à la C2S et aux paniers solidaires, les Bons sports martinérois) a été engagée sur la précédente CTG et a permis d'identifier un certain nombre de pistes dont certaines ont commencé à être mises en œuvre mais qui nécessitent de se poursuivre et d'être consolidées dans la nouvelle CTG 2026-2030.</p> <p>Un partenariat avec les administrations du champs de l'action sociale (CPAM, Carsat, Caf, Trésor public...) qui a été développé et a commencé à être formalisé dans le cadre de la précédente CTG mais qui nécessite également d'être consolidé et évalué sur du moyen terme.</p> <p>Les enjeux identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conforter et faire vivre la dynamique de partenariat en proximité - Favoriser l'accès aux droits des Martinérois et lutter contre le non-recours à certaines aides identifiées par la collectivité ou les partenaires. - Renforcer et structurer les liens avec les administrations dans un contexte de dématérialisation des démarches d'accès au droits et de lutte contre le non-recours. <p>Documents cadres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic CTG 2025 - Contrat local de santé 2025-2029, fiches actions n°1 et n°4 - Conventions RSA et APA entre le CCAS et la Département - Rapport sur le non-recours aux droits - Convention de partenariat avec la CPAM
Objectifs spécifiques	<ol style="list-style-type: none"> 1. Articuler les réponses existantes sur le territoire en matière d'action sociale 2. Poursuivre et consolider l'expérimentation sur le non-recours 3. Renforcer et/ou formaliser le partenariat entre le territoire et les administrations du champ de l'action sociale
Publics cibles	Bénéficiaires/Usagers des services sociaux Professionnel·les du champ de l'action sociale
Modalités de mise en œuvre	<p>Pour articuler les réponses existantes sur le territoire en matière d'action sociale : <i>Faire vivre le travail d'interconnaissances des équipes et de leurs missions pour une meilleure orientation du public et connaissance des besoins entre SLS et CCAS :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des rencontres annuelles (plénière, point en réunion de service, rencontre par territoire, groupe de travail...) - Poursuivre et ajuster le travail de références identifiées côté SLS dans le lien aux maisons de quartier sur l'année 2026 - Poursuivre les immersions (CCAS et SLS) lors de l'arrivée d'un nouvel agent d'accueil - Coconstruire et mettre en œuvre une ou des actions collectives en réponse à des besoins partagés <p><i>En lien avec les associations du territoire, afin de renforcer l'interconnaissance et l'orientation des publics</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des temps de rencontres avec les associations de l'aide alimentaire (secours Populaire et resto du cœur), de l'hébergement (ADATE notamment), associations qui font des maraudes (renforcer les liens autour de certaines situations identifiées sur le territoire), droit des étrangers... <p>Pour poursuivre et consolider l'expérimentation sur le non-recours</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le focus sur le non-recours par le suivi du comité technique - Évaluer l'impact des mesures prises par l'élaboration d'outils quantitatifs et qualitatifs, concernant la simplification des démarches et la communication vers la population et les partenaires relais

	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier une deuxième thématique qui pourrait être l'objet de la modélisation des process précédemment définis <p>Pour renforcer et/ou formaliser le partenariat entre le territoire et les administrations du champ de l'action sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consolider et évaluer le partenariat engagé avec certaines administrations du champ de l'action sociale sur la CTG précédente : CPAM, service des Impôts, Carsat, Caf - Inscrire et développer ce partenariat au service de la lutte contre le non-recours plus largement : enjeu du partage de certaines données et de relais de communication à partir de leur fichier - Mobiliser de nouveaux partenariats selon les besoins repérés
Échéances de réalisation	2026-2030
Porteur de l'action	CCAS - SLS
Services mobilisés et partenaires externes	CCAS (SAAAS, maisons de quartier), Ville (direction santé publique et environnementale, direction habitat et politique de la Ville) Département (SLS), UD-CCAS (Union départementale des centres communaux d'action sociale), Secours Populaire, Resto du coeur, ADATE (Accompagnement et dignité de l'accueil pour tous les étrangers), Caf, CPAM, Carsat, Trésor public...
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de rencontres d'interconnaissance entre professionnels - Nombre d'immersion dans chacune des structures et observation de la qualité des informations partagées - Nombre et type d'actions collectives mises en place de manière partenariale - Freins et leviers à la mises en place des réponses développées - Evolution du recours aux aides de la collectivité en nombre et % - Nombre d'actions de communication réalisées - Observation de la qualité des échanges pour la résolution de situations complexes - Observation de la qualité du partenariat de proximité et avec les administrations : freins, leviers, perspectives

MODALITÉS DE PILOTAGE STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNEL ET SUIVI DE LA CTG

Ces instances de pilotage de la CTG s'appuient sur :

- ⊕ Un comité de pilotage, chargé de l'impulsion et de la prise de décision, mais aussi garant du suivi du plan d'action découlant du diagnostic partagé ; il est composé des principaux acteurs décideurs et financeurs représentés à un niveau politique et stratégique. Ce comité se réunit une à deux fois par an
- ⊕ Des commissions de travail, structurées par thématique ou par territoire autour des principaux objectifs prioritaires du plan d'action ; leur rôle est de développer une expertise thématique et de garantir la planification des actions dans les domaines sectoriels qui les concernent. Elles sont composées des représentants des acteurs locaux et les opérateurs à un niveau technique et engageant une forte expertise
- ⊕ Des comités techniques qui permettent de travailler de façon concertée la méthodologie de travail, dont la démarche d'évaluation et vérifient la faisabilité des actions à mettre en œuvre. Ils sont composés de l'équipe des chargées de coopération CTG (thématiques et globale) et du référent de territoire Saint-Martin-d'Hères de la Caf de l'Isère

Mis au service des projets de territoire, les chargés de coopération sont, par leur capacité à mobiliser les expertises et les ressources, de véritables leviers d'aide à la décision des élus et des acteurs du territoire. Ils sont mobilisés notamment au titre du SPPE sur différents aspects :

- ⊕ L'aide à la décision notamment dans une perspective de transfert ou de prise de compétences des communes ou des intercommunalités sur les champs qui intéressent le déploiement des services sur le territoire
- ⊕ L'animation et la mise en synergie d'un réseau d'acteurs et de soutien aux initiatives des habitants
- ⊕ La mobilisation des dispositifs et ressources mobilisables et en particulier les communautés professionnelles agissant en matière de qualité des équipements et services
- ⊕ La conduite des démarches de diagnostic et d'évaluation

Véritable stratégie pour animer et faire vivre le projet du territoire, la mobilisation des fonctions de coopération est coconstruite par les signataires de la CTG. Les chargés de coopération sont pleinement mobilisés sur le suivi de la CTG. Ils font le lien entre le Copil CTG et les différentes instances thématiques.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN-D'HÈRES EN DATE DU 17 DÉCEMBRE 2025



République Française • Ville de Saint-Martin-d'Hères •

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le 18/12/2025
ID : 038-213804214-20251218-17122025_15-DE

webdelib

Service Coordination CTG

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2025

N°15

Le 17 décembre 2025 à 18 heures 00,

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Martin-d'Hères (Isère), convoqué par M. le Maire en date du 10 décembre 2025, s'est assemblé en séance publique au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur David QUEIROS, Maire.

Présent(s) :

Monsieur David QUEIROS, Madame Michelle VEYRET, Monsieur Christophe BRESSON, Madame Nathalie LUCI, Monsieur Jérôme RUBES, Madame Nicole ALLOSIO, Monsieur Brahim CHERAA, Madame Elisabeth HERNANDEZ, Monsieur Franck CLET, Madame Claudine KAHANE, Monsieur Giovanni CUPANI, Madame Claire FALLET, Monsieur François ROQUIN, Madame Mitra REZAI, Monsieur Christophe JORQUERA, Madame Nathalie PUYGRENIER, Monsieur Colin JARGOT, Monsieur Pierre GUIDI, Monsieur Kristof DOMENECH, Monsieur Abdelhalim BENLAKHLEF, Madame Diana KDOUH, Monsieur Georges OUDJAOUDI, Madame Nora WAZIZI, Monsieur Philippe CHARLOT, Monsieur Serge BENITO, Monsieur Angelo PRIZZI, Madame Sylvie REY, Monsieur Richard FONTANIERE, Monsieur Freddy PEPELNJAK, Monsieur Philippe MARTIN

Absent(s) :

Monsieur Thierry SEMANAZ, Monsieur Abdelaziz GUESMI, Monsieur David SAURA, Monsieur Stéphane CHAMBARD

Pouvoir(s) :

Monsieur Saïd BOUDJEMA a donné pouvoir à Monsieur Freddy PEPELNJAK, Monsieur Alain SEGURA a donné pouvoir à Monsieur Pierre GUIDI, Madame Leah ASSALI a donné pouvoir à Madame Nathalie LUCI, Madame Frédérique FERRANTE a donné pouvoir à Monsieur Angelo PRIZZI, Madame Aïcha BENLAHRACHE a donné pouvoir à Madame Nicole ALLOSIO pour les représenter et voter en leurs lieu et place.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Madame Nicole ALLOSIO ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 39.

Objet :

Autorisation de signer la Convention Territoriale Globale 2026 - 2030 avec la CAF de l'Isère, le CCAS de Saint-Martin-d'Hères, le Département de l'Isère et l'Éducation nationale.



Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi,

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf),

Vu le Décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel,

Vu le Décret n° 2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles,

Vu la circulaire de la CNAF n° C-2025-145 de juillet 2025, portant sur la territorialisation des politiques de la branche famille dans le cadre des Schémas Départementaux des Services aux Familles et des Conventions Territoriales Globales mettant en évidence l'impact du déploiement du Service Public Petite Enfance et de nouveaux leviers pour une dynamique proactive de développement des services aux familles,

Vu la délibération du conseil d'administration de la CAF de l'Isère en date du 22 janvier 2021 concernant la stratégie de déploiement des CTG,

Vu la délibération prise lors du conseil municipal du 29 juin 2022 validant la signature par Monsieur le Maire de la Convention Territoriale Globale 2022-2025 pour la commune,

Considérant la Convention territoriale globale, document stratégique de définition d'un projet de territoire visant à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants sur un territoire, au titre des politiques sociales et familiales dans les champs d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, accès aux droits, soutien à la fonction parentale, handicap, inclusion numérique, logement, accompagnement social et animation de la vie sociale,

Considérant les modalités de financement, suite au remplacement des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ),

Considérant que le CEJ signé entre la commune de Saint-Martin-d'Hères et la CAF prenait fin le 31 décembre 2021,

Considérant que ce contrat a été remplacé par une nouvelle forme de partenariat, la CTG depuis 2022 à Saint-Martin-d'Hères, qui se termine le 31 décembre 2025,

Considérant la présentation du dossier en commission éducation service au public du 12 juin 2025,

Considérant les Comités de Pilotage de la CTG du 10 avril et du 1er octobre 2025, qui ont favorisé l'identification des thématiques prioritaires et validé les axes et les actions pour le renouvellement de la CTG ; celle-ci couvrant la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030,



Considérant les politiques éducatives, familiales et sociales menées par la ville, le CCAS et leurs partenaires pour apporter aux familles une offre de services, complète et de qualité, avec un objectif d'adaptation à l'évolution des besoins,

Considérant le renouvellement des Projets Sociaux de Territoire des cinq Maisons de quartiers de la commune couvrant la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030, temporalité similaire à la CTG,

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale, pour une durée de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030, en partenariat avec la CAF de l'Isère, le CCAS de Saint-Martin-d'Hères, le Département de l'Isère et l'Éducation Nationale.

La délibération est adoptée à l'unanimité (35 voix).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé le Président et le Secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

David QUEIROS,
Maire

 David QUEIROS
Maire,

Le secrétaire de séance

 Pour le Maire,
Nicole ALLOSIO
L'Adjointe déléguée,

LISTE DES ACRONYMES

ACM	Accueil collectif de mineurs
AESH	Accompagnant d'élèves en situation de handicap
Afev	Association de la fondation étudiante pour la ville
AIH	Alpes Isère habitat
ALSH	Accueil de loisirs sans hébergement
AO	Autorité organisatrice
Apase	Association pour la promotion de l'action socio-éducative
ASE	Aide sociale à l'enfance
ASPE	Agent spécialisé de la petite enfance
Atsem	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles
Assmat	Assistants maternelles
Caf	Caisse d'allocations familiales
CAMSP	Centres d'action médico-sociale précoce
Carsat	Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail
CCAPEX	Commission de coordination des actions de prévention des expulsions
CCAS	Centre communal d'action sociale
CDSF	Comité départemental des services aux familles
CIL	Commission des impayées de loyers
CLS	Contrat local de santé
CMP	Centre médico-psychologique
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
CPTS	Communauté professionnelle territoriale de santé
CSP	Catégories socio-professionnelles
CTG	Convention territoriale globale
CTS	Conférence territoriale des solidarités
DALO	Droit au logement opposable
DDETS	Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités
DSPE	Direction santé publique et environnementale
EAC	Éducation artistique et culturelle
EAJE	Établissement d'accueil du jeune enfant

FSL	Fonds de solidarité logement
GUSP	Gestion urbaine et sociale de proximité
Insee	Institut national de la statistique et des études économiques
Iris	Îlots regroupés pour l'information statistique
LAEP	Lieu d'accueil enfants-parents
MAM	Maison d'assistants maternels
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
PEdT	Plan éducatif de territoire
PMI	Protection maternelle et infantile
PRE	Programme de réussite éducative
Psip	Pôle de santé interprofessionnel
PSSI	Parcours santé-social insertion
PSO	Prestation de service ordinaire
PST	Projet social de territoire
PSU	Prestation de service unique
QPV	Quartier prioritaire de la ville
RPE	Relai petite enfance
RSA	Revenu de solidarité active
RSAI	Référent santé et accueil inclusif
RUC	Revenu par unité de consommation
SAAAS	Service accueil aides accompagnement social
SCHS	Service communal d'hygiène et de santé
SDJES	Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
SLS	Service local de solidarité
SPPE	Service public de la petite enfance
TEOM	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
UGA	Université Grenoble-Alpes
Ulis	Unité localisée pour l'inclusion scolaire
UPP	Université populaire des parents

